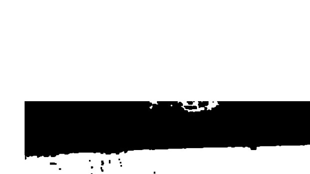



LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN





JOURNAL
DES
SÇAVANS,
AVEC LES
SUPLEMENS.

Pour les Mois

D'OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE 1709.

TOME XLVI.



A AMSTERDAM,

Chez les JANSSONS à WAESBERGE.

M. DCCX.

AVIS DU LIBRAIRE.

ON n'a pû donner ce Volume dans ſon tems, parce que les Suplémens de Novembre & de Decembre ont paru fort tard à Paris. Il n'y a que peu de ſemaines qu'on a reçu celui de Decembre, & il n'y a pas d'apparence qu'on continue ces Suplémens, puis qu'il n'en a point paru encore (à la fin de Mai) pour l'Année 1710.

Nous publierons deſormais le Journal tous les Mois pour ſatisfaire la curioſité de bien des gens qui trouvoient trop long le terme de trois Mois ; & pour regagner le tems perdu nous donnerons un Mois tous les quinze jours, juſques à ce que nous ayons atteint le Mois courant. Ainſi le Journal du Mois de Janvier 1710. *paroitra le* 15. *de Juin. On mettra un Indice general à chaque ſixiéme Mois.*

ABLE
ES LIVRES,
MEMOIRES. &c.

Dont il est parlé dans ce Volume.

Les Titres précedez d'un Asterisque sont ceux qu'on a ajouté à la fin des Journaux dont la derniere page n'étoit pas pleine.

*2 CRU-

Exa-

Spi-

XL.

URNAL
DES
AVANS,

7. Octobre M. DCCIX.

---

ne pour l'Instruction des Curez
es du Diocése de Vence, par feu
TOINE GODEAU, *Evêque*
Divisée en trois Tomes. A Paris
s Etienne, ruë S. Jacques, à
00. vol. in 12. I. Tome pagg.
ome pagg. 525. III. Tome

T ici un Livre posthume de
M. Godeau, Evêque de Ven-
un Corps de Morale com-
, écrit avec beaucoup de net-
, de précision & de métho-
r, à ce qu'on nous apprend
e, l'avoit laissé entre les mains
de la Cour, aussi distingué

 par

par ſa Science, & par la droiture de ſon cœur, que par ſa qualité & ſon élevation. L'Ouvrage eſt tombé depuis entre les mains de gens ſçavans, qui l'ont relû & examiné avec ſoin, y ont corrigé quelques expreſſions vieillies depuis le temps de Mr. Godeau, & ont tâché de n'y rien laiſſer qui ne fut de la derniere exactitude. C'eſt en cet état qu'on le donne préſentement au Public; il eſt partagé en trois Volumes. Dans le premier, Mr. Godeau donne d'abord des regles générales ſur la Morale Chrétienne: il établit pour maxime, que la Morale ayant des principes certains, la probabilité des opinions n'en peut être la regle. Et à cette occaſion, il attaque par diverſes raiſons la doctrine de la probabilité: enſuite il examine le ſujet de la Morale Chrêtienne, qui eſt l'homme en l'état de la nature reparée. Il traite de la concupiſcence, fait voir qu'il n'eſt jamais permis d'en ſuivre les mouvemens, & prouve qu'on ne doit point joüir des choſes créées, même avec moderation, pour le ſeul plaiſir. Il explique dans divers chapitres, ce que c'eſt que la Charité. Après quoi il parle du peché en général; puis du peché mortel, du peché veniel, des cauſes du peché, des pechez d'ignorance, des pechez de foibleſſe, de ceux que l'on commet par malice, de ceux qui ſont contre le S. Eſprit, & enfin *des ſept* pechez capitaux. Il continuë la
même

même matiere au commencement du second volume, & après il entre dans une explication exacte du Decalogue, laquelle fait partie du troisiéme Tome, qui finit par l'exposition des Commandemens de l'Eglise. Mr. Godeau nous explique lui-même le dessein qu'il s'est proposé dans cet Ouvrage; c'est de mettre entre les mains de ceux qui ont la conduite des consciences, un préservatif contre le relâchement de quelques Docteurs, *qui ont*, dit-il, *presque corrompu toute la Morale de l'Evangile, & qui ont presque reduit la Science des mœurs au Pyrrhonisme où il n'y a rien de certain, mais où tout dépend du caprice & de la fantaisie des Auteurs.* D'ailleurs, comme ceux qui sont chargez de la conduite des ames, n'ont pas tous assez de loisir ou assez de capacité pour chercher dans les Saints Peres, & dans les Conciles, les regles constantes de la Morale, il avertit que comme Evêque il s'est crû obligé de soulager de cette peine, ceux qui ne la peuvent prendre, & de leur proposer la doctrine qu'il a puisée dans les sources sacrées.
„ *J'ai*, dit-il, premierement regardé les
„ Curez & les Confesseurs de mon Dio-
„ cese, & c'est à eux principalement que
„ j'adresse mon Ouvrage; ils m'aident à
„ porter mon fardeau, & je dois le rendre
„ aussi leger pour eux qu'il me sera possi-
„ ble. Ils gouvernent les ames dont le

„ principal ſoin m'eſt commis, je dois donc
„ leur enſeigner la conduite qu'ils doivent
„ tenir, afin qu'ils ne ſoient pas de ces
„ guides aveugles, dont l'Evangile dit
„ qu'ils tombent dans le précipice avec
„ ceux qu'ils conduiſent. Les Paſteurs des
„ autres Dioceſes pourront en profiter, &
„ il dépendra de Meſſeigneurs leurs Evê-
„ ques de mettre entre leurs mains ce Li-
„ vre que je ſoumets à leurs jugemens, &
„ à celui de l'Egliſe & du Chef qui la
„ gouverne. Je vois bien que je m'expo-
„ ſe à de grandes contradictions, & que
„ ceux qui expliquent ou qui ſuivent des
„ maximes contraires à celles que je pré-
„ tens enſeigner, n'approuveront gueres ni
„ mon deſſein ni mon Ouvrage; mais j'eſ-
„ pere que nôtre Seigneur me fera la gra-
„ ce de ſouffrir ces contradictions, & d'ê-
„ tre toûjours inviolablement attaché à la
„ Verité. Je ne refuterai point avec ai-
„ greur les mauvaiſes opinions que je com-
„ battrai, je me contenterai ſeulement de
„ propoſer les ſentimens que je croirai ve-
„ ritables, & de les établir ſur l'Evangile,
„ ſur les Conciles, ſur les Saints Peres, &
„ ſur les anciens Auteurs. Je ne m'embar-
„ raſſerai point dans des queſtions qui
„ n'ont jamais de fin, & qui, comme dit
„ l'Apôtre, n'apportent aucune utilité à
„ perſonne; je poſerai fort peu de princi-
„ pes, mais ils ſeront tous certains, & les
con-

„ conséquences s'en déduiront naturelle-
„ ment pour résoudre toutes sortes de cas.
„ Je ne rejette pas la Philosophie morale
„ des Payens, mais je ne veux pas la
„ prendre pour mon guide & pour mon
„ juge. La Morale des Chrétiens n'en re-
„ connoît point d'autre que l'Evangile; &
„ si elle se sert des divisions ou de l'ordre
„ de celle-là, c'est en Souveraine, & non
„ pas en Esclave."

Mr. Godeau déclame fort ici contre le grand nombre de Livres qu'on a donné sur la Morale. „ Il y a long-temps, dit-il,
„ que l'experience verifie ce que dit Salo-
„ mon, qu'il n'y a point de fin d'écrire
„ des Livres. Les derniers siecles, à la
„ faveur de l'impression, ont été très-fer-
„ tiles en Ouvrages sur toutes sortes de
„ Sciences: mais tant s'en faut que ces Ou-
„ vrages ayent rendu les hommes plus sça-
„ vans, qu'au contraire ils les ont peut-être
„ davantage éloignez de la veritable doc-
„ trine, les empêchant d'aller puiser dans
„ les sources, & les arrêtant aux nouveaux
„ Auteurs. Ainsi, *continuë cet illustre Pré-*
„ *lat*, nous voyons moins de grands Phi-
„ losophes, parce que fort peu de person-
„ nes veulent se donner la peine d'étudier à
„ fond Platon, Aristote, & les autres anciens
„ Philosophes, dont il nous reste quelques
„ écrits. Nous avons peu d'excellens O-
„ rateurs, parce que l'on ne s'attache pas à

„ apprendre les regles de cet Art dans les
„ plus excellens Orateurs de l'Antiquité ;
„ comme Demosthene & Ciceron. Mais
„ ce desordre seroit plus supportable, s'il
„ n'étoit arrivé que dans les Sciences pro-
„ fanes, il a passé jusques dans l'Eglise ;
„ & au lieu que dans les premiers siécles,
„ on apprenoit la Theologie dans l'Ecri-
„ ture Sainte, expliquée ou par de doctes
„ Evêques, ou par des Prêtres intelligens,
„ comme étoient Clement, Origene, &
„ Didyme dans Alexandrie; depuis eux, &
„ sur-tout en ces derniers temps, on a vû
„ mettre au jour un nombre innombrable
„ de Commentaires sur la Somme de St.
„ Thomas, où par une curiosité effrenée
„ on a multiplié les questions jusqu'à l'infi-
„ ni. La Theologie morale s'est encore
„ plus sentie de ce déreglement, que la
„ Theologie speculative. Depuis cent ans,
„ nous avons vû sortir d'Espagne & d'Italie
„ tant de Livres qui en traitent en Langue
„ Latine & en Langue vulgaire, que de
„ cette seule espece de Livres on pourroit
„ faire une grande Bibliotheque. Mais
„ comme la multitude des Medecins dans
„ une Ville, est d'ordinaire la marque qu'il
„ y a beaucoup de malades, & que l'air y
„ est mal sain: de même ce nombre infini
„ de Livres de Cas de conscience, fait
„ connoître qu'il y a maintenant moins
„ *de conscience* qu'aux premiers siécles, où
les

„ les Chrétiens marchant avec plus de ſim-
„ plicité, marchoient avec plus de ſûreté.
M. Godeau, après quelques autres refle-
xions ſemblables, vient enfin à l'explication de la Morale chrétienne, où l'on trouvera la déciſion de preſque tous les Cas de conſcience. Le nom célébre, le caractere éminent, la capacité, la vertu & le rare merite de l'Auteur, doivent faire l'éloge de cet Ouvrage, & lui ſervir de garant.

M. Godeau nourri pour ainſi dire dans le berceau de l'Académie Françoiſe nouvellement née, ſe fit admirer par ſes excellentes Poëſies. L'inclination qu'il avoit à la pieté, l'ayant tourné du côté des Poëmes Chrétiens, il commença par une Paraphraſe en Vers, du Cantique, *Benedicite omnia opera Domini Domino.* Ce Poëme qui étoit d'une beauté & d'une élevation incomparable, lui attira une eſtime générale. M. Godeau ſe remplit peu à peu des maximes les plus pures de la Religion, les debita dans la Chaire avec l'éloquence qui lui étoit naturelle, & les pratiqua dans ſes actions: ce qui porta le Cardinal de Richelieu à le propoſer au Roi pour l'Evêché de Graſſe. Il fut nommé à cet Evêché en 1636, & fut ſacré à S. Magloire par Eleonor d'Etampes Evêque de Chartres, & depuis Archevêque de Reims, aſſiſté d'Etienne Pouget, Evêque de Dardanie, & depuis de Marſeille, & de Bernard Deſpruetz, E-

vêque de S. Papoul. Aussi-tôt après son Sacre, il se retira dans son Diocese, pour s'appliquer uniquement aux fonctions de l'Episcopat. Il y tint plusieurs Synodes, fit quantité d'Instructions Pastorales pour son Clergé, y rétablit la discipline Ecclesiastique, & y annonça la Parole de Dieu. Il réünit à l'Evêché de Grasse, par droit de Patronage, l'Eglise d'Antibes, qui depuis que le Siege Episcopal en avoit été transferé à Grasse, n'avoit été d'aucun Diocese; & par ce moyen y fit revivre la discipline Ecclesiastique, dont il n'y restoit presque aucun vestige. Il obtint d'Innocent X. des Bulles d'union de l'Evêché de Vence avec celui de Grasse, comme son Prédecesseur Guillaume le Blanc en avoit obtenu de Clement VIII. Cette union paroissoit bien fondée, parce que ces deux Evêchez n'étoient que de dix mille livres de revenu; qu'ils n'avoient ensemble que trente Paroisses; & que les Villes de Vence & de Grasse, n'étoient éloignées l'une de l'autre que de trois lieuës. Cependant ayant reconnu que le Peuple & le Clergé de Vence s'opposoient à cette union, il aima mieux ceder son droit, que de poursuivre un procès, & se contenta de l'Eglise de Vence. Il assista aux Assemblées générales du Clergé, tenuës en 1645. & 1656. Dans la premiere, il composa & recita, par ordre du Clergé, l'Eloge de

Petrus

Petrus Aurelius, Auteur inconnu, qui avoit ſoutenu vivement les droits des Evêques contre quelques Reguliers d'Angleterre. Dans la ſeconde, il fut un des Prélats qui témoignerent le plus d'indignation contre pluſieurs Propoſitions d'une Morale relâchée, qui avoient été dénoncées à l'Aſſemblée du Clergé. Et ce fut par ſon avis que cette Aſſemblée fit imprimer les Inſtructions de S. Charles Borromée. Il avoit déja inſeré une partie de cet Ouvrage dans ſes Statuts Synodaux, & il le recommanda enſuite dans ſon Dioceſe, par une Ordonnance qu'il publia dans ſon Synode, en 1659. Il paſſa le reſte de ſes jours dans ſon Dioceſe, continuellement occupé, ſoit à faire ſes viſites, ſoit à prêcher, ſoit à lire ou à écrire, ſoit à vacquer aux affaires Eccleſiaſtiques ou temporelles de ſon Evêché. Il fut attaqué d'apoplexie le 17. d'Avril, jour de la Fête de Pâque en 1672, & mourut à Vence le 21. du même mois, âgé de 67. ans.

Les occupations de ſon Dioceſe ne l'ont pas empêché de compoſer un grand nombre d'Ouvrages François, tant en Proſe qu'en Vers. Le principal eſt ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique en trois Volumes in folio, dont le premier parut en 1653. qui contiennent l'Hiſtoire des neuf premiers ſiécles. Il avoit travaillé à la continuation de *cette Hiſtoire*, & ſes Memoires ſont en-

tre les mains d'un Evêque de France, qui est né dans une Famille, où l'Esprit, la Science, la Pieté, se prêtent un secours reciproque, & qui placé d'abord sur le même Siége que M. Godeau, dont il avoit été le Coadjuteur, a dans la suite été appellé au gouvernement d'un Diocese plus étendu. Ce Prélat a mis les dix, onze, & douziéme siécles en état de paroître, quand il voudra bien en faire part au Public ; ce qui feroit un cours d'Histoire de douze siecles, comme celui de Baronius, & pourroit engager quelque Sçavant bien-intentionné pour le Public, à travailler sur le même plan, pour continuer cet Ouvrage, jusqu'au temps où nous vivons. Les Paraphrases que M. Godeau a données des Epîtres de Saint Paul & des Epîtres Canoniques ; sa Version expliquée du Nouveau Testament, & ses Meditations sur l'Epître aux Hébreux, sont des Ouvrages très-utiles pour l'instruction des Fidelles. Mr. Godeau a encore composé la Vie de S. Paul, celle de St. Augustin, celle de Saint Charles, les Eloges des Evêques, qui dans tous les siécles de l'Eglise ont fleuri en doctrine & en sainteté, les Tableaux de la Penitence; des Oeuvres Chrétiennes & Morales, des Homelies pour les Dimanches & les Fêtes de l'année, sans parler de plusieurs petits Tra[illegible] tez; comme sont, 1. De l'utilité des M[illegible] *sions*. 2. *Des* Seminaires. 3. De la T[illegible]

e Clericale. 4. Des Discours sur les Or-
es sacrez. 5. Des Meditations sur le St.
crement. 6. Des Instructions & Ordon-
nces Synodales. 7. Des Prieres & Ins-
ctions Chrétiennes. 8. Un Avis à M. de
ris pour le culte du St. Sacrement dans
Paroisses, & de la façon de le porter
x Malades. Il a enfin composé plusieurs
uvrages Chrétiens en Vers. Celui qui a
le plus de cours est sa Traduction des
eaumes de David en Vers François. On
aussi de lui quelques Eclogues Chrétien-
s, plusieurs Poëmes, & d'autres Piéces
oëtiques qui ne sont pas moins recom-
andables par les sentimens de pieté qu'el-
inspirent, que par la beauté & la facilité
s Vers. Mais de tous les Ouvrages de M.
odeau, il n'y en a point, dit l'Editeur,
plus utile & de plus digne d'un Evê-
e, que cette Morale Chrétienne, que
n donne présentement au Public.

ssertatio Philosophica de Veterum Go-
thorum Sapientia, quam ex consens. &
approbatione Ampliss. Ordinis Philos. in
illustri ac Regia Acad. Upsaliensi, sub
præsidio viri amplissimi Mag. Fabiani
Torner, Philos. Theor. Prof. Reg.
& Ord. publicæ bonorum censuræ, quâ
par est modestiâ sistit, S. R. M. Alum-
nus OLAUS N. CRUCELIUS Suder-
mannus. Ad diem 27. Febr. anni 1707.

In Audit. Gustav. majori. *Upsaliæ*, *Typis Wernerianis*. C'est-à-dire: *Dissertation Philosophique sur la Sagesse des anciens Goths*, *&c. Par* Olaf N. Crucel. A Upsal, de l'Imprimerie de Werner. 1707. in 8°. pagg. 46.

DANS cette Dissertation, qui est une espece d'*Exercice Academique*, dédié à feu Mr. *Benzel* Archevêque d'Upsal, & partagé en dix Théses, on s'est proposé de nous donner une grande idée de la Sagesse des anciens Goths, par lesquels on entend ici tous les anciens Peuples du Nord. Cette *Sagesse*, ainsi qu'on s'en explique dès l'entrée de cet Ouvrage, consiste dans l'intelligence des choses Divines & humaines; & l'on prétend que ces Septentrionaux non seulement y ont excellé; mais qu'ils en ont fait des leçons aux Peuples les plus polis, tels que les Grecs & les Romains. L'Auteur n'est pas le premier qui ait avancé un tel paradoxe; & il ne fait en cela que suivre les traces de *Jean Magnus*, de *Loccenius*, de M. *Rudbek*, & d'autres Ecrivains Suédois, qui non contents de regarder leur Patrie comme une pepiniére destinée à peupler la plus grande partie de l'Univers, l'ont considérée comme une source féconde, d'où la Théologie Payenne, & les Sciences les plus utiles à la Societé se sont répanduës chez les autres Nations. C'est donc

donc d'après ces Auteurs & ſur leur garentie, que M. Crucel nous étale ici ſon érudition Gothique ; & quoi qu'il ne ſemble pas avoir beaucoup ajoûté aux recherches & aux découvertes de ces ſçavans Hommes, qu'il cite par-tout avec éloge, & qu'il reſpecte comme ſes Maîtres ; nous ne laiſſerons pas d'entrer dans quelque ſorte de détail ſur ſon Ouvrage, en faveur de ceux qui ne ſont point à portée de conſulter ſur cette matiére les Livres originaux.

Il commence par examiner la ſageſſe des anciens Goths, dans le culte qu'ils ont rendu à la Divinité ; & quoi qu'il n'entreprenne pas de les juſtifier ſur ce point du reproche d'Idolatrie, il ſoutient que nul autre Peuple n'a montré, dans le choix de ſes Dieux, plus de bon ſens & de ſagacité. En effet, ils ont tourné d'abord toutes leurs adorations du côté de trois grands objets très-propres à s'attirer l'admiration du genre humain, & qui ſont le *Soleil*, la *Lune*, & la *Terre*, qu'ils ont révérez ſous les noms de *Thor*, d'*Odin*, & de *Frigga*. Upſal étoit comme le centre de cette Religion. C'étoit où s'aſſembloient tous les neuf ans les Peuples du Nord, pour y célébrer la plus grande de leurs Fêtes. C'étoit-là qu'on avoit bâti ce fameux Temple de l'*Apollon Hyperboréen*, que Platon aſſure avoir eu un ſtade ou 125. pas de longueur. Ce Temple ſitué ſur le ſommet d'une montagne,

au rapport d'*Eric* fils d'*Olaf*, étoit d'une ſtructure merveilleuſe, & tout couvert d'or. On y voyoit les ſtatuës des trois Divinitez, dont nous venons de parler, aſſiſes ſur des eſpéces de lits, à côté l'une de l'autre. Mais la ſtatuë de *Thor*, comme repréſentant les plus puiſſant de ces Dieux, occupoit la place du milieu, & s'élevoit au-deſſus des deux autres ſous la forme d'un homme nud, tenant un ſceptre de la main droite, & de la gauche ſept étoiles. Tels étoient les anciens Dieux du Nord, qu'il faut bien ſe garder (dit l'Auteur) de confondre avec certains hommes fameux par leurs crimes & leur tyrannie, leſquels dans la ſuite ont uſurpé ces grands noms. De ce nombre eſt un célébre Enchanteur nommé *Odin*, connu par ſes fréquents adultéres, & dont l'Hiſtorien *Ornhielm* nous parle comme d'un monſtre. On doit mettre dans le même rang *Frigga*, Princeſſe fort décriée pour ſon luxe & pour ſes débauches.

M. Crucel paſſe de la Religion des Goths à leur Politique, dans laquelle cette Nation (ſelon lui) n'a pas moins fait éclater de ſageſſe. Elle a cultivé la Juriſprudence dès les premiers temps, & elle a inſtitué des Loix ſi équitables, que divers Peuples les ont adoptées à l'envi. Elles ſont encore en vigueur parmi les Allemans & les Eſpagnols; & c'eſt en vain (continuë-t-on)

bien avoir emprunté sa doctrine sur l'immortalité de l'Ame. Les autres dogmes de Zamolxis alloient à instruire l'esprit & fortifier le corps, à réfrener les passions par la tempérance, à bannir des Villes & des familles la sedition & la discorde. Mais pour insinuer ces préceptes plus efficacement & les faire mieux goûter aux Goths, naturellement plus faciles à persuader qu'à contraindre; il fit bâtir exprès un grand édifice, où il tenoit table ouverte; & c'étoit au milieu des festins, que ce Legislateur dogmatisoit sur les vertus morales & politiques, sur l'immortalité de l'ame, & sur une vie future, qui attendoit les conviez après celle-ci, & où ils devoient jouïr d'une éternelle felicité. *Diceneüs*, à l'exemple de Zamolxis, continua dans la suite à policer ces Peuples, & leur prescrivit diverses Loix, qu'il appella *Bilagenes*, & dont on forma une espéce de Code.

L'Auteur observe que le langage énigmatique étoit fort en vogue parmi ces Septentric

tentrionaux, & qu'ils aimoient à cacher leurs pensées sous des expressions figurées & symboliques. Il nous en donne pour exemple la conversation d'un ancien Suedois avec un Roi de ce païs-là ; conversation qui est tirée des Antiquitez Suédoises de *Loccenius*. Ce Suedois interrogé par ce Prince sur ce qu'il y avoit de nouveau en Dannemarc, lorsqu'il en étoit parti, lui répondit, *Qu'il y avoit vû des Abeilles sans chef, dispersées, & qui voltigeoient çà & là* ; voulant dire que le Roi de Dannemarc étoit mort. Interrogé après cela sur l'endroit où il avoit fait sa premiere couchée, il dit que c'étoit dans un lieu *où des brebis dévoroient un Loup* ; voulant signifier par là qu'il avoit trouvé dans ce premier gîte des Païsans qui guerissoient leurs brebis malades, en leur faisant manger de l'orge, dans laquelle ils avoient mêlé de la chair de loup séchée & reduite en poudre. Le Roi continuant ses interrogations lui demanda où il avoit logé la seconde nuit ; à quoi le Suédois répondit, que c'étoit dans un endroit *où des loups dévoroient un chariot, dont l'attelage avoit pris la fuite, & s'étoit sauvé dans un bois* : ce qui ne marquoit autre chose sinon que dans cette seconde hôtellerie, il avoit eu le spectacle de plusieurs Castors occupez à traîner une piéce de bois soutenuë en partie sur le dos de l'un d'entre eux ; & que ces Castors avoient tous pris

fuite à l'approche de quelques loups,
t en proye à ces animaux le Castor en-
ous la piéce de bois, à laquelle il
t en quelque maniére de chariot.
, le Roi s'étant informé des circonſ-
du troiſiéme gîte, le Suédois ſatis-
uriosité de ce Prince, en diſant,
*es ſouris y mangeoient une coignée, ſans
au manche*: c'eſt-à-dire, que des en-
n ſe joüant, ayant taillé un morceau
mage en forme de coignée, & l'ayant
nché d'un fêtu, des ſouris pendant
avoient mangé le fromage, ſans tou-
la paille.
Crucel établit une nouvelle preuve
ageſſe des anciens Goths, ſur le ſoin
ont pris de conſerver la memoire de
randes actions par divers monumens,
ue les Hiſtoires & les Inſcriptions.
avons encore aujourd'hui pluſieurs
ens ou abregez de ces anciennes Hiſ-
, comme ceux d'*Hervora*, de *Gotric*
, &c. Les Sçavans du Nord eſti-
que ces Fragmens pour l'ancienneté,
nt le diſputer avec les Hiſtoires Gre-
k Latines, étant écrits en caractéres
ues, d'où ils prétendent qu'ont tiré
igine, non ſeulement les caracteres
& Latins, mais (ce qui eſt encore
rprenant) les caracteres Phéniciens;
t l'avis de M. *Rudbeck* dans ſon *At-
ie.* Quant aux Inſcriptions, on les
trou-

trouve gravées ſur des pierres d'une énorme grandeur, qui couvrent d'anciens tombeaux, ou qui ferment l'entrée de certaines grottes ; & ces Monumens, s'il en faut croire Mr. Crucel, ſont l'ouvrage des Géants qui vivoient avant le Déluge, ou tout au moins, de ceux qui ont vêcu peu après. Mais pour revenir aux anciens écrits Hiſtoriques, il eſt certain que la perte irréparable qu'on a faite de la plûpart, doit être imputée au zéle mal-entendu de ceux qui plantérent le Chriſtianiſme dans le Nord, & qui déſeſperant d'en pouvoir autrement déraciner l'Idolatrie, & la Magie, défendirent l'uſage des Lettres Runiques : ce qui arriva ſur la fin du dixiéme ſiécle, ſous le regne d'*Eric* le Victorieux, & ſous celui d'*Olaf-Scott-Konung* ſon fils. De là vient qu'il ne nous reſte que les noms & quelques fragmens des anciens Auteurs Suédois, parmi leſquels *Samund* tient le premier rang ; & c'eſt du débris de ſes Ouvrages qu'on a compoſé les Livres appellez *Edda* & *Voluſpa*, recueillis par un *Samund* plus recent (qui vivoit l'an de N. S. 1050.) par *Snorron*, & par d'autres. Cette nouvelle compilation n'eſt donc proprement qu'un abregé, & ne contient pas (dit-on) la milliéme partie de l'ancienne *Edda*, qui ſous des recits fabuleux renfermoit toute la Theologie & toute la Sageſſe du Nord. On en peut voir un échantillon

dans cette partie de l'*Edda* moderne, ée *Haawamal*, & qui pour l'excellen- ; préceptes moraux & politiques dont t remplie feroit (au jugement d'*Olaf*) très-digne d'une Verfion Latine.
uteur nous entretient enfuite, des ; ou anciens Poëtes Septentrionaux, es Vers deftinez à immortalifer les es actions, tenoient lieu d'Annales à uples; ainfi que Tacite nous l'affure ermains. La Poëfie de ces Skaldes uifoit à des Epigrammes, qui, fans les recits hiftoriques, exprimoient ent & en peu de mots quelque fait rable. La Profe étoit peu différente te Poëfie, dont tout l'artifice con- à difpofer les mots de maniere, que nes Lettres nommées *Samftafar*, & dépendoit toute l'harmonie de ces fe trouvaffent placées à propos. Tel- it la Poëfie des anciens Skaldes. Mais Succeffeurs facrifiant cette premiere cité au defir de paroître plus inge- & d'être entendus moins facilement, lierent à répandre l'obfcurité fur leurs ages; en forte que fans le fecours d'u- erprétation appellée *Urf-Kyring*, qui oit comme la clef, ils demeuroient ement inintelligibles au vulgaire. Une nofes qui contribuerent le plus à aug- er cette obfcurité, fut la tranfpofition nots, qu'un trop grand affujettiffe-
ment

ment à certain nombre & à certaine c
ce rendoit abſolument indiſpenſable. L
teur produit quelques exemples de
ſorte de Verſification. Nous nous co
terons d'en rapporter un ſeul, par l
on pourra ſe former quelque idée de
ancienne Poëſie Septentrionale. L'
des chiffres indique celui dans lequ
doit arranger les mots, pour en tirer l
que préſente l'explication Françoiſe i
mée au-deſſous.

6 2 3 4 5
Lætur ſa er Hakon heitir
14 15 16 7
Han rœkir lid, bannat
13 11 12 20
Jord kan Frelſa firdum
8 1 9
Fridrofs Kongur Ofsa :
22 18 23 17 25
Sialfur rædr alt oc Elfar
19 21 24
Eirn ſtillir a- milli
29 30 26 31
Gramur ofgift ad Fremiri
27 10 28
Gandviks iofur landi.

C'eſt-à-dire :

Le Roi nommé Haquin, empêc
l'on ne viole la paix : il délivre
trie & la défend : il protége ſon peu

des hommes : sa domination
lbe jusqu'à la côte de Gand-
us grand encore que son Em-

n du Calendrier Runique
cel une derniere preuve de
habileté des anciens Goths.
er à faire une description
, sur laquelle il renvoye à
'attache seulement à prou-
vant Homme, que ce sont
Septentrion qui ont ima-
es Constellations, sur-tout
du Zodiaque, & qui ont
i les noms qu'ils portent
ment. Il soutient que ce
the de nation, qui les fit
recs, & qui, (suivant le
Lucien) leur communiqua
leur apprit des choses sur-
deux voyages qu'il fit en
ur entre après cela dans un
ur l'origine des douze Si-
rapports qu'ils ont, chez
ux, aux différentes parties
elles ils répondent.
er Gothique commençoit
e, & ces Peuples préten-
par ce Signe la joye que
retour du Soleil, après une
rs. Le *Verseau*, qu'ils ap-
pelloient

pelloient *Wattumannen*, désignoit la modération du froid & le commencement du dégel; & c'est sans aucun fondement qu'on voudroit faire honneur aux Egyptiens de l'invention de ce Signe, puisqu'il pleut très-rarement en Egypte, & que l'inondation du Nil n'arrive que sous le Signe du *Cancer* ou de l'Ecrevisse. Le Signe des *Poissons*, qui succede à celui du Verseau, annonçoit une pêche abondante causée par la fonte des néges, qui entraînant beaucoup de limon dans les rivieres & dans les étangs, attire les poissons vers les rives, & les invite à frayer. Les deux signes suivans, qui sont le *Belier* & le *Taureau*, répondoient aux mois où les terres du Nord produisent des pâturages pour le menu & le gros bétail; sans compter que sous le Signe du Taureau, on laboure ces mêmes terres pour y semer de l'orge. Les *Jumeaux* représentez par deux enfans nuds, faisoient entendre que l'eau étant suffisamment échauffée par les rayons du Soleil, on pouvoit alors se baigner en toute sûreté. La

mois de corruption. La *Vierge* avec son indiquoit le temps de la Moisson, qui ait dans le Nord aux mois d'Août & de tembre ; & il n'y a nulle apparence que Peuples Meridionaux, tels que les E-tiens & les Asiatiques, qui moissonnent Avril, en Mai & en Juin, ayent eu au-e part à l'institution de ce Signe. La *ance* venoit fort à propos à la suite de Vierge, parce que les Septentrionaux a-s la Moisson, tenoient des Foires, dans quelles ils échangeoient leurs Bleds con-d'autres denrées, se servant pour cela Balances. Le *Scorpion*, animal qui tuë son venin froid & coagulant, ne signi-it autre chose que l'éloignement du So-& le retour de l'Hyver qui venoit gla-la nature. Enfin, le *Sagittaire* étoit un nbole de la Chasse, qui faisoit dans cette tie de l'année, une des principales oc-ations des Peuples du Septentrion.

C'est ainsi que M. Crucel explique les uze Signes du Zodiaque ; découvrant les nvenances qu'ils ont avec les saisons & coûtumes du Nord ; & s'efforçant de ouver que ni les Egyptiens, ni les Assy-ns, ni les Juifs, ni aucun autre Peuple Midi, ne peuvent disputer aux anciens ths la gloire de cette invention.

Thé

The Mathematical and Philofophical Works of the Right Reverend JOHN WILKINS, Late Lord Bishop of Chefter, Containing, &c. C'eft-à-dire: *Les Oeuvres Mathematiques & Philofophiques de M.* Jean Wilkins *dernier Evêque de Chefter: Contenant*, I. *La découverte d'un nouveau Monde; ou un Difcours tendant à prouver, qu'il eft probable que la Lune eft un Monde habitable : avec un Difcours fur la poffibilité du commerce entre nous & les Habitans de la Lune.* II. *Qu'il eft probable que nôtre Terre eft une des Planétes.* III. *Mercure : ou le Meffager fecret & prompt ; pour montrer comment on peut communiquer fort vîte & fûrement fes penfées à un ami éloigné.* IV. *La Magie Mathematique : ou les merveilles que l'on peut opérer par la Geometrie Méchanique.* V. *L'Extrait d'un Effai de l'Auteur fur le projet d'une Langue univerfelle, qu'il appelle Caractére réel & Langue Philofophique. On a mis a la tête de ce Recueil la Vie de l'Auteur, avec le Catalogue de fes Ouvrages.* A Londres, chez Jean Nicholfon, &c. 1708. in 8°. pagg. 774. des deux premiers Traitez, fans comprendre la Vie de l'Auteur, ni l'Avertiffement : pagg. 90. du troifiéme Traité: pagg. 184. du refte. Il n'y a que le premier Titre qu porte 1708. tous les Traitez font dat 1707.

O

les Titres de tous ces Trai-
ent promettre quelque chose
e d'extraordinaire, on ne trou-
dans le Livre même que des
communes. Tous ceux qui
Philosophie de Descartes, &
Entretiens de Mr. de Fonte-
uralité des Mondes, ou ce
ens a écrit touchant le même
ont gueres ici que ce qu'ils
ces excellens Auteurs sur la
, & sur l'hypothese que la
Planete qui tourne autour
omme autour du centre d'un
lon. Ainsi nous n'entrerons
le détail des deux premiers

ne n'a de mystere que dans
r ce *Mercure*, ce *Messager seûr*
tte *maniere de communiquer ses*
rsonnes éloignées, tout cela se
Traité des chifres & des si-

me Traité intitulé, *Magie Ma-*
st divisé en deux Livres, dont
nomme *Archimede*, & le se-
me *Dédale*. Dans le premier,
la puissance des forces mou-
dans le second, on traite des
elles que sont le pigeon d'Ar-
de Regiomontanus, &c.

Quant à l'Extrait d'un Essai sur la La gue universelle, imprimé en 1668. par o dre de la Societé Royale de Londres, il c si précis & si sec, qu'il faudroit le tradui en François, si nous voulions faire plus i que l'indiquer.

On auroit pû s'attendre à trouver que que chose de singulier sur la possibilité d commerce entre les hommes de ce mond & ceux de la Lune ; mais tout ce qui e dit là-dessus se reduit presque à de pures i ductions des choses que l'industrie des hon mes a inventées, à celles que l'on peut i venter de nouveau.

Tel est le Livre de Mr. Wilkins. C Auteur étoit fils d'un Orfévre d'Oxford : étoit Docteur en Theologie ; & ayant pousé la sœur de Cromwel, il fut fait Pri cipal du College de la Trinité à Cambri ge, par Richard fils d'Olivier Cromwel. ne conserva cette place que jusqu'au rét blissement du Roi Charles II. après quoi fut reçu dans la Societé Royale de Lo dres, & par la protection de Mylord Bu kingham, il fut fait Evêque de Cheste On voit ici un grand éloge de lui, comm d'un homme habile dans plusieurs parti des Mathématiques, qui joignoit à un grande connoissance de la Theologie, u rare talent pour la prédication. On lou sur-tout sa franchise & son desinteressemen *Il a eu* quelques démêlez avec ses Confr

ujet de la Religion : car il n'étoit
jours dans les sentimens de l'Eglise
nc. Il mourut en 1672 ; & Mr.
me Lloyd, aujourd'hui Evêque de
ter, fit son Oraison Funébre.
e les Traitez contenus dans ce Vo-
on a de lui, 1. Un Livre intitulé,
fles ; ou Discours sur le don de la
ation, &c. imprimé plusieurs fois à
es. 2. Un Discours touchant la beau-
la Providence dans sa conduite la
vere. 3. Un Discours touchant le
la Priere ; pour montrer quel il est,
i il consiste, comment on peut l'ac-
, &c. 4. Deux Livres sur les princi-
les devoirs de la Religion naturelle.
inze Sermons prêchez en différentes
ons. Ces deux derniers Livres ont
bliez par Mr. Tillotson. 6. L'Essai
langage Philosophique, dont on a
it à la fin de ce Volume. 7. Un
nnaire alphabétique de la Langue
ise, dressé conformément à cet

della Venerabile Madre Suor Chia-
Maria della Passione, Carmelitana
za, Fondatrice del Monastero di
ina Cœli di Roma, nel secolo Don-
Vittoria Colonna, figlia di Don Fi-
o Gran Contestabile del Regno di
oli, &c. Nuovamente scritta, & di-

visa in sei Libri, da IGNAZIO ORSOLINI Sacerdote Romano. C'est-à-dire : *La Vie de la Venerable Mere Sœur Claire Marie de la Passion, Carmelite Déchaussée, Fondatrice du Monastere de* Regina Cœli, *dans Rome. Par* Ignace Orsolini, *Prêtre Romain.* A Rome, de l'Imprimerie de François Gonzague, 1708. in 4°. pagg. 594.

LA Religieuse dont on donne ici la Vie, étoit fille de Philippe Colonne Duc de Paliano, & septiéme Grand Connêtable du Royaume de Naples, & de Dame Lucrece Tomacelli son épouse. Elle nâquit à Offogna le 20. Avril 1610, & fut appellée Victoire. Peu sensible aux faux plaisirs du siécle, elle forma de bonne heure le dessein de se donner à Dieu sans réserve ; & pour l'executer, elle se retira dans le Monastére de S. Eloi, de l'Ordre des Carmelites Déchaussées, où elle prit l'Habit le 4. d'Octobre 1628. Les progrès qu'elle fit dans la Vie religieuse, la firent bien-tôt regarder comme un modele de vertu digne d'être proposé aux autres. C'est pourquoi elle fut élûë Superieure, du consentement unanime de toutes les Religieuses du Couvent ; mais elle ne gouverna pas lon[illegible] temps le Monastere de S. Eloi. Dès l'[illegible] née suivante 1654, elle passa dans c[illegible] qu'on appelle *Regina Cœli*, fondé par A[illegible] Col[illegible]

...nne, Ducheſſe de Paleſtrine, comme il ...oit par cette Inſcription qu'on y lit en...ore aujourd'hui.

Anna Columna Philippi Columnæ Ducis Paliani, &c. Filia, Uxor Thaddæi Barberini,
Urbis præfectissa, Urbani VIII. neptis.
Addictæ Coeli Reginæ in signum Suæ pietatis D. M.D.C.XLIIII.

C'eſt là que mourut la Mere Claire Marie de la Paſſion, le 22. Août 1675. dans la 66. année de ſon âge, & la 48. de ſa Profeſſion.

Le Pere Blaiſe de la Purification, de l'Ordre des Carmes Deſchaux, avoit déja publié la Vie de la Mere Claire Marie de la Paſſion en 1681. à Rome: mais comme cette Edition eſt devenuë fort rare, M. Orſolini a entrepris de nous en donner une nouvelle, qu'il a augmentée de beaucoup de circonſtances, tirées des procès verbaux qui ont été faits en vûë de la Canonization de cette Religieuſe. Cette Vie eſt diviſée en ſix Livres, dont le premier contient l'Hiſtoire de la Vie de la Mere Claire dans le monde. Le ſecond renferme ſa Vie Religieuſe. Dans le troiſiéme, l'Auteur traite de la Foi, de l'Eſperance & de la Charité de cette Religieuſe. Dans le quatriéme & le cinquiéme, il parle de ſes autres vertus.

Et dans le sixiéme, il rapporte les prédictions qu'elle a faites, les particularitez de sa mort, ses apparitions à plusieurs personnes après sa mort, l'ouverture de son tombeau, & les miracles que Dieu a operez à sa priere.

---

* JOANNIS CASÆ Latina Monumenta, quibus continentur 1. Carmina. 2. De Officiis inter potentiores & tenuiores amicos. 3. Petri Bembi Vita. 4. In Historias Petri Bembi Præfatio. 5. Epistola ad Ranut. Farnesium Card. 6. Epistola ad Pet. Victorium. 7. Gasparis Contareni Vita. 8. Plures Orationes Thucydidis. 9. Epistola Petri Victorii ad Joh. Casam. 10. Jo. Casæ defensio contra Vergerii calumnias. Cum præfatione NICOLAI HIERONYMI GUNDLINGII. J.U.D. Accedit Index rerum potiorum. 4°. *Halæ Magdeb.* 1709. *prostat in Officina Libraria Rengeriana.*

* LUCIEN *de la traduction de* N. PERROT Sr. D'ABLANCOURT, *avec des Remarques sur la traduction. Nouvelle Edition revûë & corrigée.* 8°. 2. voll. A Amsterdam chez Pierre Mortier. 1709

JOURNAL
DES
SCAVANS.

5

Du Lundi 14. [illegible]bre M. DCCIX.

The Scripturæ A[illegible] Eternal Rewards or Punis[illegible] that hear of the Gospel, wi[illegible] mortality necessarily resulti[illegible] nature of the souls themselves that are concerned in those Rewards or Punishments, &c. C'est-à-dire : *La Doctrine de l'Ecriture sur l'éternité des récompenses & des peines de tous ceux qui ont reçu l'Evangile, expliquée sans supposer en eux une immortalité qui résulte nécessairement de la nature de leurs Ames, &c. Par* Henri Dodwel, *Maitre ès Arts, Auteur du Discours en forme de Lettre.* A Londres, imprimé pour George Straughan, &c. 1708. in 8°. pagg. 293. sans y comprendre la Préface.

POUR mettre le Public au fait ſur la matiére traitée dans ce Volume, il eſt à propos de l'inſtruire d'abord de divers Ouvrages qui ont précédé celui-ci, & qui en ont été l'occaſion : & c'eſt à quoi nous nous ſentons d'autant plus indiſpenſablement obligez, que nous n'avons juſqu'ici rendu compte d'aucun de ces Ouvrages dans nos Journaux.

M. Dodwel, ſi connu dans la République des Lettres par ſa profonde érudition, & par un grand nombre de Traitez, qu'il a mis au jour, ſoit pour l'éclairciſſement de l'ancienne Hiſtoire & de la Chronologie, ſoit pour la défenſe de la Hiérarchie Epiſcopale, publia au commencement de 1706. un Livre *in* 8°. intitulé, *An Epiſtolary Diſcourſe*, &c. c'eſt-à-dire : *Diſcours en forme de Lettre, où l'on prouve par l'Ecriture & par les premiers Péres, que l'Ame eſt un Principe naturellement mortel, mais qui par ſon union avec l'Eſprit divin Baptiſmal, & ſous le bon plaiſir de Dieu, eſt actuellement immortaliſé par rapport aux Peines & aux Récompenſes éternelles : & où l'on fait voir, que perſonne, depuis les Apôtres, à l'exception des Evêques, n'a le pouvoir de donner ce Divin Eſprit qui immortaliſe.* M. Dodwel, après avoir déclaré dès l'entrée de ce Diſcours, Que ſur la queſtion préſente, i *vouloit s'en tenir* uniquement à l'Ecriture

expliquée par les Péres des quatre premiers Siécles, & qu'il rejettoit tout Syſtême Philoſophique, différent de celui de Platon, adopté par les Juifs & les premiers Chrétiens; s'efforçoit de prouver, que conformément à ce Syſtême, l'Egliſe croyoit alors, Que l'homme étoit composé d'un *Corps*, d'une *Ame* qui lui étoit commune avec les Bêtes, & d'un *Eſprit*, qui n'étoit autre choſe que *ce Souffle de vie* que Dieu avoit communiqué à nôtre premier Pere; Que ce Souffle, quoi qu'un don ſurnaturel, n'étoit nullement un Principe d'Immortalité; & qu'ainſi Adam n'étoit naturellement ni mortel ni immortel: Qu'il n'y avoit que l'union du S. Eſprit, qui pût lui acquerir l'immortalité; union dont il s'étoit rendu indigne par ſa déſobéïſſance, qui l'avoit ſoumis à la mort, lui & toute ſa poſterité: Que Dieu avoit permis alors au Démon de régner ſur la race criminelle d'Adam, juſqu'au temps où cet Eſprit ſeducteur & ſes Anges devoient être précipitez dans les Enfers: Qu'il avoit excepté de cet aſſerviſſement général au Démon, les Deſcendans de Seth & les Iſraëlites, avec leſquels il avoit fait une alliance particuliere; mais qui n'alloit qu'à leur procurer les biens temporels, ſans y joindre l'eſperance de l'Immortalité: Que ce don étoit reſervé à la nouvelle Alliance, par laquelle Dieu *avoit voulu* affranchir les Hommes

de l'esclavage du Démon : Qu'il ne leur accordoit cette Immortalité qu'à deux conditions ; l'une, de croire en Jesus-Christ ; l'autre, de recevoir le Baptême, & en conséquence, le Saint Esprit, qui étoit le veritable & unique Principe de nôtre Immortalité : Que J. C. ayant donné aux seuls Evêques le pouvoir d'administrer le Baptême, & de conferer le Saint Esprit, il falloit necessairement conclure, que ceux qui n'avoient point d'Evêques, n'avoient point de veritable Baptême, & ne pouvoient ni recevoir le S. Esprit, ni participer à l'Immortalité bienheureuse ; car le but principal de M. Dodwel dans ce Discours, étoit de faire sentir la necessité de l'Episcopat. Il ajoûtoit, Qu'il ne sembloit pas que l'Immortalité bienheureuse & malheureuse que l'Evangile nous annonce, dût regarder ni les Juifs ni les Payens qui avoient vêcu avant Jesus-Christ. Il avoüoit même qu'il n'auroit pas crû que les Ames des uns & des autres fussent devenuës immortelles, si les Peres ne l'eussent éclairé là-dessus, & ne lui eussent appris, Que ces Ames separées des Corps avoient été placées dans la moyenne region de l'air, qu'ils appellent *Hadès* : Que J, C. après sa mort, étoit allé prêcher l'Evangile aux Ames des Juifs qui habitoient l'*Hadès* superieur, & que les Apôtres étoient allez ensuite prêcher dans l'*Hadès inferieur*, où étoient les Ames des Gen-

Démons ou des Princes de l'Air ; ce qui obligeroit l'Eglise primitive à prier pour les Ames séparées, pour les Saints, pour les Martyrs, & même pour la Sainte Vierge. M. Dodwel terminoit ce Discours, en montrant, que la distinction qu'il établissoit entre l'*Ame* & l'*Esprit*, applanissoit toutes les difficultez que forme la Theologie moderne sur le peché originel, sur la réprobation, sur les enfans morts sans Baptême, & sur les Payens qui n'ont jamais ouï parler de l'Evangile : difficultez inexplicables (selon lui) dans les Systêmes ordinaires.

Cet Ouvrage de M. Dodwel ne manqua pas de lui susciter parmi ses Compatriotes plusieurs Adversaires. M. *Clark* fut un des premiers à le refuter par un Ecrit imprimé sous ce titre ; *A Letter* &c. c'est-à-dire : *Lettre à M.* Dodwel, *où l'on répond à tous les Argumens qu'il a employez dans son Discours en forme de Lettre, contre l'immortalité de l'Ame ; & où l'on expose le jugement des Peres sur cette matiere.* On vit paroître pres-

que en même temps une autre Réponse ; composée par le Docteur *Turner*, Vicaire de Greenwich. Quelques mois après, le Docteur *Coward*, Medecin distingué par ses sentimens particuliers sur la nature de l'Ame, & dont nous avons parlé dans le Journal du 30. Janvier de 1708, p. 124. prit occasion du nouveau Livre de M. Dodwel, de publier celui-ci : *The just scrutiny*, &c. c'est-à-dire : *Examen sérieux des idées modernes qu'on a de l'Ame, 1. considerée, suivant l'Ecriture Sainte, comme un souffle de vie ou une puissance, & non pas une substance immatérielle, unie au corps : 2. regardée comme un principe naturellement mortel, mais qui est immortalisé par son union avec l'Esprit Baptismal, selon le Platonisme, qui a été depuis peu Christianisé : avec un Discours où l'on compare l'état des Morts, tel qu'il est enseigné par l'Ecriture, avec celui qu'on tire de la Philosophie, & où l'on fait quelques Remarques sur les conséquences de ces opinions.* (*in* 8°.) Sur la fin de la même Année (1706.) il parut une nouvelle Réfutation du Livre de Mr. Dodwel, intitulée, *A Charge of Heresy*, &c. c'est-à-dire, *Accusation d'Hérésie soutenuë contre le Discours de M.* Dodwel *touchant la Mortalité de l'Ame, écrite en forme d'Adresse au Clergé de l'Eglise Anglicane ; où l'on fait voir que M.* Dodwel *contredit les Symboles reçûs, & falsifie toute l'Antiquité sacrée & profane.* M. *Chishull*, jeune Bachelier

The

Theologie, & Auteur de ce Livre, n'y ménageoit en aucune façon M. Dodwel; & sans aucun respect pour l'âge, la pieté, & la vaste Littérature de ce sçavant Anglois, il le faisoit passer pour un homme qui avoit plus de mémoire que de jugement, & plus d'érudition que de solidité; en un mot, il le traitoit avec une aigreur & un emportement capables d'exciter l'indignation des Lecteurs.

Au commencement de 1707, M. Dodwel se mit en devoir de repousser les attaques de tant d'Assaillants, & fit imprimer un Volume sous le titre de *A Preliminary Défence*, &c. c'est-à-dire, *Défense préliminaire du Discours en forme de Lettre, concernant la distinction de l'Ame & de l'Esprit*; &c. Cette Défense étoit divisée en deux parties. Dans la premiere, M. Dodwel répondoit principalement aux objections de M. *Clark*, qui avoit prétendu que le sentiment de nôtre Auteur favorisoit le vice & l'impieté. Dans la seconde, il se justifioit de l'accusation d'Hérésie intentée contre lui par Mr. *Chishull*, & se plaignoit amérement du procedé injurieux de cet Ecrivain. Cette justification de M. Dodwel n'empêcha pas qu'il ne s'élevât contre lui un nouvel Antagoniste, en la personne de Mr. *Milles* Bachelier en Theologie à Oxford, qui donna au Public un gros *in octavo*, dont voici le titre; *The naturel Immortality*, &c. c'est-à-dire

[redacted]

dire, *l'Immortalité naturelle de l'Ame défenduë & prouvée par l'Ecriture & par les premiers Peres, pour ſervir de réponſe au Diſcours en forme de Lettre de M.* Dodwel, *où il tâche de prouver, que l'Ame eſt un Principe naturellement mortel.* Il paroît par l'Ouvrage dont nous faiſons l'Extrait, qu'un M. *Smallbroke*, dont l'Ecrit n'eſt point venu à nôtre connoiſſance, étoit auſſi entré en lice contre M. Dodwel; & c'eſt apparemment un de ſes derniers Aggreſſeurs.

C'eſt donc pour répondre avec plus d'étenduë à toutes les Critiques dont nous venons de parler, que M. Dodwel produit la nouvelle Défenſe que voici, dans laquelle il ſe propoſe de faire voir en particulier; 1. Juſqu'à quel point les plus grands Philoſophes de l'Antiquité ont pouſſé leurs découvertes ſur la nature & ſur l'Immortalité de l'Ame; 2. Combien les idées de la Philoſophie Payenne ſur cet article ont été rectifiées par les Juifs Helléniſtes, aidez de la Révélation de l'ancien Teſtament; 3. Combien toutes ces Découvertes ont été perfectionnées par la Révélation de l'Evangile.

Cela eſt précedé d'une longue Préface, qui roule ſur l'explication de pluſieurs paſſages tirez de Clement Alexandrin, & qui ont rapport au ſujet de ce Livre. Le premier de ces paſſages va (ſelon M. Dodwel) à établir le Baptême, comme verita

mmortalité. Il eſt conçû en ces
... φωτιζόμεθα : φωτιζόμενοι,
... τελειούμεθα : τελειούμενοι,
... C'eſt-à-dire : *Etant baptiſez,*
es illuminez; étant illuminez, nous
nfans; devenant enfans, nous ſom-
ionnez; étant perfectionnez, nous
mmortaliſez. (*Pædag. l.* 1. *c.* 6.) L'Au-
uye ſon opinion touchant la mor-
turelle de l'Ame, qui ne devient
elle que par une grace particuliere
, ſur quelques autres paſſages tirez
gmens du même Pere, qui nous ont
ſervez par Caſſiodore. C'eſt de ces
s Fragmens, non ſuſpects au ſenti-
de M. Dodwel, qu'il emprunte de
xpliquer ce qu'il faut entendre par
ois ordres de Creatures ſoumiſes au
e, comme à leur Seigneur, & appel-
par Saint Pierre (*I. Ep. III.* 22.) Ἄγγελοι,
..., & Δυνάμεις; *les Anges, les Puiſſan-*
& les Vertus. Suivant ce Syſtême, les
ges ſont les Eſprits bienheureux, qui ha-
ent le Ciel. Les Puiſſances & les Ver-
s ſont tous les autres Etres intelligens qui
mpliſſent ce bas monde, c'eſt-à-dire,
Air, la Terre, & les Enfers ou les en-
railles de la Terre, & qui forment diffé-
rentes Claſſes. Il y a celle des Anges pré-
varicateurs, chaſſez du Ciel, qui ont le
Diable à leur tête, & qu'on doit regarder
comme les Principes de ce Monde : il y a
d'autres

d'autres Esprits d'une nature moins excellente, & d'une substance plus grossiere, préposez, même avant la chûte des Démons, au gouvernement du Monde sublunaire, & que ceux-ci ont entraînez dans leur parti : il y a outre cela les Hommes, & les Ames separées des Corps, qui font deux autres Classes à part. Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans tout ce qu'il nous dit ici sur la subordination qui se trouve entre ces différens ordres d'Esprits, qu'il compare à une grande Armée, composée de Généraux, d'Officiers subalternes & de Soldats, & partagée en divers Corps, dont chacun a son poste à occuper & sa fonction à remplir. Nous nous contenterons d'ajoûter qu'il n'avance rien sur tout cela, qu'il n'essaye de prouver par l'autorité de l'Ecriture, & qu'il ne tâche d'éclaircir par la comparaison qu'il en fait avec le Systême des Platoniciens.

Pour venir maintenant au corps de l'Ouvrage, nous dirons que l'Auteur s'applique d'abord à rassurer les personnes pieuses que son opinion auroit pû effaroucher; & pour se les rendre favorables, il leur fait voir d'une part, qu'en supposant l'Ame mortelle de sa nature, il n'ôte point à Dieu le pouvoir de l'immortaliser quand il lui plaît, par rapport aux peines ou aux récompenses; & de l'autre, que son opinion fait h[illegible] *neur à la conduite* de Dieu, à qui el[illegible]

p[illegible]

pargne l'inconvénient de punir ou de récompenser éternellement des Ames qui n'ont merité ni l'un ni l'autre, telles que les Ames des Enfans morts sans Baptême, celles des Peuples à qui l'Evangile n'a jamais été annoncé, &c.

De là il passe à l'examen des Dogmes Philosophiques reçûs du temps des Apôtres, & ausquels l'Ecriture fait allusion; & il prétend que sans une parfaite intelligence de cette Philosophie, qui est celle des Platoniciens, on ne peut entrer que difficilement dans le vrai sens des Livres du Nouveau Testament. Les Platoniciens (selon lui) ont consideré l'Ame comme un Etre mitoyen ou comme une espéce d'*Intermède*, qui unissoit l'Esprit à la matiere; & qui loin d'être immortel de sa nature, ne le devenoit que par son union avec l'Esprit. Ils ont crû que ces deux Etres n'étoient point absolument inséparables, & que leur desunion rejettoit l'Ame dans sa condition mortelle; condition qu'ils n'ont jamais confonduë avec un entier aneantissement. C'est sur ce principe que les Gnostiques, fameux Hérétiques de la primitive Eglise, & grands Platoniciens, refusoient l'Immortalité à ce qu'ils appelloient l'*Homme materiel* ou *terrestre*, comme étant dénué de l'*Esprit* ou du *Souffle vivifiant*, quoi que d'ailleurs il fût doué d'une Ame. Ce n'est qu'en vertu de ce *Souffle Divin*, que Philon, & les Juifs

Hel-

Hellénistes, conformément à ce Systêm ont attribué aux Ames une veritable I mortalité, estimant qu'elle étoit mort de sa nature, nonobstant la faculté qu'e a de penser & de raisonner. D'où il roît que le terme πνοὴ, *Souffle*, emplo par Philon, désigne un Principe de vie p faitement simple, & entiérement disting de l'Ame; & que ce *Souffle* revient en qu que maniere à ce qui est appellé *Esprit* d l'Evangile.

On observe ensuite, que les Chrétiens sont parvenus à connoître la distinction l'Ame & de l'Esprit, que par le don qu ont reçû de pénétrer dans le Sens my que de l'Ancien Testament, sur-tout rapport à un Passage d'Isaïe (XLII. 5.) où Prophete distingue πνοὴν, *le Souffle*, de π μα, *l'Esprit*. C'est par là qu'ils ont co pris que l'assemblage de l'Ame & du So fle de vie qui se trouvoit en Adam, ét sujet à la mort; ce qui se verifie par div passages du Nouveau Testament, qui n apprennent en même temps qu'il n'y a c l'Esprit Divin qui puisse donner à l'hom quelque droit à l'Immortalité; Esprit bien loin de faire une partie essentielle la nature humaine en général, ne peut être conferé que par le Baptême. A toute la différence qui se rencontre sur point entre la doctrine des *Hellénistes* & le des Ecrivains sacrez, consiste, selon

D

Dodwel, en ce que les premiers ont cru que le Principe d'Immortalité entroit néceſſairement dans ce qui conſtituoit la nature de tous les Hommes, & dépendoit de l'union de leurs Ames avec certains Eſprits Céleſtes, créées avant cette union : au lieu que les derniers regardent ce Principe qui immortaliſe, comme un don attaché uniquement au Baptême ; & rejettent cette création d'Eſprits, préalable à leur union avec les Ames.

Une autre preuve que l'Homme n'eſt point naturellement immortel, c'eſt (dit l'Auteur,) qu'il n'a point été créé dans le Ciel, comme l'ont été les Anges ; d'où il eſt arrivé, que les Anges prévaricateurs, quoi que bannis du Ciel, n'ont pû perdre l'Immortalité qui leur étoit eſſentielle ; pendant que le peché du premier Homme l'a fait retomber dans ſa mortalité naturelle, en le privant de l'Eſprit vivifiant qu'il n'avoit reçû que par une grace particuliére, & que par conſéquent, il n'a pû tranſmettre à ſes deſcendans. Car, continuë Mr. Dodwel, il ne faut pas confondre ce Principe avec le Souffle Divin ou l'Ame de l'homme, ni s'imaginer que l'Immortalité ſoit dûe à cette Ame en qualité d'Ouvrage Divin, puis qu'il s'enſuivroit que le Corps humain, par la même raiſon, devroit être naturellement immortel, ce qui n'eſt point. Du reſte, la *perte* que l'homme pecheur a

faite

faite du Principe qui immortalise, paroît assez par l'arrêt de son Juge qui l'a relégué dans ce bas Monde, soumis à l'empire de la mort. Mais quoi que l'Homme ait perdu l'Immortalité, qui ne peut lui être renduë que par le Baptême, il n'a pas laissé d'en conserver quelques vestiges, puisque la dissolution du Corps n'emporte point necessairement celle de l'Ame.

L'Auteur s'engage après cela, dans une longue discussion d'un passage de S. Irenée, sur l'explication duquel il soutient que ses Adversaires ont eu tort de lui insulter, en l'accusant de falsification, puisque ce passage, pris dans le sens qui lui est propre, n'accorde à l'Ame de prétention à l'Immortalité, que dépendamment de l'Esprit Divin qui la vivifie. Il montre aussi, par divers passages de Tertullien, que du temps de ce Pere, c'étoit la commune créance de l'Eglise, que l'Esprit de vie ou le Principe d'Immortalité, étoit quelque chose d'étranger à l'Ame, & qui pouvoit s'y joindre ou s'en separer, selon que Dieu le jugeoit à propos; en sorte que l'union de cet Esprit avec une Ame n'étoit pour elle un titre d'Immortalité, qu'autant qu'il plaisoit à Dieu de perpetuer cette union: d'où il s'ensuit, que l'Eglise ne trouvoit point alors d'incompatibilité entre la punition éternelle des Damnez & la mortalité naturelle des *Ames*. Tertullien lui-même, lorsqu'il em-
brassa

t. Il est vrai que dans la suite s'e-
ruit plus à fond des Dogmes du
ifme, il abandonna cette opinion,
bien fondée qu'elle lui eût paru
: mais quoi qu'il fut alors persuadé
glise, que les Ames separées des
oient Immortelles, & qu'il s'en
en termes qui semblent marquer
croyoit immortelles par leur na-
'a jamais voulu faire entendre par
ttribuât aux Ames l'Immortalité,
in Principe *intrinseque* ou essentiel-
ttaché à leur nature, mais il a vou-
mplement, Qu'il étoit naturel à
survivre au Corps.
insi que M. Dodwel tâche de met-
on parti S. Irenée & Tertullien;
re voir à ses Adversaires combien
t mécomptez, lors qu'ils ont pré-
battre en ruine par l'autorité de

[redacted]

il) le meneroit trop loin, il s'en croit en partie diſpenſé par le zele d'un homme de merite & de diſtinction (qu'il ne nomme point) que la Providence a ſuſcité pour lui ſervir d'Apologiſte, & qui en a parfaitement rempli tous les devoirs. M. Dodwel paroît d'autant plus pénétré de reconnoiſſance envers ſon généreux Defenſeur, qu'il avoit moins lieu de ſe promettre ce ſecours officieux, dans un temps ſur-tout, où il ſe voyoit en quelque maniere trahi par ceux qui ſe diſoient ſes meilleurs amis, & abandonné à toute l'injuſtice de ſes Accuſateurs. Il ſe plaint de la trop grande facilité des premiers à ſe laiſſer prévenir au deſavantage de ſa cauſe, & de l'acharnement des autres à rendre ſa foi ſuſpecte & à le calomnier, en lui imputant des ſentimens qu'il n'a point, & qu'on ne peut raiſonnablement inferer de ſes Ecrits; & c'eſt par là qu'il termine ſon Ouvrage. Nous ajoûterons, que ſi les Auteurs qui ſe piquent le plus de ne raiſonner que ſur des idées claires & diſtinctes, ne peuvent pas toûjours ſe garentir des fauſſes imputations; on donne ſur ſoi infiniment plus de priſe de ce côté-là, lors qu'on établit le fort d'un Syſtême ſur un grand étalage d'érudition ſacrée & profane; c'eſt-à-dire, ſur des autoritez & ſur des paſſages dont la plûpart ſont ſuſceptibles d'interprétations différentes. Ainſi, *il n'eſt pas* ſurprenant que M. Dodwel qui

a



ui en a bien
ſſuyé tant de

othi Vitis A-
ſtorum Regni
& notis illuſ-
ELIUS filius.
tentrionale , ou
Suede. Par Jean
ctions & des Re-
s. A Upſal chez
08. in 4°. pagg.
.

Cologne en 1623.
ſeconde Edition.
qui la donne , y
reté des Exemplai-
Livre. Vaſtovius
e , & Chanoine de
iſmond III. Roi de
Son Epître dédica-
En y faiſant voir
Suede a tirez de la
il parle de l'Idolatrie
onaux. Comme les
ils adoroient le So-
urs Rois ; comme les
ient un culte ſuperſti-
aux : enfin , ainſi que
nains , ils regardoient
comme

comme des Dieux les perſonnes qui par leur bravoure ou par leur ſageſſe s'étoient anciennement diſtinguées parmi eux. Ils avoient conſacré les deux premiers jours de la ſemaine, au Soleil & à la Lune; le troiſiéme, à Diſe; le quatriéme, à Odin; le cinquiéme, à Thor, à qui ils avoient auſſi dedié le premier mois de l'année, le ſixiéme jour, à Frigga; & le dernier, à la Flamme. Thor, Odin, & Frigga, étoient leurs plus grandes Divinitez. Les moins conſidérables étoient Goée fille de Thor, & le ſecond mois portoit ſon nom; Vagmoſte & Adinge, Dieux de la guerre; Roſtiphe, fameux Devin; Roſtare, célébre par ſa cruauté; Fro, Satrape des autres Dieux; Methotin, leur Pontife; Mara, fantôme dangereux pendant la nuit; Neccus, Dieu redoutable à ceux qui approchoient des eaux. Les bois, les montagnes, & les cavernes, étoient autant de Palais enchantez où habitoient les Fées, & on les y conſultoit comme des Oracles. Les Manes, les Lares, les Faunes, les Satyres, & parmi ceux ci, un certain Memmingus, étoient auſſi en grande conſidération dans tout le Nord. Dithmar dit qu'on avoit coutume d'y ſacrifier tous les ans au mois de Janvier 99. victimes humaines, & que cela a duré juſqu'au temps de Henri I. Roi de Germanie. Le ſort décidoit du choix de ces victimes, & jamais le peuple n'attendoit

doit plus de graces des Dieux, que lors que le sort tomboit sur le Roi. Vastovius ajoûte, que non seulement le peuple, mais aussi les Rois & les Princes du Septentrion, se faisoient alors une gloire d'être d'excellens Magiciens, de sçavoir nouër l'éguillette, & de faire toutes sortes d'autres sortiléges.

Tels étoient les Suedois, dit-il, lors que Herebert, Ansgaire, & les autres Ministres de l'Evangile, vinrent leur annoncer la doctrine de Jesus-Christ Par leur Prédication, les ténebres se dissiperent, la ferocité se changea en politesse, la Science prit la place de l'ignorance profonde qui avoit regné jusqu'alors. On bâtit par-tout des Eglises, des Monastéres, des Colleges publics; on dressa de nombreuses Bibliotheques. Celle des Benedictins de Visby ville de Gothlande, renfermoit deux mille Manuscrits très anciens, & un grand nombre de plus modernes. Le Ciel parut récompenser les Suedois de leur docilité par des faveurs mêmes temporelles. Car dans le temps qu'ils devinrent Chretiens, ils commencerent à découvrir chez eux des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, & d'autres métaux.

Vastovius déplore ensuite l'aveuglement où ils sont tombez en embrassant la Doctrine de Luther; & après un court dénombrement des *principaux* Saints que la Suede

Catholique a produits, il demande d'où vient la ſterilité de la nouvelle Religion, & ſi elle eſt encore trop jeune pour être mere de quelque Saint, quoi qu'elle ait cent ans. Il joint à cette raillerie une deſcription très-ſerieuſe des malheurs arrivez à la Suede depuis la Réformation.

En l'état où ſont les choſes, il n'y avoit pas d'apparence que Mr. Benzelius ſe crût permis de paſſer cet endroit de l'Epître ſans tâcher de le réfuter. Auſſi nous avertit-il dans ſa Préface, qu'il avoit réſolu d'y attacher une note. Mais il nous apprend en même temps que cette note, par la multitude des matieres qui y ſont entrées, eſt inſenſiblement devenuë une Apologie en forme; & qu'il la reſerve pour un autre Ouvrage.

Celui-ci contient 85. Abregez de Vies de Saints ou de Saintes, qui ont vécu depuis l'an 813, juſqu'à l'an 1525.

S. Herebert né dans les Païs-Bas, entra le premier en Suede pour y planter la Foi. Ce fut l'Empereur Charlemagne qui l'y envoya avec quelques autres, à la priere du Roi Biorne, qui deſiroit depuis long-temps d'être inſtruit, & de faire avec ce fameux Empereur une alliance ſolide. Herebert détruiſit le culte des faux Dieux dans une partie de l'Oſtrogothie, & y jetta les premiers fondemens de l'Egliſe de Lincoping. Mais ces heureux commencemens n'euren

ɔur lors de suite, & la mo— ɔu l'é-
:ment des Ministres de l'I ,
lieu à l'Idolatrie de se rét: :
trogoths. On conjecture q _e-
fut fait Evêque de Minden, s son
ition Apostolique.
tovius donne à St. Ansgaire le titre
tre des Royaumes Septentrionaux.
la mort de Charlemagne Je Roi
e demanda de fionnai-
Louïs le Debo: Moi-
Corbie, s'offri ..ec deux
agnons, Gisle , Vithmare.
nare demeura c, où ils
erent, & Ans emare se
rent à Birca cap ue. Ils y
erent la Religion Chretienne avec un
grand succès; le Roi & son favori He-
e se convertirent. Au bout de deux
St. Ansgaire s'en retourna à Corbie.
le fit peu après Archevêque de Ham-
g, & on soumit à son Siege les Roy-
es du Nord. Il y cultiva avec soin la
gion qu'il y avoit établie. L'Eglise de
nbourg ayant été détruite par les Nor-
ns, on l'unit à celle de Breme, où St.
gaire fut transferé malgré lui. Il fit
nouveaux voyages en Dannemarc & en
de, & confirma toujours les Rois & les
iples dans le Christianisme. Il mourut
de 64. ans.
La premiere Sainte dont il soit parlé
C 2 dans

dans ce Catalogue, eſt ſainte Gude ou Goede. Elle étoit ſœur d'Ingon III. Roi de Suede, & elle fut mariée à Suenon II. Roi de Dannemarc. Ce mariage fut declaré illégitime à cauſe de la parenté, & Suenon fut contraint par le Pape & par Adalbert Archevêque de Breme, de répudier Gude. Cette jeune Princeſſe fit bâtir de ſon bien un Monaſtere dans la Veſtrogothie où elle ſe retira, & où elle ſe rendit célébre par la pratique de toutes les vertus. Ce Monaſtere étoit le refuge de tous ceux qui étoient perſecutez pour la foi. Les Religieuſes y partageoient leur temps entre la priere & le travail des mains. Elles s'occupoient ſurtout à faire des Habits Sacerdotaux, & d'autres ornemens d'Egliſe. Thore maîtreſſe de Suenon, jalouſe de la réputation de Gude, & des honneurs que ſa vertu lui attiroit, la fit empoiſonner. Elle vivoit en 1055.

M. Benzelius, dans ſa Note ſur cet article, obſerve que Gude étoit fille d'Anund Jacques Roi de Suede. Il fait ſur la parenté qui étoit entre les Rois de Dannemarc & les Rois de Suede de ce temps-là, des remarques qui prouvent ſon exactitude. Ses autres Notes ne ſont ni moins travaillées, ni moins utiles. Il y défend ſon Auteur en certains endroits, dans d'autres il le critique. La Chronologie & la *Geographie* ancienne du Septentrion, de la-

laquelle il paroît avoir une grande connoissance, sont également éclaircies dans son Ouvrage, suivant les occasions qui se présentent. On trouve à la fin deux suites genealogiques tirées d'un vieux manuscrit du Comte Magnus Gabriel de la Gardie : l'une renferme les Rois & les Princes de Dannemarc, depuis Gormon bisayeul de Canut le Grand, jusqu'à Chrétien III : l'autre les Rois de Suede, depuis Ragnar Lodbrok, jusqu'à Birger fils de Magnus.

Annotationes ad Examen feudale Strykianum, ex Interpretibus accuratissimis congestæ, ac passim ex Recessibus Imperii, Jure feudali Saxonico, communi & Electorali, etiam Lusatico, nec non exemplis illustribus, præjudiciis rarioribus, & inspersis variis novissimis formulis illustratæ & editæ à JOHANNE JACOBO VINZIGERO J. U. D. &c. *Lipsiæ & Francofurti apud Joh. Jacob. Scopsium.* 1708. C'est-à-dire : *Annotations de* Jean Jacques Vinziger *Docteur en Droit, sur l'examen du Droit feodal de M. Stryk, tirées des Constitutions de l'Empire, du Droit feodal de Saxe, soit par rapport aux Fiefs simples, soit par rapport aux Electorats, & des exemples les plus célébres, avec les différentes formules qui ont rapport à cet-*

Jean Jacques Scopſius. 1708. in 8°. p
688.

L'Ouvrage que M. Stryk a donné
Public ſur le Droit feodal, eſt fort
mé; & il n'en faudroit pas d'autre pr
que le ſoin qu'ont pris divers Auteurs
faire des Notes: car on ne s'amuſe gu
à commenter de mauvais Livres. Ces
tes doivent naturellement être jointe
Texte pour lequel elles ſont faites.
une eſpece de Suplément qu'on ne
bien entendre que lors qu'on a l'Ouv
principal devant les yeux. Nous al
neanmoins toucher quelque choſe de
obſervations détachées. Il y en a une
l'origine des Fiefs, dont la recherche
puiſé les Interprétes en conjectures &
ſoupçons. Quelques-uns font remo
cette origine juſqu'aux Romains, qui
le cours de leurs conquêtes diſtribu
aux vieux Soldats, en recompenſe de
travaux, une partie des terres conquiſ
la charge d'être toûjours prêts pour
ſervice. D'autres Auteurs, du nombre
quels étoit M. Stryk, ont cru que les
avoient été introduits par les Lombard
fondement de leur opinion, c'eſt que
partie du Droit Civil, qu'on appelle
ge des Fiefs, a été tirée des mœurs &

s de Milan, & de quelques au-
es d'Italie, qui composent ce qu'on
es Lombardie. L'Auteur des No-
a Lombardie. L'Auteur des No-
asse aussi cette opinion ; mais il
qu'on ne doit pas moins rapporter
magne qu'à l'Italie, l'origine de ces
ions feodales, parce qu'en Allema-
comme en Italie, les Princes don-
à leurs Capitaines une partie de leurs
êtes sous la même condition du ser-
militaire.
ous les Fiefs ne se sont pas formez
moins de cette maniere. On trouve
une autre Note de l'Auteur, que
s les temps de troubles, les plus foi-
s mettoient volontairement leurs biens
s la protection des plus puissans, &
ur en prêtoient hommage pour les con-
erver. Ce second cas a donné lieu à u-
ne distinction entre les terres que le Sei-
gneur a données originairement au Vassal
sous certaines conditions, & les terres qui
ont été offertes librement par le possesseu
legitime, en vûë d'une protection utile &
d'une plus grande sûreté. Ces deux esp
ces de Fiefs sont fort différentes : l'un
vient de la pure liberalité du Seigneur
& doit par là suivre les Loix qu'il y
tache; l'autre est le propre bien du Va
qu'il met seulement sous la protection
Seigneur ; & ces sortes de Fiefs impro
ne sont pas sujets à la rigueur des l

feodales, comme ceux qui ont eu pour fondement des concessions réelles de terres sous certaines conditions.

Les principales différences sont, 1. Qu'en matiere de Fiefs *oblats*, il n'y a point de réünion ni de reversion en faveur du Seigneur, parce que le Seigneur n'a jamais été maître du domaine utile. 2. Que ces sortes de Fiefs passent aux filles & aux mâles également, parce qu'ils n'ont point pour condition ni pour objet le service militaire, qui est le seul motif de préférence en faveur des mâles.

Cette distinction entre les Fiefs propres, & les Fiefs impropres ou *oblats*, est remarquée par peu d'Auteurs; & il faut avouër qu'elle a rarement son application. A peine y a-t-il des exemples certains de cette derniere espece de Fiefs, parce que ceux qui peût-être ont été tels dans leur origine, sont devenus peu à peu semblables aux autres, & ont été assujettis par le temps aux mêmes Loix, & aux mêmes charges. En voila assez pour donner une idée des Notes. Elles ne peuvent être utiles qu'à ceux qui ont le Livre pour lequel elles ont été faites, & ceux-là trouveront peut-être qu'elles y ajoutent peu de chose.

Concordia Germanico-Latina, ad optima & antiquissima exemplaria edita, tum *singulorum* librorum tum totius libri Concordiæ,

cordiæ, & Mſſ. ſ. c. denuo & ſedulo recognita, & à pluribus inveteratis mendis Typographicis emendata, adjectis fideliter allegatorum dictorum ſacræ Scripturæ capitibus & verſibus, & teſtimoniorum Patrum aliorum Scriptorum locis, libris & adhibitarum editionum paginis notiſque aliis, necnon indicibus apprimè neceſſariis, cum approbationibus trium Facultatum Theologicarum Acad. Lipſienſis, Wittebergenſis, & Roſtochienſis; ſtudio atque curâ M. CHRISTIANI REINECCII SS. Theol. Baccalaurei. C'eſt-à-dire: *La Concorde, ou la Doctrine uniforme de tous ceux qui ſuivent la Confeſſion d'Ausbourg; revûë & miſe au jour par M.* Chrétien Reineccius *Bachelier en Theologie.* A Leipſic chez les Heritiers de Lanckish. 1708. in 4°. pagg. 1136. ſans compter les ſouſcriptions & les Tables.

LA Confeſſion d'Ausbourg, qui eſt la principale piece de ce gros Recueil, eſt précedée d'une Ordonnance de Chrétien II. Electeur de Saxe, publiée l'an 1602; d'un Diſcours en forme de Préface, ſous-ſigné par les Princes & les Etats Proteſtans; & des trois anciens Symboles de la Foi, qui ſont le Symbole des Apôtres, celui de Nicée, & celui de Saint Athanaſe. On ſçait que les Articles de la Confeſſion

d'Ausbourg furent préſentez à Charles-Quint en 1530. par Jean Electeur de Saxe, George Marquis de Brandebourg, Erneſt Duc de Lunebourg, Philippe Landgrave de Heſſe, & les autres Princes qui avoient embraſſé la doctrine de Luther.

Ces Articles furent attaquez par les Theologiens Catholiques, & Melanchthon en fit l'Apologie. Cette Apologie eſt la ſeconde piéce conſidérable de ce Recueil. Elle eſt ſuivie des Articles de Smalcald, dreſſez par Luther en 1537. Luther déclare dans la Préface, qu'il les a compoſez, afin d'apprendre à ſes Sectateurs ce qu'ils doivent retenir & ce qu'ils peuvent accorder dans le futur Concile. Il dit auſſi qu'il les publie, afin d'empêcher qu'après ſa mort on ne lui attribuë des ſentimens qu'il n'auroit pas eus. On oſoit le faire même tandis qu'il vivoit, & il s'en plaint amérement. „ Bon Dieu, s'écrie-t-il, que feront-„ ils donc quand je ſerai mort? Je devrois „ répondre à tout pendant que je vis, „ mais comment puis-je ſeul fermer toutes „ les bouches du diable? les bouches de „ ces chaſſeurs, qui, ſans faire attention à „ ce que nous écrivons, ne s'appliquent „ qu'à corrompre nos paroles? Que le „ diable lui-même, & l'ire de Dieu, ré-„ pondent à ces gens-là comme ils le me-„ ritent.

Le

Le petit Catechisme, avec les cérémonies & les prieres qu'employe l'Eglise Lutherienne dans l'administration du mariage, & du baptême, le grand Catechisme, & l'avertissement pour la Confession, viennent ensuite. Tout cela est de Luther. Il s'est élevé dans le sein de la Religion Protestante, un assez grand nombre de Sectes que les Partisans de la Confession d'Ausbourg ont traitées d'Heretiques; & aux progrès desquelles ils se sont fortement opposez. Dans cette vûë, ils composerent en 1577. l'abregé des articles de leur croyance sur les points controversez; c'est la penultiéme piéce de ce Recueil; & la derniere est une explication étenduë de ces mêmes articles, avec les raisons qui servent à les établir, & à réfuter la doctrine opposée. Tous les Ouvrages dont on vient de parler sont imprimez en Latin & en Allemand.

---

* FRANCISCI FABRICII Oratio de Scholis Prophetarum, dicta publicè cum Rectoris Academiæ Lugd. Bat. munere abiret. 4. *Lugd. Batav. apud Samuelem Luchtmans.* 1709.

„ te, des affaires importantes de famille „ qui m'ont ôté près de dix années, & un „ goût de cette mediocrité honnête que „ la Providence m'a donné, m'ont peut-„ être été plus utiles que contraires, en „ m'arrêtant dans une courſe où ceux qui „ arrivent au terme, ne ſont pas toûjours „ les plus avancez. Cependant comme le „ cœur humain a beſoin d'être ſoûtenu par „ quelque conſolation, même dans les „ travaux qui ont la Religion pour objet, „ il me ſemble voir dans les vœux du Pu-„ blic quelque choſe de plus eſtimable que „ ce qu'il me ſouhaite. Je me trouve plus „ riche de ſa bienveillance, que je ne le „ ſerois d'un bien ſuperflu dont je ne ſerois „ que l'économe.

Ces ſentimens meritent d'être connus, & nous avons cru devoir nous joindre à Monſieur l'Abbé du Jarry, pour les manifeſter au Public qui en ſera ſans doute édifié. Cet Auteur eſt perſuadé qu'il doit „ à „ l'impreſſion, d'avoir détrompé les Lec-„ teurs équitables, qu'avoient prévenu „ contre lui ceux qui appellent délicat & „ fleuri tout ce qui eſt écrit avec quelque „ juſteſſe, & qui critiqueroient les Home-„ lies de S. Chryſoſtome dans une autre „ bouche que la ſienne, parce qu'elles ſont „ belles & éloquentes.

Le premier Volume des Myſteres renferme des Sermons pour le jour de la Pente-côte,

critique de la prononciation, faire essayer l'épreuve dangereuse ecture : mais que sa mauvaise santé ui ayant pas permis d'exercer autant il auroit voulu un ministere qui en demande beaucoup, ni même de laisser agir e zele des personnes qui vouloient le conduire sur des theâtres où il avoit eu le bonheur de trouver des oreilles indulgentes; il a crû qu'il pouvoit avancer de quelques années le temps de l'impression, qui semble n'être pas encore venu pour lui, & s'épargner le reproche d'oisiveté, qu'il s'est peut-être attiré, dit-il, de ceux qui ne le trouvent plus dans la Liste des Prédicateurs.

„ Il y a aussi, ajoûte-t-il, d'autres Listes où mes amis seroient bien-aises de „ voir mon nom; mais bien que je sçache „ bon gré à ceux qui desirent cette sorte „ d'approbation à mes Ouvrages, je suis „ encore plus obligé à ceux qui moderent „ l'ambition, qu'à ceux qui la réveillent. „ Je ne sçaurois en effet me plaindre d'un „ état qui a merité les vœux du Sage, & „ pour lequel de grands & de saints Per„ sonnages sont descendus des plus hautes „ places de l'Eglise & du Monde, pour „ jouïr en liberté de ce loisir occupé qui „ fait la felicité des Sages, & après lequel „ soupirent ceux qui sans être oisifs veu„ lent être tranquiles. Un esprit de retrai-

„ se faisoit un plaisir de s'exercer toute
„ pure sur des sujets où rien ne pouvoit
„ l'attirer que la vertu. Il recueilloit avec
„ soin ces fleurs champêtres qui naissent
„ sans art dans les climats écartez, pour en
„ orner des jardins & des parterres, où des
„ yeux éclairez en pussent remarquer tou-
„ tes les graces. Combien de fois a-t-il van-
„ gé la Science sans appui, de l'Ignorance
„ protegée? Combien de fois épargna-t-il à
„ des esprits modestes, la répugnance natu-
„ relle qu'ils avoient à se produire? Com-
„ bien de fois fit-il remarquer à LOUIS
„ LE GRAND les sons d'une Lyre délica-
„ te, qui se seroient peut-être perdus dans
„ le bruit confus des loüanges qui retentit
„ de toutes parts à sa gloire? Combien de
„ réputations appuyées de son témoignage,
„ ont dissipé les nuages dont la Cabale
„ s'efforçoit de les obscurcir dès leur nais-
„ sance ? Combien d'Hommes illustres
„ dont les talens auroient vieilli dans des
„ emplois obscurs, se sont distinguez sur les
„ Theatres glorieux où cette main secou-
„ rable les a conduits? ...... Vous parle-
„ rai-je des précautions qu'il prenoit pour
„ prévenir les impressions desavantageuses
„ que l'envie pouvoit répandre contre les
„ Sujets qu'il couvroit, pour ainsi dire, *à
„ l'ombre de ses aîles*? &c.

Dans le Panegyrique de S. Ignace, il fait en cette maniere l'éloge des Jesuites.

„ Quand

„ Quand je confidére les Enfans d'Ignace
„ au milieu d'un Peuple heretique, fous des
„ déguifemens qu'une charité induftrieufe
„ leur a infpirez pour infinuer plus facile-
„ ment les veritez de l'Evangile ; lorfque
„ je les vois auffi prêts à courir à la
„ mort pour la défenfe de la Foi, que
„ prudents à ménager leur vie pour
„ étendre la Religion; que je les en-
„ vifage aux extrémitez du monde, em-
„ ployant tous les artifices d'une fainte fa-
„ geffe à ramener fous le joug du Seigneur
„ ces naturels farouches & barbares qui
„ femblent incapables de religion & de dif-
„ cipline ; que je me repréfente tous les
„ détours de la plus fubtile herefie décou-
„ verts par leur pénétration, & l'Eglife pur-
„ gée par leur fecours de ce poifon dange-
„ reux & imperceptible qui faifoit de fi
„ grands progrès ; que je regarde cette con-
„ duite fi fage & fi éclairée dans la direction
„ des ames, felon les voyes différentes que la
„ Providence de Dieu leur a marquées ; que
„ je vois l'accompliffement de tous les de-
„ voirs de la vie civile, fervir par leur pru-
„ dence d'inftrument aux deffeins de la Cha-
„ rité ; que je confidére tous ces membres
„ occupez fuivant les ufages qui leur font
„ propres, rendre de fi différens fervices à la
„ Religion, & entretenir l'œconomie & la
„ fubordination de ce grand Corps avec tant
d'or-

„ d'ordre & de constance : je m'écrie avec le
„ Prophete : C'est vôtre main toute-puissan-
„ te, ô mon Dieu, qui a fait ces choses, & il
„ faut avouër, &c.

Nous nous abstenons de transcrire ici d'autres endroits des Discours de Mr. l'Abbé du Jarry, parce que nous jugeons que ce travail ne suffiroit pas pour donner une juste idée de son éloquence. D'ailleurs, il vaut mieux tirer cette idée de lui-même, puis qu'il nous fait connoître son goût & sa méthode.

Il dit que si l'on cherche dans ces Discours les régles de Rhétorique, & les préceptes de Quintilien méthodiquement observez, on pourra n'en être pas satisfait : mais qu'il espere que si on demande l'esprit de l'Evangile, la doctrine des Saints Peres, & une onction chrétienne, on n'en sera pas mécontent. L'Eloquence, selon lui, sur-tout celle de la Chaire, s'affranchit de la servitude des préceptes, & secouë le joug des régles; elle se sent de l'inspiration & du beau desordre des Prophétes ; elle tient le milieu entre une rudesse barbare & une politesse affectée ; une vicieuse négligence, & une pureté scrupuleuse. „ C'est un agréable objet, remarque-
„ t-il, qu'une chaloupe dorée avec des cor-
„ dages & des voiles de pourpre, que l'on
„ fait mouvoir lentement par des rames
„ peintes, sur un canal doux & tranquile :
„ mais il y a plus de plaisir à voir un vaisseau
„ *armé de toutes* piéces, qui vogue à pleines

„ voi-

„ voiles dans le grand Ocean, la terreur des „ Corsaires & des Pirates, & qui attire les „ regards par l'appareil d'une pompe guer- „ riere & maritime." Il observe qu'il y a une simplicité digne, & une certaine négligence de maître : qu'aux grandes solemnitez l'Eloquence de la Chaire doit à la verité se montrer parée & en habits de ceremonie; mais que dans sa plus riche parure, elle ne doit jamais être ni peinte ni fardée. Il fait ensuite quelques reflexions sur l'union du simple & du grand, du naturel & du sublime dans le stile de l'Homme Apostolique. Ecrire simplement, c'est accommoder son style à la Nature qui est simple & sans affectation. Tel est le stile de l'Ecriture, qui est si sublime en plusieurs endroits. Le grand Corneille est simple, quand il fait parler les Romains en Romains. Le naturel d'un Heros est d'être heroïque ; un Orateur Chrétien est simple quand il est grand & majestueux, parce que la grandeur & la majesté conviennent à la Religion.

En traitant les Mysteres, M. l'Abbé du Jarry s'est proposé de s'éloigner de ceux qui après avoir effleuré leur sujet dans l'Exorde, se jettent sur les lieux communs de la Morale Il a aussi évité les trop frequentes satyres des mœurs. Ces satyres font, dit il, de nombreux Auditoires, parce que le monde se divertit à voir son tableau : mais elles font peu de conversions. Il espere

re que les Ennemis des Panegyriques pourront ſe reconcilier avec ceux-ci, en les voyant remplis de morales & de principes.

Son ſtile n'eſt nullement laconique, & il prévoit que les Partiſans du ſtile laconique ne ſeront pas les ſiens. Mais il compte de ſe défendre par l'exemple de S. Chryſoſtome, de S. Leon, de St. Cyprien, & des autres Peres Grecs & Latins, qui ont cru qu'un ſtile un peu diffus, & des périodes nombreuſes étoient plus propres à ſoûtenir la grandeur & la majeſté des ſujets chrétiens, qu'un ſtile coupé, „ qui d'ailleurs „ repréſente aſſez mal *ce fleuve d'or, cette* „ *rapidité meſurée, & ce torrent ſans déſor-* „ *dre, qui*, comme dit Balzac, *tomboient de* „ *la bouche d'Uliſſe.*"

M. l'Abbé du Jarry reconnoît pour Juges de ſes piéces, de ſçavans Religieux, de pieux Eccleſiaſtiques, des gens du monde qui ont du goût, du bon ſens & de la pieté. Mais il ne ſe ſoumet pas de même au jugement de certains Lecteurs qu'il oppoſe à ceux-là. Ces Juges recuſez prennent, ſelon lui, pour diſcernement une certaine critique ſeche & grammaticale ; ils cenſurent tout, ils ne goûtent rien, ils connoiſſent plus Ciceron & Demoſthene, que S. Chryſoſtome ; & ils ne ſçauroient trouver le grand & le ſublime, ſi l'on n'invoque les ames des illuſtres morts, tuez dans les plai[nes d]e Marathon, & dans la Bataille de [...]res.

An Ecclesiastical History of Great Brittain, &c. C'est-à-dire : *Histoire Ecclesiastique de la Grande Bretagne ; principalement de l'Angleterre, depuis l'établissement du Christianisme, jusqu'à la fin du Regne de Charles II. Avec un Abregé de l'Histoire Ecclesiastique d'Irlande. Le tout tiré des meilleurs Historiens anciens, des Conciles & des Registres. Ouvrage divisé en deux Volumes. Par* JEREMIE COLLIER. *Premier Volume, qui contient ce qui s'est passé jusqu'à la fin du Régne de Henri VII.* A Londres, chez Samuel Keble, &c. 1708. fol. pagg. 736. sans la Table, pagg. xx. de la Préface.

RIEN n'est plus ordinaire présentement, sur-tout en France & en Angleterre, que d'écrire dans sa Langue naturelle sur des sujets qu'on n'auroit autrefois traitez qu'en Latin. Nous avons dans les deux Langues beaucoup d'Ouvrages très-importants, & qui peuvent servir en quelque façon à réparer dans les personnes peu instruites, le défaut de leur éducation.

Telle est cette Histoire Ecclesiastique d'Angleterre, où l'on voit ce qui s'est passé, par rapport à la Religion, depuis les premiers temps du Christianisme jusqu'au com-

commencement du XVI. ſiécle. On a pris ſoin d'y marquer les ſiécles au haut des pages, avec le nom des Princes qui ont regné ſucceſſivement en Angleterre : on auroit pû, pour une plus grande préciſion, y marquer auſſi les années dans leſquelles tombe chaque évenement.

Le premier Volume, & le ſeul dont nous rendons ici compte au Public, eſt diſtribué en ſept Livres ; & terminé par une collection d'Actes, qui ſervent ou à établir, ou à illuſtrer différents points de l'Hiſtoire.

Mr. Collier dans ſa Préface montre en peu de mots le mérite & le prix de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique : il fait voir la préference qu'elle doit avoir ſur l'Hiſtoire profane, tant à cauſe de la dignité des ſujets qu'elle embraſſe, & auſquels les hommes doivent prendre un grand interêt, qu'à cauſe qu'on y voit par-tout briller des marques d'une Providence particuliere, qui a pris ſoin de l'établiſſement du Chriſtianiſme. Il appuye cette derniere remarque de réflexions ſenſées ſur la maniere dont St. Auguſtin l'Apôtre de l'Angleterre, convertit les Saxons qui en étoient les maîtres. Ce ſaint Homme n'eut, dit-il, d'autre ſecours que celui de la Prédication & des Miracles, ni de quoi toucher leur eſperance & leur crainte, que les promeſſes d'un avenir heureux

ou

eux. Après ce préambule, re dans une assez grande discus- preuves que M. Prinn a em- pour établir le pouvoir suprême s d'Angleterre sur les choses de la n. Il déclare cependant qu'il ne pas décider la grande question de émacie : mais qu'il se borne à faire combien sont peu solides les raisons e Mr. Prinn a alleguées pour la réünir à autorité temporelle dans la personne des Rois d'Angleterre.

On imagine sans peine ce que c'est qu'u-ne Histoire Ecclesiastique; on s'attend à y trouver l'établissement & le progrès de la Religion; les commencemens des différen-tes Eglises, des Evêchez; les droits de l'E-piscopat soûtenus contre la puissance Sécu-liere; les Conciles, & les différents Ordres de Religieux, qui passant souvent d'un Païs en un autre, vont y faire partie du Corps Ecclesiastique; & c'est en effet ce qu'on trouve dans tout le cours de cette Histoire. Il paroît que pour les faits l'Au-teur s'est extrémement appliqué à démêler le vrai du faux, sur-tout par rapport aux commencemens : mais l'extrême envie qu'il a de diminuer autant qu'il peut l'au-torité du Pape, le jette quelquefois dans de longues Dissertations, qui tiennent plus de la Controverse que de l'Histoire.

Ce-

Cependant Mr. Collier ne s'eſt pas tellement borné aux choſes Eccleſiaſtiques, qu'il n'y ait ſouvent mêlé les affaires générales de l'Etat. C'eſt l'unique moyen de ne laiſſer dans ſon Ouvrage ni embarras, ni obſcurité, & de ſe ménager un des principaux moyens de faire une narration qui plaiſe aux Lecteurs, en délaſſant leur attention par la varieté des ſujets qu'on leur préſente. Et quoi que ce mêlange ſi neceſſaire n'ait pas beſoin d'apologie, M. Collier s'autoriſe néanmoins de l'exemple des Ecrivains anciens ou modernes qui en ont uſé comme lui. Tels ſont Socrate, Sozomene, Theodoret, Evagrius, Baronius, Sponde, Fox, & l'Auteur de la Réformation d'Angleterre. Il n'a pas fait entrer dans le corps de ſon Hiſtoire pluſieurs pieces compoſées par des Evêques, ou par d'autres gens d'Egliſe, & qui ne ſont qu'en manuſcrit: il les a négligées, parce qu'outre qu'elles ne meritent pas, dit-il, une grande eſtime, le commun des Lecteurs n'en peut pas aiſément avoir la communication, & que les Sçavans peuvent les conſulter chez ceux qui les ont ramaſſées.

Le premier Livre débute par une deſcription de l'état où ſe trouvoient les peuples de la Grande-Bretagne, avant qu'on y eût prêché l'Evangile. L'Auteur s'étend ſur ce ſujet, & fait ſentir la groſſiereté de leurs uſages, la barbarie de leurs mœurs, &

& la bizarrerie de leur culte assez approchant de la Religion des anciens Gaulois. Ensuite, après avoir rejétté les traditions frivoles ou erronées sur les commencemens du Christianisme dans cette Isle, il conclut que l'Histoire de ces premiers temps est dans une grande obscurité, & mélée de plusieurs fables, qui empêchent qu'on n'en ait une connoissance bien exacte. Ce qu'on trouve de plus certain, c'est que dans le second siécle de l'Eglise, quoi que les Auteurs ne conviennent pas précisément du temps, il y avoit en Angleterre un Roi nommé Lucius, & que ce Roi étoit Chrétien. Les Historiens en parlent, & il en reste deux Medailles, l'une d'or, l'autre d'argent, sur lesquelles on voit une croix avec ces caractéres Latins, LVC. *Lucius.* Ce Prince, selon le sentiment de M. Collier, n'étoit pas Roi de toute l'Isle, comme le prétendent quelques Ecrivains, que l'Auteur réfute par la forme même de l'ancien gouvernement d'Angleterre, tel qu'on le voit décrit dans les Commentaires de César, dans Diodore de Sicile, dans Strabon, &c. Il attaque aussi une Lettre du Pape Eleuthere, adressée au Roi Lucius, & propose plusieurs raisons contre l'authenticité de cette piéce. La plus grande partie des fondations, attribuées à Lucius, ne lui paroissent guéres plus seures que la Lettre du Pape Eleuthere. Il parle du Martyre de

S. Alban, le premier & le plus illuſtre des Martyrs de la Grande-Bretagne, & qui ſouffrit pour Jeſus-Chriſt pendant la perſécution de Diocletien & de Maximien. Il rapporte les miracles de ce ſaint Martyr, à quoi il joint pluſieurs raiſons pour appuyer la foi des miracles faits depuis le temps des Apôtres. L'Auteur examine ici les Canons du premier Concile d'Arles, où il croit trouver de quoi attaquer l'autorité du Pape; & comme Pelage étoit né dans la Grande-Bretagne, on trouve ici une diſcuſſion de ſa doctrine. Il ſuit de même tous les faits hiſtoriques, & il entre dans le détail de pluſieurs points curieux, mais il ne ſe défait jamais aſſez de l'eſprit de parti, qui ne gouverne que trop la plûpart des Ecrivains.

Pour donner une idée de ſa maniere d'écrire, voici le caractere qu'il fait de S. Auguſtin, premier Archevêque de Cantorberi, & qui ayant été d'abord envoyé dans la Grande-Bretagne par S. Gregoire le Grand, convertit à la Foi Ethelred Roi de Kent, & fit jetter de fortes racines au Chriſtianiſme, qui n'étoit encore que foiblement établi dans le Païs. S. Auguſtin avoit tout ce qui convient à un excellent Miſſionnaire, beaucoup de grace & de dignité dans ſa perſonne; un grands fonds de vertu, qu'il rendoit encore reſpectable par la pratique de pluſieurs auſtéritez. S'il eut quel

qu

ques inégalitez dans sa conduite, s'il mit dans ses prétensions trop de chaleur, & s'il soûtint trop vivement les droits de l'Eglise, on doit mettre tout cela sur le compte de la foiblesse humaine, & regarder ces choses comme effacées ou couvertes par la grandeur de son mérite. Ce qu'il y a de certain, c'est que S. Augustin, lors qu'il entreprit la conversion de la Grande-Bretagne, compta pour rien le danger, & que le succès de sa Prédication fut éclatant & tint du prodige. Il convertit un Roi par le seul respect que se donne naturellement à elle-même une vertu parfaite, & par l'éclat des Miracles qu'il faisoit pour confirmer ce qu'il prêchoit. Mellitus sous sa direction convertit de même les Saxons Orientaux. Ces conversions d'éclat contribuerent infiniment à l'établissement de la Foi, & les peuples qui suivent sans peine l'exemple de leurs Princes, furent bien-tôt Chrétiens, quand ils virent un Roi embrasser le Christianisme. Que sa mémoire, dit M. Collier, soit en bénédiction, & que Dieu soit glorifié d'en avoir fait un instrument du bonheur des Anglois.

A la page 112. on peut voir des choses particulieres & très-curieuses, sur Theodore Archevêque de Cantorberi, qui vivoit dans le septiéme siécle : sur ses Ecrits, & sur les Manuscrits qu'il apporta avec lui en Angleterre, dans le dessein de former une

Bibliotheque. Parmi ces Manuſcrits, dont on a encore quelques-uns aujourd'hui, il y avoit entr'autres les Poëmes d'Homere, les Pſeaumes, & les Homélies de S. Jean Chryſoſtome. Ce même Archevêque compoſa un *Penitentiel*, ſur lequel beaucoup de Sçavans ont travaillé depuis, & dont on peut voir des Extraits dans le IX. Tome du Recueil publié par D. Luc d'Acheri, ſous le titre de *Spicilegium*. M. Collier rapporte quelques Canons de ce Penitentiel, ſur leſquels il fait ſes Obſervations.

Enfin ce premier Tome de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre eſt composé d'une façon à faire ſouhaiter le ſecond. Il nous ſuffit d'en avoir donné une idée générale, & d'en avoir fait connoître plus particuliérement quelques endroits.

VINCENTII SCHMUCKII, Doctoris quondam & Profeſſoris Theologi, Sacrorumque Antiſtitis Lipſienſis egregiè meriti, in Eſaiam Prælectiones Academicæ, in quibus, poſt explicationem tituli, cujusvis capitis argumentum & partes initio afferuntur, deinde textus diſtinctè exponitur, verbiſque Scripturæ parallelis, diverſis interpretationibus ac notis Philologicis identidem illuſtratur, & applicatio denique præſertim ad Homilias directa utiliter exhibetur, præmiſſâ ipſius beati Auctoris

ris præfatione, additisque sub finem indicibus necessariis, è codice Manuscripto prolatæ ac editæ à M. JOHANNE ELIA VLICHIO, Haynensis Ecclesiæ Diacono. *Dresdæ & Lipsiæ, impensis Jo. Christoph. Zimmerman.* 1708. C'est-à-dire : *Explications publiques d'Isaïe, par M. Vincent Schmuck, &c. publiées par M. Vlichius, &c.* A Dresde, & à Leipsic : aux dépens de Jean Christophe Zimmerman, 1708. in 4°. pagg. 944. sans y comprendre les Tables ni la Preface.

MR. Schmuck fait connoître par le titre de son Ouvrage, la methode qu'il a suivi dans ce long Commentaire sur le Prophete Isaïe. C'est une matiere qu'il a eu dessein d'épuiser, & il paroît n'avoir point donné de bornes à ses explications, qui sont plûtôt des leçons Theologiques, que des observations sur un Prophete. Il prend soin de diviser en plusieurs parties chacun des morceaux qu'il se propose d'expliquer, & ces subdivisions ne servent pas peu à répandre la clarté sur cette quantité infinie de remarques.

Il examine d'abord ce qu'on entend par le mot de Prophetie. 2. Ce qui regarde l'Auteur de celle-ci. 3. L'argument de ce Livre. 4. Le temps où Isaïe a prophetisé. Après avoir traité le premier point assez au long, il marque en passant les dif-

férentes acceptions du nom *Propheta*, & du verbe *prophetare*. On appelle Prophete, 1. Celui qui prédit l'avenir. 2. Tout Docteur en général; & parce que l'emploi des Docteurs est d'expliquer les saintes Ecritures, on a dit *prophetiser*, pour dire, expliquer l'Ecriture. 3. On a employé le même verbe en parlant de ceux qui loüoient Dieu par des Cantiques, ou qui joüoient des instrumens en son honneur. 4. Prophetiser signifie aussi, deviner. 5. Il signifie, parler de Dieu religieusement & avec sagesse. 6. Etre hors de soi, & épris d'une sorte de fureur. 7. Prophete se dit aussi, de celui qui est chargé de porter la parole.

Sur le second Article l'Auteur observe, que le nom d'Isaïe signifie, le salut du Seigneur, & par conséquent est un nom très-glorieux. Isaïe en effet fut très-utile à son païs, puisque par ses prieres, par ses conseils & par ses discours, il en détourna plusieurs calamitez. Cependant, ajoûte M. Schmuck, Isaïe n'est pas le principal Auteur de ces Propheties. C'est Dieu même qui s'est servi d'Isaïe, comme d'un instrument pour faire connoître aux Juifs ses volontez. Ce Prophete étoit du Sang Royal; il étoit né & faisoit son séjour à Jerusalem. M. Schmuck rapporte ici l'éloge d'Isaïe, qu'on lit au chapitre 48. de l'Ecclesiastique.

Sur le troisiéme Article, qui est l'argu-

ment

ment du Livre; Ce Livre, dit l'Auteu contient les discours prophetiques adress aux Juifs, & en particulier aux deux Tr bus qui composoient le Royaume de Ju da, sçavoir la Tribu de Juda, & celle d Benjamin: car les dix autres Tribus e toient soûmises aux Rois d'Israël. Quan au sujet de ces discours, c'étoit de faire connoître aux Juifs la grandeur de leurs fautes, & les malheurs qu'ils en devoient attendre; c'étoit de les exhorter à la penitence; de les consoler & de les fortifier par l'espérance du Messie, dont le Prophete leur parle d'une maniere pleine de tendresse & très-touchante. On y trouve aussi des choses historiques. Le dernier discours, que M. Schmuck appelle discours Evangelique, regarde le Nouveau Testament, & l'Etat de l'Eglise Chrétienne jusqu'à la fin des siécles: & même ce que l'on y voit touchant Cyrus, & le retour de la captivité, est, dit-il, un symbole de ce qui devoit arriver sous la Loi nouvelle. Voila une partie des sujets que traite Isaïe.

Au regard du temps où Isaïe a prophetisé, il n'est pas difficile de le déterminer, puisqu'il marque lui-même les quatre Rois de Juda, sous lesquels il a exercé son ministere. Ces quatre Rois sont, Osias, Joathan, Achaz, & Ezechias. La connoissance de la situation où s'est trouvé le *peuple de Dieu* sous ces quatre Princes

d'un grand secours pour l'intelligence du
ophete, qui selon le calcul de M. Schmuck
it avoir prophetisé pendant l'espace de
ixante & dix ans. C'est dans ce temps,
lon lui, que Rome a été bâtie, & qu'on
commencé à compter par Olympiades.
Ozée, Amos, Michée, & suivant le sentiment de quelques-uns, Joël, ont été contemporains d'Isaïe. Ils ont tous annoncé aux Juifs, de la part de Dieu, les malheurs dont la Nation étoit menacée, si elle ne faisoit pénitence; & comme leurs menaces furent inutiles, la verité de leurs oracles ne fut que trop confirmée par la captivité de Babylone.

Telles sont à peu près les remarques de M. Schmuck sur les premieres paroles d'Isaïe, qui servent de titre au Recueil de toutes ces Prophéties. Il suit jusqu'au bout la même méthode, autant que les différens sujets en sont susceptibles.

Fundamenta veræ Religionis Prudentum, adversus Atheos, Deistas, & profano homines asserta & vindicata, Aucto re D. ADAMO RECHENBERG Theol. P. Primar. C'est-à-dire : L *Fondemens de la veritable Religion des pe sonnes prudentes établis contre les Athé les Deistes, & les autres impies, par* Adam Rechenberg *Prof. en Theol.* A Lei *aux dépens de* J. Heerb. Klosius. 1 *in 12. pagg. 272.*

MR. Rechenberg a entrepris ce petit Ouvrage pour s'oppoſer à l'Athéïſme & au Déïſme, qui, ſelon lui, font de grands progrès dans ce temps-ci. Il l'a partagé en cinq parties. Dans la premiere, il propoſe ſix fondemens de la véritable Religion, qui ſont, l'exiſtence de Dieu, la Création du Monde, la Providence de Dieu, l'immortalité de l'Ame, la réſurrection des Morts, & le Jugement univerſel. Il prouve l'exiſtence de Dieu par la ſubordination des cauſes, par le mouvement des corps, par le conſentement des Nations les plus éclairées, & par l'idée de Dieu gravée dans l'ame. En établiſſant la Providence, il ſatisfait aux difficultez qu'on propoſe ordinairement ſur l'entrée du mal dans le monde. Il regarde le dogme de la Reſurrection du corps comme une ſuite de la doctrine de l'immortalité de l'Ame, ſur laquelle il raiſonne (ainſi que ſur tout le reſte) comme on faiſoit avant la nouvelle Philoſophie. M. Rechenberg conclut ſa premiere partie, en montrant que des ſix veritez qu'il a établies, il ſuit que la Religion n'eſt ni une fiction ni une choſe arbitraire. Il déplore auſſi l'aveuglement des Athées & des Déïſtes, & fait voir qu'ils peuvent cauſer de grands maux dans la Société. Sur la maniere de s'en défaire, il dit *que quelques-uns* croyent qu'il faut em-

contr'eux le fer & le feu; mais que
utres, au sentiment desquels il se con-
ne, pensent qu'il suffit de les enfer-
.

Dans la seconde partie, M. Rechenberg
ite de la nécessité de la Révélation, &
ndamne en passant l'Enthousiasme de Car-
ostad, de Muncer, & de Schwenckfeld,
& celui des Anabaptistes, qui confondent
encore aujoud'hui leurs visions avec la ré-
vélation divine. Comme, selon les prin-
cipes de l'Auteur, on ne doit la puiser que
dans l'Ecriture, il s'applique ici à prouver
l'autorité des saints Livres. Il parle donc
de l'ancienneté des Livres de Moïse, de
l'excellence des choses qu'ils contiennent,
& du rapport que tous les autres Livres
Canoniques ont avec le Pentateuque.
L'harmonie & la liaison des dogmes, les
Prophéties & leur accomplissement, sont
d'autres preuves qu'il allegue en faveur de
l'Ancien Testament; & il établit l'autorité
du Nouveau, en montrant que les Au-
teurs des Ouvrages qu'il renferme n'ont pû
y insérer des faussetez. Après cela, il fai
des réflexions sur la nature de la Religio
enseignée dans l'Ecriture, sur la différen
qui se trouve entre le Judaïsme & le Ch
tianisme, & sur quelques autres poi
dogmatiques. Il donne enfin un Ab
de la Religion Chrétienne, une espe
Symbole, qui contient, selon lui, c
faut croire pour être sauvé.

Il traite cette matiere avec plus d'étenduë dans la troisiéme partie, où il considere les principaux objets de la Foi Chrétienne. Il en marque deux, qui sont la Trinité des Personnes en Dieu, & la Divinité de Jesus-Christ. En parlant du premier de ces Mystéres, il retombe sur le dogme de la Providence divine, & il l'examine, par rapport à chaque particulier, & par rapport à l'Eglise. Pour prouver que Jesus-Christ est le Messie, M. Rechenberg se sert de la Demonstration d'Eusébe, dont il donne un précis. Il explique ensuite les qualitez de Jesus-Christ, sur-tout celles de Mediateur, de Redempteur, de Sauveur; & il propose la doctrine commune de ceux de sa Communion, sur l'application de la Grace & sur les Canaux par lesquels il croit que Dieu la leur communique ordinairement; qui sont l'Evangile, le Baptême, & la Cene.

Les quatre états de l'homme font le sujet de la quatriéme partie de ce Traité, & l'Auteur examine successivement l'homme comme innocent, comme criminel, comme rétabli, & comme parvenu à sa perfection. Cette perfection est réservée pour l'autre vie, & elle sera commune au corps & à l'ame; d'où il est aisé de conclure, comme le fait M. Rechemberg, qu'un Chrétien est indispensablement obligé de croire la résurrection des corps, & l'immortalité des Ames.

Il ne croit pas au reste que les Justes joüissent d'une félicité parfaite avant la Résurrection générale, ni que les réprouvez souffrent des tourmens aussi grands, qu'ils en souffriront après le dernier Jugement. Il place les ames des uns & des autres dans des lieux mitoyens, qui ne sont ni le Paradis ni l'Enfer proprement dits, mais qui ne sont pas non plus le Purgatoire, pour lequel cet Auteur n'a nulle inclination. Dans ces lieux les ames attendent la venuë du Juge. Le Jugement sera suivi de la consommation des siécles; & tous les corps, dit M. Rechemberg, excepté ceux des hommes, périront par le feu.

L'énumération des principales Sectes qui partagent le Christianisme dans l'Europe, & quelques réflexions sur chacune de ces Sectes, composent la cinquiéme partie. Il y a trois grands partis; celui du Pape, celui des Protestans, & celui des Réformez. Selon l'Auteur, les Catholiques défigurent la Religion, en y faisant entrer des dogmes superflus; les Réformez la corrompent, parce qu'ils en retranchent des dogmes nécessaires; & les seuls Lutheriens la possédent pure & parfaitement conforme à la doctrine de Jesus-Christ. On peut voir dans le Livre même ce que M. Rechenberg dit des Sociniens, des Arminiens, & des Anabaptistes.

…NNIS DAVIDIS THONNIKERI
…J.D. Advocatus prudens in appella-
…ionis Instantia; seu diligens explanatio
totius processus appellatorii, & quæ cir-
ca hunc Advocato, tam à parte appel-
lantis quam appellati, in primis contra
utriusque, & judicis à quo attentata, e-
orumque revocationem curæ esse debeant.
Exhibitæ simul f… …ulæ ad hodier-
num stylum acc… …æ, cum variis
præjudiciis, nec… …ctis rationibus
lis (& controve… …s pro substrata
resolutis atque … Quibus accessit
materia scitu n… …m Auctorum &
Index geminus, … …lo occurrentium.
rerum in hoc … *sumptibus Conradi*
Chemnicii & Lipsiæ, *Stoesselii.* 1708. C'est-à-dire: *L'Avocat prudent en cause d'appel, ou l'exposition fidelle de toute la Procedure qui doit être faite par ses soins ou par ses conseils, tant de la part de l'Appellant que de l'Intimé, &c.* A Kemnits & à Leipsic, aux dépens d… Conrard Stoessel. 1708. in 4°. pagg. 33… sans y comprendre les Tables.

LA voye de l'Appel est un remede n… cessaire contre l'ignorance ou la p… vention des premiers Juges; mais les Pl… deurs n'en abusent que trop souvent p… prolonger le cours de leurs injustices. P…

être auſſi ne s'y porteroient-ils pas avec tant de facilité, ſans la complaiſance des Avocats qui les flattent. C'eſt pour cela que l'Auteur voulant découvrir & regler l'uſage legitime des Appellations, croit devoir s'adreſſer aux Avocats, comme à ceux qui d'ordinaire ſont cauſe, ou qu'on s'en tient aux premieres Sentences, ou qu'on en appelle.

Il repréſente d'abord combien il eſt injuſte d'appeller ſans raiſon d'une Sentence. Il montre qu'on fait injure tout à la fois & au Juge qui l'a renduë, parce qu'on l'accuſe à tort d'être un mauvais Juge; & au Juge devant lequel on ſe plaint, parce qu'on le croit capable de favoriſer l'injuſtice que le premier Juge a condamnée; & à la Partie qui a gagné ſa cauſe, parce qu'on lui retient ce qui lui eſt dû; & enfin à l'ordre public, parce qu'on arrête le cours de la Juſtice: & c'eſt pour cela que dans la plûpart des Tribunaux, l'Appellant qui ſuccombe, eſt condamné à une amende ou à quelque autre peine, pour punition de ſa temerité. Il y a même des païs où l'Avocat partage la peine de ſa Partie, comme n'étant pas moins coupable que lui. De là l'Auteur conclut, que les Avocats doivent être extrémement attentifs à ne jamais conſeiller de ſe pourvoir contre des Sentences qui leur paroiſſent juſtes, & que le ſeul moyen de faire honorer leur mi-

niſtere,

niſtere, c'eſt de ſçavoir ſe refuſer à la paſſion des Plaideurs, & de ne ſe charger que de bonnes cauſes.

De ces obſervations générales, l'Auteur paſſe à une longue énumeration des cas où l'appel ne lui paroît pas recevable. 1. Il voudroit que toutes les Sentences interlocutoires, qui ne vont qu'à l'éclairciſſement des faits & à l'inſtruction des Juges, ne fuſſent point ſujettes à l'appel. 2. Qu'il ne fût pas permis non plus d'appeller des Jugemens poſſeſſoires dans les matieres ſommaires. 3. Que tout ce qui eſt ordonné pour alimens, s'executât ſans délai. Il y a pluſieurs autres Sentences contre leſquelles, ſelon lui, on ne peut pas ſe pourvoir : celles où il s'agit, par exemple, de Lettres de change, d'affaires de commerce, de réparations d'édifices, d'élection de tuteur, de reddition de comptes, de frais funéraires ; celles qui déferent le ſerment, qui ordonnent un Inventaire, qui taxent les dépens, & qui après un certain temps paſſent en force de choſes jugées. Ces differens articles forment ici autant de regles ſeparées, auſquelles l'Auteur met neanmoins quelques reſtrictions qu'on pourra voir dans le Livre. Il renferme au reſte dans l'eſpace de dix ans la faculté de l'appel, à moins que la pauvreté n'ait ôté durant tout ce temps-là le moyen de faire des *pourſuites* : & il dit que ſur ce fait le

Pla

Plaideur en eſt crû à ſon ſerment. On trouve à la ſuite de ces Remarques, différentes formules des Actes d'appel, ſuivant l'Uſage du Païs de Saxe.

Une choſe aſſez ſinguliere dans ce Païs-là, c'eſt que durant le cours de l'appel, l'Appellant eſt obligé d'avancer les frais de toutes les productions où il engage l'Intimé. Rien n'eſt plus néceſſaire au bien de la juſtice que l'expedition. L'Auteur récommande aux Avocats d'y contribuer en ce qui dépend d'eux, & pour cela d'éviter les longueurs dans les Plaidoyers, de ne ſe point regarder eux-mêmes dans tout ce qu'ils font, & de n'aller qu'à l'interêt de leurs Parties. Il leur défend ſur-tout les calomnies & les injures, comme des armes indignes de leur profeſſion, & qui ſans être d'aucun ſecours pour la cauſe, ne ſervent qu'à ſatisfaire la malignité des Cliens, & quelquefois la leur propre. Il y a longtemps qu'on ſe plaint de ce deſordre, & il y a peu d'eſperance de le voir ceſſer, à moins qu'on ne ſe contente d'une certaine attention à enveloper les railleries, qui eſt un remede pire que le mal. On trouve à la fin du Livre divers modeles d'Actes judiciaires, qui ſont écrits en Allemand, & qu'on nous diſpenſera de rapporter dans cet Extrait.

XLIII.

XLIII.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 28. Octobre M. DCCIX.

---

des Sources de la corruption qui régne ourd'hui parmi les Chrétiens; divisé en x Parties. Cinquiéme Edition, revûe corrigée par l'Auteur. A Amſterdam, z Pierre Brunel ſur le Dam, à la le d'or. 1709. in 8°. I. Vol. pp. 262. Vol. pp. 306.

AND on examine la corruption qui égne parmi les hommes, on eſt obli- vouër que la Religion n'a pas beau- le force ſur eux. Il eſt naturel de cher les ſources de ce malheur, & l y auroit à faire pour y remedier. e but que ſe propoſe l'Auteur de ce . Une des raiſons pourquoi tant d'ex- *Ouvrages* de Morale ne produiſent pas

s beaucoup d'effet, c'est qu'on n'y exa-
ine pas assez les causes générales du relâ-
hement des mœurs; on se contente d'or-
dinaire de déplorer la corruption du siécle,
d'exhorter les hommes, & de leur propo-
ser de belles maximes de Morale: mais on
n'avancera pas beaucoup tandis qu'on n'at-
taquera pas le mal dans sa source. Cette
matiere n'a point encore été traitée à fond
par aucun Auteur: ceux qui en ont tou-
ché quelque chose dans leurs Ouvrages, se
sont bornez les uns à des considérations
purement Morales, d'autres à des réflexions
Theologiques sur les erreurs, ou sur les
disputes qui régnent parmi les Chrétiens;
mais parce qu'ils ne se sont pas proposé de
traiter ce sujet exprès, ou parce qu'ils ne
l'ont pas envisagé dans toute son étenduë,
ils ont omis divers articles essentiels.

L'Auteur du Traité dont nous rendon
compte, prend une autre route; il n'ex
amine point les choses de la maniere do
on les examine dans les Ecoles de Theol
gie, il ne parle point de l'état dans leq
tous les hommes naissent, & de la pe
qu'ils ont au vice. Car quoi que ce
là le premier principe de la corruption
mal ne seroit néanmoins pas si grand,
d'autres sources qui l'entretiennent &
le fortifient. L'Auteur ne consider
dans ce Livre, la corruption sous un
générale, entant qu'elle est comm

nmes; il y recherche les cau-
rruption des Chrétiens en par-
nais son dessein n'est pas de faire
é de Morale. On ne doit pas s'at-
se trouver ici des discours sur l'a-
ropre, sur l'orgueil, & sur toutes
sions qui sont le principe ordinaire
ions des hommes. Ces matieres ont
vent examinées par d'autres ; on
ici des recherches plus nouvelles,
ici quelle est la méthode de l'Au-
Il fait deux parties de son Ouvrage,
pport à deux sources de corruption :
nes qu'il nomme intérieures, parce
les peuvent se rencontrer dans chaque
culier qui vit mal ; les autres, qu'il
lle extérieures, parce qu'elles proce-
plûtôt de certaines circonstances ex-
eures, & du malheur des temps, que de
aute des particuliers.

Les sources qu'il examine dans la pre-
re partie, ne sont autre chose que les
vaises dispositions où la plûpart des
étiens se trouvent, & qui les empê-
nt de se donner à la pieté. Il en re-
que neuf. 1. L'ignorance. 2. Les
ugez, & les fausses idées sur la Reli-
. 3. Les sentimens & les maximes
on se sert pour autoriser la corruption.
L'abus de l'Ecriture Sainte. 5. La
vaise honte. 6. Le renvoi de la con
ion. 7. La paresse & la négligenc

ommes dans les chofes de la Religion. Les occupations temporelles. 9. Le re de vie. Les fources qui font le et de la feconde Partie, font fix. 1. L'é- t de l'Eglife & de la Religion en géné- l. 2. Le manque de difcipline. 3. Les éfauts des Princes & des Magiftrats Chré- tiens. 4. L'éducation. 5. L'exemple & la coutume. 6. Les Livres. L'Auteur déclare dans fa Préface, que quand il parle de toutes ces fources, il ne prétend pas cenfurer tous les Chrétiens fans exception: qu'ainfi quand il parle de l'ignorance & des préjugez qui ont la vogue, il excepte les perfonnes éclairées. Que quand il remarque certains défauts dans l'état de l'Eglife & de la Religion, dans la Difcipline, dans les Pafteurs, dans les Magiftrats Chrétiens, il ne fuppofe pas que ces défauts régnent également par tout: qu'en un mot, on prendroit mal fa penfée, fi l'on appliquoit à toutes fortes de perfonnes, ce qu'il avance dans ce Traité. Voila le deffein général de l'Auteur. Il ne nous refte plu qu'à rapporter quelques endroits par le quels on puiffe juger de l'execution.

Comme les fauffes idées qu'on fe for de la Religion font une des plus conf rables caufes de la corruption des mœ nous nous attacherons à quelques des Réflexions de l'Auteur fur cett *tiere.*

...ſſes idées! qu'on ſe fait de ...l y a des préjugez, dit-il, qui ...s directement la pieté, & ce ...l'on eſt à l'égard de la Mo-...lûpart des Chrétiens convien-...xcellence de la Morale, mais ...une idée trop facile de ſes de-...c ce préjugé ne contribuë pas peu ...chement dans lequel ils vivent. La ...e de ceux qui veulent que la pieté ... d'une pratique aiſée, eſt juſte dans le ...ond. *Les Commandemens de Dieu n'ont rien de pénible, le joug de Jeſus-Chriſt eſt aiſé & ſon fardeau eſt leger.* Ainſi on doit toûjours ſuppoſer que l'ouvrage du ſalut eſt facile. Mais l'erreur conſiſte en ce que l'on ſe figure ici une trop grande facilité, faute de connoître aſſez l'étenduë des devoirs de de la Morale. Suivant l'opinion commune, il ne faut pas une vertu fort relevée pour être homme de bien, il ſuffit de n'être pas ſcelerat ou impie, d'éviter les grands crimes, & d'obſerver quelques devoirs qui ayent une apparence de pieté; c'eſt-à-dire, qu'on réduit la ſainteté au plus bas degré de la vertu, ou plûtôt au moindre degré du crime: on la fait conſiſter en peu de choſe, & encore ce peu ne le fait-on pas; car les hommes ne vont jamais ſi loin dans la pratique que dans la ſpeculation.

Si l'on ſe fait une idée trop facile de la

ve

vertu, il arrive auſſi quelquefois de s'en faire une idée trop ſévére. Nôtre Auteur remarque qu'il paroît d'abord peu néceſſaire de rapporter ce préjugé & de le combattre, puiſque le relâchement général ne ſemble prouver que trop, que ce ſont les idées relâchées qui dominent aujourd'hui; mais il répond que cette ſévérité exceſſive n'eſt point auſſi incompatible qu'on croiroit, avec le relâchement, puis qu'au contraire elle en eſt ſouvent la cauſe. A force de regarder les devoirs de la Religion comme extrémement difficiles, on prend bien-tôt le parti de les abandonner. La raiſon pourquoi la plûpart des hommes ſe figurent la vertu ſous une image rebutante, c'eſt qu'on ne la leur preſente pas ſous ſa véritable forme. Ce mal vient premiérement des faux dévots qui affectent un extérieur triſte & ſévére, & dont le caractere eſt ſouvent farouche & inſupportable. En ſecond lieu, des profanes qui ne connoiſſant ni n'aimant la Religion, en font des portraits odieux, & prennent plaiſir à outrer l'idée de la dévotion pour la faire paroître ridicule. En troiſiéme lieu, bien des gens qui ont de bonnes intentions, mais dont le zele n'eſt pas dirigé & adouci par une ſcience convenable, donnent lieu au jugement deſavantageux qu'on fait de la pieté dans le monde. Ces gens-là croyent qu'il eſt d'une perſonne dévote de *ne paroître* qu'avec des manieres auſtéres & un

un visage abbatu ; ils censurent perpétuellement, & ne sont jamais contens, leur zéle est ou scrupuleux, ou imprudent, ce qui est très-capable d'aliéner de la dévotion la plûpart des esprits. En quatriéme lieu, quelques Theologiens, & quelques Moralistes entretiennent ce préjugé par la maniere dont ils recommandent la pratique de la pieté. Le peuple entend bien souvent parler [illegible]n & de ses devoirs dans le[illegible]où il assiste ; mais on lui en[illegible]air sévére & emporté, ou d[illegible] triste & lugubre. Ce car[illegible]uéres propre à rendre la piet[illegible] trouve dans les Sermons, c[illegible]eur, & dans les Livres de dé[illegible], une Morale trop rigide, des max[illegible]s outrées qui semblent être faites exprès pour décourager le monde. Il ne sera [illegible] inutile de donner quelques exemples [illegible]nieres outrées que nôtre Auteur re[illegible]ci.

„ A entendr[illegible]-il, les descriptions
„ que l'on fait [illegible]uelquefois de la vanité du
„ monde, & celles que l'on fait de la dé-
„ votion, il semble qu'un homme ne sçau-
„ roit vivre en bon Chrétien, s'il ne re-
„ nonce aux soins & aux occupations de
„ cette vie, & s'il ne se jette tout-à-fait
„ dans la retraite. Or c'est de quoi peu de
„ gens sont capables, & ce qui seroit con-
„ tre l'ordre de la Providence. Quels
„ scru-

» scrupules n'a-t-on pas jettés dans les es-
» prits, en donnant un sens outré à cette dé-
» claration de Jesus-Christ : *Les hommes au
» jour du Jugement, rendront compte de tou-
» tes les paroles inutiles qu'ils auront dites.* On
» l'explique comme si tous les discours
» qui sont simplement inutiles, & qui ne
» servent de rien pour la gloire de Dieu,
» ou pour l'édification du prochain, ou
» pour le salut, étoient de ces paroles dont
» les hommes auront à rendre compte à
» Dieu. Cependant il ne paroît pas que
» des paroles simplement inutiles soient
» toûjours criminelles, & qu'elles méritent
» une aussi terrible menace que celle que
» Jesus-Christ fait en cet endroit. On ne
» sçauroit éviter de parler de plusieurs cho-
» ses indifférentes, & de tenir des discours
» qui ne sont ni bien ni mal. A la verité si
» on s'en faisoit une habitude, & que l'on
» ne s'entretînt à l'ordinaire que de choses
» frivoles, il y auroit du mal en cela. Mais
» à parler juste, des paroles simplement inu-
» tiles, ne sont point un peché. Je ne vois
» pas quel mal il y a à discourir de la pluye,
» du beau temps, & de nouvelles. Aussi
» n'est-ce point de ces sortes de paroles qu'
» faut entendre la déclaration dont il s'agi
» L'endroit où cette déclaration est placé
» les termes dans lesquels elle est conçû
» prouvent manifestement que la pe
» sée de Nôtre Seigneur est que les ho

» V

„ mes rendront compte au jour du Juge-
„ ment, de toutes les paroles méchantes &
„ impies qu'ils auront dites, & qu'en par-
„ ticulier les Pharisiens rendroient compte
„ des blasphêmes qu'ils proferoient contre
„ ses miracles."

„ Ces maximes outrées, *remarque l'Auteur*, produisent de très-fâcheux effets : elles éloignent de la pieté une infinité de personnes; les jeunes gens se dégoûtent par là de la Religion, & ils en conçoivent une certaine aversion dont ils ne se défont jamais. Ils s'accoûtument dans cet âge, où l'on est sensible au plaisir, à envisager la pieté sous une face triste & austére, pendant que du côté du monde & de leurs passions, ils ne conçoivent que des facilitez & des douceurs. Entre ces deux objets, dont l'un paroît si rebutant, & l'autre si attrayant, il est aisé de juger quel parti ils prennent. Les gens de bien même, découragez par cette severité excessive, ne font pas les progrès qu'ils pourroient faire dans la sanctification, & ils ont la conscience travaillée par des scrupules fâcheux, & par des terreurs perpetuelles. Il importe donc extrémement de dissiper ce préjugé, de faire connoître la vertu sous une face agréable & facile, qui est sa face naturelle, & d'inspirer là-dessus des idées, qui d'un côté ne produisent pas la securité,

, & n'endorment pas la conſcience, mais
, qui de l'autre n'embarraſſent pas l'eſprit
, & le cœur par des ſcrupules mal fondez.
Nôtre Auteur reprend cette matiere
lans la ſeconde partie, en parlant des Li-
rres, qu'il regarde comme autant de ſour-
es publiques, par le moyen deſquelles une
nfinité d'idées & de ſentimens qui ſont
ommunément reçus parmi les hommes,
x qui ſervent de principe à leur conduite,
e répandent dans le monde : il parle pre-
nierement des mauvais Livres ; & en ſe-
ond lieu, des Livres de Religion. A l'oc-
aſion de ces derniers, il parle des Livres
u'on a compoſez ſur la préparation à la
Communion. L'uſage du S. Sacrement,
lit-il, eſt l'un des actes les plus importans
le la Religion, & l'un des moyens les plus
fficaces pour avancer dans la pieté ; mais
l eſt conſtant que les Livres qu'on lit pour
e préparer à cette ſainte action, contri-
uent beaucoup au bon ou au mauvais u-
ſage que l'on fait de l'Euchariſtie, & par
onſéquent à la bonne ou à la mauvaiſe
vie des Chrétiens. Entre les Livres de cet-
e eſpéce, il y en a de très-bons, mais il y
n a d'autres, où parmi pluſieurs bonnes
hoſes, on remarque quelques défauts, &
articuliérement ces trois. 1. La plûpart
les Livres de préparation à la Communion,
e ſont pas aſſez inſtructifs ni aſſez ſolides;
n ne trouve en quelques-uns qu'un amas
de

de pensées détachées, de figures de Rhétorique, d'allegories, de comparaisons tirée du vieux Testament, ou de l'Histoire prosfane. Ces choses peuvent avoir leur utilité; je consens qu'on les place dans un Sermon: mais sans dire ici que parmi ces pensées & ces comparaisons, il y en a qui sont peu convenables au sujet, il faut quelque chose de plus que cela pour exciter la dévotion des Communians. 2. Nôtre Auteur trouve que d'autres Livres de préparation sont trop généraux, & que les devoirs des Chrétiens, par rapport à la Communion, n'y sont pas marquez assez en détail. C'est se tromper, dit-il, de prétendre qu'en fait de préparation un discours général sur la Communion soit propre pour toutes sortes de personnes. Ce défaut ne regne pas dans tous les Livres de préparation, on en a qui entrent dans un assez grand détail. Quelques Auteurs se sont appliquez avec succès à donner des regles sures par lesquelles chacun puisse se reconnoître; mais c'est un malheur que ces Ouvrages ne soient pas propres pour l'usage du peuple. 3. Une des choses qui fait que bien des gens communient & vivent mal, c'est l'idée trop sevére que quelques Livres donnent de la Communion. C'est une chose affligeante, dit-il, que l'on ait rempli l'esprit des Chrétiens de tant de scrupules à l'égard du S. Sacrement, par des discours

inconſidérez & par des maximes outrées. Les Auteurs & les Prédicateurs parlent quelquefois du S. Sacrement, comme ſi tout y étoit plein de piéges, comme ſi l'Enfer & la damnation y étoient préparez; ils repréſentent la Communion comme une action ſi hazardeuſe, que ceux qui liſent ou qui entendent ces diſcours, ſont tentez de s'éloigner de la ſainte Table, & deſeſperent de pouvoir s'en approcher jamais comme ils doivent. En ſorte qu'au lieu que tout devroit être dans la joye lorſque l'Euchariſtie ſe célébre dans l'Egliſe, pluſieurs ſont dans des inquietudes & des terreurs mortelles.

Cette ſévérité indiſcrete, ajoûte-t-il, eſt cauſe qu'un grand nombre de gens de bien communient ſans conſolation, parce qu'ils ont la conſcience tourmentée de divers ſcrupules que la lecture de ces Livres leur a fait naître ; pluſieurs d'entr'eux ne communient jamais ſans être dans des allarmes inconcevables ; juſques-là qu'après avoir communié, ils ne peuvent quelquefois s'ôter de l'eſprit qu'ils n'ayent communié à leur condamnation. Cela fait que pluſieurs pecheurs qui auroient quelque diſpoſition au bien, & quelque deſir de travailler à leur converſion, s'en dégoûtent. Il ne faut pas flater les pecheurs, ni leur propoſer une devotion ou une morale relâchée, mais *auſſi il* faut prendre garde de les rebuter

buter par des maximes trop rigides, &c.

En voila suffisamment pour faire juger du stile, de la méthode, & du caractere de cet Ouvrage ; dont nous avertirons au reste que l'Auteur est Protestant.

Anima Historiæ hujus temporis, in juncto Caroli V. & Ferdinandi I. fratrum Imperio, repræsentata per R. P. JACOBUM MASENIUM è Soc. Jesu. Quæ complectitur Regnorum, Rerump. & Religionum diversarum ortus, progressusque, ac miras tam Politicæ, quàm Ecclesiasticæ disciplinæ mutationes, earumque per Comitia Imp. Synodosque Cleri, Regum fœdera, & Leges novas fundamenta. *Coloniæ Agrippinæ, In Officina Friessemiana Joannis Everhardi Fromart Bibliopolæ.* 1709. C'est-à-dire : *L'Ame de l'Histoire, représentée dans l'Histoire de Charlequint & de Ferdinand I. son frere, &c. Par le R. P.* Jacques Masenius, *de la Compagnie de Jesus.* A Cologne chez Fromart. 1709. in 4°. pagg. 410. sans y comprendre l'Epître ni la Table.

EN 1671. le Provincial des Jesuites donna son Approbation à cette Histoire, composée par le P. Masenius Jesuite, qui la dédia à l'Evêque de Paderborn, si célébre par son sçavoir, & par la protection qu'il donnoit à tous les Gens de Lettres.

Nous nous croyons obligez à faire cette remarque, parce que le Libraire ne dit point que ce ſoit ici une nouvelle édition d'un Ouvrage qui ait paru il y a déja pluſieurs années. L'Auteur l'a intitulé, *l'Ame de l'Hiſtoire*, & il fonde ce titre ſur ce que ne s'arrêtant pas au ſimple recit des faits qui en ſont le corps, il examine en particulier les différents interêts des hommes, & les différentes ſources de leurs actions: & c'eſt ce qu'il appelle l'*Ame de l'Hiſtoire*. On auroit en effet de la peine à trouver dans un autre ſiécle, ce qu'on trouve en ce genre dans le ſeiziéme ſiécle de l'Egliſe, ſous l'Empire de Charlequint & de Ferdinand, lors que non ſeulement les guerres que la Politique produit entre les Princes, mais encore les querelles de Religion éclaterent avec tant de violence dans toute l'Europe. C'eſt une matiere qui a été traitée par pluſieurs Ecrivains célébres. Le Pere Maſenius, qui étoit âgé de ſoixante & cinq ans lors qu'il acheva ſon Ouvrage, paroît y avoir apporté un grand ſoin, ſes penſées ſont fortes, & ſon ſtile eſt convenable à la force de ſes penſées. Il écrit en vrai Hiſtorien, & en homme qui poſſede la Langue Latine.

La Vie de Charlequint, & celle de Ferdinand ſon frere, ſont trop connuës pour en donner ici un abregé, nous en rapporterons uniquement quelques traits qui

nou

nous ont paru remarquables. Le Gouverneur de Charlequint s'empara tellement de son éducation, que contre l'avis du Précepteur, il le tourna presque uniquement aux exercices militaires, & lui fit négliger l'étude des belles Lettres. Charles s'en repentit bien-tôt : car un jour s'appercevant qu'il n'entendoit qu'à peine un discours Latin, qu'on prononçoit devant lui, il se ressouvint avec douleur de ce que son Précepteur lui avoit dit souvent, qu'il se repentiroit de n'étudier pas assez : & dès lors, quoi qu'il eût passé l'âge destiné aux premieres études, il s'appliqua tellement, qu'il parvint à parler assez bien le Latin, le François, l'Espagnol, l'Italien & l'Alleman.

Quoi que Charlequint ne fut pas sçavant, il connoissoit parfaitement le prix de la Science. C'étoit ce qu'il estimoit le plus après la vertu. Il avoit auprès de lui les plus habiles Mathématiciens de son temps. Il fit venir à Naples Augustin Niphus qui étoit dans une grande reputation de sçavoir : il l'admit dans sa familiarité; jusques là même qu'un jour il lui demanda comment un Prince devoit s'y prendre pour gouverner parfaitement son Etat. Niphus lui répondit : Vous y parviendrez, si vous choisissez des Ministres qui soient tels que vous m'imaginez. Cette réponse étoit con-

forme à la haute idée que Charlequint avoit des Gens de Lettres.

L'Auteur fait un parallele de Charlemagne & de Charlequint. Ils ont eu, dit-il, l'un & l'autre à peu près la même destinée, soit dans la paix, soit dans la guerre. Ils ont été grands tous deux ; ils ont eu les mêmes vertus & les mêmes défauts. Ils ont tous deux vaincu à Pavie, l'un Didier Roi des Lombards, l'autre François I. Roi de France. Ils ont tous deux reçû la Couronne Imperiale de la main du Pape : ils ont tous deux combattu pour le S. Siége. Ils ont donné une nouvelle forme de gouvernement à la République de Florence. Ils ont porté la guerre en Baviere ; & si Charlemagne y a soumis Vitikind, Charlequint y a soumis Frederic. Ils n'ont dû l'un & l'autre l'Empire qu'à leur propre merite: leur fin a été presque aussi semblable que leur vie. Charlemagne a vû son fils Louïs Empereur, & Charlequint a communiqué l'Empire à son frere Ferdinand : tous deux assez grands pour mépriser ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes.

Le Pere Masenius s'oppose fortement à ceux qui prétendent que Charlequint dans sa retraite se repentit d'avoir quitté l'Empire ; & que Philippe son fils à qui l'on dit un jour : Il y a tant de temps que vôtre pere Charles a abdiqué, répondit : *Il y a tant de temps* qu'il s'en repent. Il soutient que

que tout cela se dit sans fondement ; & qu'on doit ajoûter plus de foi à ce que Charlequint lui-même a dit des motifs de sa retraite, qu'aux discours de certaines personnes que leur malignité naturelle porte toujours à expliquer mal les actions des plus grands Princes. Il est vrai que le Pere Masenius fait son Heros de Charlequint, & que tout son Ouvrage tient beaucoup du Panegyrique. Voici le portrait & le caractere qu'il en fait.

Charlequint étoit singuliérement distingué par les dons de la grace & de la nature que Dieu avoit versez sur lui. Sa taille n'étoit ni grande ni petite ; il étoit également robuste & bienfait. Il avoit dans sa jeunesse le teint incarnat & blanc ; il avoit le front grand & serein, les yeux tirans sur le bleu, le nez aquilin, la bouche petite & les lévres épaisses ; ce qui est, dit l'Auteur, ordinaire dans la Maison d'Autriche. Ses cheveux qu'il avoit fort épais, aussi-bien que les sourcils & la barbe, approchoient de la couleur noire. Il paroissoit fait pour porter les armes, & pour s'attirer du respect. Sa voix étoit grêle, & ses jambes un peu trop menuës ; mais ces deux legers défauts n'avoient point en lui de desagrément.

Sa politesse étoit extrême : il étoit éloquent, & son éloquence ne consistoit pas moins *dans le poids* des raisons qu'il allé-

guoit, que dans la maniere de s'exprimer. Il étoit ſujet à ſe mettre en colere, ſurtout quand il reſſentoit les douleurs de la goute. Il étoit cependant maître de lui; il ſçavoit diſſimuler les injures ou s'en venger à propos. Il étoit plus choqué de l'ambition d'autrui, qu'appliqué à ſoutenir la ſienne. C'étoit un génie ſupérieur, & dont toutes les vûës tendoient au plus haut dégré de la gloire. Les grandes actions de Louïs XI. qu'il liſoit dans Philippe de Comines, lui donnoient la même émulation, que les conquêtes d'Alexandre donnerent autrefois à Céſar. Son amour pour les armes ne le poſſedoit pas au point de lui rien faire entreprendre d'injuſte, & il n'étoit pas aſſez attaché au repos, pour éviter par pareſſe ou par crainte l'occaſion de faire la guerre. Il reſſentoit, dit l'Auteur, je ne ſçai quel fremiſſement à la vûe des armes; mais ce fremiſſement n'étoit, dit-il, que comme l'ébranlement d'une nuë qui doit produire le tonnerre. On releve ici extrémement le courage & l'intrépidité de Charlequint, qui dans une occaſion ayant vû tomber à ſes pieds un boulet de canon, dit froidement à ceux qui en parurent émûs: Ne craignez rien, il eſt rare que le canon tuë les Empereurs. Il aimoit tendrement ſes Sujets & ſes Soldats; & *dans* l'expedition de Tunis, on lui entendit *dire, qu'il* préfereroit la conſervation d'un Chré-

Chrétien, à l'avantage de tuer mille Turcs.

Le Pere Masenius parcourt ainsi toutes les vertus de Charlequint ; & quand il est forcé à reconnoître quelque défaut dans ce grand homme, il employe avec art tous les adoucissemens qui peuvent en affoiblir l'idée.

Ferdinand frere de Charlequint étoit plus jeune que lui de six ans. Son grand-pere maternel lui destinoit le Royaume d'Espagne, & il paroissoit plus agréable aux Espagnols que son frere aîné. Il fut élevé d'une maniere conforme à cette destination qui fut changée dans la suite. Charlequint le fit Vicaire de l'Empire ; & par là lui donna occasion de signaler son zele pour la Religion Catholique, & de s'opposer fortement au progrès du Lutheranisme. Il fut Roi de Bohéme & de Hongrie, Empereur avec son frere ; & enfin par la démission de Charlequint, il gouverna l'Empire tout seul. Les difficultez que Ferdinand eut à essuyer de la part de Rome pour être reconnu Empereur, en vertu de la cession de Charlequint, font dire à l'Auteur, qu'il eût mieux fait d'attendre la mort de son frere, que de prétendre se mettre en possession de l'Empire.

Defensio Religionis necnon Mosis & Gentis Judaïcæ, contra duas Dissertationes Joh. *Tolandi*, quarum una inscribitur, ...

deisidæmon, altera verò *Antiquitates Judaicæ*. A JACOBO FAYO SS. Theologiæ Doctore, & in Ecclesia Ultrajectino Britannica sacrorum Mysteriorum Interprete. C'est-à-dire : *Défense de la Religion, défense de Moïse & de la Nation Juifve contre deux Dissertations de J. Toland, dont l'une est intitulée* Adeisidæmon, *& l'autre* Antiquitez Judaïques. *Par* Jacques De la Faye *Docteur en Theol. & Ministre de l'Eglise Angloise d'Utrecht.* A Utrecht chez Guillaume Broedelet. 1709. in 12. pagg. 251.

NOUS avons parlé des deux Dissertations de M. Toland, dans le Journal du 22. Avril de cette Année, p. 88. Il semble vouloir simplement montrer dans la premiere, que Tite-Live étoit fort dégagé de toute superstition, & expliquer dans la seconde un passage de Strabon. Mais M. de la Faye fait voir dans cet Ouvrage, que ce ne sont là que deux prétextes, & que M. Toland ne justifie ces Auteurs, que pour trouver occasion de debiter l'Athéïsme, & de décrier Moïse, les Juifs, & Mr. Huet leur défenseur.

La *Défense de la Religion* est partagée en trente chapitres. M. de la Faye s'applique à y prouver, que son Adversaire attaque la Religion, en faisant semblant de *n'en vouloir* qu'à la superstition. Il éta-
blit

e Religion. 3. Sur l'affectation avec
elle il confond de propos déliberé ces
choses. 4. Sur sa hardiesse à détrui-
s fondemens de la Religion. 5. Sur
mparaison qu'il fait de la superstition
l'Athéïsme, & sur la préférence qu'il
ne à ce dernier, par rapport à l'utilité
ique.

es passages que Mr. Toland apporte,
prétexte de justifier Tite-Live, il les
loye de maniere qu'ils font contre la
gion aussi-bien que contre la supersti-
; d'où M. de la Faye conclut, que le
de M. Toland est de persuader que Ti-
Live étoit Athée. Si son dessein se
noit à cela, *il ne* mériteroit peut-être
d'être refuté; car, comme le remarque
teur, la réputation de Tite-Live sur le
de la Religion, n'interesse pas infini-
nt les hommes de ce temps-ci; mais le

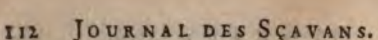
les combat avec beaucoup de zele.

De temps en temps, il joint la cauſe particuliere des Réformez avec la cauſe générale des Chrétiens, & découvre des préjugez qui ſeroient deſavantageux à l'Egliſe Romaine, s'ils étoient bien fondez. Il s'imagine que les Catholiques ſont moins en état que les Réformez de ſe défendre du reproche de ſuperſtition. Ce qu'il dit au reſte en faveur des Religions, & les preuves qu'il donne de l'exiſtence de Dieu, & des eſprits créez, ſe trouvent dans la plûpart des autres Livres qui traitent de ces matieres.

La *Défenſe de Moïſe & de la Nation Juive*, eſt diviſée en neuf chapitres. M. de la Faye fait dans les premiers, l'Apologie & l'Eloge de M. Huet. Il donne une idée de la Démonſtration Evangelique, & il en prouve l'utilité & la ſolidité à M. Toland, qui a oſé parler de cet Ouvrage comme d'un Livre rempli d'abſurditez & de menſonges. Il montre auſſi que M. Toland a eu grand tort de prétendre que les nombreuſes citations de M. Huet ne fuſſent pas juſtes, bien entenduës, & fidellement miſes en œuvre. Il défend ſur-tout celles qui regardent Moïſe & ſes Livres, & il n'oublie rien pour obliger les Lecteurs à convenir que M. Toland eſt un des plus témeraires Accuſateurs qu'on ait vû depuis long-temps. M. Toland dit des injures à

M.

avec mépris de ses preu-
tôt d'extravagance, & tan-
foi ; & néanmoins, selon
l y a grande apparence que
pas lû, ou n'a pas com-
e Mr. Huet. On applique
os à ce Censeur, un endroit
où Cotta dit à Velleius, &
s, *Vestra solùm legitis, vestra*
s, causâ incognitâ, condemnatis.
effet que si Mr. Toland avoit
principes employez dans la
on Evangelique, il auroit plû-
arti de les refuter, que celui de
olement.
pas lieu de s'étonner qu'il ne
ccord avec Mr. Huet sur le paf-
abon, liv. 16. Mr. Huet expli-
on suivant les bonnes regles, &
nt ce que ce Geographe dit de
l le fait parler conformément aux
Moïse même. Mr. Toland au
se figure que, selon Strabon, Moï-
Pantheïste, ou comme on parle
hui, Spinosiste, & qu'il ne recon-
point d'autre Dieu que le monde.
and ne témoigne que trop de pen-
our ce dogme. Tout insoutenable
t, il le fait paroître soûtenu dans
es temps par un parti nombreux, il
le de loüanges ceux qu'il croit s'être
guez dans ce parti, & il n'y a nulle
fort



ſorte d'injures qu'il ne vomiſſe contre les Sçavans qui combattent une ſi étrange opinion. M. de la Faye fait voir que Moïſe n'étoit point Pantheïſte. Le Ciel & la Terre ſont ſans doute le monde : or *Dieu*, dit Moïſe, *a créé le Ciel & la Terre* ; Dieu a donc créé le Monde, le Dieu de Moïſe eſt donc un Etre diſtingué du Monde. Moïſe aſſure que Dieu lui a apparu dans un buiſſon ardent ; eſt-ce le Monde qui lui a apparu ? Eſt-ce le Monde qui lui a parlé, qui l'a envoyé à Pharaon ? &c.

Dans le cinquiéme chapitre, nôtre Auteur prouve que Moïſe n'a pas trompé les Iſraëlites, en leur promettant de les mener dans un païs fertile ; & que la Terre de Canaan étoit une Terre très-féconde & très-heureuſe par elle-même, & indépendamment de la comparaiſon qu'on en auroit pû faire avec les deſerts arides qui l'environnent. Dans le ſixiéme chapitre, il examine les raiſons que M. Toland a euës de faire les Iſraëlites Egyptiens d'origine. Il n'a pas de peine à réfuter ces raiſons. Ce chapitre comprend les preuves connuës de la veritable génealogie des Hébreux. Les deux derniers chapitres regardent Moïſe en particulier, & la Religion qu'il a établie. On montre dans l'un, que Moïſe n'étoit pas plus Egyptien que ceux qu'il tira d'Egypte; & dans l'autre, on rejette le plan défectueux que fait Mr. Toland de la Religion Juive.

Ce

Ce Volume est terminé par une petite piéce que l'Auteur appelle, le Symbole de Foi de Mr. Toland. Ce Symbole contient l'Atheïsme, ou ce qui revient au même, le Spinosisme le plus grossier.

Dissertatio Historico-Politica de Ritu fœderum, quam cum consensu amplissimæ Facultatis Philosophicæ, Præside Viro Amplissimo Dn. Johanne Upmarck Eloquentiæ & Polit. Profess. Reg. & Skytr. publico, bonorum examini ea qua par est modestia subjecit JONAS UNGE West-Gothus in Audit-Gust. Mai. ad d. XXX. Maii. 1708. *Upsaliæ Typis Vernerianis.* C'est-à dire: *Dissertation Historique & Politique sur la forme des Traitez, &c. Par* Jonas Unge. A Upsal, de l'Imprimerie de Verner. in 12. pagg. 49.

L'OBSERVATION des Traitez est essentielle au bonheur des Peuples & au soutien de la societé civile. C'est pour cela que dans tous les temps on a pris soin de donner une forme authentique aux engagemens des Princes & des Etats. L'objet de la présente Dissertation, c'est d'expliquer cette forme, qui a été différente suivant la différence des temps & des païs.

Avant que d'entrer dans ce détail, l'Auteur croit devoir faire remarquer le besoin

qu'ont

[redacted]

qu'ont les hommes de s'unir ensemble pour leur interêt commun. Les autres animaux, dit-il, destinez à une vie errante & solitaire, naissent avec les armes qui sont propres à leur défense. L'homme au contraire est dénué de tout quand il vient au monde; il lui faut des secours étrangers; & cette circonstance lui apprend qu'il est né pour la societé civile, & qu'il ne peut se suffire à lui-même.

A cette remarque sur la naissance, l'Auteur en ajoûte une sur l'éducation & le penchant. Les hommes s'élevent les uns avec les autres, & n'aiment point naturellement à être seuls. Chaque âge a ses liaisons. Quelques-unes ont leur source dans le sang, ce sont celles que la parenté produit. D'autres viennent purement du cœur, ce sont celles de l'amitié. Enfin, il y en a qui ont le bien général d'un Etat pour fondement; ce sont les alliances contractées avec d'autres Etats; & c'est de cette derniere espece de liaison que l'Auteur s'est proposé de parler.

Le Droit naturel permet de s'allier indistinctement avec toutes sortes de peuples, selon le besoin & les conjonctures. Dieu avoit défendu neanmoins aux Israëlites d'entrer en alliance avec les Philistins; mais c'étoit, dit l'Auteur, pour marquer combien les Philistins lui étoient devenus *odieux*. Une formalité qui pour des en-

gage-

gagemens de cette nature a toûjours é
commune à tous les Peuples, c'est le ser
ment. On l'a regardé comme le moyen
le plus seur d'obliger les hommes à se gar-
der la foi les uns aux autres. On ne les a
pas crû capables de manquer à une chose
dont ils prenoient Dieu même pour té-
moin.

Pour rendre le serment plus solemnel, on le faisoit au milieu des sacrifices. On partageoit la même victime entre les différentes personnes qui vouloient s'unir, & ce sang ainsi partagé étoit comme le sceau de l'alliance. L'Ecriture fournit plusieurs exemples de cette méthode : il est dit dans le vingt-quatriéme chapitre de l'Exode : *Moïse prit la moitié du sang, le mit en des coupes, & répandit l'autre moitié sur l'Autel.* Cette moitié qui avoit été mise dans des coupes, devoit être répanduë sur le peuple, comme l'autre l'avoit été sur l'Autel. L'Autel étoit la figure de Dieu; le sang répandu dessus, assuroit le peuple que Dieu tiendroit ce qu'il lui avoit promis. Et le sang répandu sur le peuple, étoit comme le gage & l'assurance que le peuple donnoit à Dieu d'une soumission parfaite à ses Loix. Toutes les nations s'accordoient presque sur la nécessité du sacrifice ; la différence n'étoit que sur le choix des victimes. Chez les He-

[redacted]

Hebreux & les Caldéens, on immoloit de jeunes vaches, ou des veaux ; chez les Grecs, c'étoit des taureaux ou des chévres; & des pourceaux, chez les Romains.

Il y avoit parmi ces derniers Peuples un certain ordre de Magistrats, ou des Prêtres, qui étoient les dépositaires des Loix de la guerre ou de la paix. On les appelloit *Feciales*, & ils avoient été établis par Numa. On ne faisoit jamais la guerre sans les consulter ; & lors qu'on avoit sujet de se plaindre de quelque Nation, un d'eux étoit député pour aller demander raison de l'injure. Il donnoit un terme de trente-trois jours pour déliberer ; & au bout de ce temps-là ; si on ne lui rendoit pas justice, il s'en retournoit, faisoit son rapport au Senat, & lui donnoit pouvoir de faire la guerre. Quand la résolution en étoit prise, il l'alloit dénoncer sur la frontiere, en expliquoit le motif devant trois témoins, & lançoit ensuite sur les Terres ennemies un javelot ensanglanté & brûlé par le bout. La guerre étoit déclarée par là. Il restoit encore quelque chose de cette coûtume sous les premiers Empereurs Chrétiens. Grotius dans son Traité *de jure belli & pacis* liv. 2. chap. 25. dit qu'avant que de s'embarquer dans une guerre, ces Empereurs consultoient les Evêques pour sçavoir s'ils pourroient la faire en con-

conscience. Voila ce qu'il y a de plus important & de plus curieux dans la Dissertation dont il s'agit ; pour peu que nous voulussions encore y ajouter, nous la mettrions ici toute entiere.

---

* TIMOTHÆI SCHRANGER Ord. FF. Minor. Morale [illegible] neum sacri Elogii subsidiu[illegible] totius anni Dominicas & [illegible] ferias quadragesimales pe[illegible] ormata exordia & mate[illegible] nta pluries applicatum, c[illegible] anuductione 1. ad Sacramen[illegible] æ & Eucharistiæ. 2. [illegible] Passionis Domini. 3. Ad [illegible] Voluntatis humanæ cu[illegible] divina. 4. *Coloniæ apud Joannem Schleb*[illegible] 1909.

* *Le Choix des B*[illegible] *Mots, ou les Pensées des gens d'Espri*[illegible] *toutes sortes de sujets, tirées des* [illegible] *ages des meilleurs Auteurs & de quelques Manuscrits, qui n'ont pas encore été mis sous la presse : le tout mis par Ordre alphabetique.* 8. A Amsterdam, chez Claude Jordan. 1709.

SUPLE-

SUPLE'MENT DU JOURNAL DES SÇAVANS.

Du dernier d'Octobre M. DCCIX.

De l'Immortalité de l'Ame, & de la Vie Eternelle. Par GUILLAUME SHERLOCK, *Docteur en Theologie, Doyen de Saint Paul, Maitre du Temple, & Chapelain ordinaire de Sa Majesté. Traduit de l'Anglois.* A Amsterdam chez Pierre Humbert, 1708. in 8°. pagg. 563.

CE Traité du Docteur Sherlock a déja fait la matiere d'un Extrait fort étendu, publié dans le dernier Suplément, p. 619. & où nous avons rendu compte des deux premiers Chapitres de cet Ouvrage, dans lesquels l'Auteur expose les Preuves Morales d'une Vie à venir, & répond aux Objections des Incrédules. Mais com-

comme il établit d'abord pour Principe, que ces sortes de Preuves, bien loin d'emporter une entiere conviction sur ce point, ne formoient qu'une très-grande Probabilité, & que la Révélation pouvoit seule nous fournir des Preuves démonstratives d'une autre Vie ; il a soin de les établir dans les trois derniers Chapitres de ce Volume. C'est de quoi nous devons entretenir présentement le Lecteur, après l'avoir fait ressouvenir, que l'on examine dans le III. Chapitre, les Preuves empruntées de la Loi de Moïse ; dans le IV. celles qui se tirent de l'Evangile ; & que l'on fait voir, dans le dernier, que Jesus-Christ n'a pû operer nôtre salut, sans nous acquerir un droit certain à l'Immortalité.

CHAP. III. On ne peut douter que tous les Juifs, à l'exception de la Secte des Sadducéens qui n'étoit pas fort ancienne chez eux, ne crussent l'Immortalité de l'Ame & une Vie à venir ; créance qu'ils avoient sçû dégager de ce mélange de fables, qui la rendoit ridicule aux plus sages d'entre les Gentils, & dans laquelle ils étoient beaucoup plus fermes que les Philosophes du Paganisme : ce qui montre qu'ils avoient sur cet article des preuves plus convaincantes, que n'avoient les autres Nations, & qu'ils devoient les avoir puisées dans une source différente des seules lumieres naturelles,

relles, qui les insinuent à tous les hommes. Cette source n'est autre que la Loi de Moïse; & quoi que cette Loi ne contienne aucune promesse littérale & positive d'une Vie à venir, elle ne laisse pas de confirmer admirablement toutes les Preuves morales que nous avons pour l'Immortalité. Cela se justifie par la réponse d'Abraham au mauvais riche dans l'Evangile, réponse qui marque évidemment qu'Abraham croyoit que la Loi & les Prophetes suffisoient pour convaincre tout homme raisonnable de la verité d'une autre Vie, & de la réalité des peines & des récompenses que chacun doit y recevoir.

I. L'Auteur s'applique donc d'abord à faire sentir jusqu'à quel dégré de certitude & de force la Loi de Moïse peut élever chacune des Preuves morales, qu'il a déja fait valoir dans le Chapitre précedent.

1. La premiere de ces Preuves, tirée, comme nous l'avons dit, de la nature de l'Ame, est considérablement affermie par l'Histoire de la Création, qui nous apprend, *Que Dieu ayant formé l'Homme de la poussiere de la terre, lui inspira le souffle de vie, en sorte que l'Homme devint une Ame vivante.* Il paroît par cette Histoire, qu'il y a une distinction réelle entre l'Ame & le Corps, & que l'origine en est bien diffé-

rente;

rente; que l'Ame n'eſt ni l'harmonie du Corps, ni aucune de ſes parties; qu'elle eſt comme une émanation de la Divinité, & qu'elle approche beaucoup de la pureté & de la ſpiritualité de ſon Créateur : en un mot, qu'elle eſt le principe de la vie, de la ſenſation, de la connoiſſance, & que le Corps n'eſt que l'organe ou l'inſtrument dont elle ſe ſert. Cette doctrine eſt confirmée par cet autre paſſage de la Geneſe, où Dieu dit, *Faiſons l'Homme à nôtre image & à nôtre reſſemblance*; puiſque cette reſſemblance ne peut ſe rencontrer que dans les facultez ſpirituelles de l'Homme, telles que ſa connoiſſance, ſa ſageſſe, ſa liberté, &c. qui lui ſont en quelque façon communes avec Dieu. Mais une preuve directe que l'Homme avoit été creé pour l'Immortalité, c'eſt la menace de la mort, par laquelle Dieu voulut le mettre en garde contre la deſobéïſſance : car cette mort dont il le menaçoit, ne regardoit que l'extinction de la vie du Corps, & nullement la deſtruction de l'Ame; puiſqu'il eſt contre l'ordre de la Providence divine d'anéantir les Etres créez, & qu'il ne périt pas même la moindre parcelle de matiere. Ajoûtez à cela, que cette menace de la mort doit ſe prendre dans le ſens ordinaire de l'Ecriture, c'eſt-à-dire pour la ſeule diſſolution du Corps; & c'eſt l'idée que Dieu lui-même en donne par cette ſentence,

qu'il prononça contre Adam après ſa chûte, *Tu es poudre, & tu retourneras en poudre.* On peut encore prouver l'Immortalité de l'Ame par ces paroles que l'Ecriture employe en parlant de la mort de quelques-uns des Patriarches, *Il rendit l'eſprit, & fut retiré vers ſon Peuple; il mourut, & fut recueilli vers ſes Peres;* ce qui ſuppoſe, que leurs Anceſtres qui étoient morts, vivoient encore dans un autre état; puiſque, ſelon la remarque de *Procope*, ces Patriarches ne pouvoient pas être recueillis auprès de ceux qui ne ſubſiſtoient plus. C'eſt en ce même ſens que David diſoit, en parlant de ſon fils, qui étoit mort: *J'irai vers lui, mais il ne reviendra pas vers moi.* Telle eſt (remarque l'Auteur) la Phyſique de Moïſe par rapport à l'origine & à la nature de l'Ame; & l'on voit qu'elle s'accorde parfaitement avec l'opinion des plus ſages & des plus habiles Philoſophes.

2. La ſeconde Preuve d'une Vie à venir, qui eſt le conſentement général des Peuples, reçoit de la Révélation une nouvelle force à l'égard des Juifs. En effet, leur créance ſur ce point étoit appuyée d'une Tradition conſtante, qu'ils faiſoient remonter juſqu'au premier Homme; car ils connoiſſoient tous leurs Ancêtres depuis Adam juſqu'à Abraham, & il n'y avoit eu dans toute leur race aucun infidele. Adam avoit été inſtruit de ce Dogme de l'Immortali-

talité, ou par les seules lumieres de la nature, ou par inspiration divine; & de quelque maniere qu'il l'eût appris, il ne pouvoit qu'en être pleinement convaincu. Il devoit en trouver une nouvelle assurance dans la promesse que Dieu lui fit après sa chûte, *Que la semence de la Femme briseroit la tête du serpent*; puisqu'un homme d'une aussi grande sagacité que lui, ne pouvoit entendre par cett[illegible] e nôtre délivrance de la Mo[illegible] lonnoit même (suivant l'ex[illegible] Paul) une espérance legitim[illegible] tion de son Corps; & c'est u[illegible] les anciens Patriarches n'ign[illegible] sentiment de M. Sherlock [illegible] suadé qu'on doit expliquer en [illegible] élébre passage de Job (XIX. 25.) [illegible] lleurs ce que l'Ecriture rapporte d'Enoch enlevé au Ciel tout vivant, étoit pour les Juifs une Preuve sensible d'une autre Vie, où les gens de bien seroient récompensez. Ainsi les Juifs avoient cet avantage pardessus toutes les autres Nations, que par le secours des Livres de Moïse, ils pouvoient tirer, même depuis Adam, non seulement leur Généalogie, mais encore leur Tradition touchant l'Immortalité.

3. Le desir de cette Immortalité, naturel à tous les Hommes, formoit une troisiéme Preuve d'autant plus forte par rapport au Peuple Juif, qu'il voyoit dans ses

Ancêtres des marques éclatantes de ce desir. Ils souhaitoient vivement, & ils espéroient fermement d'être immortels, & cela seul les engageoit à craindre Dieu de tout leur cœur, & à pratiquer toutes les vertus. S. Paul (XI. 1.) fait voir que ce n'étoit pas une simple récompense temporelle qui les animoit à servir Dieu, mais que le desir de l'Immortalité, & l'attente d'un bonheur spirituel y avoient beaucoup de part. L'Apôtre insiste fort là dessus, & il allegue divers exemples, pour montrer que depuis le commencement du Monde, l'espérance des choses qui ne tombent pas sous nos yeux, avoit toûjours été le principe de toute Religion. Les plus considerables de ces exemples sont tirez de ce que l'Ecriture nous raconte touchant Abel, Enoch, Noé, & particulierement touchant Abraham. C'est surquoi nôtre Auteur fait diverses réflexions, qui tendent à mettre dans un plein jour la Foi des anciens Patriarches, & à faire voir en détail quelle évidence l'histoire de ces grands Hommes pouvoit fournir aux Juifs pour la verité d'une autre Vie, & combien cette lumiere surpassoit toutes celles du Paganisme.

4. La quatriéme Preuve d'une Vie à venir, fondée sur la Justice & la Providence de Dieu, conformément à laquelle les bons doivent être récompensez, & les méchans punis, faisoit sur l'esprit des Juifs d'autant plus

plus d'impression, que toute leur Histoire n'étoit, à proprement parler, qu'un tissu d'événemens, où cette Providence & cette Justice paroissoient dans tout leur éclat. M. Sherlock parcourt les principaux de ces évenemens, & trouve qu'ils rendoient la Providence divine aussi visible à *Israël*, qu'un Roi peut l'être sur le thrône & dans l'administration publique de la Justice. Il observe que les Preuves naturelles que nous avons d'une différence essentielle entre le Bien & le Mal, le Vice & la Vertu, n'approchent pas de cette voix qui se fit entendre sur le Mont Sinaï, & de tout cet appareil pompeux & formidable qui accompagna la publication de la Loi. La persuasion naturelle que nous avons de la Justice de Dieu à récompenser les Bons & à punir les Méchans, n'est pas à beaucoup près si vive que celle qui naît de l'exécution même des promesses & des menaces, de laquelle nous sommes témoins. Or c'est en cela que les Juifs surpassoient tout le reste du Genre Humain quant à la créance d'une autre Vie. Car si d'une part ils avoient des Preuves plus sensibles que les autres Peuples, de la Justice divine, qui éclatoit dans la prospérité de leur Nation, lorsqu'ils obéïssoient à Dieu, & dans leur misere publique lorsqu'ils violoient ses ordres; d'un autre côté, les particuliers s'appercevoient de *l'inégalité* de la Providence à leur égard, &

& ils se plaignoient souvent du bonheur des méchans, & de l'infortune des Justes. C'est de ces plaintes que le Pseaume LXXIII. nous fournit un exemple authentique; & d'où l'on pourroit tirer une forte objection contre la Justice & la Providence de Dieu. Mais le Psalmiste y fait deux réponses; l'une, que malgré la prospérité de quelques méchans, & le malheur de quelques gens de bien, Dieu les distingue même dans ce monde d'une maniere à découvrir qu'il aime & protege ceux-ci, & qu'il condamne & abandonne ceux-là; l'autre, que si la distinction que Dieu met en ce monde entre les bons & les méchans, n'est pas si égale ni si universelle, qu'elle renferme tous les individus de l'un & de l'autre côté, elle est un gage suffisant du différent partage qu'ils auront dans une autre Vie. Cette derniere réponse est confirmée ici par un passage des Proverbes, & par un autre passage du Livre de Job.

II. Après avoir montré dans les trois premieres Sections de ce Chapitre, que l'Ancien Testament fortifie tous les Argumens moraux qu'on allegue pour une Vie à venir; le Docteur Sherlock employe la quatriéme Section à examiner les conditions de l'Alliance que Dieu fit avec Abraham, & qui sert de fondement à toute l'œconomie Mosaïque; & *il prétend*, que quoiqu'on ne trouve aucune *promesse* positive d'Immortalité dans

cette

ette Alliance, il ne laiſſe pas d'en réſulter une Preuve très-forte pour une Vie future. C'eſt ce qu'il s'efforce de nous perſuader par les Réflexions ſuivantes, aprés nous avoir expoſé d'abord les divers articles de cette Alliance.

1. Il remarque donc, en premier lieu, qu'il paroît fort étrange que Dieu voulant témoigner par une Alliance particuliere, combien il aimoit & favoriſoit Abraham, lui ait fait des promeſſes dont ce Patriarche ne devoit jamais voir l'accompliſſement; car ſi ces promeſſes n'étoient que temporelles, comme on ſe l'imagine d'ordinaire, elles ſe réduiſoient preſque à rien par rapport à ſa perſonne, & il ne pouvoit rien attendre après ſa mort, s'il n'y a ni peines ni récompenſes à vénir.

2. De plus, il ne paroît pas moins extraordinaire, que Dieu ait beni la poſtérité d'Abraham en faveur de ce Patriarche, & en memoire de l'Alliance qu'il avoit faite avec lui; & qu'il ait ſouffert qu'Abraham pérît lui-même ſans aucun eſpoir, & ſans jouïr d'aucun bonheur conſiderable.

3. Il eſt difficile de comprendre que Dieu faſſe une Alliance avec Abraham pour des raiſons purement temporelles. Une Alliance entre Dieu & les Hommes emporte quelque choſe de ſacré & de ſolemnel, des faveurs & des graces qu'une créature ne peut *ſe promettre* d'une Providence générale, &

où elle ne peut avoir quelque droit *qu'en* vertu d'une Promesse particuliere. On laisse à juger là-dessus, si de simples Bénédictions temporelles peuvent être le sujet d'une telle Alliance; si elles peuvent être les marques caracteristiques de la faveur de Dieu; si elles renferment tout ce qu'il peut donner de plus précieux & de plus considerable à des Hommes qu'il veut couronner de gloire & d'honneur; & s'il n'est pas plus raisonnable de reconnoître qu'elles cachent sous leur écorce quelque chose de plus divin & de plus relevé.

4. En quatriéme lieu, cette Alliance prise à la lettre, ne promet rien de fort singulier à Abraham, & dont les autres hommes, avec qui Dieu n'a point traité, ne puissent joüir. Ces promesses se réduisent à lui faire esperer un fils dans sa vieillesse, & une nombreuse posterité après sa mort. Mais qui ne voit, qu'obtenir un fils lorsqu'on est vieux, est une faveur moins grande, quoi que plus miraculeuse, que d'en voir naître un grand nombre dans sa jeunesse; bonheur cependant fort ordinaire, & indépendant d'aucune Alliance particuliere avec Dieu? Qui ne voit aussi, que l'esperance d'une posterité nombreuse n'est qu'une félicité imaginaire, surtout lorsque l'on est condamné à retomber par la mort dans le neant? D'ailleurs une telle Bénédiction lui est commune *avec Adam & Noé.* La seule différence qui

qui s'y trouve, c'est que ces deux derniers ont eu le plaisir de voir pendant leur vie leurs descendans se répandre de tous côtez & peupler l'Univers.

5. A examiner de près l'accomplissement de ces Promesses, on ne voit pas que les Israëlites ayent été le plus heureux Peuple du monde. On sçait quelles furent les épreuves d'Abraham, & les travaux de Jacob; les descendans de celui-ci gémirent en Egypte sous un dur esclavage: délivrez du joug des Egyptiens, ils errerent dans le desert pendant 40. ans, & y périrent tous à la reserve de Josué & de Caleb, & de ceux qui y étoient nez; établis enfin dans le païs de Chanaan, ils furent souvent opprimez par leurs voisins idolâtres, consumez par la famine, la peste & la guerre, emmenez en captivité, au retour de laquelle ils furent exposez à de nouvelles miseres; ils devinrent la proye des Egyptiens, des Syriens & des Romains, qui après les avoir reduits en Province, détruisirent leur Ville & leur Temple, & les contraignirent à se disperser dans toutes les parties du monde, où nous les voyons aujourd'hui le rebut de toutes les Nations. Ce détail fait assez connoître que l'Alliance de Dieu avec Abraham ne rouloit pas uniquement sur des promesses temporelles, puisque tant d'autres Peuples, sans avoir été *favorisez* d'une Alliance si glorieuse, jouis-

jouïssoient d'une plus grande prosperité que ne faisoit le Peuple Juif.

6. On ne sçauroit borner à cette vie présente les Promesses générales que Dieu fit à Abraham, telles que sont celles-ci : *Je suis ton bouclier & ta plus grande récompense ; je serai ton Dieu & celui de ta posterité après toi ; toutes les Nations de la terre seront benites en ta semence.* Dieu ne lui promet pas simplement qu'il le récompenseroit, mais qu'il seroit lui-même *sa plus grande récompense*, c'est-à-dire, qu'Abraham auroit le bonheur de joüir de Dieu même. Or l'on sçait que cette parfaite jouïssance est reservée pour une autre Vie, & qu'elle consiste dans la présence immédiate & dans la vision de Dieu. Au regard de la promesse *de benir toutes les Nations en la race d'Abraham*, elle ne peut signifier une Monarchie universelle & temporelle, que les Juifs n'ont jamais obtenuë, mais seulement les Bénédictions spirituelles du Messie.

7. En septiéme lieu, Dieu ayant déclaré qu'il étoit *le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob*, après la mort de ces Patriarches, on ne doit pas douter que ces Patriarches n'existassent alors dans un autre

d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, cela prouvoit qu'ils étoient encore en vie, il faloit que la promesse d'*être leur Dieu* enfermât celle d'une Vie éternelle.

8. L'Auteur observe, en huitiéme lieu, que si la promesse que Dieu fit à Abraham d'*être son Dieu*, s'étendoit jusques au Monde à venir, on peut assûrer que *la Posterité promise* désignoit en particulier le Messie, & les Bénédictions spirituelles de son Royaume; ce qui prouve de nouveau que l'Alliance de Dieu avec Abraham contenoit toutes les promesses de la Vie & de l'Immortalité, qui a été manifestée par l'Evangile. Pour entendre ceci (ajoûte M. Sherlock) il faut distinguer d'abord ce Fils promis, duquel devoit sortir cette posterité *nombreuse comme les étoiles du Ciel*, d'avec la semence promise, *en qui toutes les Nations de la terre devoient être benites.* L'Auteur s'applique à mettre cette distinction dans tout son jour, & à éclaircir tout ce qu'il pourroit y avoir d'obscur dans l'Alliance que Dieu fit avec Abraham, & cela conformément à l'interpretation qu'y donne S. Paul.

9. Enfin il s'attache à montrer, dans sa derniere Observation, que la Terre promise à Abraham & à sa posterité après lui, étoit un Type ou une Figure du Ciel & de la Vie éternelle: & il trouve *dans cette explication* mystique, le dénoue-

ment de plusieurs difficultez de l'Ancien Testament, qui sans cela demeureroient insolubles. On peut le consulter lui-même sur ces deux derniers Articles, qu'il traite fort au long, & où il donne des preuves de son habileté à manier le Texte de l'Ecriture.

III. L'Auteur continuant à nous exposer les Preuves de l'Immortalité de l'Ame tirées de l'Ancien Testament, examine dans la derniere Section de ce Chapitre, celles que nous fournit la Loi de Moïse en particulier. Il soûtient, que quoique cette Loi ne contienne aucune Promesse explicite d'une autre Vie, cependant l'œconomie Mosaïque en est une preuve continuelle; du moins, si l'on veut demeurer d'accord, que Dieu ne s'y proposoit que des vûës sages & raisonnables, & que les Juifs avoient le sens commun pour l'entendre. C'est ce qu'il tâche d'établir ici par diverses Réflexions.

1. Il observe d'abord, que si l'on suppose que la Loi Mosaïque étoit d'institution divine, (& c'est de quoi les Juifs n'ont jamais douté) on doit necessairement reconnoître une Vie future. En effet, est-il vrai-semblable que Dieu voulût donner sa Loi immediatement, & jusqu'à prescrire tous les Rites & les moindres Cérémonies de son Culte, si toute la Religion se bornoit aux interêts de ce monde? Et peut-on croire qu'aucun Peuple eut la patience de subir un joug aussi pesant que celui de

de la Loi Mosaïque, s'il n'avoit d'espérance ni de crainte que par rapport à cette Vie? Il est inutile d'objecter, que cela ne prouve point une autre Vie, puisque la Loi n'en parle point en termes exprès: car (répond l'Auteur) quoi que cette Preuve ne soit pas de la derniere évidence, il suffit pour l'admettre, qu'elle soit plus convaincante que toutes celles que l'on tire des simples lumieres naturelles.

2. Il remarque en second lieu, que les Promesses de la Loi étoient d'une nature à ne pouvoir jamais s'accomplir à la lettre dans ce monde; & il fait voir en détail, que si l'Alliance de Dieu avec les Juifs se bornoit uniquement au temporel, il seroit impossible d'en justifier les principales circonstances & les principaux articles. Ainsi l'on doit conclure, que la Loi de Moïse cachoit sous l'écorce des Bénédictions temporelles, toutes les Bénédictions spirituelles d'une autre Vie, & que les gens de bien ne manquoient pas de les y découvrir.

3. Une troisiéme Reflexion du Docteur Sherlock, c'est que la prosperité des Israëlites dans le païs de Canaan, dépendoit de l'observation des mêmes Loix que Dieu nous impose pour mériter le bonheur du Ciel, & qui sont renfermées dans le Décalogue. Mais si l'on a égard à la sagesse, à la justice & à la bonté de Dieu, ne doit-*on pas croire*, que par-tout où les con-



ditions se trouvent les mêmes, il doit y avoir égalité dans les Récompenses ? Cependant il est manifeste, que si les Israëlites n'avoient d'autre récompense à attendre de Dieu que la possession du païs de Canaan, Dieu les auroit beaucoup moins favorisez que le reste du genre humain, puisque tout le privilege qu'ils auroient eu en qualité de Peuple de Dieu, eût été reduit à vivre sous des Loix plus severes, & à être châtiez plus rigoureusement pour leurs crimes, ainsi que Dieu lui-même le leur déclare, & comme toute leur histoire en fait foi.

4. Enfin la derniere remarque de l'Auteur roule sur les rapports que tous les Chrétiens reconnoissent entre les principales Cérémonies du Culte Judaïque, & Jesus-Christ; d'où il conclud que les Bénédictions temporelles promises à ce Peuple sous la Loi, étoient les Types ou les figures des Bénédictions éternelles & spirituelles qu'attendent les Chrétiens. Cela lui donne lieu de faire diverses Observations sur les Sacrifices, qu'il croit d'institution divine, & aussi anciens que le peché du premier Homme, dont ils devoient être en quelque sorte l'expiation. Il est persuadé de plus, que ces Sacrifices n'ont jamais eu d'efficace par eux-mêmes, mais seulement *en ce qu'ils* étoient des Types du grand *Sacrifice* de la Croix, en vertu duquel ils

rachetoient le pecheur de la mort, & lui donnoient l'esperance d'une Vie à venir.

CHAP. IV. Dans le quatriéme Chapitre partagé en trois Sections. Mr. Sherlock examine en quoi consiste la preuve que l'Evangile nous donne d'une Vie éternelle, & de l'Immortalité.

I. Il prétend que cette Preuve est la plus forte & la plus claire de toutes, ainsi que l'assure St. Paul, quand il dit : *Que Jesus-Christ a mis en lumiere par l'Evangile la Vie & l'Immortalité.* Mais ce Passage fait naître d'abord une objection considerable contre tout ce que l'Auteur nous a dit jusqu'ici des différentes Preuves qui pouvoient nous convaincre de nôtre Immortalité; car si elle n'a été mise en lumiere que par l'Evangile, le monde étoit donc dans les ténébres sur ce point, & n'en avoit rien découvert ni par les lumieres de la nature, ni par la Loi de Moïse. On répond d'ordinaire à cela, que la plûpart des Hommes avoient toûjours crû l'Immortalité des Ames, les peines & les récompenses d'une autre Vie; mais qu'ils n'en avoient pas une idée aussi claire & aussi distincte, que celle que nous en donne l'Evangile. L'Auteur peu satisfait de cette solution, en fournit une autre qu'il croit être la seule veritable. Il soûtient que la Vie & l'Immortalité *que l'Evangile* nous a révélées, ne *signifient pas* simplement, comme on se l'ima-

l'imagine, un état futur où les Ames seront récompensées ou punies ; mais qu'elles marquent directement la resurrection des Corps, laquelle emporte necessairement l'Immortalité des Ames. Il n'y a que l'Evangile seul qui promette cette sorte de Vie & d'Immortalité. Les Payens n'en soupçonnoient rien; & quoique les Patriarches pussent en avoir quelque idée, & que ce fût une opinion reçûë en quelque maniere du temps de nôtre Seigneur, on peut dire que les Juifs n'en avoient que de foibles conjectures, & qu'ainsi S. Paul a eu raison d'avancer que l'Evangile avoit mis en lumiere cette verité, puisque Jesus-Christ l'a renduë visible par sa propre Resurrection. L'Auteur est persuadé que c'est là le vrai sens du passage dont il s'agit, & qu'il n'y a pas un seul endroit dans le Nouveau Testament où le mot d'*Immortalité* ne désigne l'état de la Resurrection.

II. Mr. Sherlock, après avoir employé la premiere Section de ce Chapitre à déterminer la veritable acception du terme d'*Immortalité*, recherche ici de quelle maniere l'Evangile a mis en lumiere cette Immortalité ; & il trouve que ç'a été, 1. par les promesses positives que l'Evangile en contient; 2. par la Resurrection même de Jesus-Christ, qui est une confirmation visible de ces promesses. Il s'attache d'abord au premier moyen, & après avoir par-

parcouru les principaux passages de l'Evangile qui renferment ces promesses, il examine quelle est la nature de la Preuve qui en résulte ; & il fait voir, 1. qu'elle est d'une espece toute nouvelle, & telle que le monde n'en avoit jamais eu de semblable ; 2. qu'elle est fondée sur une Promesse divine, & que sans cela on n'auroit aucun droit d'attendre [illegible] mmortalité, suivant l'idée qu [illegible] nous en donne ; 3. qu'elle es [illegible] icante & plus solide qu'aucun [illegible]

1. On n'insis [illegible] up sur le premier de ces tro [illegible] dont personne ne conteste la [illegible] t certain qu'avant la Révélati [illegible] gile, on ne trouve aucune p [illegible] positive de l'Immortalité. L'A [illegible] stament n'en contient aucune de [illegible] ce, quoi qu'il y ait dans la Loi [illegible] le fortes insinuations d'une Vie [illegible], capables d'exciter les personnes ve [illegible] à se nourrir de cette espérance.

2. A l'égard du second caractere, l'Auteur s'y arrête davantage, & il fait voir que sans une Promesse positive on ne peut avoir aucune preuve certaine de l'Immortalité fondée sur la Resurrection, puisqu'on ne peut la démontrer par aucune raison physique. Si les Morts ressuscitent, ils en sont uniquement redevables au bon *plaisir de Dieu*, & à sa puissance infinie ; & nul-

nullement aux cauſes naturelles, ni à l'Immortalité de leurs Ames. Or il n'y a que la Révélation qui puiſſe nous apprendre, que c'eſt la volonté de Dieu de reſſuſciter les Morts. Sur quoi l'Auteur fait obſerver, que ſi l'Immortalité de l'Ame ne prouve point la Reſurrection, celle-ci au contraire prouve ſi invinciblement l'Immortalité de l'Ame, qu'il eſt ſuperflu d'en chercher d'autre preuve, & qu'elle ſert à confirmer toutes celles qu'on a coûtume d'alleguer.

3. L'évidence qui accompagne les Promeſſes divines de la Vie & de l'Immortalité, ſurpaſſe toute celle qu'on avoit jamais euë ſur ce point. La raiſon en eſt, que la certitude de ces Promeſſes eſt fondée ſur la toute-puiſſance de Dieu, & ſur ſa volonté révélée; veritez contre leſquelles ne peuvent rien toutes les objections qui tendent à affoiblir les Preuves naturelles de l'Immortalité, & qui ſont tirées en partie de l'ignorance où nous ſommes ſur la nature & les proprietez des Etres créez, en partie des idées imparfaites que nous nous formons touchant les attributs de Dieu, tels que ſa Providence, ſa Juſtice, ſa Bonté, &c. qui nous font conclure mal à propos, que Dieu fera ou ne fera pas telle *choſe.* On s'engage ici dans un long *détail de ces* Objections, & l'on montre que *ce qu'elles* ſemblent oppoſer de plus fort

contre

contre la Raiſon naturelle, va échouër contre la Révélation & les Promeſſes divines.

III. M. Sherlock vient enfin au ſecond moyen, par lequel l'Evangile a mis l'Immortalité dans la derniere évidence ; & ce moyen eſt la Reſurrection même de Jeſus-Chriſt. Il remarque ſur cela, 1. Qu'encore que les miracles de nôtre Seigneur fuſſent une preuve manifeſte de ſon autorité divine, & une confirmation ſans replique des Promeſſes qu'il faiſoit de la part de Dieu, il renvoye toûjours à ſa Reſurrection, comme à la Preuve déciſive, qui devoit, pour ainſi dire, mettre le ſceau à ces Promeſſes : 2. Que la Reſurrection de Jeſus-Chriſt ne renferme pas ſeulement un Miracle qui ne ſçauroit être contrefait, mais que c'eſt une confirmation authentique de tout ce qu'il a declaré aux hommes de la part de ſon Pere, & le témoignage de bienveillance le plus éclatant que Dieu put lui donner: 3. Que ce miracle ne prouve pas ſeulement l'autorité divine de Jeſus-Chriſt, & la verité de l'Evangile qu'il avoit prêché au monde ; mais qu'il ſert de témoignage particulier à cette grande promeſſe de la Reſurrection des Morts. Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans tous les raiſonnemens dont il appuye ces diverſes Remarques, & nous nous contenterons de dire un mot de la ſolution qu'il donne à une o[illegible]

objection spécieuse que fournit la Parabole du mauvais Riche, contre la certitude de la preuve d'une autre vie tirée de la Resurrection des Morts.

Il est dit dans cette Parabole, qu'Abraham prié par le mauvais Riche d'envoyer à ses freres Lazare pour les exhorter à la penitence, lui répondit : *S'ils n'écoutent ni Moïse ni les Prophetes, ils ne se laisseroient pas persuader quand même quelqu'un d'entre les morts ressusciteroit*; ce qui semble donner la même autorité aux Ecrits de Moïse & des Prophetes, pour confirmer les promesses d'une Vie à venir, qu'à la Resurrection des Morts. On répond à cela deux choses ; 1. Qu'il n'est question ici que de l'apparition d'un Esprit revêtu de quelque corps phantastique, auquel cas le témoignage rendu par un Mort ressuscité de cette maniere, pouvant être revoqué en doute, n'approche pas de l'autorité d'une Révélation fixe & constante qu'on peut examiner à toute heure ; 2. Qu'Abraham ne dit pas, que les freres du mauvais Riche ne voudroient pas croire une autre Vie sur l'apparition de Lazare, mais *qu'ils ne se laisseroient pas persuader*; c'est-à-dire, qu'ils ne se repentiroient pas, & qu'ils ne changeroient pas de conduite. C'est ainsi que l'on voit tant de personnes qui vivent dans le déréglement, quoi qu'elles reçoivent Moïse & les Prophetes, & qu'elles

les croyent l'Evangile & la Resurrection.

CHAP. V. On a vû, dans le Chapitre précedent, de quelle force est la Preuve que l'Evangile nous fournit de l'Immortalité, par les promesses positives qu'il nous en fait, & par la Resurrection de Jesus-Christ. M. Sherlock nous montre ici, que nôtre Seigneur en procurant nôtre salut, ou en qualité de nôtre Sauveur, met, pour ainsi dire, le comble à la certitude que nous avons d'ailleurs d'une Immortalité bienheureuse, & que c'en est la preuve la plus sûre & la plus infaillible. Il nous développe cette verité avec beaucoup d'étenduë, & c'est à quoi il employe les six Sections qui composent ce dernier Chapitre.

I. Il examine dans la premiere Section le besoin que nous avons d'un Sauveur, & quelle doit être sa nature.

1. Les Deistes & les Sociniens sont fort éloignez d'avoir une idée juste de la necessité d'un Redempteur, puisqu'ils soutiennent que Dieu est si bon, qu'il peut & veut pardonner le peché, sans exiger de nous d'autre satisfaction que le simple repentir. Mais la question n'est pas de sçavoir en général, si Dieu peut ou veut pardonner le peché; il s'agit de déterminer si Dieu trouvera que le simple repentir soit une raison suffisante pour l'engager à revoquer la sentence de mort qu'il a prononcée lui-même, & qu'il execute sur les pecheurs.

Il eſt certain qu'il ne le trouve pas, puiſque les hommes les plus vertueux, & les pecheurs les mieux convertis meurent auſſi bien que les méchans. De ſorte que ſi la bonté de Dieu ne l'oblige point à revoquer cette ſentence de mort, qu'il a renduë contre tout le genre humain, quoi que nous nous repentions de nos fautes, nous avons beſoin d'un Sauveur pour nous délivrer du pouvoir de la mort, & nous redonner par la Reſurrection, la Vie & l'Immortalité bienheureuſe. Pardonner le peché, c'eſt nous délivrer de la mort qu'il mérite; c'eſt à-dire, délivrer nos Corps de la corruption, & les réünir à nos Ames, pour nous faire joüir en Corps & en Ame de la Vie éternelle. Pour être nôtre Sauveur, il faut expier nos pechez, & vaincre la mort pour nous; car pendant que nous ſommes aſſujettis à l'empire de la mort, nous portons les marques viſibles de la colere de Dieu, & nous ſentons la punition de nos crimes dans la perte de nos Corps.

2. De plus, la nature humaine eſt corrompuë par la chûte de l'homme; les Payens eux-mêmes ont ſenti cette corruption; & le principe charnel qui nous porte vers la jouïſſance de tous les plaiſirs des ſens, eſt trop vif pour être gouverné par la ſimple raiſon naturelle, qui eſt elle-même corrompuë, qui s'accommode à nos cupiditez, & qui favoriſe nos égaremens. Les hom-

hommes ont donc besoin d'un Sauveur, pour les délivrer d'eux-mêmes, de leur volonté dépravée, de leurs affections corrompuës, pour *ressusciter ceux qui sont morts dans leurs fautes*; ce qui ne demande pas moins de pouvoir que la Resurrection des Morts, puisque cela suppose une naissance & une création spirituelle, qui donne de nouvelles lumieres à nos esprits, qui renouvelle & sanctifie nôtre volonté, qui soumette la chair à l'esprit, qui transplante nos affections, nos espérances & nôtre trésor, de la terre au Ciel.

3. En troisiéme lieu, l'idée d'un Sauveur demande qu'*il nous délivre de nos ennemis, & des mains de tous ceux qui nous haïssent, afin qu*'après cette délivrance *nous le servions sans crainte tout le temps de nôtre vie dans la sainteté & dans la justice.* Or pour peu qu'on envisage le déplorable état où le monde étoit plongé sous le Paganisme, on verra que nous avions grand besoin d'un tel Liberateur. On sçait que le Diable accompagné de ses mauvais Anges, & des seducteurs, avoit établi son empire dans le monde, & se faisoit rendre un culte plein de cérémonies barbares & impures. Mais quoi que l'empire visible de Satan soit détruit dans le monde Chrétien, nous avons pourtant besoin tous les jours de la protection d'un Sauveur contre les ruses de cet Esprit inquiet & subtil, qui se trans-

transforme en toutes ſortes de figures, & dont on n'apperçoit les pieges que lorſqu'on y eſt tombé : & c'eſt un avantage que le Deïſme ne ſçauroit donner, puiſque Jeſus-Chriſt ne défend que ſes Diſciples contre les inſultes des mauvais Eſprits. Il ſemble auſſi (continuë l'Auteur) que les Deïſtes fourniſſent eux-mêmes un triſte exemple de la ſubtilité de ces Eſprits malins. „ Car il n'y a rien de ſi ſpécieux „ que le prétexte de ces Philoſophes, qui „ ne veulent reconnoître que la Raiſon „ pour guide, & qui demandent une dé- „ monſtration exacte pour chaque choſe. „ Qui croiroit qu'il y eut quelque venin „ caché là-deſſous? Et cependant c'eſt le „ chemin qui mene tout droit à l'Atheïſ- „ me. Le Diable ne ſçauroit agir avec „ l'autorité de Dieu ; ces mots, *il eſt écrit*, „ répondent à toutes ſes tentations, & le „ tournent en fuite. Mais s'il peut vous „ dégoûter de la Révélation, & vous „ faire abandonner l'uſage de vos Bibles, „ il raiſonnera avec vous tant qu'il vous „ plaira, & il vous fournira des raiſons „ que vous approuverez, ſelon qu'il vous „ trouvera pencher vers l'Atheïſme, l'In- „ credulité, ou l'Héréſie.

II. M. Sherlock fait voir enſuite, Que la Divinité de Jeſus-Chriſt eſt l'unique fondement aſſuré de toutes nos eſperances, *par rapport* au ſalut & à l'Immortalité : ce qui

qui l'engage à faire un détail ſuccint des conſéquences pernicieuſes pour nôtre Foi, qu'entraîne la doctrine de ceux qui nient la divinité de nôtre Seigneur. Ces conſéquences ſont, Qu'alors Dieu n'eſt pas veritablement nôtre Pere ; Que nôtre Adoption en ſon Fils n'eſt qu'un vain titre, ſans aucune raiſon naturelle & ſolide ; puiſque (ſelon S. Jean) *celui qui nie le Fils n'a pas non plus le Pere* ; Que nous perdons la dignité d'enfans de Dieu, & le plus ferme appui de ſa tendreſſe paternelle envers nous ; Qu'enfin, plus on diminuë la gloire de nôtre Sauveur, plus on ternit l'éclat de nôtre heritage celeſte : d'où l'Auteur conclud, que quelque myſterieuſes que ſoient la Génération éternelle, l'Incarnation, la mort & les ſouffrances du Fils de Dieu ; c'eſt ce qu'il y a de plus noble & de plus cher dans la Religion Chrétienne, & qu'on ne doit pas abandonner facilement.

L'Ecriture nous fournit une bonne Preuve de la divinité de Jeſus-Chriſt, en exaltant partout l'amour que Dieu nous a témoigné, lorſqu'il a envoyé ſon Fils au monde pour nôtre ſalut. Il n'y a nul doute que ce Fils ne ſoit une Perſonne divine, puiſque l'Ecriture éleve ſi haut d'un côté, l'amour que Dieu a marqué aux hommes par l'envoi de ce Fils, & de l'autre la tendreſſe *paternelle* qu'il a pour lui. La

Redemption des pecheurs, de quelque maniere qu'elle s'accompliſſe, eſt l'effet d'une grande bonté. Mais ſi Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un ſimple homme (dit l'Auteur) ce ne ſeroit pas un miracle ſi étonnant, que Dieu voulût donner une créature pour le rachat de tant de millions d'autres. En pareil cas, il n'y auroit pas une ſi grande diſproportion entre le prix du ſacrifice, & ceux qu'il racheteroit; & l'amour que Dieu auroit témoigné par là au monde, ne ſeroit pas fort extraordinaire, & ne répondroit nullement aux expreſſions de l'Ecriture. Enfin, ſi Dieu vouloit nous ſauver, la perſonne la plus propre qu'il pût honorer de cet emploi, étoit ſon Fils éternel. Il n'y a point de créature qui en ſoit digne, puiſque ce ſeroit l'élever ſur le thrône même de Dieu. Celui qui eſt nôtre Sauveur, doit être l'objet de nôtre foi, de nôtre eſpérance, de nos loüanges & de nos adorations; ce qui eſt une gloire tout à fait divine: de ſorte qu'établir une créature pour être nôtre Redempteur, c'eſt la faire nôtre Dieu. Mais outre que cette dignité d'être le Sauveur des hommes coupables, eſt fort au deſſus d'une créature; elle demande un pouvoir qui ſurpaſſe de beaucoup celui de tous les Etres créez. Un homme, qui n'a pas en lui-même la *puiſſance* de nous ſauver, qui ne peut *faire autre* choſe que nous annoncer les pro-

meſſes

messes du salut, & interceder pour nous auprès de Dieu en humble suppliant, n'est pas ce que nous appellons un Sauveur. La Redemption des pecheurs demande un pouvoir divin & celeste, puisqu'elle renferme le pardon des pechez; la sanctification de nos cœurs, un pouvoir qui triomphe de la mort, le gouvernement de l'Univers, la victoire sur nos ennemis temporels & spirituels, & leur condamnation dans une autre Vie.

III. On s'efforce de prouver dans la troisiéme Section, Que la réconciliation de la Nature humaine paroît dans l'Incarnation du Fils de Dieu; 1. parce qu'il ne peut y avoir de plus étroite union entre Dieu & l'homme, que celle qui naît de l'union personnelle du Fils de Dieu avec la Nature humaine: 2. parce que l'Incarnation du Fils de Dieu donne droit à tous les hommes, suivant les conditions de la même alliance, de prétendre aux mérites de tout ce qu'il a fait & souffert dans sa Nature humaine; puisque l'Ecriture nous declare qu'il ne l'a prise que pour sauver le genre humain: 3. parce que cette Incarnation rend la Nature humaine immortelle, étant impossible qu'elle périsse dans le tombeau, puisqu'elle est unie personnellement à la source de la Vie: 4. parce que l'Incarnation de nôtre Seigneur doit être regardée comme une marque visible

 de

de la présence de Dieu au milieu de nous; présence infiniment plus sensible & plus intime, qu'elle n'étoit dans l'ancienne Eglise Judaïque. M. Sherlock a soin d'étendre & de développer toutes ces Preuves, sur lesquelles nous passons legerement pour abreger.

IV. Il montre après cela, que la Mort de Jesus-Christ est un veritable Sacrifice expiatoire pour la Redemption du Genre humain; & afin de nous donner une idée plus juste & plus distincte de cette verité, il examine trois points en particulier; 1. l'état de l'homme après sa chûte; 2. de quelle espece de Sauveur il avoit besoin; 3. quelle est cette Redemption, que l'Ecriture attribuë à la mort de Jesus-Christ.

1. A l'égard du premier article, on sçait qu'Adam, aussi-tôt après son peché, devint mortel conformément à la menace de Dieu, lui & toute sa posterité; car les enfans de parens sujets à la mort, ne peuvent qu'y être exposez eux-mêmes. Ainsi puisque l'homme doit mourir, & qu'il n'a pas le pouvoir de se ressusciter; il s'ensuit de là, qu'il doit mourir pour toûjours, & qu'il ne sçauroit jamais revivre. Cela fait voir le besoin qu'il avoit d'un Sauveur, pour le délivrer non pas de la necessité de mourir, puisqu'il s'y trouvoit réduit par un decret irrévocable, mais de la puissance de *la mort*; c'est-à-dire, qu'il lui faloit un Li-

Liberateur, qui pût le ressusciter, & lui procurer une Vie éternelle. L'Auteur prétend donc, que la Justice de Dieu étant pleinement satisfaite, en imposant la necessité de mourir à tout le Genre humain, Jesus-Christ n'est point venu pour satisfaire à cette Justice, en exemptant l'homme de mourir, ce qui est si vray, que malgré la satisfaction de Jesus-Christ les hommes meurent encore aujourd'hui; mais qu'il est venu seulement pour affranchir l'homme de la mort. En effet, la Loi ne s'y opposoit pas, & puisqu'elle ne menaçoit pas les hommes d'une mort éternelle, Dieu pouvoit leur donner un Sauveur, supposé qu'il s'en trouvât qui pût & qui voulût les racheter de la mort.

2. Le second point que traite M. Sherlock, roule sur ce que l'Ecriture nous enseigne touchant la mort de Jesus-Christ, & le salut qu'il nous a procuré; ce qui se rapporte ou à l'occasion même de cette mort, ou aux heureux effets qui en naissent. Il allegue plusieurs passages de l'Ecriture, qui disent clairement que Jesus-Christ est mort pour expier nos pechez, & non pas les siens propres, puisqu'il n'en avoit point commis; & il fait voir que les Sociniens affoiblissent beaucoup le sens de ces expressions, en les reduisant à signifier simplement que Jesus-Christ est mort en nôtre faveur, & *pour* nôtre avantage. Car quelque

pour le salut des hommes. Il en est de la substitution de quelque victime que ce puisse être en la place d'un coupable, comme du payement volontaire d'une dette fait par celui qui ne l'a point contractée, & il n'y a pas plus d'injustice d'un côté que de l'autre. Au regard de ce que soûtiennent les Sociniens, que si Jesus-Christ a subi la peine de nos pechez, il doit non seulement avoir essuié la colere & la vengeance divine que le peché mérite, mais encore avoir souffert tout ce que nous eussions enduré nous-mêmes, c'est-à-dire toutes les peines des damnez; M. Sherlock se récrie contre un sentiment si absurde, & répond, que de tels maux ne tombent pas sur la victime, mais sur le pecheur même, & qu'il est contradictoire, que Dieu prenne pour un sacrifice de bonne odeur celui d'une victime qui est l'objet de son indignation. Nous ne faisons qu'effleurer les reflexions de l'Auteur sur tous ces points, & nous passons aux deux dernieres Sections.

V. On explique, dans la cinquiéme, les heureux effets de la satisfaction de Jesus-Christ, & l'on fait voir que par sa mort & par sa resurrection il a triomphé de la puissance de la Mort. Mais pour mieux faire entendre ce mystere, l'Auteur examine trois Questions en peu de mots.

On demande, 1. Pourquoi il faloit que Je-

Jesus-Christ mourût, qu'il portât la peine dûë au peché, & comment on peut dire qu'il a souffert la mort pour tous les hommes, puisque tous les pecheurs meurent eux mêmes? L'Auteur répond, qu'il est mort, parce qu'il devoit subir la Loi avant qu'il pût triompher de la mort; & qu'il est mort pour tous les hommes, puisqu'il les a délivrez de la puissance du tombeau, en leur assûrant la Resurrection & la Vie éternelle.

On demande encore, pourquoi il faut que le Genre humain soit délivré de la mort par celle d'un Homme? M. Sherlock répond, Que la sentence de Mort ayant été prononcée contre la Nature humaine en la personne d'Adam, il faloit que la Nature humaine mourut pour satisfaire à la Loi; qu'ainsi le Redempteur du Genre humain devoit être homme, & mourir dans la nature humaine, afin qu'après avoir satisfait à la Loi, il rachetât en sa personne cette même nature de la puissance & de l'empire de la mort, par sa resurrection d'entre les morts.

Mais (demande-t-on en troisiéme lieu) comment la mort d'un seul homme peut-elle satisfaire à la Loi qui exigeoit cette peine des Infracteurs, & triompher de la puissance de la Mort pour tout le Genre humain? C'est (répond l'Auteur) que *comme tous meurent en Adam, de même tous*

se-

seront ressuscitez en Jesus-Christ. Si nous avons perdu l'Immortalité par un seul homme, il est tres-conforme à la Justice & à la Bonté divine, que ce qui étoit perdu par la désobéïssance d'un seul, fût rétabli par l'obéïssance d'un autre. On comprendra plus aisément cette Redemption, si l'on refléchit sur le Dogme qui nous enseigne que Jesus-Christ s'est uni à toute la Nature humaine, & non pas à un homme en particulier ; que par conséquent la Nature humaine est morte en sa personne.

M. Sherlock trouve dans cette Victime toutes les conditions qui lui sont necessaires pour être propre à expier les pechez des hommes. C'étoit la même nature humaine, la même chair & le même sang qui avoient peché ; cette victime étoit parfaitement sainte & purifiée de toutes les soüillures de la chair ; elle étoit differente de la nature même qui est condamnée à la mort, puisque par son union hypostatique avec le Verbe, elle avoit acquis l'Immortalité, & qu'elle ne mourut en Jesus-Christ que parce qu'elle voulut mourir. Mais (remarque l'Auteur) comme il n'y a point de Sacrifice expiatoire qui ne procure la vie ou la délivrance du coupable, il faloit que Jesus-Christ comme Sacrificateur, pour rendre l'expiation complete, ressuscitât la Nature humaine, & par ce moyen *la délivrât de la* mort à laquelle Dieu l'a-

voit condamnée ; de ſorte que la Reſurrection de Jeſus-Chriſt eſt le couronnement de ſon Sacrifice, & ſans elle ſa mort n'eut pas expié nos crimes, ni racheté nos perſonnes de la malediction de la Loi.

VI. L'Auteur employe la derniere Section de ce Chapitre à prouver, Que l'Alliance de Grace, qui promet le pardon des pechez & l'Immortalité bienheureuſe, a été ſcellée par le Sang de J. C. Sous la Loi, toutes les Alliances ſe confirmoient par des victimes. Il en eſt de même de la nouvelle Alliance. Mais quoi que J.C. ſoit mort pour nos pechez, qu'il en ait porté la peine, qu'il les ait effacez, que par ſa Reſurrection il ait détruit l'empire de la mort, & qu'il nous ait acquis un nouveau droit à l'Immortalité ; cependant il n'y a perſonne qui ait un droit abſolu & immediat au pardon des pechez, & à la Vie éternelle. N. S. a obtenu & ſcellé de ſon Sang l'Alliance qui promet l'un & l'autre ; mais il ne faut eſperer d'en joüir, qu'aux conditions que cette même Alliance exige de nous. C'eſt faute de bien démêler cette différence, que les Sociniens rejettent le dogme de la Satisfaction, & que d'autres Theologiens affoibliſſent la neceſſité des bonnes œuvres.

M. Sherlock s'applique donc à montrer, 1. Que nôtre rachat de la mort, procuré par celle de J. C. eſt abſolument univerſel ;

sel; 2. Que cette Redemption du Genre Humain, n'enferme point le pardon absolu de tous nos pechez, puisque les méchans ressusciteront pour être punis. La mort, entant qu'elle désigne la séparation de l'ame & du corps, fut la punition du peché d'Adam, & devint ensuite la peine de tous les crimes ; mais ce n'est pas la seule peine que le peché mérite. La mort nous transporte dans un nouveau monde, où chacun recevra selon ses œuvres, & où les bons seront distinguez des méchans après avoir été confondus ici-bas. Il faut donc bien distinguer la Redemption de la mort, d'avec la Redemption des peines qui la suivent. J. C. nous a rachetez de la mort & des peines qui la suivent ; mais d'une maniere bien différente. Il nous a rachetez de la mort absolument & sans condition ; mais il ne nous a rachetez des autres peines dûës au peché, qu'à condition que nous lui obéïrons. La raison de cette différence est, que l'homme étoit incapable de pardon, jusqu'à ce qu'il fût racheté de la mort. C'est donc en vertu de ce rachat que Dieu a scellé une Alliance de pardon & de grace, dont il a établi son Fils Mediateur, pour sauver tous ceux qui croiront en lui, & qui obéïront à l'Evangile ; Alliance qui nous est un gage certain d'une autre Vie & de l'Immortalité.

L'*Auteur*, dans la conclusion de cet Ou-

vrage, invite les Lecteurs à se faire une serieuse application de la doctrine qu'il vient d'y exposer; & dans cette vûë il fait diverses reflexions pieuses & solides sur ces paroles de J. C. *Que serviroit à un homme de gagner tout le monde, s'il venoit à perdre son ame?* & il examine à laquelle de ces deux choses un homme de bon sens doit accorder la préférence. Cela lui donne occasion de tracer une legere idée des récompenses & des peines de l'autre Monde; sujet (comme nous l'avons déja dit) qu'il devoit traiter plus à fond dans une seconde Partie.

Extrait d'une Lettre de M. LE MAIRE *Prêtre, Missionnaire Apostolique, à Monsieur l'Abbé de Vallemont.*

Du Fort Loüis en l'Amerique Septentrionale, ce 1 Août 1708.

JE vous avois écrit, Monsieur, immediatement après mon arrivée en ce païs, par la Fregatte l'Aigle: mais ce Vaisseau aiant été obligé en retournant, de relâcher à la Martinique pour se faire radouber, & quelques-uns des passagers à qui j'avois remis mes pacquets, étant embarquez sur un autre bâtiment qui fut pris quelques jours après par un Armateur Anglois, je ne sçay si mes Lettres ont été

jusqu'à

jusqu'à vous. Je me sers aujourd'hui de l'occasion que me présente un Vaisseau Espagnol qui est venu à Pansacole ; je souhaite que cette Lettre ait un sort plus heureux que les dernieres. Si la guerre désole toute l'Europe, elle ne désole pas moins tout ce païs-ci ; & si le Seigneur, par quelque miracle de sa toute-puissance, n'arrête la fureur avec laquelle toutes les Nations de ce Continent se détruisent mutuellement, je croi que devant deux ans il ne nous restera que les chênes & les pins à catechiser. Les Anglois de la Caroline, pour avoir des esclaves dont ils puissent se servir au défrichement & à la culture de leurs terres, ont semé la discorde parmi toutes les Nations sauvages ; & pour les exciter plus puissamment à continuer cette désunion, ils en achetent les prisonniers qu'elles prennent en guerre, en échangeant avec elles des Marchandises d'Europe ; ce qui est pour ces sortes de barbares un attrait capable de les porter à s'entr'égorger tous. Les têtes des François, ou pour parler à la mode du païs, leur chevelure est à prix, & en particulier celle des Missionnaires, pour laquelle, lorsqu'un Sauvage en enleve une, on lui donne le double de ce qu'on donne pour celle des autres.

Quelque temps après être arrivé au Fort-Loüis, je me disposai à aller aux Chicachas *nation* nombreuse sur une petite

Riviere qui se décharge dans le Mici
mais comme j'étois sur le point de p
des nouvelles nous vinrent que les
glois avoient pénétré jusqu'à cette Na
& qu'ils faisoient tous leurs efforts po
soulever contre nous. Je fus donc
gé de rompre mon voyage, & de
cher quelqu'autre Nation sauvage où
ter le piquet : mais Dieu n'a pas p
que j'en aye encore trouvé aucune
laquelle je pûsse aller demeurer, sans
trer les bornes de la prudence la plus
siere & la plus commune. Je me suis
vû obligé de rester à la Colonie du
Loüis. J'ai fait quelques voyages le
des côtes de la Mer, & en montan
principales Rivieres qui viennent s'y
dre, pour voir si je ne découvrirois ou
prendrois rien qui fut digne de ma c
sité & de la vôtre : mais autant que
puis juger, ce païs est très-ingrat &
dépourvû de matieres propres à en
nôtre Physique. Un de mes princi
soins, quand je suis avec quelque Sau
est de le questionner sur les remede
sont communs parmi eux, & en partic
ceux qui dépendent de la Botanique.
vais quelquefois herboriser avec nos
ves, & j'apprens de temps en tem
connoître quelque simple. J'en ai déj
quis la connoissance de quelques-uns
si je vais jamais établir ma résidenc

quelque Village sauvage, j'en ferai un petit recueil que j'envoirai en France. Les Medecins Sauvages, qu'on appelle parmi eux *Alexieï*, mêlent toûjours dans l'application de leurs remedes quelques paroles sans lesquelles ils font accroire que le remede n'opereroit rien : mais un fameux d'entr'eux, entre les mains duquel étoit un Soldat dangereusement malade que j'allai confesser, m'avoüa franchement, que les paroles qu'il murmuroit entre ses dents, ne servoient de rien, & qu'il ne les prononçoit que pour en imposer aux ignorans, & rendre ses remedes plus mysterieux. Il seroit à souhaiter qu'en France on eut à l'égard des Medecins la même conduite qui se garde icy à l'égard de ces Alexieï. On ne paye jamais un Medecin parmi les Sauvages, qu'après la parfaite guérison de la maladie; & si son malade vient à mourir, non seulement on ne lui donne rien, mais même très-souvent les parens du défunt lui ôtent la vie, pour qu'il n'en tuë plus d'autres. Vous pouvez juger par là, qu'il n'y a pas tant de presse à être Docteur en Medecine en ce païs, qu'il y en a à l'être en la Faculté de Paris. Il y en a pourtant toûjours quelques-uns qui par l'espérance du profit que leur attire ce métier, se hazardent dans chaque Nation à relever la boutique du dernier mort. Ce que *j'ai vû de plus* particulier en ce païs en

fa

fait d'animaux, eſt un petit animal de la groſſeur d'un chat mediocre, mais dont le muſeau reſſemble aſſez à celui d'un renard. Les François l'appellent Rat de bois. La femelle de cette eſpece d'animal a ſous ſon ventre un ſac ou poche qui en couvre toute la ſuperficie, & qui a une entrée pardevant vers l'eſtomac. Cette entrée s'ouvre & ſe ferme, ainſi que le veut cet animal. Lorſque cette ſorte de bête a été impregnée du mâle, il ſe forme le long du ventre au dedans de ce ſac, de petits cirons qui ſont comme les embryons & les ébauches des petits de cette eſpece d'animaux. Ces cirons croiſſent petit à petit, & lorſqu'ils ont atteint la groſſeur d'une noiſette, ils ſe détachent d'eux-mêmes, & tombent dans la poche dont j'ai parlé, où ſans qu'ils en ſortent leur mere les allaite : puis lorſqu'ils ſont aſſez forts pour pouvoir marcher, ils ſautent de leur petite cabane naturelle, & y rentrent quand il leur plaît, juſqu'à ce que leur mere les jugeant en état de pouvoir ſe nourrir eux-mêmes, les en mette dehors pour ne plus les reprendre. Dans le temps que j'écris cette Lettre, un Sauvage de nos alliez vient de me dire qu'un parti de plus de 1000. Sauvages conduits par quelques Anglois, ont pris le chemin de ce Fort, & *qu'ils n'attendent plus pour s'y rendre, que le conſentement d'une certaine Na-*

tion,

tion, par laquelle ils ne peuvent pas se dispenser de passer pour y venir. Nous avons tous les jours de ces sortes d'allarmes, & je ne sçay pas comment le Seigneur, pour punir les crimes horribles qui se commettent en cette Colonie, a differé jusqu'à présent de la livrer aux ennemis qui l'entourent. Après tout, quand même le Seigneur permettroit tout cela, & qu'il me falut retourner en France par la Caroline ou l'Angleterre, je ne me repentirai jamais d'être venu en ce païs. J'y ai appris bien des choses, mais celle que j'estime le plus, c'est la connoissance que j'ai par ma propre expérience, combien la nature se contente de peu.

J'ai oublié à vous dire, en vous parlant du Rat de bois, que c'étoit au bout des tettins ou mammellons que se formoient les petites vessies ou cirons desquels leurs petits se produisoient. Comme je fermois cette Lettre, un de nos Esclaves m'a apporté un serpent à sonnettes qu'il venoit de tuer à coups de fléches. Quoy qu'il y en ait beaucoup en ce païs, je n'en avois point cependant encore vû. Ces sonnettes dont il tire son nom, sont comme vous sçavez de petites vesicules fort seches qu'il porte au bout de sa queuë ; leur nombre s'augmente à mesure qu'il vieillit. Il y a dans chaque petite vesicule une espece de *pierre, qui par son* froissement contre les

pa-

parois de son enveloppe, font un bruit suffisant pour avertir le monde de se retirer. Il semble que la nature ait voulu par là remedier à la malignité du venin de cet animal, qui est des plus mortels. J'ai examiné ses dents, & j'ai trouvé qu'outre qu'elles étoient creuses, ainsi que celles de la vipere, elles avoient encore la proprieté de se pouvoir briser en deux, & former ainsi une espece de crochet, comme s'il y avoit une charniere à chacune. Je croi que c'est de cette forme que vient & la malignité de la morsure de ces sortes de serpens, & la promptitude extraordinaire avec laquelle se communique leur venin dans les playes qu'ils font.

Essai d'Analyse sur les Jeux de Hazard. A Paris chez Jacque Quillau, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, ruë Galande 1708. in 4°. pagg. 189. sans y comprendre la Preface. Planches III.

QUELQUE utilité qu'on ait tirée jusqu'ici de la Géométrie, pour la découverte d'un grand nombre de véritez importantes, qui sont du ressort des Sciences naturelles; il est certain qu'on lui auroit infiniment plus d'obligation, si l'on pouvoit par son moyen déterminer les differens dégrez de probabilité qui accompagnent les faits purement contingens, &

& dont une exacte connoiſſance ne ſerviroit pas peu à regler les jugemens & la conduite des hommes dans l'uſage de la vie. Feu M. *Bernoulli* l'aîné, perſuadé qu'on pouvoit porter la Géométrie juſques-là, s'étoit propoſé de donner des regles pour prévoir avec quelque ſorte de certitude les événemens futurs qui dépendent du ſeul hazard, tels que ſont par exemple la plûpart des Jeux; & il devoit intituler cet Ouvrage, *de Arte conjectandi*, *l'Art de deviner*. Mais une mort prématurée n'ayant pas permis à ce ſçavant Homme de remplir ſon projet, nous ſerions reduits à nous contenter ſur ce point du plan que l'Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences & le Journal des Sçavans nous ont donné de ce Traité, ſi l'Auteur du Livre dont nous rendons compte n'avoit eu le courage d'entrer en quelque façon dans les engagemens de M. *Bernoulli*, en exécutant ici une partie du deſſein de ce fameux Géometre. C'eſt de quoi il s'aquitte d'une maniere à nous conſoler de la perte que nous faiſons d'ailleurs ſur cet article; & l'on peut dire que le génie analytique qu'il fait paroître dans les recherches dont il nous fait part, eſt un bon garent de ce qu'il ſeroit capable de découvrir, s'il vouloit bien (ainſi que le prétendoit faire M. *Bernoulli*) pouſſer ſes vûës juſques ſur les *ſujets œconomiques*, politiques & mo-

raux,

raux, & y appliquer les méthodes qu'il met ici en œuvre pour les Jeux de Hazard.

Cet Ouvrage eſt diviſé en trois parties. La premiere roule ſur les Jeux de Cartes; la ſeconde ſur les Jeux de Dez; & la troiſiéme, ſur la ſolution de cinq Problêmes propoſez par M. *Huygens*.

Il s'agit toûjours dans cet Ouvrage de comparer le nombre des hazards où une certaine choſe arrivera, au nombre des hazards où elle n'arrivera pas. Mais il eſt difficile de découvrir ces hazards & leur rapport. Chaque jeu fournit des difficultez particulieres, & le plus ſouvent elles ſont de nature à ne pouvoir être ſurmontées que par l'Analyſe la plus fine & la plus déliée.

Le premier Problême que l'Auteur entreprend de reſoudre, eſt ſur le Pharaon. Il y a longtemps qu'on s'eſt apperçû par l'expérience, qu'à ce jeu l'avantage étoit pour le Banquier. Il étoit encore facile aux joüeurs de s'appercevoir que l'avantage du Banquier augmente à proportion que le nombre des cartes diminuë. Mais il étoit impoſſible, ſans l'Analyſe & ſans le ſecours des combinaiſons, de découvrir quelle eſt la loi de cette diminution; & ce qui eſt encore plus conſiderable, de découvrir comment cet avantage varie, ſelon que la carte du Ponte ſe trouve plus

ou

ou moins de fois dans la main du Banquier. L'Auteur employe deux methodes différentes pour débroüiller ces mysteres. Il donne des formules qui déterminent sans beaucoup de calcul tous les cas possibles. Il a pris la peine de dresser deux Tables, où les joüeurs pourront trouver d'un coup d'œil le desavantage qu'ils ont au Pharaon, en prenant une carte dans quelque situation que ce soit. Ils verront dans ces Tables, que le Banquier aiant, par exemple, douze cartes en main, si le Ponte met une pistole au jeu sur une carte qui n'ait point encore passé, son désavantage sera 19 s. 2 d; que son désavantage sera 16 s. 8 d. si la carte a passé trois fois; 10 s. 7. d. lorsqu'elle a passé deux fois; & enfin 13 s. 7 d. lorsqu'elle n'a passé qu'une fois.

Après le Pharaon, l'Auteur examine le Lansquenet. Il cherche quel est à ce jeu l'avantage de celui qui a la main, & de quelle maniere cet avantage se distribuë en perte sur les coupeurs. La méthode de l'Auteur est universelle, & il l'applique à quelques cas particuliers. Nous en rapporterons un, qui nous paroît propre à faire connoître combien l'Analyse des Géometres porte avec elle de justesse & de précision. Supposons qu'il y ait quatre coupeurs, Pierre, Paul, Jacques, & Jean. Pierre a la main, Paul est à sa droite, & les autres

en-

enſuite; le jeu eſt aux piſtolles. L'Auteur trouve que dans cette ſuppoſition, le déſavantage de Paul ſera 2 l. 16 ſ. 11 $\frac{2843}{3079}$ d; celui de Jacques 1 l. 14 ſ. 1 $\frac{1688}{3079}$ d; celui de Jean 8 ſ. $\frac{1616}{3079}$ d; & par conſéquent l'avantage de Pierre 4 l. 19 ſ. 1 $\frac{2569}{3079}$ d.

Le Problême qui ſuit eſt ſur le Treize, jeu de commerce aſſez connu, mais dont les hazards ſont très-difficiles à déterminer, à cauſe de la varieté preſque infinie qui ſe trouve dans les divers arrangemens favorables ou contraires. L'Auteur ſe borne ici à examiner le cas le plus ſimple, en ſuppoſant qu'il n'y ait qu'un As, un Deux, un Trois, un Quatre, &c. Il donne une Formule pour déterminer tous les différens cas de cette eſpece, & il en laiſſe entrevoir une autre bien plus commode, que nous ſoupçonnons être celle-ci;

$$\pm 1 \mp p \pm p \times p - 1 \mp p \times p - 1 \times p - 2 \pm p \times p - 1 \times p - 2 \times p - 3 \mp p \times p - 1 \times p - 2 \times p - 3 \times p - 4 \mp \text{\&c.}$$

Le tout diviſé par les divers arrangemens poſſibles du nombre de cartes exprimé par p: les ſignes dans cette Formule doivent être alternativement *plus* & *moins*, lorſque le nombre des cartes eſt impair; & il doit être alternativement *moins* & *plus*, lorſque le nombre des cartes eſt pair,

Dans le reſte de la premiere partie, l'Au-

teur

teur résout quelques Problêmes particuliers sur les Jeux qui ne sont point de pur hazard, & où la science a quelque part; tels que sont le Piquet, la Triomphe, l'Hombre, le Brelan, l'Imperiale, &c. L'Auteur a eu besoin, pour ces recherches, d'approfondir la théorie des combinaisons. On la trouvera fort étenduë dans les propositions 10, 11, 12, 13, 14.

Quoi que l'Auteur nous assure qu'il n'a eu en vûë dans son Ouvrage que les seuls Géometres; il semble qu'il ait choisi à dessein les questions les plus interessantes pour les Joüeurs: en voici quelques unes.

Pierre est premier au Piquet, & n'a point de carreaux. Il voudroit sçavoir combien il y a à parier, qu'il lui entrera dans ses cinq cartes, de quoi empêcher que Paul, qui est le dernier, ne puisse avoir de Quinte ou au dessus. Nôtre Auteur trouve qu'il y a à parier 10433. contre 5071.

A l'Hombre, il examine combien il est probable qu'il entrera une ou plusieurs triomphes, selon que l'on en porte plus ou moins, & qu'on prend plus ou moins de cartes. Il se propose encore cette autre question assez singuliere.

Pierre est premier en cartes; il a trois Matadors & cinq autres triomphes quelconques. On demande combien il faut qu'il y ait au jeu, pour qu'il lui soit plus avanta-

geux

geux de prendre au talon, que de joüer ſans prendre.

En voici une autre ſur le Brelan, qui eſt plus difficile que la précédente, & ſur laquelle le plus habile Joüeur n'auroit oſé décider.

Pierre, Paul, & Jacques joüent au Brelan. Pierre & Paul tiennent le jeu, & Jacques paſſe. La carte qui retourne eſt le Roi de cœur. Pierre eſt premier; il a l'As, le Roi de carreau, & l'As de cœur, Paul a l'As, le neuf & le huit de trefle. Deux perſonnes qui n'ont point vû le jeu de Jacques, diſputent à qui a le plus beau jeu de Pierre ou de Paul, & le plus d'eſperance de gagner. Nôtre Auteur décide en Géometre; c'eſt-à-dire, démontre que l'avantage eſt du côté de celui qui a les trefles, & qu'il y a à parier 141. contre 125. qu'il gagnera. Ces queſtions ſont curieuſes, & nous fourniroient des reflexions à l'honneur de l'Analyſe qui en ſurmonte les difficultez, ſi nous ne craignions de nous trop étendre.

La ſeconde Partie contient divers Problêmes ſur les Jeux de Dez le plus en uſage, comme le Quinquenove, le jeu de l'Eſpérance, le jeu du Hazard, les trois Dez, &c. Mais ce qui plaira le plus aux Geométres, ce ſont des Problêmes généraux qui ſe trouvent depuis la page 136. juſqu'à la page 145. Il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur

teur eût voulu donner la démonstration de la Formule qni se trouve à la page 137. & qu'il eût expliqué la méthode qui apprend en combien de façons on peut amener un certain point ou nombre déterminé avec un certain nombre de Dez.

Dans la troisiéme partie, l'Auteur donne la solution de cinq Problêmes, qui ont été autrefois proposez par M. *Huygens*, & qui n'avoient point encore été résolus. Il y en a aussi quelques autres, entre lesquels ceux qui nous ont paru les plus curieux sont les deux qui suivent.

Le nombre qui exprime le rapport du sort de Pierre à celui de Paul, en supposant que Pierre parie contre Paul de faire certaine chose du premier coup, étant donné ; on demande quel est le nombre qui exprime le sort de Pierre, en supposant qu'on lui accorde un certain nombre de coups pour faire la chose proposée.

Soit p le nombre des hazards favorables à Pierre, q le nombre des hazards qui lui sont contraires, m le nombre de tous les hazards possibles, h le nombre de coups cherché. L'Auteur trouve $h = \frac{\log 2}{\log m - \log. q}$. Si l'on veut sçavoir, par exemple, en combien de coups on peut parier d'amener au Piquet cartes blanches ; on a, en substituant pour m 578956, & pour q 578633.

 $h =$

$h = 1241 \frac{529}{606}$; ce qui fait voir qu'on l'entreprendroit avec avantage en 1242 coups, & avec desavantage en 1241 coups.

Le Problême qui termine la troisiéme partie, & que l'Auteur donne comme un Corollaire du précédent, quoi que nous n'en puissions voir le rapport, mériteroit bien que l'Auteur eût donné sa méthode, au lieu d'en donner un leger échantillon dans un exemple des plus simples. Voici ce dont il s'agit.

Déterminer combien doit naturellement durer une partie, où l'on joüeroit toûjours en rabattant.

Si l'on jouë, par exemple, en trois parties, & toûjours en rabattant, c'est-à-dire, en sorte que Pierre aiant par exemple, deux parties, & venant à en perdre une, Paul ne marque rien, & démarque seulement une partie à Pierre ; déterminer combien le jeu doit durer de coups. L'Auteur pour ce cas particulier donne cette Formule.

$$\frac{3^0}{4} + \frac{3^1}{4^2} + \frac{3^2}{4^3} + \frac{3^3}{4^4} + \frac{3^4}{4^5} + \&c.$$

Et il ajoûte: *On trouvera, sans beaucoup de peine, des Formules pareilles pour les autres cas, & la recherche en paroitra curieuse.* L'Auteur feroit assurément plaisir aux Geometres, s'il vouloit leur épargner cet-

cette peine, & découvrir la méthode qui l'a conduit à la solution générale de ce Problême.

On trouve à la fin quatre Problêmes que l'Auteur propose aux Géometres. Ils nous paroissent sans comparaison plus difficiles que les cinq de M. *Huygens*; & cela nous donne lieu d'appréhender, qu'ils ne restent encore plus longtemps sans solution.

Nous pourrions nous en tenir à ce simple Extrait, si nous n'avions en vûë que le gros des Lecteurs. Mais comme cela ne suffiroit pas pour satisfaire la curiosité de ceux qu'intéressent ces sortes de matieres; nous voulons bien en faveur des Géometres entrer dans un détail plus particulier, & qui puisse leur donner une idée plus complette de la Méthode de l'Auteur. Nous choisissons pour cet effet son premier Problême, qui concerne le Pharaon.

On sçait qu'à ce Jeu, le Banquier gagne la mise du Ponte, lorsque sa carte vient à la droite; qu'il en gagne seulement la moitié, lorsque la Carte du Ponte se trouve à la droite & à la gauche dans une même taille; qu'il perd, lorsque la carte du Ponte arrive à la gauche; & enfin, que la derniere carte qui devroit être pour le Ponte, n'est ni pour le Banquier ni pour le Ponte. Il s'agit de sçavoir, quel est à

ce Jeu l'avantage du Banquier. Pour le trouver, l'Auteur employe deux méthodes différentes; les Combinaiſons & l'Analyſe. Voici la premiere.

L'Auteur examine en combien de façons les cartes du Banquier ſe peuvent trouver diſpoſées de l'une des trois manieres précédentes; & comme cela varie ſelon que la carte du Ponte ſe trouve plus ou moins de fois dans la main du Banquier, il ſuppoſe d'abord qu'elle y eſt une fois. Ce cas eſt très-facile; car la derniere carte étant indifférente pour le Banquier & pour le Ponte, on remarque aiſément, que ſi la miſe du Ponte eſt appellée A, & le nombre des cartes p, ſon avantage ſera $\frac{A}{p}$. Voici en peu de mots la méthode de l'Auteur pour les autres cas. Il cherche par la regle connuë des arrangemens, le nombre des diverſes façons dont les cartes qu'il tient peuvent être arrangées. Il conçoit ces arrangemens diſtribuez également ſur autant de colonnes qn'il y a de cartes, & il examine dans les divers arrangemens que contient chaque colonne, quels ſont ceux qui décident de la fortune du Banquier dans les deux premieres cartes, & quels ſont les arrangemens qui remettent le Banquier au cas ſuivant, qu'on ſuppoſe être déja connu.

Pour

Pour mieux faire connoître les réflexions de l'Auteur, prenons un exemple. Supposons qu'il reste six cartes au talon, exprimées par les lettres *b*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, dont les deux *b* & *b* désigneront la carte de Ponte qu'on suppose se trouver deux fois dans le talon. Six choses peuvent s'arranger en 720 façons : ce nombre est le produit des six premiers chiffres. On les concevra rangez sur six colonnes de 120 arrangemens, & ces colonnes commenceront chacune par une lettre différente, excepté *b* & *b* qui représentent deux cartes semblables. Il est évident d'abord que ces deux colonnes sont favorables au Banquier; mais il faut prendre garde que dans chacune il y a 4×24 arrangemens qui lui donnent A de profit, & seulement 1×24 qui lui donnent $\frac{1}{2}$A. On remarquera ensuite que dans chacune des quatre colonnes il y a 2×24 arrangemens où la carte du Ponte se trouvera à la seconde place ; ce qui donne — A au Banquier, & 3×24, qui renvoyent au cas précedent, où la carte du Ponte seroit deux fois dans quatre cartes.

Cette méthode est très-juste, & fait connoître non seulement l'avantage du Banquier, mais aussi toutes les manieres différentes qu'il a pour gagner en entier, ou seulement par les doublets ; mais elle a l'inconvenient d'être sujette à de fort longs cal-

calculs, & de ne donner l'avantage du Banquier pour le cas où le nombre des cartes est p, que lors qu'on connoît déja cet avantage pour le cas où le nombre des cartes est $p-2$.

La seconde méthode de l'Auteur est beaucoup plus curieuse, & a de grands avantages sur celle que l'on vient d'exposer. Comme elle ne nous paroît point assez développée dans nôtre Auteur, qui fait profession d'être court; on croit qu'il ne sera pas inutile de l'éclaircir ici, & d'en faire voir le fondement.

Pour la faire mieux entendre, prenons un exemple, & supposons que le Banquier aiant douze cartes entre les mains, le Ponte en prenne une qui ait passé trois fois. On aura le sort du Banquier $= \frac{3\times 2}{12\times 11} \times \frac{3}{2} A + \frac{3\times 9}{12\times 11} \times 2a + \frac{3\times 9}{12\times 11} \times zero + \frac{9\times 8}{12\times 11} y$. L'on aura aussi $y = \frac{3\times 2}{10\times 9} \times \frac{3}{2} A + \frac{3\times 7}{10\times 9} \times 2a + \frac{3\times 7}{10\times 9} \times zero + \frac{7\times 6}{10\times 9} z$ & $z = \frac{3\times 2}{8\times 7} \times \frac{3}{2} A + \frac{3\times 5}{8\times 7} \times 2a + \frac{3\times 5}{8\times 7} \times zero + \frac{5\times 4}{8\times 7} u$ & $u = \frac{3\times 2}{6\times 5}$ $\times \frac{3}{2}$

$$\times \frac{3}{2} A + \frac{3\times 2}{6\times 5} \times 2 A + \frac{3\times 2}{6\times 5} \times zero + \frac{3\times 2}{6\times 5}$$

t & $t = \frac{3\times 2}{4\times 3} \times \frac{3}{2}\, a + o.$ Je nomme ici y le fort du Banquier, lors qu'il ne reſte plus que dix cartes entre les mains du Banquier; z, ſon ſort lorſqu'il ne lui en reſte plus que huit, &c. en reduiſant ces égalitez, & nommant B l'avantagé cherché, on aura

$$B = \frac{\overline{10+8}+\overline{6+4+2}}{12.\ 11.\ 10.} \times 3 \times 2 \times \tfrac{1}{2} A$$

Si l'on examine ce calcul avec attention, & ſi l'on obſerve les différences qui doivent néceſſairement s'y trouver ſelon le nombre des cartes qui ſeront dans la main du Banquier, & ſelon que la carte du Ponte s'y trouvera plus ou moins de fois; on découvrira l'origine de la regle qui ſe voit à la page 23. & de la Formule générale.

$$B = \frac{1}{p\times\overline{p-1}} + \frac{\overline{p-q}\times\overline{p-q-1}}{p\times\overline{p-1}\times\overline{p-2}\times\overline{p-3}}$$
$$+ \frac{\overline{p-q}\times\overline{p-q-1}\times\overline{p-q-2}\times\overline{p-q-3}}{p\times\overline{p-1}\times\overline{p-2}\times\overline{p-3}\times\overline{p-4}\times\overline{p-5}}$$
$$+ \frac{\overline{p-q}\times\overline{p-q-1}\times\overline{p-q-2}\times\overline{p-q-3}\times\overline{p-q-4}\times\overline{p-q-5}}{p\times\overline{p-1}\times\overline{p-2}\times\overline{p-3}\times\overline{p-4}\times\overline{p-5}\times\overline{p-6}\times\overline{p-7}} + \&c.$$

Le tout multiplié par $\overline{p \times p-1} \times \frac{1}{2}A$.

L'Auteur en examinant la Formule précedente, a obſervé que la ſuite des termes qui forment le Numerateur étoit $p-2 + p-4 + p-6 + p-8 +$ &c. lorſque $q = 3$;

& $p-2 \times p-3 + p-4 \times p-5 + p-6 \times p-7 + p-8 \times p-9 +$ &c. lorſque $q = 4$;

$=$ & $p-2 \times p-3 \times p-4 + p-4 \times p-5 \times p-6 + p-6 \times p-7 \times p-8 + p-8 \times p-9 \times p-10 +$, &c. lorſque $q = 5$.

Et ainſi des autres cas ; en ſorte que chaque terme eſt toûjours composé dans chaque ſuite d'autant de produits, que $q-2$ exprime d'unitez. Il a remarqué en ſecond lieu, que ces produits fourniſſent tous les nombres figurez de differens ordres, qui correſpondent à des nombres naturels pairs ; à commencer par celui qui correſpond à $p-2$. Enfin en examinant les proprietez des nombres figurez, il en a découvert une qui lui a ſervi à trouver par des Formules finies, la ſomme de tous ces nombres figurez qui correſpondent à des nombres naturels pairs. Cette proprieté eſt, que ſi on prend un nombre pair à volonté de nombres figurez d'un ordre quelconque, la ſomme de ceux qui ſe trouvent dans les rangs impairs, eſt égale à l'excès de ceux qui dans le rang ſuivant ſe trouvent correſpondans aux pairs du rang ſuperieur, ſur ceux qui ſe trouvent correſpondans aux impairs. On pourroit démon-

montrer ainſi en peu de mots cette proprieté. Soient les nombres d'un ordre quelconque $abcdefgh$, *&c.* les nombres de l'ordre inferieur ſeront par la nature de ces nombres o, a, $a+b$, $a+b+c$, $a+b+c+d$, $a+b+c+d+e$, $a+b+c+d+e+f$, $a+b+c+d+e+f+g+$, &c. l'on trouvera que retranchant dans ce ſecond rang le premier nombre du deuxiéme, il reſte a; & que retranchant le troiſiéme du quatriéme il reſte c; & que retranchant le cinquiéme du ſixiéme, il reſte e; & ainſi du reſte, par la neceſſité du raport qui eſt entre le premier rang & le ſecond.

Avec la connoiſſance de cette proprieté, il ne reſtoit plus à l'Auteur qu'à ſe ſervir de ce Theoreme ſi connu de l'Analyſe, Que la plus grande de deux quantitez eſt égale à la moitié de la ſomme, plus à la moitié de la différence. Car la ſomme étant connuë par le Lemme de la propoſition II, & la différence étant auſſi connuë par la proprieté ci-deſſus; la plus grande des deux quantitez, qui eſt la ſomme cherchée, ſe trouve auſſi connuë.

Par cette voye l'Auteur a trouvé que les formules $\frac{pp+2p}{4}$, $\frac{\overline{2p-1}\times p\times\overline{p+2}}{1.2.3.4.}$, $\frac{p^4-4pp}{2\times1.2.3.4}$, $\frac{2p^5-5p^4-10p^3+20pp+8p\ \&c.}{4\times1.2.3.4.5.}$

 expri-

exprimENT les ſommes des nombres naturels pairs, & des nombres triangulaires, pyramidaux, triangulo-pyramidaux, &c. qui correſpondent à des nombres naturels pairs.

C'eſt là l'origine & le fondement des Formules générales que l'on trouve aux pages 24. & 25.

On ſouhaitteroit continuer en cette ſorte l'Analyſe de pluſieurs Theoremes généraux que l'Auteur donne ſur les combinaiſons. On parleroit avec plaiſir de la méthode que l'Auteur employe dans le Problême général ſur le jeu du Lanſquenet, dont les détails preſqu'infinis dans les cas un peu compoſez, rendoient la ſolution fort difficile.

On voudroit dire quelque choſe en particulier de ce Problême général qui eſt à la fin de la troiſiéme partie : *Etant connu à quelles conditions on peut parier de faire certaine choſe du premier coup, déterminer en combien de coups on peut l'entreprendre à but.* Mais la briéveté d'un Extrait ne nous le permettant pas, on ſe contentera de faire ſur cet Ouvrage quelques réflexions qui nous paroiſſent importantes.

La premiere eſt, qu'en ces matieres, il faut, pour aller loin, commencer par les choſes les plus ſimples, en étudier l'ordre & la ſuite, en examiner avec ſoin les rapports & les liaiſons. Les proprietez des nom-

nombres se tiennent entr'elles. On en trouve presque toûjours le nœud lorsqu'on sçait le chercher comme il faut. Souvent même une sorte de hazard peut fournir à un esprit attentif ce qu'il ne trouveroit que très-difficilement par des méthodes reglées. Voici des exemples qui peuvent confirmer cette remarque. L'Auteur trouve dans le Problême sur le Jeu du Treize (pag. 63.) qu'avec trois cartes différentes, un As, un Deux, & un Trois, il y a deux coups sur six pour gagner par un As, & un coup seulement pour gagner par un Deux & par un Trois. Il trouve qu'avec quatre cartes, il y a six coups sur vingt-quatre pour gagner par un As, quatre coups pour gagner par un Deux, trois coups pour gagner par un Trois, & deux coups pour gagner par un Quatre. Tout cela se voit dans la Table qui est à la page suivante, & a été trouvé par regle. Mais n'auroit-on pas pû, par une sorte de hazard, en examinant attentivement l'ordre des premiers chiffres de cette Table, dé-

1 = 1
0. 1 = 1
1. 1. 2 = 4.
2. 3. 4. 6 = 15
9. 11. 14. 18. 24 = 76
44. 53. 64. 78. 96. 120 = 455
265. 309. 362. 426. 504. 600. 720 = 3186.

couvrir une regle pour la continuer à l'infini?

fini? Voici cette Regle. Si le nombre des cartes eſt p, le dernier terme du rang ſera formé d'autant de produits des premiers nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, &c. qu'il y a d'unitez dans $p-1$. Le penultiéme ſera égal à la différence de celui qui eſt à ſa droite, & qu'on a déja trouvé, à celui qui eſt dans le rang ſuperieur immédiatement à la gauche: & ainſi des autres termes. Suppoſé, par exemple, qu'il y ait ſix cartes, le nombre des coups pour gagner par un As ſera 120. ce qui eſt le produit des cinq premiers nombres naturels; le nombre des coups pour gagner par un Deux ſera 120-24; le nombre des coups pour gagner par un Trois ſera 96-18, &c.

On pourra de même trouver un ordre réglé dans les nombres 1, 1, 4, 15, 76, 455, &c. qui expriment toutes les manieres de gagner tel nombre de cartes qu'il y ait. Cet ordre ſe remarquera dans cette Table.

$$\overline{0\times1}+1=1$$
$$\overline{1\times2}-1=1$$
$$\overline{1\times3}+1=4$$
$$\overline{4\times4}-1=15$$
$$\overline{15\times5}+1=76$$
$$\overline{76\times6}-1=455$$
$$455\times7+1=3186$$
&c.

On trouvera dans ce Livre pluſieurs choſes de cette nature. Si l'on veut ſçavoir, par exemple, combien on peut amener de coups différens avec un certain nombre de Dez, *l'Auteur nous* apprend que l'on trouve les *nombres qui* expriment tous ces différens

coups

coups dans la ſeptiéme bande tranſverſale de ſa Table pour les Combinaiſons : & il ajoûte que généralement le nombre des faces des Dez étant p, la bande tranſverſale $p+1$. fourniroit tous les nombres deſirez. Les propriétez des nombres & leurs raports entre eux ſont un champ inépuiſable de veritez à découvrir.

La ſeconde réflexion que nous fournit cet Ouvrage, eſt que la matiere qu'on y traite nous paroît plus propre que toute autre à faire connoître quelle eſt l'excellence de l'Analyſe ; & juſqu'à quel point de préciſion elle peut nous porter dans les choſes les plus abſtraites & les plus compliquées. Les gens du monde ont pû ignorer ſon uſage, tant que cette Science n'a ſervi qu'à découvrir la nature des lignes courbes, & quelques propriétez abſtraites des nombres. Mais à préſent qu'on l'a introduite dans les choſes les plus communes de la vie civile, pourront-ils lui refuſer le premier rang entre toutes les connoiſſances humaines?

Fœdera, Conventiones, Litteræ, & cujuſcumque generis Acta publica, inter Reges Angliæ & alios quoſvis Imperatores, Reges, Pontifices, Principes, vel Communitates, ab ineunte ſæculo duodecimo viz ab an. 1101. ad noſtra uſque *tempora*, habita, aut tractata ; ex Auto-

tographis intra Secretiores Archivorum Regiorum thesaurarias, per multa sæcula reconditis, fideliter exscripta. In lucem missa de mandato Reginæ. Accurante THOMA RYMER, ejusdem Serenissimæ Reginæ Historiographo : C'est-à-dire: *Traitez, Conventions, Lettres, & autres Actes publics passez entre les Rois d'Angleterre, & les autres Puissances depuis* 1101. *jusqu'à nôtre temps. Tirez des Archives de la Reine, & publiez par son ordre. Par Thomas Rymer.* A Londres chez A. & J. Churchill, in fol. VII. volumes; Premier volume 1704. pagg. 900. second volume, 1705. pagg. 1092. troisiéme volume, 1706. pagg. 1036. quatriéme volume, 1707. pagg. 844. cinquiéme volume, 1708. pagg. 876. sixiéme volume, 1708. pagg. 763. septiéme volume, 1709. pagg. 859.

SI l'on faisoit par tout des Recueils semblables à celui-ci, il y auroit lieu d'esperer que nous verrions bien-tôt dans l'Histoire plus d'exactitude qu'on n'y en a remarqué jusqu'à présent. Les Historiens ne peuvent puiser que dans deux sources ce qu'ils ont à nous apprendre des siecles passez; sçavoir, dans les Auteurs contemporains, & dans les Actes. Il est si difficile de pénétrer jusques dans les lieux où l'on conserve les Actes, & quand on y pénetre

nêtre il eſt ſi long & ſi fatiguant de chercher & d'extraire les endroits qui contiennent des faits importans, que juſqu'à préſent la plûpart des Ecrivains ſe ſont contentez de tranſcrire ceux qui les avoient précedez. De là vient qu'il ſe trouve ſi peu de nouveantez dans les Hiſtoires générales qu'on met au jour.

Celle d'Angleterre n'en ſera pas dépourvûë deſormais. Les Hiſtoriens même des autres Etats feront dans le Recueil de M. Rymer des découvertes qui enrichiront leurs Ouvrages. Les Actes nous inſtruiſent bien plus ſûrement que les Hiſtoriens, des motifs que les Princes ont eus pour agir, & des moyens qu'ils ont employez. Souvent les Traitez demeurent ſecrets, & les Hiſtoriens n'en diſent rien, ou on ne debite que des conjectures qui peuvent tromper. Nous allons rendre tout ceci plus ſenſible par des exemples qui ſerviront à donner une idée de cet Ouvrage.

Mathieu Paris ignore très-ſouvent le ſujet des Ambaſſades dont il parle. Garſias Martin ſe rend à Londres en 1255. avec un autre Ambaſſadeur, par l'ordre du Roi de Caſtille : *Qua de cauſa neſciebatur*, dit Mathieu Paris, *on ne ſçavoit pourquoi.* Il s'agiſſoit principalement de trois choſes, ſçavoir, du mariage de la Princeſſe d'Angleterre avec Emmanuel frere du Caſtil-

lan,

lan; d'une Croisade pour l'Afrique, & d'un dédommagement que la Noblesse de Gascogne prétendoit. C'est ce qui paroît ici par divers Actes.

Robert Comte de Flandres passa en Angleterre sous Henri I. & l'Historien Edmere parlant de ce voyage, dit qu'on n'en sçût point la cause. Le premier Acte de ce Recueil nous la découvre parfaitement. C'est une convention faite entre Henri & Robert, par laquelle le Roi d'Angleterre s'oblige de donner tous les ans au Comte de Flandres quatre cens marcs d'argent, pour cinq cens hommes de guerre que Robert lui fournira aussi tous les ans. Ce Traité se fit à Douvre au mois de Mai l'an 1101.

Faute d'en avoir eu connoissance les Historiens sont tombez dans une erreur considerable. L'Auteur des Annales de Flandres, Mezerai, & plusieurs autres regardent comme un tribut l'argent que les Rois d'Angleterre payerent pendant quelque temps aux Comtes de Flandres; & disent, que Guillaume I. se chargea volontairement de ce tribut, & ses Successeurs après lui, pour témoigner sa reconnoissance au Comte de Flandres son beau-pere, qui l'avoit puissamment aidé d'hommes & d'argent dans la conquête de l'Angleterre. Quelle différence, remarque M. Rymer, entre un tribut & un sim-

simple paiement de service; c'est ainsi que se soûtiennent les Histoires quand les Actes manquent aux Auteurs.

Dans la convention dont il est question, le Comte de Flandre s'oblige, *Salva fidelitate Ludovici Regis Francorum. Sauf la fidelité qu'il doit à Louïs Roi de France*. On doit inferer de cette clause, que dès ce temps-là les Comtes de Flandres faisoient hommage au Roi de France; quoi que les Auteurs François citent l'hommage que Baulduin VII. rendit à Philippe Auguste en 1192. comme le premier. La même clause nous fait voir combien on respectoit en France l'autorité du Saint Siege; car il faut sçavoir, observe l'Auteur, que Philippe pere de Louïs, vivoit encore, & qu'on ne fait nulle mention de lui, parce qu'il étoit excommunié. Cela est si vrai, qu'il y a ici un Acte de l'an 1103. où l'on retrouve le nom de Philippe, *Salva fidelitate Philippi Regis Francorum*. Il avoit fait alors sa Paix avec le Pape, & son excommunication étoit levée. Baronius, Sponde, Bzovius & les autres se sont trompez, lorsqu'ils ont avancé que Philippe ne fut absous qu'en 1104.

Il y a dans Mathieu Paris un détail sur la défaite de l'Armée du Pape Alexandre VI. devant Nocera, duquel détail Sigonius & les autres Auteurs Italiens n'ont pas assez profité, selon M. Rymer. Mainfroi s'étoit retiré dans Nocera, où l'Empereur Frederi

ric avoit fait venir plus de ſoixante mille Sarraſins. Le Pape qui vouloit chaſſer Mainfroi de toute l'Italie, leva une Armée de ſoixante mille hommes qu'il envoya devant Nocera ſous la conduite du Cardinal Octavien, & d'un certain Marquis qui avoit beaucoup d'experience dans la guerre. Cette Armée étant arrivée près de la Ville demeura longs temps ſans rien faire de ſon côté, & ſans rien ſouffrir de la part des Saraſins; une frayeur égale arrêtant les uns & les autres. Le Marquis, qui avoit réſolu de trahir le Pape, perſuada au Cardinal de renvoyer la plus grande partie de ſes Troupes, en lui repréſentant qu'une poignée de gens ſuffiroit pour battre Mainfroi, qui n'avoit pas ſeulement la hardieſſe de ſortir de la Ville, & de ſe montrer. Octavien congedia d'abord le tiers de ſon Armée, & voiant que les ennemis n'en paroiſſoient pas plus hardis, il la diminua encore à diverſes repriſes, & la reduiſit enfin à dix ou douze mille hommes. Alors le Marquis crut qu'il étoit temps d'agir; il monta une nuit à cheval, paſſa dans la Ville, déclara à Mainfroi en quel état étoient les aſſiegeans, & l'exhorta à ſortir ſur le champ, & à venir les attaquer avec lui. Mainfroi ſortit en effet avec toutes ſes Troupes, enveloppa la petite Armée du Pape, & la defit entierement. *L'Hiſtorien* ne dit point le nom du traître.

Ce

Ce Marquis étoit le Marquis de Herebrok, on l'apprend ici dans une Lettre de Henri III. Roi d'Angleterre.

M. Rymer remarque en passant une méprise de Mathieu Paris, laquelle est pardonnable à un homme qui ne sçavoit pas l'Italien, mais qui ne l'est pas à Sigonius qui l'a copiée. Dans une Lettre de Frederic Mathieu Paris avoit lû ces paroles, *Victoriosum Galearum Stollium*, & s'étoit imaginé qu'il s'agissoit là d'un Général appellé *Stollius*. Sigonius a crû la même chose, & a fort célébré ce prétendu Général. La verité est cependant, que *Stollius* ne signifie rien moins que cela; c'est un mot de la basse Latinité formé de l'Italien *Stuolo*, & qui par conséquent veut dire une *Flotte* dans la Lettre de Frederic.

Parmi les Actes que ce Recueil renferme, il y en a plusieurs qui pourront paroître d'une très-petite consequence. Mais il ne faut pas se hâter de juger sur de simples apparences, observe M. Rymer. Par exemple, le Sauf-conduit accordé à Henri Duc de Limbourg, semble être une Piece peu importante; & neanmoins cette Piece mérite d'être conservée, soit parce que Limbourg étoit autrefois une Place de grande réputation pour sa force, soit parce que Henri qui obtint le Sauf-conduit a été le dernier Duc de Limbourg. „ Louis

„ Com-

„ Comte de Loots, homme-lige de Jean „ Roi d'Angleterre, & dont le nom eſt „ ſi ſouvent repeté ici, ne vous fait „ peut-être pas non plus une grande im- „ preſſion, ajoûte M. Rymer; mais à ce „ nom là, levez-vous Lecteur. Pour peu „ que vous aiez de connoiſſance, vous „ ſçavez ſans doute qui étoit Oger le Da- „ nois. Apprenez donc que Louïs Comte „ de Loots, étoir un des deſcendans de ce „ fameux Paladin.

Ces exemples ſuffiſent pour montrer l'utilité de ce Recueil.

Perſuadez que les Lecteurs ſeront bien-aiſes de ſçavoir en quel état étoit la Langue Françoiſe en Angleterre & en France au treiziéme ſiécle, nous mettrons ici deux Extraits en cette Langue.

Extrait d'une Lettre écrite en Angleterre en 1256. par Pierre de Monfort, touchant une incurſion des Gallois.

AS nobles bers & ſages, e ſes treſchers Seignours e amis, Monſire Roger le Bigod Count de Norfok, & Mareſchal de Engleterre, Monſire Phelippe Baſſet Juſtice de Engleterre, Sire Johan Maunſel, & Robert Waleraund, Perres de Monnfort ſaluz e totes honours.

Sachiés ke, le Jeodi prechein apres le Feſt Seint Mathie l'Apoſtle, Wropoch

ab

ab Edenavet Seneſchall Lewelin, Meredur ab Res Res Vuchan, & Meredur ab Owein, oveke tot le orgoyl de Gales, Sauns le cors Lewelin e ſon frere, e oveke mout graunt haſe deſcendirent a la terre noſtre Seigneurs, le Roi, & la Monſ. Edward de Went, ki eſt en ma garde, arder, & deſtrure.

E nous, oveke noſtre gent, e l'aide de noz amys de Terre Weiſmes dount ſe me l'on mont defendimes le givez del ewe de Osk, les doens ſours iekes au Samadi entour oure de midy, e adónkes vyndrent Monſire Johan de Grey, Sire Roger Mertymer, Monſire Renaud le fyz, Perres, & Monſire Onfrer de Boun.

E io le menai e un give de ſouz la ville de Bergereny, ou nous puſſâmes pur aſſembler à ces Galeis, ki au ecent ia ars vne partie de la terre de Bergereny de ſous Bloreis; e kaunt il nous oirent aprocher de ſoens, il deſcoverirent leur chevaus, & ſon fuirent countre la montagne de Bloreeis, en liu ki n'eſt mis covenable a gent a cheval a paſſer.

E pus ke nous vieoin bien ke nous ne porom mi ateindre iekes a oeus, nous tornames anul la vileze a lour ardours, e lours herbergours, ki i furent graunt foyſoun, ſi ke il perdirent (Dieu marci) a la Jorneie ke mors, ke pris, plus que 300; &c.

Ex-

Extrait du Traité de Paix entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre, fait à Paris en 1259.

LOOIS par la grace de Deu, Rois de France, nos faisons a savoir a tous cels qui sont e qui seront, que nos, par la volente de Deu, ovec nostre chier Cusin, le noble Henri de Angleterre, avons païs faite, e affermee e ceste manere, c'est a savoir:

Que nos donons au devant dit Roi de Angleterre, e a ses heirs, & a ses successors, toute la droiture que nos aviens, & teniens, en ces trois Evesches, e es Cités, c'est à dire de Limoges, de Cadors, & de Perragort, en fiez, e en demaines; sauf l'homage de noz frere, s'il aucune chose i tiennent dont il soient nostre home; e sauves les choses que nos ne poons mettre hors de nostre maine par Letres de nos, ou de nos ancessors: lesquelles choses nos devons porchacier a bone foi vers cels qui ces choses tiennent, que li devant dit Rois d'Engleterre les ait dedens la Touz sainz en un an; ou faire lui avenable eschange, a l'esgart de prode homes, qui soient neme d'une part & d'autre le plus convenable au profit de deus parties, &c, *suivent les Articles qu'on peut voir dans le Livre, & dont voici le penultiéme.*

E

E por ce que cette Pais firmement & eſtablement, ſans nul enfraignant, ſoit tenue a tous jours, obligons nos, e nos heirs; & avons fait jurer en noſtre ame, par noz Procureurs eſpeciaus, en noſtre preſence cette Pais, ſi comme ele eſt deſus deviſée e eſcrite, a tenir en bone foi, tant come a nos aportendra; e que nos ne veudrons encontre, ne par nos, ne par autre.

A la tête de chaque volume l'Editeur a mis une Table Chronologique des Actes contenus dans le Volume. Le premier finit à l'année 1273. le ſecond à 1307. le troiſiéme à 1323. le quatriéme à 1337. le cinquiéme à 1356. le ſixiéme à 1372. le ſeptiéme à 1397. M. Rymer a fait graver les Actes qui lui ont ſemblé les plus curieux pour l'écriture. Il nous donne auſſi les figures d'un aſſez grand nombre de Sceaux. De quelque ſecours que puiſſent être les Actes depuis le douziéme ſiecle, il eſt certain qu'on tireroit beaucoup plus de profit de ceux qui ont précedé cette Epoque, & on ne ſçauroit trop exhorter M. Rymer à les recueillir, & à les mettre au jour. Il y a longtemps que nous aurions dû rendre compte de cet Ouvrage, mais il n'a pas été poſſible d'en faire venir plûtôt un Exemplaire.

Extrait des Lettres écrites aux Journalistes sur les nouvelles de Litterature.

DE LONDRES.

MONSIEUR Churchill Libraire, continuë son grand Recueil des Voiages dont il a déja donné quatre volumes in 4°. Il en doit bientôt publier deux autres volumes qui ne contiendront pas des choses moins curieuses que les précedens. On y trouvera, 1. une description de la Guinée par un Marchand qui y a demeuré quatorze ans, & qui a pris soin de faire déssiner avec exactitude tout ce qu'il y a rencontré de plus curieux, tant dans les Ouvrages de la nature, que dans ceux de l'art. Ces desseins ont été gravez, & ils remplissent soixante & dix Planches qui ne contribuëront pas peu à la beauté de l'Ouvrage: 2. Une description de la Cochinchine envoyée de ce païs-là par un Marchand Anglois, &c.

M. Waller travaille à mettre en ordre le second volume des Ouvrages posthumes de M. Hook. On trouvera dans ce second volume des Observations curieuses sur les Telescopes, Microscopes, &c. Entre ces Observations il y en a une qui contient les moyens de tirer le même usage d'un Telescope de deux pieds, qu'on tire ordi-

ordinairement d'un de douze pieds.

M. Lister a publié un Ouvrage in 8°. qui est intitulé : *Dissertatio de Humoribus*: *Dissertation sur les Humeurs*, & on dit qu'il travaille à un autre qui aura pour titre : *De Humorum vitiis*. Ce Livre s'imprime à Amsterdam, chez les Janssons à Waesberge.

D'EDIMBOURG.

On réimprime la traduction Ecossoise de Virgile que Gavini Duglasse publia autrefois. Cette traduction est en vieux Ecossois, & on y a ajoûté un petit Commentaire dans lequel on explique les mots que l'ancienneté a rendu difficiles à entendre.

Le premier volume des Ecrivains d'Ecosse est achevé, & l'Auteur travaille au second.

M. Russell Medecin a publié un Livre intitulé: *De Medicastrorum audacitate*.

D'OXFORD.

M. Edward Lluid, qui nous a donné quelques Ouvrages sur l'Histoire naturelle, est mort depuis quelque temps. Il a laissé beaucoup de MSS.

DE ROTTERDAM.

Le Sieur Jean Hofhout Libraire de cet-

te Ville, qui a fait traduire en Hollandois le Cours des Operations de Chirurgie, par M. Dionis, fait encore traduire en Latin ce même Cours, & promet de le donner bien-tôt au Public.

DE PARIS.

Il paroît depuis peu un Livre imprimé à Roüen, & qui se vend en cette Ville chez Denys Mariette ruë S. Jacques, dont voici le titre : *Demonstration ou Preuves évidentes de la verité & de la sainteté de la Morale Chrétienne. Par le R. P. Lamy Prêtre de l'Oratoire.* On en donnera l'Extrait au premier jour.

---

* HADRIANI RELANDI Oratio de Galli Cantu Hierosolymis audito, habita publicè in Academia Trajectina ad XXVI Martii CIↃIↃCCIX. quum magistratu Academico abiret. 8. *Roterodami apud Petrum à Marienhof.* 1709.

* *L'Ecole du Monde ou Instruction d'un Pere à un fils, touchant la maniere dont il faut vivre dans le monde divisée en Entretiens.* Par Mr. LE NOBLE. *N. édition revuë & corrigée. 6 voll.* 12. A Amsterdam, aux depens de la Compagnie. 1709.

XLIV.

XLIV.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 4. Novembre M. DCCIX.

Cyriaci Guntheri Latinitatis restitutæ pars altera, continens Latini sermonis rationes interiores, videlicet dicendi formas cum falsò suspectas, tum malè vulgò neglectas, quæ ad genera revocari & præceptionibus comprehendi non possunt; sed singulæ observatione in veterum monumentis investigandæ, & singulari studio percipiendæ sunt. Accedit B. Auctoris elogium in funere ejus publicatum; necnon præfatio qua hujus libelli institutum & usus ostenditur, & Diarii Parisiensis Auctori prioris partis Prolegomena impugnanti respondetur; curâ & studio Gothofredi Voc-
rodt, Ill. Gymnasii Goth. Recto-
C'est-à-dire, *La Latinité* retablie de

Cyriac Guntherus, *seconde Partie, qui renferme le secret du Latin, ou les manieres de parler qu'on néglige mal à propos, ou dont on se défie sans raison, qui ne peuvent être ni rappellées ni assujetties aux régles, & qu'il faut découvrir avec un soin particulier dans les Ouvrages des anciens Auteurs. Avec l'Eloge de Guntherus, & une Préface dans laquelle on parle du dessein & de l'usage de ce Livre, & où l'on répond au Journaliste de Paris, qui a attaqué les Prolegomenes de la premiere Partie. Par* Godefroy Vockerod, *Principal du College de Gotha.* A Jene, chez J Felix Bielkius. 1708. in 12. pagg. 1224. sans compter l'Epître dédicatoire, l'Eloge de l'Auteur, & la Préface de l'Editeur.

CE Livre est un amas d'observations, qui n'est nullement susceptible d'analyse. La premiere regarde la Préposition *Ab.* On ne la met gueres aujourd'hui devant une consone; cependant il n'est presque pas de consone dans l'Alphabet, devant laquelle les bons Auteurs, & sur-tout Tite-Live, ne l'aient mise. On lit dans ses Ouvrages, *ab Carthagine, ab defectione, ab fronte, ab Gallis, ab juventa, ab lanio, ab Mamerco, ab nocte, ab Pyrao, ab quærente, ab regibus, ab Samnite, ab tergo, ab vestibulo.* Guntherus raporte plusieurs autres exemples tirez du même Auteur, de Cesar, de Cice-

de Plaute, &c. La feconde obfervation roule fur l'Ablatif des Participes mis feul, ou *abfolument*. Addito, *ne cœleftis Religio decerneretur*. Tacit. *Alexander* audito *Darium moviße Ecbatanis*. Q. Curt. *In cujus tranfgreffu multum* certato, *pervicit Bardanes*. Tacit. Cognito *quod illatum Cræfo bellum effet*. Juftin. Guntherus parcourt tout l'Alphabet; & t ode de ce gros Recueil confift areil arrangement, lors qu'il u.

On peut rend plus fatisfaifant de la Préfac erod. Si on s'arrêtoit au Sor n donne, on auroit lieu de tr a tranquillité du Roiaume Gr & on s'imagineroit aifément de Novateurs va y exciter un ftine. *La Latinité*, dit M. ton, *ne s'apprend ni par les régles de* *ire, ni par l'ufage & la pratique, c'eft* *ervation qu'elle s'apprend*. On croir l qu'il entreprend d'abolir les *regle* duire à *l'obfervation* feule tout l des Ecoliers. Mais ce n'eft pas là fa vûe. Il admet dans fa Préface, la néceffité des régles pour ceux qui commencent, & il affure feulement qu'on ne fçauroit fe perfectionner dans le Latin, fans joindre à la connoiffance des préceptes ordinaires, l'étude des Auteurs de la bonne Latinité. Il n'y a rien de nouveau dans ce fentiment. On a toûjours dit qu'il

falloit commencer par les régles, & e
te verifier ces regles, & en chercher l
ceptions dans les bons Auteurs, afin
conformer parfaitement à leur ſtyle.
ceux qui ont bien enſeigné le Latin
Grec, & les autres Langues, dont i
des Grammaires, ont ſuivi cette
thode.

Parmi ceux qui ont écrit ſur la ma
de faire ces ſortes d'obſervations, ou q
ont fait eux-mêmes, M. Vockerod
extrémement Antoine Schorius, qui r
rut à Lauſanne en 1552. Il n'avoit tra
lé que ſur Ciceron, & Guntherus a
avec raiſon qu'il emploieroit utilemen
ſoins à faire ſur les autres Auteurs C
ques, ce que Schorius avoit fait ſur
lui-là.

Après avoir parlé de Guntherus, &
ſes vûës, M. Vockerod parle auſſi des
nes, & de ſes propres Ouvrages. En
nant dans le Journal du 21. Juin 1706
621. un Extrait de ſon Livre, intit
Conſultationes de litterarum ſtudiis,
n'avions pas voulu convenir avec lui q

lant des devoirs des Prédicateurs. Nôtre sincerité ne lui a pas fait plaisir. Il dit qu'à la *pieté*, il a joint *l'usage de la vie commune*; quoi qu'il sçache bien qu'en certains païs *l'usage de la vie commune* n'est rien moins que la politesse & la civilité. Il se justifie sur le second point, en assurant que ce ne seroit pas un grand crime aux Jesuites de ne sçavoir pas le Latin. Voici comme il s'exprime pour persuader que quoi qu'il nous en semble, son *quid pro quo* est une maniere de parler noble, & qui convient à une personne qui traite de la chose du monde la plus sainte & la plus relevée, qui est la Parole de Dieu. ,, Rien n'est plus or-
,, dinaire aux Ecrivains sacrez, dit-il, &
,, aux Docteurs Chrétiens de tous les temps,
,, que de comparer la Theologie avec la
,, Medecine, & les mauvais Theologiens
,, avec les mauvais Medecins. C'est donc
,, en vain que le Censeur blâme cette fa-
,, çon de parler, comme si elle étoit basse,
,, & indigne du sujet. Quand la Profession
,, de Medecin seroit veritablement décriée
,, à Paris, par les libertez qu'on s'est don-
,, nées sur le Theatre ; quand tout ce qui
,, a rapport à cette Profession seroit tom-
,, bé dans le mépris, & ne pourroit pas
,, même être nommé honnêtement, de-
,, puis qu'un fameux Comédien a fait rire
,, le peuple oisif aux dépens des Medecins
,, tournez en ridicules dans des Scenes im-

„ pertinentes; s'ensuivroit-il de là qı
„ qui paroît bas, méprisable , indign
„ Paris, dût être trouvé tel ailleurs ?
„ sentiment d'un peuple que la mali
„ du Theatre a corrompu , sert-il
„ de regle au reste de l'Univers, & lu
„ prend-il ce qui est bon ou mauı
„ sensé ou extravagant ? ce qu'on
„ dire, ou ce qu'on ne peut pas dire
„ dignité? Le Peuple Romain, maîtı
„ toute la terre, ne s'attribuoit pas ce
„ vilege," &c. Si des réflexions si im
tantes n'ennoblissent pas l'expression tr
le dont il s'agit, nous esperons que
Vockerod ne s'en prendra pas à nc
puisque nous les rapportons fort fid
ment.

Remarques sur la Theologie Morale de BONAL, *qui servent d'additions &* *claircissemens aux décisions qu'il a do dans son Ouvrage pour l'instruction des clesiastiques. Par V. D. D. C. V. D.* Toulouse chez la Veuve de J. J. Bo Claude-Gilles le Camus, & Jacques Lo 1708. in 12. pp. 548.

L'AUTEUR reconnoît de bonne fo M. Bonal a rendu un grand servic Public, en faisant imprimer son Cou Morale. Avant l'édition de cet Ouvr *on ne* pouvoit, selon lui, trouver la ı

lution des Cas de conſcience, que dans des volumes dont la groſſeur épouvantoit la plûpart des Curez, qui ne donnent pas la meilleure partie de leur temps à la lecture: mais il ne ſçauroit s'empêcher d'avoüer que le ſervice auroit été bien plus conſidérable, ſi M. Bonal ne ſe fût pas ſi fort attaché aux ſentimens des Docteurs modernes. La Doctrine de S. Thomas, & des autres Saints, eût été d'un ſecours merveilleux à M. Bonal pour l'execution de ſon deſſein; & s'il ne les eût point abandonnez, il n'auroit point enſeigné des propoſitions relâchées, que l'Auteur de ces Remarques a entrepris de corriger. Il remarque que M. Bonal *s'éloigne de temps en temps de cette ſage médiocrité, ſi néceſſaire à un Caſuiſte, & qu'il a ſuivi trop facilement le torrent des Auteurs modernes; & c'eſt pour cela*, ajoûte-t-il, *qu'on a cru rendre un ſervice conſidérable au Public, en lui faiſant part des Remarques qu'on a faites depuis long temps ſur ſa Morale.*

Le premier deſſein de l'Editeur étoit de faire réimprimer la Theologie Morale de Bonal, & d'inſérer ces Remarques dans le corps de l'Ouvrage. Mais outre un obſtacle qu'on n'a pas jugé à propos d'expliquer ici, on a cru que ces Remarques imprimées ſéparément ſeroient d'une plus grande utilité, parce que la plûpart des Eccleſiaſtiques qui ont déja les Ouvrages de

M. Bonal chez eux, auroient eu de la peine à en acheter une nouvelle édition ; au lieu qu'ils se détermineront plus volontiers à acheter ces Remarques, qui se trouvent dans un volume separé. Telles ont été les vûes de l'Editeur; venons présentement à sa méthode. Dans les endroits qu'il examine, ou qu'il corrige, il expose le sentiment de M. Bonal, en rapportant les propres termes de cet Auteur, ou des termes équivalens; & ensuite il explique le sien. Les paroles de M. Bonal sont imprimées en lettres italiques, & il est très exact à citer le traité, la leçon, & le nombre d'où il les a tirées. Mais avant que d'entrer dans l'examen des opinions qu'il blâme, il a jugé à propos d'établir quelques principes généraux.

1 Comme M. Bonal rapporte souvent des décisions différentes sur un même cas, l'Editeur veut que dans ces occasions, on suive ce qui est moins dangereux ; *c'est-à-dire, ce qui éloigne plus du péché.* 2. Si on n'est point assez éclairé pour connoître la verité par soi-même, qu'on consulte des personnes plus intelligentes, telles que sont les Evêques & les Pasteurs, à qui le S. Esprit a confié la conduite de l'Eglise. 3. Comme il n'est pas permis à tous ceux qui sont chargez de la conduite des Ames, *de consulter* leurs Evêques, il leur con*seille de choisir* quelques personnes sages & pru-

prudentes, plûtôt que *certains Casuistes modernes, qui s'étudiant à favoriser le libertinage de la plûpart des Chrétiens, prétendent qu'on peut consulter autant de Docteurs qu'on voudra, & jusqu'à ce qu'on en ait trouvé un qui soit assez complaisant pour favoriser ses inclinations.* Il rapporte à ce sujet un passage de S. Antonin, qui dit qu'il seroit beaucoup plus avantageux à ceux qui cherchent la verité par cette voye, de ne s'être jamais mis en peine de la trouver, que de s'être adressé à de tels Docteurs: *Profuisset ei non quæsiisse, quàm talem invenisse Doctorem. lib. de Parad. c.* 12. 4. L'Editeur voudroit que ceux qui sont destituez de tous les secours dont il a parlé dans les trois premiers articles, étudiassent l'Ecriture, & qu'ils lûssent les explications qu'en ont donné les Peres, les Conciles, & les Souverains Pontifes. 5. C'est là, dit-il, où ils trouveront la verité, si à la lecture de ces Ouvrages, ils joignent les dispositions suivantes; l'exercice de la priere, une vie reglée, & une intention pure. 6. Si on remarque une opinion nouvelle dans un Ouvrage, il faut absolument l'abandonner, selon le sentiment de l'Auteur des Remarques. 7. Lors que deux opinions paroissent également vrayes, il veut qu'on s'attache à celle qui excite le plus à la pieté, & qui favorise le moins l'amour propre: „ Par exemple, dit-il, quoi que l'opinion du

„ du C. Cajetan, & de quelques Auteurs
„ qui veulent que l'Euchariſtie opere, *ex*
„ *opere operato*, dans ceux qui communient,
„ pendant tout le temps que les eſpeces
„ ſubſiſtent dans l'eſtomach, ne ſoit pas
„ certaine : il faut du moins en tirer cette
„ ſalutaire conſéquence, qu'on doit con-
„ ſerver avec beaucoup de ſoin un parfait
„ recueillement de ſes ſens tant intérieurs,
„ qu'extérieurs, l'eſpace d'un bon quart
„ d'heure, qui eſt le temps néceſſaire
„ pour la digeſtion des eſpeces, ſelon les
„ Medecins.

Ces principes ainſi établis, l'Auteur paſ-ſe aux Remarques, dont nous avons cru devoit rapporter ici quelques-unes, afin que le Lecteur puiſſe juger de leur poids & de leur valeur. Leçon 15. n. 2. où M. Bonal parle du deſintereſſement ſpirituel des Confeſſeurs ; l'Auteur a crû devoir a-joûter ce qui ſuit : „ Il y en a quelques
„ autres beaucoup plus coupables (il parle
„ des Confeſſeurs,) & ce ſont ceux qui par
„ je ne ſçai quel eſprit obligent par ſerment
„ ou par vœu les penitentes & les dévotes
„ de ne ſe confeſſer qu'à eux : mais com-
„ me ceux-ci ſont en très-petit nombre,
„ & qu'il n'y a que les femmes ou filles
„ qui tombent dans ces foibleſſes, nous
„ nous contenterons de dire, 1. Qu'il ſe-
„ roit expedient que les Evêques ou les
„ *Superieurs* ſuſpendiſſent pour toujours

„ ces

„ ces sortes de Confesseurs, qui par cette
„ conduite sont capables de produire de
„ grands maux. 2. Que ces juremens &
„ ces vœux faits par ces Devotes & Bea-
„ tes, sont nuls & imprudens, indiscrets
„ & invalides, ainsi que l'a déclaré un
„ Concile Provincial tenu à Malines en
„ 1607. sous Paul V. qui l'a confirmé.
„ *Nemo aliquem ad sibi soli perpetuò confiten-*
„ *dum obliget, &c.*

Leçon 12. n. 1. du Traité du Jurement, M. Bonal dit que *celui qui jure par mauvaise habitude, ne péche point toutes les fois qu'il jure, s'il n'y prend garde, & n'y fait reflexion.* L'Auteur fait la Remarque suivante sur cette décision.

„ Voici encore, dit-il, le principe du
„ péché Philosophique qui revient: d'où
„ l'Auteur infére, que celui qui a une
„ mauvaise habitude de jurer, ne péche
„ point, s'il n'y prend garde, & s'il n'y
„ fait aucune réflexion. Mais, comme
„ nous avons dit ci-dessus, ces maximes
„ sont dangereuses: donc il suffit qu'on
„ doive ou qu'on puisse réflechir sur ces
„ mauvaises coûtumes de se parjurer: ce
„ qui fait que ces parjures, blasphêmes,
„ & autres pechez semblables, sont de vé-
„ ritables crimes, si on ne tâche de s'en
„ corriger, ainsi que nous avons dit, avec
„ le pieux Louïs de Grenade, bien qu'on
„ n'y fasse pas actuellement réflexion."

Leçon 13. n. 1. du Traité de la vente & de l'achat, M. Bonal dit, qu'*on peut vendre les Livres impudiques & les idoles en certaines occasions.* L'Auteur des Remarques auroit bien voulu que M. Bonal eût expliqué ces occasions. Il convient qu'on peut vendre les idoles & qu'on peut les acheter par un esprit de curiosité, mais il ne croit pas qu'il se puisse rencontrer une seule occasion où il soit permis de vendre des Livres impudiques.

Leçon 10. n. 4. du Traité des Benefices, M. Bonal dit, qu'*on peut prendre un Benefice, avec cette intention conditionnelle de le quitter, & se marier, si le frere aîné venoit à mourir, ou qu'on fût heritier de la maison.* „ Ces motifs sont bas, & indi-„ gnes d'un homme qui s'est consacré à „ Dieu d'une maniere authentique; & „ tous les Auteurs ordinairement, si on en „ excepte ceux qui s'étudient en tout à fa-„ vorifer la chair & le sang, enseignent „ qu'il péche en trompant ainsi l'Eglise."

Leçon 8. n. 2. du Traité de la Simonie, M. Bonal dit, que celui qui ratifie une simonie faite à son insçu à l'égard d'un Benefice qui lui a été conferé, moyennant une somme d'argent donnée par son pere, n'encourt point l'excommunication. La „ Glosse sur le chap. *Sicut tuis de Simon. V.* „ *consenseris*, est d'un sentiment contraire à „ celui de M. Bonal, dit l'Auteur des Re-„ mar-

„ marques : *Nam si consensisset , simoniam*
„ *commisißet*, dit-elle, *quia consentire , est*
„ *quandocumque consentire , & ante &*
„ *post.*"

Leçon 47. n. 3. rep. 3. du Traité de la Penitence, M. Bonal dit que *si* [illegible] *pinion du Penitent est soutenable , le Confe*[illegible]*r peut s'y conformer , bien qu'il soit d'un se*[illegible]*ment contraire.* „ Bien que l'Auteur ne paroisse
„ pas favoriser [illegible] , il avance
„ neanmoins ici [illegible] ui peut avoir
„ de grandes su [illegible] ire son des-
„ sein , dit l'Au [illegible] rques. Il dit
„ que le Confe [illegible] dre une fois
„ un Penitent, [illegible] pinion soute-
„ nable, mais [illegible] sienne. Cela
„ ne doit poi [illegible] is en pratique,
„ puisque si cel [illegible] is une fois, il le
„ sera aussi une [illegible] a réïteration d'une
„ action ne la r [illegible] mauvaise , si
„ elle ne l'est d' [illegible] Ainsi l'opinion
„ du Penitent [illegible] e ou fausse : si
„ le Confesseur [illegible] t conforme à la ve-
„ rité, il doit l [illegible] s [illegible] e & quitter la sien-
„ ne : mais s'il la regarde comme fausse ,
„ il ne peut pas trahir sa conscience, ni agir
„ contre sa conscience.

En voila assez pour donner une idée de ces Remarques. Nous ajoûterons seulement, qu'il est aisé de voir que l'Auteur a eu plus d'envie de travailler au salut du prochain en les composant , que de critiquer

M. Bonal. Outre le Decret du Pape Innocent XI. touchant la frequente Communion, que l'Auteur a inseré dans le Traité de l'Euchariftie, il y a encore ajouté un Traité entier des Indulgences, dont M. Bonal n'avoit point parlé; & dans ce Traité, l'Auteur des Remarques a jugé à propos d'y rapporter le Decret du même Pape, qui revoque plusieurs Indulgences; „ ce „ qui ne sera pas, dit-il, de peu d'utilité „ pour les Pasteurs." Enfin, on a mis à la fin de cet Ouvrage, les Propositions de Morale condamnées par les Papes Alexandre VII. Innocent XI. & Alexandre VIII.

Imago Politici Christiani in vita nobilis & generosi viri D. Erici Palmskioldii S. R. M^{tis}. in Archivo Regni quondam Secretarii fidelissimi, qui sexto & quinquagesimo muneris publici, trigesimo quinto Secretariatûs Regii, septuagesimo verò octavo ætatis anno, ex hac mortalitate ad cœlestem Patriam d. 4. Junii MDCXXCVI. migravit, expressa; in qua non pauca ad Historiam Archivi Regii, nonnulla etiam ad rem litterariam Suecicam pertinentia, cognitu fortassis non indigna nec injucunda ex occasione inspersa, à JOSEPHO THUN, in Gymnasio Stregn. S. Theol. Lect. Prim. ut & P. & P. Sœlloensi. C'est-à-

dire:

dire : *L'idée d'un Politique Chrétien, exprimée dans la Vie d'Eric Palmskiold, Secretaire des Archives du Royaume de Suede. Par* Joseph Thun. A Stokolm chez Olaus Enæus. 1708. in 4°. pagg. 170.

MR. Palmskiold a mené une vie assez commune ; & ce qui le g[illegible] de personnellement dans cet Eloge, n'en f[illegible]t peut-être pas le tiers. Eric [illegible]old nâquit le 7. d'Octobre d[illegible] dans l'Isle de Sœllo. M. Th[illegible] commencé son discours [illegible]ropositions générales sur l'Hi[illegible]ort au long de la Patrie de son [illegible]étien. L'Isle de Sœllo est situé[illegible] les eaux du Meler, lac de l[illegible] de Sudermanland. Elle est env[illegible] de plusieurs autres Isles plus petites, [illegible]ui sont, dit l'Auteur, comme ses servan[illegible]n la nommoit autrefois *Sila*, & [illegible]itans sont connus dans l'Histoire sous [illegible]om de *Silinges* & de *Tursilinges*. Les [illegible]ilinges mêlez avec les Vandales occupe[illegible]nt une partie de l'Espagne. Odoacre étoit Roi des Tursilinges. Sœllo, & les Isles voisines, sont les *Isles fortunées* des Anciens ; Rudbeck l'assure dans son Atlantique ; c'est le plus fertile, le plus sain, le plus charmant morceau de Terre qui soit au monde, si on en veut croire M. Thun.

Le pere de M. Palmskiold s'appelloit Laurent ;

rent; il étoit Greffier de Selbo & d'Akeren, & il avoit été au service de la Reine Christine veuve de Charles IX. Roi de Suede, lors qu'elle demeuroit dans le Château de Tynnelso. Laurent étoit parent de Suennon Elai, qui s'étoit fort avancé à la Cour sous les Rois Gustave I. Eric XIV. Jean III. & Charles IX. On trouve ici un abregé de la vie de ce Suennon, un extrait de son Testament, & son Epitaphe. Il avoit laissé un Manuscrit qui renfermoit tout ce qu'il avoit vû arriver de remarquable dans le Roiaume pendant quarante ans; mais cet Ouvrage périt l'an 1697. dans l'embrasement qui consuma les Archives du Palais.

L'Auteur nous entretient de quelques autres parens de Laurent; & fait ensuite connoître avec un pareil soin la famille d'Helene sa femme. Le surnom de Runell que prit leur fils, est en partie composé du nom du village de sa naissance, & en partie du nom de cette Dame. Le village s'appelle *Runßo*, parce qu'il y naît une grande quantité d'arbrisseaux, dont le fruit s'appelle *Runn* en Suedois. Les Runs sont rouges, & éclatent au milieu des bois comme des charbons allumez; ils sont d'un goût fort âpre, & l'arbrisseau qui les porte est d'un si beau verd, qu'on le transplante pour en orner les murs des Temples & des Palais. Tout cela est cause que l'Auteur le considere comme un symbole, qui marquoit que M.

Palmskiold devoit un jour briller dans l'Eglise & à la Cour; & que sorti d'un lieu obscur, il parviendroit aux dignitez par de durs travaux. Nous ne nous arrêtons à ces minuties, qu'afin d'apprendre aux Lecteurs que M. Thun s'y arrête lui-même.

Son Heros fut envoyé au College de Strengnés en 1618. & il y donna lieu d'esperer beaucoup de lui pour les Lettres. Il perdit son pere peu de temps après. Cette perte jette l'Orateur dans des réflexions morales sur les progrès de ceux qui souffrent dans leur jeunesse. La veuve transporta son domicile à Stokolm, & y emmena son fils en 1624. Il s'y appliqua à l'étude avec un succès étonnant, & Jacques Buræus Zebrozynthius, Principal du College, & depuis Evêque de Strengnés, le fit Précepteur de ses enfans. En 1631. Jonas Buræus, Secretaire des Archives Royales, lui donna un emploi sous lui dans les mêmes Archives. Il s'en acquitta parfaitement, sans renoncer pourtant à ses études particulieres, & on fut si content de lui, qn'on augmenta ses appointemens.

Il ne faut point confondre ces Archives, qu'on nommoit autrefois la Chancellerie du Roiaume, avec celle des Antiques. Le nom seul fait voir ce que renferment celles-ci. On trouve dans les autres tous les anciens Actes que les Suedois ont pû recouvrer *dans les* derniers siécles. La réfor-

forme de la Religion fit qu'on les rechercha avec grand soin sous Gustave I. parce que ce Prince, en dépouillant de leurs revenus les Eglises & les Monastéres, déclara que ces revenus seroient rendus aux descendans de ceux qui les avoient donnez. Chacun s'empressa donc à dresser sa genealogie, & à instruire Erasme Ludovici, qui fut chargé de travailler sur cette matiere. Un long extrait de Messenius fait ici connoître le mérite de cet Erasme, & on donne la liste historique de ses successeurs dans l'emploi de Garde ou Secretaire des Archives. Jonas Buræus y entra en 1629. & on y vit après lui Israël Israëlis Lagerfeld, auquel succeda M. Palmskiold. Comme c'est de ces Archives que les Historiographes de Suede tirent leurs mémoires, M. Thun prend occasion de parler de ceux qui se sont distinguez dans cet emploi depuis 1614. Il parle aussi des *Antiquaires*, c'est-à-dire, de ceux qui ont eu soin des Archives, ou plûtôt du Cabinet des Antiques.

La Ville de Stokolm étant attaquée de la peste, M. Palmskiold se retira avec plusieurs autres Citoiens dans les montagnes voisines, où les vapeurs sulphureuses qui exhalent des mines, rendent toûjours l'air sain. Dans cette contrée, il fit connoissance avec Elizabeth Ernst, fille de Nicolas Henrici Directeur des Mines, & il la trouva tellement à son gré, qu'il la demanda en

ma-

mariage à ses parens, qui la lui accorderent en 1635. Il en eût six garçons & six filles. Ceux qui seront curieux de sçavoir le jour de leur naissance, & même celui de leur mort, pourront consulter le Livre.

Après la mort d'Elizabeth Ernst, M. Palmskiold épousa en secondes noces Madelaine Gavelle, qui fut mere d'un garçon, & mourut en 1684. Charles XI. Roi de Suede avoit ennobli M. Palmskiold dès 1681. Ses Lettres de Noblesse sont ici transcrites. Ce ne fut que dans ce temps-là que le nom de Palmskiold lui fut donné.

Le mal dont il mourut lui vint d'un coup de fléche de carosse dont il fut frappé dans la poitrine, comme il sortoit de l'Eglise, après avoir entendu l'Oraison Funébre de l'Amiral Stenbock le 30. Avril 1686. Il rendit l'ame avec une tranquillité admirable la même année.

On fait un portrait fort détaillé de ses vertus morales & chrétiennes, & on rapporte quelques maximes ou conseils qu'il donnoit ordinairement aux autres pour regle, & qui lui en servoient à lui-même. Il faisoit sur-tout un grand usage de ceux-ci: Aiez de la douceur pour tout le monde, n'incommodez personne, ne vous familiarisez qa'avec peu de gens. Soyez pieux par rapport à Dieu, chaste par rapport à vous-même, juste par rapport au prochain.

B. D.

B. D. POLYCARPI LYSERI P. quondam Prot-Ecclesiastæ in Aula Electorali Saxonica, &c. Prælectiones Academicæ in Prophetas Minores, è Mss. erutæ operâ & studio Pronepotis POLYCARPI LYSERI S.Th.D. Electori Brunf. Luneb. à Consiliis Eccl. Capituli Wunstorp. Præsulis, & Ecclesiarum Ducatûs Calemberg. Superint. generalis, qui & de suo Commentationes in Haggæum addidit ac supplevit. C'est-à-dire ; *Les Commentaires de* Pol. Lyser *sur les petits Prophetes. Par M.* P. Lyser *son arriere-petit fils.* A Leipsic & à Goslar, aux dépens de J. Chr. Konig, & de l'Imprimerie de J. George Sievert. 1709. in 4. pp. 1575.

POlycarpe Lyser, celebre dans la République des Lettres, nâquit à Winenden au Païs de Wirtemberg en 1552. Il fit de si grands progrès dans ses études, qu'il fut admis au Ministere en 1573. En 1576. l'Electeur de Saxe lui offrit les Charges que Gaspard Eberardus ou Evrard possedoit dans l'Eglise, & dans l'Université de Wittemberg. Lyser accepta ces offres, & passa à Wittemberg où il prêcha pour la premiere fois le dernier jour de Janvier 1577. L'Editeur ne convient pas que Lyser ait eu aucune part au fameux Livre de la Concorde, il prétend

ce Livre étoit entiérement achevé, & avoit été même revû & corrigé par Chemnitius, lors que Lyſer vint en : mais il avoüe qu'il fut un des pre- de ceux qui ſouſcrivirent à cette ule, & qu'il fut député avec Jacques é, pour la faire ſigner aux Theolo- & aux Miniſtres qui étoient dans l'E- at de Saxe. Après la mort de l'Electeur ſte, Lyſer ſe retira à Brunſwic, pour rcer la Charge de Coadjuteur qu'on ffroit, & il devint enſuite Intendant tte Egliſe. Il fut rappellé à Wittem- , après la mort de l'Electeur Chré- , puis il fut fait Miniſtre de la Cour eſde en 1594. où il mourut le premier ier 1601. ſelon Guil. Wilkius, ou le évrier 1601. ſelon M. Bayle. Ses gran- ccupations, & les querelles qu'il eût tenir, ne l'empêcherent pas de com- une grande quantité d'Ouvrages. Nous s de lui, *Expoſitio primæ partis Gene- ſeu Hiſtoria Adam. Lipſiæ* 1604. *Noa- , ſeu expoſitio ſecundæ partis Geneſeos* 1605. 4. *Abraham, ſeu expoſitio ter- rtis Geneſeos. Lipſ.* 1606. 4. *Iſaacus, ſeu*

expositio secundi Cap. Danielis, *ibid.* 1607. 4. *Lips.* 1608. & 1610. *Francofurti.* 1609. & 1610. *Centuria Quæstionum de Articulis Libri Christianæ Concordiæ Witteb.* 1611. 4. *Christianismus, Papismus, Calvinismus Witteb.* 1608. 1620. *in* 8. *idem Germanicè Dresdæ* 1602. *Witteb.* 1623. *Harmonia Calvinianorum & Photinianorum in Doctrina de S. Cœna.* 1614. 4. *Vindiciæ Lyserianæ, an Syncretismus in rebus fidei cum Calvinianis coli potest? Lips.* 1616. 4. *Disput. IX. Anti-Steinianæ, quibus examinatur defensio Concionis Irenicæ Pauli Steini, &c. Giessæ.* 4. *Disput. de Deo Patre Creatore Cœli & Terræ.* Cette piece se trouve dans les Disputes sur le Symbole des Apôtres, imprimées à Wittemb. 1613. in 4. *Harmonia Evangelistarum continuata ad Christianam Harmoniam, Francofurti* 1611. *& alibi. Ejusd. Epitome Witteb.* 1594. 8. *De Æternitate Filii Dei.* 4. *Comm. in Epistolam ad Hebræos, Witteb. ibid.* 4. *Paraphrasis in Historiam Passionis in certos actus distributa, Dresdæ.* 1597. *in* 4. & *in* 12. *In Ps.* 101. *Lips.* 1609. 8. *De Sacramentis Decades duæ, Witteb.* 4. 1613. *Historia Ordinis Jesuitici, de Societatis Jesu Auctore, nomine, gradibus, incrementis, &c. ab Elia Hasenmullero, cum duplici Præfatione Polyc. Lyseri, Francofurti* 1594. & 1605. *in* 4.

Lyser a fait encore plusieurs autres Ouvrages à l'occasion de ce dernier, comme *Strena ad Gretserum, pro honorario ejus. Lips.* 1607.

1607. *in* 8. parce que le Pere Gretſer avoit entrepris de refuter cette Hiſtoire. Nous paſſons ſous ſilence dix ou douze autres Ouvrages que Lyſer a compoſez en Allemand, & nous aimons mieux donner une legere idée de ſes Commentaires ſur les petits Prophetes.

Après la mort de Lyſer, ſes Manuſcrits paſſerent des mains de ſon fils entre celles de M. Jacques Tentzelius, gendre de Guillaume Lyſer. M. Tentzelius en publia une partie ſous ce titre: *Enarratio Sophoniæ Prophetæ, in celeberrima Electorali Wittebergenſi publicè prælecta à B. D. Polycarpo Lyſero, Arnaſtadii* 1683. 4. Mais M. Tentzelius étant mort en 1685. le 25. Mars, M. Polycarpe Lyſer s'empara de tous ces Manuſcrits; & comme il ne ſe trouvoit rien ſur la Prophetie d'Aggée, l'Editeur y a ajoûté les Remarques qu'il a faites ſur ce Prophete, en ſuivant la méthode de Lyſer.

On trouve à la tête de chaque Prophetie, des Prolégoménes, dans leſquels l'Auteur donne la Vie du Prophete, & dont il entreprend d'expliquer les Ecrits. Il entre dans un grand détail, & tâche de faire connoître l'eſprit & le génie du Prophete. Il découvre les vices qui régnoient alors parmi le Peuple Juif, & donne une idée du ſujet & de la matiere de chaque Prophetie.

Avant l'explication des chapitres, l'Auteur

teur a pris soin de mettre un Argument, qui contient une Analyse abregée de tout ce qui est contenu dans le chapitre. Après cela, il suit son Auteur dans tous les versets. Quelquefois il se contente de les expliquer par une simple Paraphrase ; mais lors qu'il se presente quelque difficulté, il traite la matiere avec plus d'étenduë, & d'une maniere qui fait bien connoître que Lyser s'étoit particuliérement appliqué à l'étude de l'Ecriture Sainte, & qu'il étoit sçavant en Hebreu.

HUGO GROTIUS de Veritate Religionis Christianæ. Editio accuratior, quam recensuit, notulisque adjectis illustravit JOANNES CLERICUS; cujus accessit de eligenda inter Christianos dissentientes, liber unicus. Amstelædami, apud Franciscum vander Plaats. 1709. C'est-à-dire: *La verité de la Religion Chrétienne, par* Grotius. *Edition plus exacte que les précédentes, revûë & enrichie de quelques Notes par M.* Jean le Clerc, *lequel y a joint un Traité sur le parti qu'on doit prendre dans les divers sentimens qui partagent les Chrétiens.* A Amsterdam chez François Vander Plaats. 1709. in 8°. pagg. 352. sans y comprendre les Epîtres, la Préface, ni la Table des Aricles.

GRO-

GROTIUS dans ſa priſon de Louveſtein s'occupoit à écrire & à compoſer, & pour nous exprimer comme il s'exprime lui-même, donnoit à ſon eſprit la liberté qu'on refuſoit à ſon corps. Ce fût là qu'il compoſa en Hollandois un Ouvrage ſur la Verité de la Religion Chrétienne. Son deſſein étoit d'inſtruire ceux de ſa Nation: mais il avoit ſur-tout en vûe ceux que le Commerce engage à faire de longs voyages ſur Mer, & qui ſont obligez par là de ſe trouver ſouvent dans des Païs où la Religion Chrétienne eſt combattuë. Grotius vouloit leur donner des armes pour la défendre, & pour réſiſter en même temps aux libertins, qui ne ſe rencontrent que trop en tout païs.

Lors que ce ſçavant homme, à qui les ſoins de ſa femme donnerent le moyen de ſortir de priſon, ſe fût refugié en France, il cultiva l'amitié du fameux Jerôme Bignon, dont il admiroit le ſçavoir & la vertu. Celui-ci lui aiant marqué de la curioſité pour ſon Livre écrit en Hollandois ſur la Religion Chrétienne, Grotius prit la réſolution de lui expoſer en Latin ce que cet Ouvrage contenoit. C'eſt là ce qui a produit le Traité Latin *De veritate Religionis Chriſtianæ*. Grotius le dédia à M. Bignon, & dans ſon Epître dédicatoire qui eſt très-courte, *il l'établit* Juge entre lui

& les Adverſaires qu'il combat.

Tout l'Ouvrage eſt diviſé en ſix Livres. Les trois premiers ſont pour établir l'exiſtence de Dieu, les miracles de Jeſus-Chriſt, la dignité de la Religion Chrétienne, & l'autorité des Livres du Nouveau Teſtament. Dans les trois derniers, Grotius réfute les Payens, les Juifs, & les Mahométans; & afin de faire connoître toute la force de ces preuves, dont la ſubſtance eſt exprimée en peu de mots, il s'eſt ici commenté lui-même, comme il a fait dans ſon Traité *De jure belli & pacis*; c'eſt-à-dire, qu'il a mis en forme de notes les paſſages entiers des Auteurs qui ne ſont que citez dans le texte, & tout cela pris enſemble ne fait qu'un très petit volume; mais tout petit qu'il eſt, il a fait diſparoître les volumes que Raimond de Sebonde, Louïs Vivès, & du Mornai avoient écrits avant lui ſur le même ſujet; & comme le remarque M. le Clerc, il a ſervi de modéle aux Ecrivains qui ſont venus depuis.

On en a fait pluſieurs Editions, en voici une plus correcte que les autres, par le ſoin que M. le Clerc a pris d'ôter les fautes qui s'étoient gliſſées, ſur-tout dans les témoignages des Anciens. Il n'y a ajouté que fort peu de Notes de ſa façon, parce qu'il n'a pas cru néceſſaire d'y en ajoûter davantage. Il y a joint deux Lettres qui lui ont été communiquées par M. Newton

En-

Envoyé d'Angleterre vers le Grand Duc, par lesquelles on voit combien Grotius estimoit le gouvernement Episcopal, & l'Eglise Anglicane.

Venons au Livre de M. le Clerc sur le choix qu'on doit faire d'un sentiment, parmi tous les sentimens qui partagent aujourd'hui les Chrétiens. Il pose d'abord la nécessité d'examiner dans quelle Communion se trouve la pure Doctrine de Jesus-Christ, afin de s'attacher à cette Communion préferablement à toute autre. Or, selon lui, mettant à part toute contestation, & laissant là tous les points controversez, comme n'étant pas évidemment décidez dans le Nouvean Testament, on trouvera que la pure Doctrine de Jesus-Christ est celle que tous les Partis réconnoissent comme contenuë dans le Nouveau Testament. I. Qu'il y a un Dieu, éternel, tout-puissant, souverainement bon & souverainement saint, doüé de tous les attributs les plus excellens, sans aucun mélange d'imperfection; que ce Dieu a créé le Monde, & tout ce que le Monde contient, qu'ainsi le genre hnmain est son ouvrage; & qu'il régit & gouverne tout par sa souveraine Sagesse. II. Que ce Dieu a pour Fils unique Jesus-Christ, né à Bethlehem de la Vierge Marie, sans la coopération d'aucun homme, sur la fin de la vie d'Herode le *Grand*, & sous l'empire d'Auguste,

que Jesus-Christ a été crucifié, & est
sous Tibere, & lorsque Ponce Pilate
Intendant en Judée; que la Vie de
Christ est racontée au vrai dans l'H
Evangelique; qu'il a été envoyé pa
Pere, pour enseigner aux hommes la
du salut, pour les délivrer de la corru
par sa mort, & pour les reconcilier
Dieu; qu'il a confirmé sa Mission p
nombre infini de miracles; qu'il est m
qu'il est ressuscité, & qu'aiant été v
plusieurs personnes, qui même ont
avec lui & qui l'ont touché, il a été
vé au Ciel où il régne presentement
d'où il reviendra un jour pour porter
vant la Loi Evangelique, un dernie
gement, tant de ceux qui se trouv
alors en vie, que de tous ceux qui s
morts auparavant, & qui sortiront
lors de leurs sépulcres; qu'il faut croire
ce que Jesus-Christ a enseigné, qu'i
faire tout ce qu'il a ordonné, soit qu
ordres regardent le culte divin, soit
aient pour objet la temperance & l'en
sur les passions, soit qu'ils regardent la
rité mutuelle que nous devons avoi
uns pour les autres; qu'il n'y a rie
plus saint que ces préceptes, rien de
leur, de plus utile, ni de plus conver
à la nature humaine; que tous les h
mes néanmoins, à l'exception seule d
sus-Christ, violent ces Commandem

& ne peuvent parvenir au salut que par la misericorde de Dieu. III. Qu'il y a un Saint Esprit, qui a inspiré les Apôtres de Jesus-Christ, qui a fait des miracles en leur faveur, qui tourne l'esprit des hommes pieux, de sorte qu'ils obéïssent constamment à Dieu, qui les soûtient dans les calamitez de la vie; qu'on ne doit pas moins croire & obéir en toutes choses à cet Esprit, s'expliquant par la bouche des Apôtres, qu'au Pere & au Fils. IV. Que c'est au Pere, au Fils, & au Saint Esprit, que l'Eglise Chrétienne doit son origine & sa conservation depuis le temps de Jesus-Christ jusqu'à nos tems; que tous ceux qui auront la Foi, & qui auront gardé les préceptes Evangéliques, obtiendront de Dieu miséricorde; en vertu de quoi lors que Jesus-Christ viendra, ils ressusciteront s'ils sont morts, & seront faits participans de la vie éternelle: au contraire tous ceux qui auront refusé de croire à l'Evangile, & qui n'en auront pas observé les préceptes, s'ils sont morts, ressusciteront pour être punis par une mort éternelle. V. Enfin, qu'il faut que tous les Chrétiens professent cette Doctrine, tant dans le Batême, par lequel nous témoignons vouloir régler, suivant l'Evangile, nôtre vie exempte de toute impureté; que dans la Céne du Seigneur, par laquelle, selon *l'ordre de* Jesus-Christ, nous célebrons sa

mort jusqu'à ce qu'il vienne, & nous montrons que nous voulons passer pour ses disciples & pour les freres de tous ceux qui la célébrent comme nous ; que ces usages pratiquez constamment, & de la maniere qu'il le faut, nous procurent la grace celeste & l'Esprit divin.

Voila, selon M. le Clerc, à quoi se réduit tout ce qu'il y a de certain & d'incontestable dans la Doctrine Chrétienne : voila uniquement sur quoi tombent les preuves de la verité de la Religion Chrétienne ; & par conséquent, il ne pense pas que l'on doive imposer aux hommes la nécessité d'en croire davantage.

Quant au choix d'une Communion, par rapport à la discipline, M. le Clerc préfére le Gouvernement Episcopal à tout autre Gouvernement, & il le croit, avec Grotius, le plus conforme à l'ancienne discipline de l'Eglise. Il traite aussi quelques questions incidentes : mais ceci suffit pour donner une idée de son Ouvrage.

---

* *La Campagne de Lille contenant un Journal fidele de ce qui s'est passé au siege de cette importante place, & à l'Occasion de Wynendael ; comme aussi le fameux passage de l'Escaut.* 12. A la Haye, chez Pierre Husson. 1709.

XLV.

JOURNAL DES SCAVANS.

Du Lundi 11. Novembre M. DCCIX.

---

*Lettres à Monsieur ** sur le Commentaire du P.* CALMET *sur la Genese; où l'on trouvera des Dissertations critiques contre les Notes de ce sçavant Benedictin, des Explications nouvelles sur un grand nombre de Passages, & la solution de plusieurs difficultez de l'Ecriture Sainte. Premiere Lettre sur l'Auteur du Pentateuque, & l'autorité des Rabbins; par Monsieur* FOURMONT. A Paris chez François Delaulne, Place Sorbonne, attenant le College de Cluny, à l'Image S. François : Et Jean Musier, à la descente du Pont Neuf, à l'Olivier. 1709. Brochure in 12. pagg. 48.

LE Commentaire du Pere Calmet sur la Genese, a donné lieu aux Dissertations

 qu'on

qu'on annonce ici. M. Fourmont qui s'en déclare l'Auteur, en a fait la matiere de plusieurs Lettres, qu'il ne compte de publier que l'une après l'autre. La premiere, qui est celle dont nous avons à parler, concerne deux endroits de l'Ouvrage du Pere Calmet, l'un sur l'Auteur du Pentateuque, l'autre sur les Rabbins.

Au sujet du Pentateuque, le Pere Calmet suppose, comme un fait constant, que Moïse en est l'Auteur; il croit qu'après les excellens Traitez qui ont été faits pour l'établir, il seroit inutile d'en rapporter de nouveau les preuves, & que ceux qui contestent ces Livres à Moïse, ne sont pas recevables à le troubler dans une possession de trois mille ans, à moins qu'ils n'aient des raisons d'une entiere évidence, pour contrebalancer le poids d'une possession si ancienne, appuyée de l'autorité de Jesus-Christ & des Apôtres, & soutenue du consentement unanime des Eglises Juives & Chrétiennes.

M. Fourmont seroit fâché, si on l'en croit, de soûtenir que le Pentateuque n'est point de Moïse: mais il prétend que la raison qu'en apporte le Pere Calmet n'est pas bonne; & que dire que Moïse a sur cela une possession de trois mille ans, appuyée de l'autorité de Jesus-Christ, & des Apôtres; c'est ce qu'on appelle une petition de principe, & donner pour preuve ce qui est en

question.

question. Il convient du grand nombre d'Ecrivains Juifs & Chrétiens, qui attribuent à Moïse le Pentateuque ; mais il s'étonne que le Pere Calmet se détermine par cette raison, lui qui assure que la quantité de Livres écrits sur un sujet, n'est point une preuve que ce sujet soit épuisé : que si on vouloit se donner la peine de creuser les matieres de l'Ecriture, on y verroit des difficultez qui n'y ont point encore été apperçuës jusqu'ici ; & qu'il ne faut pas croire qu'on ne puisse découvrir ce que les premiers Interprétes n'ont point découvert, ni que ce qu'on n'a pas pénétré soit impénétrable. M. Fourmont oppose encore sur cela au Pere Calmet ses propres maximes : *On doit se défaire ici du préjugé de l'autorité & du grand nombre. Le grand nombre suit les voyes commodes, & les voyes commodes sont de copier les autres, & de tenir pour bon ce qu'ils disent ; qu'on étudie & qu'on approfondisse un seul chapitre de l'Ecriture, & on verra la necessité de travailler encore, si l'on veut quelque chose d'exact.* De là M. Fourmont conclud, que la multitude d'Auteurs qui regardent le Pentateuque comme l'ouvrage de Moïse, ne devoit pas passer dans l'esprit du Pere Calmet pour une raison démonstrative ; puisque, selon lui, il ne faut point s'abandonner sans examen au torrent des opinions, & qu'on doit tout *voir par soi-même.*

Non seulement le Pere Calmet ne prouve pas ce qu'il avance, il rapporte encore, dit M. Fourmont, les preuves contraires, & il les laisse sans réponse. *On convient* (ce sont ses paroles) *qu'il y a dans le Pentateuque des choses dont Moïse n'a pû être l'Auteur. Ceux qui ont retouché le Pentateuque, y ont fait quelques additions ou quelques retranchemens. Il semble qu'en quelques endroits on a voulu abreger la narration ; & on remarque, que la suite des matieres & du discours est quelquefois interrompuë. On avouë que cela paroît plutôt un dessein premedité, qu'un effet du hazard, ou la faute des Copistes.* Il paroît à M. Fourmont, que la conclusion naturelle de ces paroles, est que le Pentateuque, tel que nous l'avons, n'est point de Moïse. Cependant le Pere Calmet soûtient le contraire; & en cela M. Fourmont n'a garde de le combattre, il veut seulement lui faire voir, que pour convaincre ceux qui sont d'un sentiment opposé, il falloit d'autres raisons que celles qu'il a inserées dans son Livre. Il n'attaque pas son opinion, mais ses preuves.

„ Il est vrai, dit-il, que le Pere Calmet
„ nous suppose des reviseurs; mais il faut
„ lui demander d'où il sçait qu'on a retou-
„ ché le Pentateuque; & s'il a jamais en-
„ tendu parler de quelque revision de ce
„ Livre avant Esdras, le prier de nous en
„ marquer le temps. Je suis bien certain,

„ con-

„ continuë-t-il, qu'il ne le fera pas. Si „ c'eſt Eſdras qui l'a retouché, d'où vient „ que les endroits dont eſt queſtion ſe „ trouvent auſſi dans le Pentateuque Sa- „ maritain, qui paroît plus ancien qu'Eſ- „ dras. Mais ſuppoſé même qu'Eſdras eût „ changé quelque choſe dans ce Livre, „ quelle preuve en a-t-on? Et ſi l'on n'en „ a aucune, comment l'oſe-t-on aſſurer „ avec tant de confiance, ſur-tout lors „ qu'on voit dans le Pentateuque, des dé- „ fenſes expreſſes d'y ajoûter ou d'en re- „ trancher rien?" Le Pere Calmet répondra peut-être, qu'il faut bien qu'il y ait eu une réviſion du Pentateuque, puis qu'on y trouve des choſes qui ſont poſtérieures à Moïſe, & qui par conſéquent ne peuvent pas venir de lui. Mais les incrédules répliqueront que c'eſt là une preuve que Moïſe n'eſt pas l'Auteur du Livre où ces ſortes de choſes ſe trouvent; car pour y ſuppoſer des additions faites d'une autre main, il faudroit commencer par prouver qu'il y a eu une réviſion; & tant qu'on ne le prouvera pas, les Critiques ſe trouveront en droit de dire, que tout eſt du même Auteur, & que comme ce Livre renferme des choſes qu'on ne peut point certainement imputer à Moïſe, il s'enſuit que le Livre entier, tel que nous l'avons, n'eſt pas de lui.

M. Fourmont vient enſuite à ce ſe-

concerne les Rabbins. Il paroît fâché du mépris que le Pere Calmet a pour eux. Voici les paroles du Pere Calmet : *Les Rabbins qui devroient, ce semble, nous servir de guides dans cette étude, sont souvent plus propres à nous jetter dans l'erreur, qu'à nous en tirer. L'on trouve dans la plûpart de leurs écrits des explications basses, pueriles, & indignes de la majesté de l'Ecriture. Les plus habiles Grammairiens d'entr'eux manquent ordinairement de bon goût & de bon sens. Nourris dans des traditions fausses, & dans des superstitions mal fondées, & entêtez de leurs sentimens, ils debitent avec gravité des impertinentes & des faussetez manifestes, & des corruptions visibles du sens de l'Ecriture. La plûpart de leurs explications des Loix judicielles nous paroissent mauvaises, & fondées uniquement sur leur caprice & sur leur imagination. En un mot, il est très-rare qu'ils rencontrent bien dans leurs conjectures. Nous avons déliberé longtemps si nous rapporterions leurs opinions, & nous nous sommes resolus enfin de les proposer, plutôt pour desabuser ceux qui pourroient avoir conçu quelque estime pour eux, que pour leur donner du poids & du credit.* M. Fourmont ne peut supporter qu'on traite ainsi la Nation Rabbinique. On n'avoit pas entendu dire, selon lui, qu'un Abenesra, que des Kimchi, qu'un Rabi-Levi, qu'un Abranavel &c. fussent des gens qui n'eussent pas le sens commun.

Mai-

Maimonide qui a expliqué les Loix de Moïse, n'a jamais passé pour visionaire. Les sçavans Interprétes, tels que sont les Pagnins, les Mercerus, les Vatables, les Drusius, les de Muis, les Louïs de Dieu, & plusieurs autres, ont estimé les Rabbins, & ont cru pouvoir tirer d'eux des secours considérables pour l'explication de l'Ecriture: d'où vient donc que le Pere Calmet les méprise ? M. Fourmont prétend que c'est parce qu'il ne s'est point assez attaché à les connoître, & qu'il ne les a citez que sur la foi de certains Auteurs prévenus. Il l'accuse de n'avoir point *puisé de source*, & donne pour preuve quelques citations qui sont au bas des pages du Commentaire. Enfin, pour justifier les Rabbins, il compare quelques-unes de leurs explications avec celles du Pere Calmet, & soûtient qu'ils ont rencontré plus juste que lui. Il donne pour exemple le passage: *Cananæus tunc erat in terra.*

Ce passage est un de ceux dont on se sert pour insinuer que Moïse n'est pas l'Auteur du Pentateuque, parce que le mot *tunc* aiant son application naturelle au passé, il sembleroit que les Cananéens n'occupoient plus la Terre de Canaan, dans le temps que l'Auteur du Pentateuque s'est expliqué de cette maniere; ce qui pourroit laisser croire que ce n'est pas Moïse qui en est l'Auteur, puis que de son temps les Cananéens occupoient cette Terre. Voi-

Voici le Commentaire du Pere Calmet ſur le paſſage cité : *Pluſieurs croient*, dit-il, *que ce paſſage eſt une gloſe qui a paſſé de la marge dans le texte, & qu'elle y a été ajoutée dans le temps que les Juifs étoient maîtres de ce païs, & peut-être par Eſdras qui revit ces Livres après la captivité de Babylone. D'autres aſſurent que ceci a été remarqué exprès par Moïſe, pour faire connoître la foi & l'obeïſſance d'Abraham, qui ne craignit point de faire profeſſion du culte du vrai Dieu, au milieu d'un païs auſſi corrompu que l'étoit la Terre de Canaan, & qui crut fermement les promeſſes qu'on lui fit de le rendre maître d'une Terre occupée par des Nations ſi puiſſantes & ſi nombreuſes, malgré le peu d'apparence qu'il y eût alors d'en voir l'accompliſſement.* M. Fourmont combat également ces deux explications différentes : la premiere, parce qu'elle ſuppoſe ſans néceſſité & ſans preuve, qu'il y a eu des réviſeurs : la ſeconde, parce qu'en diſant qu'il falloit qu'Abraham eût bien de la foi & de la confiance en Dieu, pour s'en tenir à ſes promeſſes dans un temps où les Cananéens occupoient encore la Terre de Canaan, on ne ſauve point la conſequence dont il s'agit, qui eſt que l'Auteur du Pentateuque écrivoit après que les Cananéens eurent été chaſſez de leur païs. „ Si le Benedictin, dit M. Four-
„ mont, avoit lû ſur cet endroit les Rab-
„ bins dont il fait tant de mépris, il n'y
„ en

„ en a pas un qui ne lui eût fourni une „ note meilleure que celle qu'il nous a „ donnée." Abenefra, par exemple, l'explique ainfi : *Il faut dire que Canaan avoit conquis la Terre de Canaan fur quelque autre, finon il y aura ici un myftère dont les fages ne parleront point.* Les derniers mots laiffent croire qu'Abenefra doutoit que le paffage fût de Moïfe, quoi qu'il ne fe déclare pas fur cela ouvertement, de peur de bleffer l'opinion des autres Juifs ; mais les premiers mots contiennent le véritable fens du paffage, qui eft que dès lors les Cananéens tenoient ce païs-là, & qu'ils s'en étoient emparez par les armes, en forte qu'auparavant il ne leur appartenoit pas; parce que, felon le partage qui avoit été fait des Terres, celle-ci n'étoit point échûe aux defcendans de Canaan. Et de cette maniere, la conféquence qu'on tire que l'Auteur du Pentateuque écrivoit après les victoires de Jofué fur les Cananéens, n'eft pas bonne; parce qu'un Hiftorien qui auroit écrit ces guerres des Cananéens vingt ans après qu'elles avoient commencé, auroit pû dire, comme l'Auteur du Pentateuque: *Alors* ou *dès lors le Cananéen étoit dans cette Terre*, ou *avoit conquis cette Terre.* „ Voila, ajoute M. Fourmont, de ces „ impertinences que l'on trouve dans les „ Rabbins, & fans lefquelles cependant on „ eft fort en danger de ne rien dire qui

„ vail-

„ vaille." Il joint à l'explication d'Abenesra, celle de Raschi, autre Rabbin ; & quelques réfléxions avantageuses aux Auteurs de cette Nation : nous renvoyons sur tout cela le Lecteur au Livre même.

Oeconomia Temporum Novi Testamenti, exhibens gubernationem Dei in Ecclesia, ab adventu Messiae usque ad finem Mundi, per omnes S. Graeci Codicis Libros, qui simul strictim breviterque explicantur, ostensa à D. JO. HENRICO MAIO, SS. Theol. & Linguar. Oriental. Prof. P. in Academia Giessensi. *Francofurti ad Moenum, apud Joannem Maximilianum à Sande.* 1708. C'est à-dire : *Histoire Chronologique du Nouveau Testament, où l'on peut voir le gouvernement de Dieu dans l'Eglise, depuis la venuë du Messie, jusqu'à la fin du Monde, &c. Par* Jean Henri Maius, *&c.* A Francfort sur le Mein, chez Jean Maximilien de Sande. 1708. in 4°. pagg. 636. sans y comprendre les Tables, l'Epître, ni la Préface.

MR. Maius après avoir travaillé à éclaircir l'Ancien Testament, travaille ici à éclarcir le Nouveau. Il publia en 1706. un Livre intitulé, *Oeconomia Temporum Veteris Testamenti.* Nous en avons rendu compte dans le Journal du 12 Août de cette

te année, pag. 270. Il a suivi dans ce nouvel Ouvrage le même ordre & la même méthode qu'il s'étoit prescrite dans le premier. Il se plaint de ce que l'on abandonne la lecture de l'Ecriture Sainte, pour s'attacher à des lectures beaucoup moins importantes, & infiniment moins capables d'éclaircir l'esprit & de former les mœurs: & pour donner plus de force à ce qu'il dit, il emprunte les paroles des Docteurs les plus révérez dans sa Communion. Il prévoit qu'il aura des Adversaires, & que dans le Nord on se déclarera contre lui: mais il ne fait pas difficulté de dire, qu'il est prêt de repousser sans peine, avec le bouclier de la Foi, les traits enflammez du démon, & de défaire les ombres infernales avec l'épée spirituelle. C'est par ces belles paroles qu'il commence à répondre à ses Adversaires, qui avoient déja répandu quelques bruits contre lui dans le monde.

Comme M. Maius a donné une Harmonie Evangelique, il s'est moins étendu sur les quatre Evangiles, que sur les Epîtres des Apôtres. Il s'est sur-tout appliqué à faire entendre dans les Epîtres, ce qu'on y rencontre de plus difficile; & à le faire d'une maniere courte & simple. Quoi que de temps en temps il ait consulté, dit-il, les meilleurs Interprétes, il ne s'est pas *néanmoins* entiérement livré à eux, il a con-

consulté ses propres lumieres, & il a sans scrupule donné de nouvelles explications, lors qu'elles lui ont paru plus simples que les anciennes. Il a suivi plus réguliérement l'ordre des temps, que Guillaume Momma, qui dans le second Tome de son Ouvrage, assez semblable d'ailleurs à celui de M. Maius, paroît s'être proposé plûtôt de faire des lieux communs sur le Nouveau Testament, que de s'assujettir à conduire son travail suivant l'ordre des Livres saints, & suivant l'exactitude de la Chronologie. Il n'a pas même poussé son Ouvrage jusqu'au bout. Frederic Lehnhof n'a pas toujours suivi la Chronologie, & ne contente pas toujours M. Maius.

Tout ce Livre est distribué en treize chapitres, dont le premier regarde l'Eglise Chrétienne en général; les huit autres regardent la Vie de Nôtre Seigneur, depuis sa Nativité jusqu'à son Ascension. Dans les quatre chapitres suivans, l'Auteur traite des commencemens & de l'accroissement de l'Eglise parmi les Juifs de Jerusalem, & parmi les Juifs qui habitoient le reste de la Palestine. Il vient ensuite aux Gentils, & termine son Livre par la destinée de l'Eglise, & les différentes révolutions à quoi elle sera sujette jusqu'à la fin des siécles. Ces révolutions, selon lui, sont au nombre de sept, & il croit les voir marquées dans les sept Epîtres rapportées par S. Jean dans l'*Apocalypse.*

Ques-

Question Curieuse ; si l'Histoire des deux C quêtes d'Espagne par les Maures, est Roman. A Paris chez Charles Hugu ruë de la Huchette, à la Sagesse. 17 in 12. pagg. 115.

IL a paru l'année derniere une nouv Histoire des Conquêtes d'Espagne les Maures ; & ce qui a été donné sous titre, contient des évenemens si peu c nus, que bien des gens sont tentez de c re que c'est un Roman. L'Auteur de Lettre, dont nous avons à rendre com en est fortement persuadé, & pour justi là-dessus son opinion, il a trouvé à pro de rendre publiques les raisons qui l'ont terminé. Il trouve d'abord fort mau qu'on ait voulu surprendre la credulité Lecteurs. Est-ce qu'il n'y a pas enco dit-il, assez de Romans dans le mon Pourquoi donc en vouloir augmente nombre ? Quoi, dans un siécle aussi é ré que le nôtre, produire une Fable si bâtie, & la donner comme quelque c de bon ! Ces premiers mouvemens dignation & de surprise, sont suivis aveu fort raisonnable. Il est vrai, ajo t-il, qu'il faut préferer l'autorité d'un Au contemporain à celle des Ecrivains p rieurs. Mais il s'agit de sçavoir, si A cacim Tarif Abentarique, qu'on d

pour témoin oculaire de ce qu'on raconte, eſt un homme réel qui a exiſté, & écrit l'Hiſtoire dont il s'agit, ou ſi ce n'eſt point un fantôme; & l'Ouvrage qu'on lui prête, un Roman & une pure fiction. Nôtre Critique ſoûtient, que cette Hiſtoire n'eſt pas originale ni vraye, & que loin d'être la production de l'ancien Auteur Arabe, elle a été composée par Miguel de Luna Eſpagnol.

Il en allegue pluſieurs preuves; & comme nous ne pouvons les rapporter toutes, nous choiſirons les principales. Le premier endroit qui donne lieu à ſes réflexions, c'eſt l'ouverture de la Tour enchantée de Tolede. L'Hiſtorien dit que cette ouverture fût conſeillée à Rodrigue par un Archevêque nommé Toriſe, l'un de ſes plus proches parens. Le Critique remarque, qu'il n'eſt parlé nulle autre part de cet Archevêque, ou du moins que Mariana, un des meilleurs Auteurs Eſpagnols, ne fait mention de cette circonſtance, que pour marquer qu'il ne la croit pas véritable; & qu'enfin, c'eſt de Roderic ſeul, que l'Hiſtorien l'a tirée, parce que cet Auteur dit préciſément la même choſe.

Voici un fait qui ſuffiroit, ſelon le Critique, pour rejetter cet Ouvrage comme une impoſture. L'Hiſtorien dit, qu'en l'année 754. D. Alphonſe voiant les diviſions *des Rois* d'Eſpagne, demanda le ſecours

du

du Pape, qui l'anima à pourſuivre ſon entrepriſe, & lui envoya des Indulgences avec quelques troupes. Cependant ces graces ſpirituelles n'étoient point en uſage dans le huitiéme ſiécle, & les Papes n'étant pas non plus Princes temporels en 754, n'avoient point de troupes à envoyer.

La triſte avanture de Florinde, qui ſe précipita du haut d'une Tour, paroît auſſi à nôtre Critique une fiction Romaneſque. Et la preuve qu'il en donne, c'eſt que Malaga, dont il eſt parlé en cet endroit, comme d'une Ville qui s'appelloit autrefois *Villa-Vicioſa*, ne s'eſt jamais appellée ainſi, & que ſon nom, loin d'être tiré de la Langue moderne des Arabes, ſe trouve dans Pomponius Mela, dans Pline, dans diverſes Inſcriptions anciennes, & généralement dans tous les anciens Geographes.

L'Hiſtoire de la converſion du Prince de Tunis, & de ſon mariage avec la Reine Zara, eſt encore un autre fait que nôtre Auteur ne peut ſupporter; parce qu'outre qu'il eſt dit, que ce mariage ſe fit en ſecret par un Religieux, quoi que dans le huitiéme ſiecle les Religieux ne ſe mêlaſſent pas de faire des mariages, il eſt d'ailleurs certain, ſelon lui, que le nom de la Dame *venuë de Tunis avec la Reine, & Africaine de naiſſance*, eſt un nom Goth ou Germanique, & ne fût jamais un nom Africain ni Arabe.

L'Auteur tire une nouvelle preuve de ſuppoſition, de certains termes qui ſont échapez à l'Hiſtorien, & qui étoient inconnus dans le temps où il prétend que l'Hiſtoire a été écrite. L'Hiſtorien fait dire à Egilone, en parlant à Abdalaſis : *Les Loix de Chevalerie t'obligent à être l'appui des miſerables.* On reconnoît à ces paroles, ſelon nôtre Auteur, le ſtyle des Romans du ſeiziéme ſiécle, mais dans le huitiéme, on ne parloit point de Loix de Chevalerie ; & peut-être les Arabes ne les ont jamais connuës.

Si on en croit l'Hiſtorien, Rodrigue fonda une fameuſe Univerſité à Cordouë en 742. „ Quoi ! on a cru juſqu'à preſent, „ s'écrie nôtre Critique, que l'Univerſité „ de Paris eſt la premiere & la mere de tou„ tes les autres, & que l'honneur de ces „ établiſſemens ſi utiles à la Religion, & „ aux différens Etats de l'Europe, eſt dû „ à nôtre France ; & maintenant il faudra „ que nous croyions ſur la foi d'un Arabe in„ connu, ou plutôt d'un Romancier moder„ ne, qu'il faut faire honneur aux Maures de „ cette belle inſtitution, & que Cordouë eſt „ la premiere Univerſité de l'Europe? *Apella* „ même, le Juif *Apella* ne le croiroit pas.

Voila une partie des preuves de ſuppoſition qu'apporte nôtre Critique ; le Public jugera ſi elles ſont ſolides, & ſi elles méritent qu'on liſe les autres.

De

De Contritione & Attritione Dissertationes quatuor, quibus ostenditur non requiri in reconciliationis Sacramento perfectam & se sola justificantem Contritionem: certum tamen non esse, nec à Concilio Tridentino definitum, immo nec verum quod sufficiat Attritio servilis præsertim cognita: sed opus esse aliquo saltem imperfectæ charitatis actu, seu Dei propter se super omnia dilectione. Hancque cum peccato & extra gratiæ sanctificantis consortium stare posse: ac demum singularum ejusmodi opinionum genealogia texitur. Auctore F. Petro Lamberto le Drou Huyensi, Ord. Erem. S. Augustini, Episcopi Porphyriensi, Sacrarii Apostolici Præfecto, Cathedralis Ecclesiæ Leodiensis Canonico Pœnitentiario, Facultatis Theologicæ in Academia Lovaniensi Doctore Regente Seniore. *Superiorum permissu, juxta Exemplar Romanæ Editionis.* 1707. *Monachii Typis Math. Riedl.* C'est-à-dire: *Quatre Dissertations sur la Contrition & sur l'Attrition: dans lesquelles on fait voir, que la Contrition qu'on appelle parfaite, & qui justifie par elle-même, n'est pas une disposition nécessaire pour recevoir le Sacrement de Penitence. Qu'il n'est ni certain ni vrai que l'Attrition servile soit une disposition suffisante pour* recevoir ce Sacrement,

ment, & que cela n'a point été déj *le Concile de Trente, mais qu'il fau* *une Contrition conçue par quelque* *de Dieu. On y recherche ensuite* *de ces deux opinions. Par le F.* Pierre bert le Drou, *de l'Ordre de S. Augu* Munich, de l'Imprimerie de Math. 1708. in 4°. pagg. 484.

LEs Theologiens se sont déja bien de la peine pour découvrir la vé disposition dans laquelle un pecheu être pour recevoir le pardon de ses dans le Sacrement de Penitence. L la font consister dans un amour de imparfait: les autres croient que D rejette point un pecheur, lors q converti, quoi que cette conversi soit qu'un effet de la crainte des pei l'Enfer. Mais quelques Ecrits qui aie sur cette matiere, les sentimens son jours demeurez partagez; & en vo exemple. Le Pere Rieci Augustin, il y a quelques années, une Disse sur l'Attrition: il prétend y prouver crainte appellée servile par les Theolo est une disposition suffisante pour re le Sacrement de Penitence. Cette doctrine est enseignée dans un autre intitulé, *De dolore ad Sacramentum tentia rite suscipiendum necessario*, pu Rome en 1706. C'est contre ces deu

vrages, & contre ceux qui soutiennent ces mêmes sentimens, que le Pere le Drou a composé ces quatre Dissertations. Le salut du prochain, l'honneur de l'Ecole de S. Augustin, la verité même, l'y ont engagé: il n'a pû souffrir que certains Theologiens regardassent l'opinion contraire comme fausse, comme opposée aux définitions du Concile de Trente, & comme une production de l'esprit de Baius & de Jansenius; & il entreprend de leur faire voir, que si le Sacrement de Penitence ne demande pas une Contrition parfaite dans celui qui le reçoit, du moins faut-il qu'il y apporte une Attrition formée par un commencement d'amour de Dieu.

Avant que d'entrer en matiere, le Pere le Drou établit l'état de la question dans un discours préambulaire. Il y rapporte 1. quelques endroits de l'Histoire que le Cardinal Palavicin a publiée du Concile de Trente; & après avoir relevé l'autorité de cette Histoire, il se sert de cet endroit-là pour faire voir que le Concile de Trente est favorable à son sentiment. 2. L'Auteur remarque que les Peres du Concile de Trente ont fait biffer tout ce qui auroit pû faire croire que le Concile a approuvé le sentiment de ceux qui soutiennent que la crainte servile est une disposition suffisante pour recevoir le Sacrement de Penitence, & il explique les raisons de cette

conduite des Peres du Concile. 3. Il y a inseré le Decret d'Alexandre VII. dans lequel ce Pape défend aux deux Partis de se traiter d'Heretiques, jusqu'à ce que la Question ait été decidée par le S. Siege.

Dans la premiere Dissertation, le Pere le Drou veut bien accorder que le Sacrement de Penitence ne demande pas une Contrition parfaite, quoi que le Concile de Trente ne l'ait pas défini, mais il soutient que l'Attrition sans amour ne suffit pas pour recevoir ce Sacrement. Bien loin que cette Question ait été decidée par le Concile de Trente, le P. le Drou prétend qu'elle n'y a jamais été agitée. Il ne s'agissoit que d'examiner le sentiment de Luther. Or cet Hérésiarque n'a jamais dit, que la crainte servile n'étoit point une disposition suffisante pour recevoir le Sacrement de Penitence, il la proscrivoit entiérement, & soûtenoit que toute crainte est mauvaise, parce qu'elle renferme la haine de la Loi.

Dans la seconde Dissertation, l'Auteur apporte les raisons pourquoi la crainte servile ou l'Attrition sans amour ne suffit pas pour obtenir le pardon de ses pechez dans le Sacrement de Penitence. C'est, dit-il, que cette Attrition n'exclut pas la volonté de pecher. Cette Proposition est ici prouvée par un grand nombre de passages & de raisonnemens tirez de S. Au-

gustin

gustin, de S. Gregoire le Grand, de S. Bernard, de S. Thomas, & de S. Bonaventure.

La troisiéme Dissertation est employée à faire voir, que quand même l'Attrition sans amour seroit accompagnée d'une volonté de ne plus pecher, elle ne seroit point une disposition suffisante pour recevoir l'absolution. Parce que, selon l'Auteur, la rémission des pechez n'est accordée qu'à la charité. Il le prouve par l'Ecriture & par le Concile de Trente. Il prétend que l'amour dont il est parlé dans le sixiéme chapitre de la sixiéme Session de ce Concile, n'est pas un amour de concupiscence ou d'espérance, mais un véritable amour de Dieu sur toutes choses. Il s'ensuit de là, qu'un homme en péché mortel peut faire un acte de charité. C'est ce que le Pere le Drou entreprend de prouver dans la quatriéme Dissertation. Pour cela il distingue de deux sortes de charité: une charité parfaite, qui est inséparable de la grace santifiante; & une charité imparfaite, qui peut subsister avec la coulpe du péché. D'où il conclut qne l'Attrition sans amour n'est pas une disposition suffisante pour recevoir le Sacrement de Penitence. Il réfute ensuite toutes les raisons qu'on peut apporter contre son sentiment; & il s'attache particuliérement à répondre à ceux qui ont avancé que Baius & Jansenius sont

 les

les premiers qui aient dit, que le Sacrement de Penitence demande une Contrition parfaite dans celui qui le reçoit. Le Pere le Drou fait voir que ce sentiment est beaucoup plus ancien que ces deux Auteurs. On le trouve, dit-il, dans S. Thomas, dans Albert le grand, dans S. Bonaventure, & dans plusieurs autres Auteurs qui vivoient dans le treiziéme siécle: au lieu que l'opinion contraire est née dans le seiziéme, puis qu'il n'y a point d'Auteurs, continuë le Pere le Drou, qui ait enseigné cette doctrine avant Melchior Canus & Henri de Salamanque.

Jus Imperiale seu Cæsareum novissimum Ferdinandinum ac Leopoldinum, in tres partes divisum ex novello Imperii Recessu de Anno 1654, deinde ex Ordinatione Concilii Aulici Imperialis, ac denique ex Capitulatione Cæsarea Leopoldina desumptum, atque secundùm ordinem Alphabeticum collectum, Auctore JOANNE JACOBO à GOPPOLDT, Sacræ Cæsareæ Majestatis Actuali Consiliario Aulico Imperiali. *Gissæ, Typis & impensis Hennengi Mulleri.* 1708. C'est-à-dire: *Le nouveau Droit de l'Empipire sous Ferdinand & Leopold, divisé en trois parties, suivant l'ordre Alphabetique, tiré de la nouvelle Constitution Imperiale de 1654, des Ordonnances du Conseil Auli-*

que, & de la Capitulation. Par Jean Jacques de Goppoldt, *Conseiller du Conseil Aulique.* A Giessen, de l'Imprimerie de Muller. 1708. pagg. 192.

C'EST ici un de ces Livres qui, sans rien traiter à fonds, donnent une legere teinture de plusieurs choses. On peut proprement l'appeller le Dictionaire du Droit Imperial, mais un Dictionaire fort abregé, qui sur chaque mot que presente l'ordre Alphabetique, ne fait que toucher superficiellement la matiere. C'est plutôt la simple explication des termes, que l'origine & la suite des faits. L'utilité de ces sortes d'Ouvrages, est de remettre à l'instant devant les yeux du Lecteur les principaux points de l'Histoire, & de lui indiquer les sources où il peut trouver de plus grands détails.

Tout ce qui est renfermé dans ce Livre, a rapport aux Jurisdictions de l'Empire, & à la maniere d'y proceder. Il y a deux Tribunaux généraux: le premier, est la Chambre Imperiale de Spire: l'autre, est le Conseil Aulique de l'Empereur. Ces deux Cours Supérieures ont une Jurisdiction universelle sur tous les Sujets de l'Empire. Les Princes, & les Seigneurs particuliers, ont néanmoins Droit de Justice dans l'étenduë de leurs Terres; mais les Sentences que rendent leurs Juges, sont sujettes à l'appel.

On ſuit dans toutes les Juriſdictions les Loix de l'Empire, qui ſont les Conſtitutions anciennes, la Bulle d'Or, la Pacification de Paſſau, le Traité de Weſtphalie, le Droit Saxon établi par Charlemagne dans la Saxe, & le Droit Romain de Juſtinien, dans les lieux où le Droit Saxon n'eſt pas reçu. Le Livre dont nous rendons compte, n'eſt rempli que de ces notions générales, qui fourniſſent peu pour un Extrait.

Ethica duobus Libris comprehenſa, quorum prior Aretologia virtutis tum cognoſcendæ principia, materiem, indolem, & officia; tum comparandæ adminicula docet, poſterior Eudæmonologia virtutis præmia ediſſerit. Opera & ſtudio Philareti bonarum Litterarum Profeſſoris publici. Sen. Epiſt. XCIV. Pars virtutis diſciplinâ conſtat, pars exercitatione, & diſcas oportet, & quod didiciſti agendo confirmes. Editio tertia. C'eſt-à-dire: *Morale diviſée en deux Livres, dont le premier contient une Explication des principes, des devoirs & des moyens d'acquerir la Vertu; & le ſecond, les récompenſes qui y ſont attachées. Troiſiéme Edition.* A Amſterdam, chez Daniel Tſchiffely. 1708. in 8°. pagg. 367.

APRE'S

APRE'S les Prolégoménes, qui roulent à l'ordinaire ſur la définition, l'objet, la fin, & le ſujet de la Morale, l'Auteur diviſe ſon Ouvrage en deux Livres, dont le premier eſt ſous-diviſé en deux Parties.

L'Auteur traite d'abord des principes des actions morales. Ces principes ſont de deux ſortes, ſelon lui: les uns ſont intérieurs, & les autres extérieurs. Les intérieurs ſont, l'entendement & la volonté, qu'il explique en Carteſien: c'eſt-à-dire, qu'il fait conſiſter l'eſſence de l'ame dans la penſée actuelle; & ſon union avec le corps, dans la correſpondance mutuelle de ſes penſées avec les mouvemens du corps, & des mouvemens du corps avec les penſées de l'ame. Il ne donne à l'entendement que le pouvoir d'appercevoir, & à la volonté que celui de juger; & lors que l'ame agit ſuivant les lumieres de l'entendement, il prétend qu'elle agit librement. Il n'admet point d'indifférence, & il croit que la liberté ne conſiſte que dans l'exemption de contrainte. Les principes extérieurs des actions morales, ſont partagez en deux claſſes: ou ils nous diſpoſent à faire le bien, comme la grace & l'éducation, ſelon l'Auteur; ou ils nous y excitent, comme les exhortations, les menaces, les promeſſes, & la fin.

L'Auteur paſſe enſuite aux actions morales en particulier: il les diſtingue par rapport à *leurs principes*, & par rapport à la régle à la-

laquelle elles doivent être conformes. Par rapport à leurs principes, l'Auteur en trouve de trois sortes; les unes sont libres, les autres forcées, & les autres mixtes. Les actions libres, sont celles qui sont faites avec connoissance; ainsi les actions qui se font par le mouvement de la grace efficace, sont libres, selon lui, parce que cette grace n'empêche pas l'ame d'agir volontairement: il appelle actions forcées, celles qui se font par violence ou par ignorance; & actions mixtes, celles qui sont en partie forcées & en partie volontaires: telle est l'action d'un Marchand, à qui la crainte du naufrage fait jetter ses marchandises dans la Mer: toutes les actions sont bonnes ou mauvaises, selon l'Auteur; il n'en reçoit pas d'indifférentes, non pas même d'omission.

L'Auteur reconnoît de deux sortes de passions: des passions primitives, & des passions qu'il appelle dérivées, parce qu'elles sont produites par les autres: par exemple, il met l'admiration dans la premiere classe, & il en fait descendre l'estime & le mépris, la vénération & le dédain, qu'il place dans la seconde classe.

La seconde partie du premier Livre regarde les principes, les proprietez, les devoirs, & les moyens d'acquerir la vertu. La principale cause de la vertu, selon l'Auteur, c'est Dieu. Notre Philosophe en reconnoit bien d'autres causes, comme le bon

exemple,

exemple, les inſtructions, &c. mais ce ne ſont, dit-il, que des cauſes externes; Dieu ſeul, dit-il, en eſt la veritable cauſe, il eſt Auteur de tout bien, & il opere en nous le vouloir & le faire.

Il fait conſiſter toutes les vertus dans un amour de la Verité. Il appelle cet amour, Pieté & Religion, lors qu'il a Dieu pour objet: il l'appelle temperance, lors que cet amour ſe termine à nous-mêmes; & juſtice & équité, lors qu'il regarde le prochain. Comme il trouve la douceur, la chaſteté, la modeſtie, &c. dans la témperance, il prétend que la liberalité, la magnificence, la veracité, la diſcrétion, la fidelité, la pudeur, l'humanité, ſont des eſpeces de la juſtice.

Le ſouverain bien étant la principale recompenſe de la vertu, l'Auteur rapporte ici les différens ſentimens des Philoſophes ſur ce ſujet; il en fait voir le faux, & il fait conſiſter le ſouverain bonheur dans la connoiſſance, dans l'amour du Createur, & dans la joye de le poſſeder. Il reconnoît de deux ſortes de récompenſes de la vertu; des récompenſes eſſentielles, comme la tranquillité & la liberté de l'eſprit; des récompenſes accidentelles, telles ſont les honneurs & les loüanges des hommes.

Fata rerum circa finem ſæculi decimi ſeptimi, & initium ſæculi præſentis, decimi octavi, quæ tam in Civilibus, quam

VOICI un Ouvrage posthume, qu
gagné, à la mort de son Auteur,
vantage d'avoir un titre superbe, que le
braire lui a donné apparemment pou
mieux vendre. La Préface, quoi que co
te, n'est pas moins magnifique que le ti
mais au fonds, ce n'est qu'un abregé
tin des Gazettes publiées depuis mil six c
quatre-vingt-neuf, jusqu'en mil sept c
trois inclusivement. L'Auteur après av
marqué l'année, néglige de marquer plus p
cisément les dattes par les mois & les jo
en quoi la Gazette a beaucoup d'avant
sur ce petit abregé, qui d'ailleurs est tres-
imprimé. Ce qu'on y trouve de meille
c'est le Traité de Ryswick, qui en occ
une bonne partie.

XL

XLVI.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 18. Novembre M. DCCIX.

Curiositez de la Nature & de l'Art su la Vegetation : ou l'Agriculture & le Jardinage dans leur perfection : où l'on voit le secret de la Multiplication du blé, & les moyens d'augmenter considérablement le revenu des biens de la Campagne : De nouvelles découvertes pour grossir, multiplier, & embellir les fleurs & les fruits, &c. Nouvelle Edition, revûe, corrigée & augmentée, I. De la culture du Jardin potager. II. De la culture du Jardin fruitier. Par M. l'Abbé de VALLEMONT. A Paris chez Jean Moreau, à l'entrée de la ruë Galande, à la Toison d'or. 1709. in 12. pagg. 642.

L'AUTEUR de cet Ouvrage remarque dans sa Préface, que comme il y a beau-

beaucoup de gens destinez à cultiver la Terre, qui ne sont pas accoûtumez à découvrir dans les principes toutes les consequences qu'on en peut tirer pour la pratique, il a été obligé dans cette nouvelle Edition d'appliquer à la pratique de l'Agriculture & du Jardinage, les principes de la Vegetation qu'il avoit expliquez dans la prémiere Edition. Il a donc partagé son Ouvrage en deux parties. La prémiere comprend les principes de la vegetation; c'est-à-dire, tout ce que contenoit la prémiere Edition, excepté ce qui appartenoit à la pratique; par exemple, les secrets de la multiplication du blé. Dans la seconde partie, il donne *tous les préceptes qu'on peut souhaiter pour réüssir avec de très-utiles ressources* dans la culture des Terres labourables & des Jardins, qui sont aujourd'hui l'objet des soins, & les délices des personnes curieuses & de la plus haute condition. Il ne s'est pas seulement appliqué à préscrire les régles qu'il faut suivre dans la culture des plantes qui nous fournissent la plus grande partie de nos alimens; mais aussi il a tâché de ne rien oublier de ce qui étoit nécessaire pour la beauté des Jardins, & pour y produire l'abondance. Il assure qu'il a joint l'expérience au raisonnement; il seroit à desirer que ce fût la sienne, & que M. l'Abbé de Vallemont eût eu le loisir & la commodité d'éprouver lui-même

tous

tous les secrets qu'il nous communique. Ils seroient alors vrayment précieux. Mais quand on regarderoit comme des choses incertaines ce qu'on peut appeller le merveilleux de cet Ouvrage, on pourroit toujours faire un jugement favorable du reste.

„ L'attention, dit l'Auteur, que j'ai euë „ pendant dix ans que j'ai demeuré à Ver- „ sailles, à observer tout ce qui se prati- „ que durant le cours de l'année dans le „ Potager du Roi, m'a mis en état de „ pouvoir parler avec certitude de ce qu'il „ convient de faire pour la culture des „ Plantes potageres, & des arbres fruitiers: „ quand je n'aurois pas eu d'ailleurs au- „ tant de curiosité que j'en ai eu toute „ ma vie pour m'instruire de tout ce qui „ regarde le Jardinage, qui m'a toujours „ paru la plus belle & la plus utile partie „ de la Physique; ceux qui connoissent la „ magnificence du Potager du Roi, & qui „ sçavent que ce superbe Jardin est l'ou- „ vrage de feu M. de la Quintinie, le plus „ experimenté Jardinier qui ait jamais été, „ ne douteront pas que ce ne soit la meil- „ leure Ecole où l'on puisse apprendre la „ culture des Plantes: sur-tout si l'on con- „ sidere que ce Potager a été fait dans un „ endroit qu'on n'auroit jamais choisi, si „ on avoit pû en trouver un autre. C'est „ le plus mauvais fonds qu'il y ait peut- „ *être au monde*: & l'on a eu à combat-

„ tre & à vaincre par des travaux in-
„ finis, & par des dépenses immenses,
„ & qui passent l'imagination, tout ce que
„ la nature pouvoit opposer de plus dur,
„ de plus ingrat, & de plus impraticable.
„ Mais de quoi ne vient-on point à bout
„ lors qu'il s'agit de servir un Maître com-
„ me le nôtre ? Dans mes difficultez &
„ dans ce que je n'ai pas pû voir par moi-
„ même, j'ai consulté les plus habiles Jar-
„ diniers, & les Ecrits de ceux qui ont
„ fait part au Public de leurs pratiques &
„ de leurs expériences.

M. l'Abbé de Vallemont commence à traiter du Jardin potager dans le cinquiéme chapitre de la seconde partie ; & après avoir donné au commencement du prémier article, un Catalogue des Plantes qui se cultivent dans ce Jardin, & une liste particuliere des Plantes legumineuses du Potager du Roi à Versailles ; il parle de la multiplication des Plantes, soit par graines, soit par rejettons, par marcotes, ou par boutures. Le second Article commence par l'Année du Jardin potager, & l'on y apprend ce qu'il y faut faire, & ce qu'on en doit recueillir chaque mois. La culture des Melons fait une portion considerable de cet article. „ On n'a commencé,
„ dit l'Auteur, à connoître l'excellence
„ du Melon que du temps de Pline. Ce
„ fut aux environs de Naples qu'on en fit

„ l'heu-

„ l'heureuſe découverte. L'agreable o-
„ deur, & le bon goût qu'on lui trouva,
„ firent qu'on ſe mit à le cultiver avec
„ ſoin; & il ſe fit en peu de temps une
„ réputation qui ne reconnoît point au-
„ jourd'hui de bornes. Les Grands de
„ Rome & d'Italie en étoient fort friands.
„ L'Empereur Clodius Albinus, le plus
„ vorace animal qui ait été jamais dans la
„ nature, l'aimoit paſſionnément. Jule
„ Capitolin nous apprend que ce gour-
„ mand en un ſeul déjeûné mangea un
„ cent de pêches, dix melons, vingt li-
„ vres de raiſins, cent becafigues, & tren-
„ te-trois douzaines d'huitres. Apparem-
„ ment que les dix melons que cet Albi-
„ nus devora, n'étoient pas ſi gros que
„ ceux qui croiſſent au Perou, dans la
„ Vallée d'Yca, & dont la plûpart peſent
„ cent livres. Quoi qu'il en ſoit, ce fruit
„ a aſſez de part parmi les delices des
„ bonnes tables, pour meriter que nous
„ donnions la bonne maniere de les culti-
„ ver." Ce qui ſuit la renferme avec beau-
coup de méthode. Il paroît qu'il eſt preſ-
que auſſi difficile de choiſir les bons me-
lons, que de les faire naître. Le plus ſûr,
ſelon l'Auteur, pour ceux qui les ache-
tent, c'eſt de les prendre à la ſonde, à la
coupe: & alors, dit-il, quand on trouve-
ra qu'un melon a l'écorce mince, qu'il
ſent *un peu* le goudron, qu'il eſt ſec &
ver-

vermeil, & qu'il eſt bien mûr, & bien ſucrin, on doit le juger digne de paroître ſur la table d'un honnête homme. Franchement, ajoute-t-il, les bons melons ſont auſſi rares que les bons amis: ce qui a donné lieu au petit Quadrin ſuivant.

Les amis de l'heure préſente
Reſſemblent au melon:
Il en faut au moins ſonder trente,
Pour en trouver un bon.

Un homme conſidérable par beaucoup d'endroits, a appris à M. l'Abbé de Vallemont, que la graine de melons trempée durant deux jours dans du vin muſcat, produit des melons d'un goût vineux, ſucrin, & parfumé. Les obſervations que cette même perſonne a faites ſur les graines de melons, ſont aſſez curieuſes. La graine du milieu du melon, fait des melons gros & ronds. La graine qui eſt priſe dans le côté du melon qui a touché le plus long-temps à la terre, produit des melons plus doux & plus vineux. La graine du côté de la queuë, donne des melons longs & malfaits. Enfin la graine priſe du bout où étoit la fleur, forme des melons bien conditionnez, agreablement figurez & brodez. Le troiſieme article contient quantité de ſecrets qui concernent le Jardin potager. Les deux ſuivans pourront donner du goût pour les autres.

„ Pour

„ *Puor faire pommer les choux plus promptement.* Les Curieux qui habitent le „ long des rivages de la mer, lors qu'ils „ transplantent les choux, mettent de l'al„ gue avec une pincée de nitre sous la ra„ cine. Après cela, on les voit vegeter, „ & pommer avec beaucoup de diligence. „ Le chou qui devint si prodigieusement „ gros, & l'admiration de tout le païs, fut „ trouvé avoir tout près de sa racine un „ vieux soulier dont il avoit tiré tout l'em„ bonpoint qu'on lui voyoit. La peau d'un „ animal est un ragoût pour une plante.

„ *Pour avoir des fraizes plutôt que de coûtume.* Il faut arroser les fraiziers durant „ l'hiver, presque tous les trois jours avec „ de l'eau où l'on ait mis macerer du fu„ mier nouveau de cheval. On amende „ la terre, dit Bacon, avec du fumier, „ tout le monde sçait cela; mais il seroit „ bon qu'on n'ignorât pas combien l'eau „ échauffée & engraissée par de bon fu„ mier, a d'efficacité pour avancer la ve„ getation des plantes, & la maturité des „ fruits. On suppose ici que les fraiziers „ sont sous des cloches, ou plutôt sous „ des chassis de verre.

Le Jardin fruitier est le sujet du chapitre suivant. On y voit la maniere de planter, de transplanter, de tailler, de palisser, & de greffer les arbres. On y distingue les meilleures sortes de fruits qu'un curieux

rieux doive mettre dans ſon Jardin, & l'uſage qu'il peut faire des quatre murailles, ſelon les quatre expoſitions. La culture des Orangers n'eſt pas oubliée ici, & le dernier article du chapitre eſt tout plein de ſecrets.

„ *Pour rendre les fruits d'un arbre plus dé-*
„ *licieux.* La meilleure maniere, c'eſt de
„ percer le tronc de l'arbre proche de la
„ racine, & de remplir ce trou, de la ſe-
„ ve du même arbre, dans laquelle on
„ aura mis infuſer quelque matiere douce
„ & odoriferante.

„ *Pour donner aux fruits telle figure que*
„ *l'on voudra.* Il faut faire un moule de
„ plâtre, qui ait au dedans la figure que
„ l'on veut donner à une pomme, ou
„ poire, ou pêche; & que ce moule ſoit
„ de deux ou trois pieces, comme on les
„ fait d'ordinaire, pour jetter des figures
„ en cire; on les met durcir un peu au
„ feu; & puis on y fait entrer le fruit en-
„ core petit. On lie bien le moule de
„ peur qu'il ne s'ouvre, & on le tient
„ ainſi fermé juſqu'à ce que le fruit en ait
„ rempli toute la capacité. Rien n'eſt plus
„ plaiſant que de voir après cela une pom-
„ me qui repreſente fort réguliérement un
„ viſage, ou une tête d'animal. Sur-tout
„ on trouve que ce petit jeu réüſſit par-
„ faitement bien à l'égard des courges.

„ *Pour avoir des fruits qui purgent,* on
„ tire

„ tire de terre un petit arbre, comme un „ pommier. On coupe la plus grosse racine; on cherche la moüelle; on en tire le plus que l'on peut; on met à la „ place, de la rhubarbe. On remet en „ terre l'arbre; les fruits qu'il portera „ auront une vertu cathartique.

Le dernier chapitre traite de la culture des fleurs. M. l'Abbé de Vallemont indique d'abord les ouvrages de chaque mois dans le Jardin à fleurs. Ensuite il donne deux articles, dont l'un a pour titre, *Secrets concernant la culture des fleurs*, & l'autre, *Différens Secrets très-curieux pour le jardinage.*

SECRETS EXTRAITS DU PREMIER ARTICLE.

„ *Pour donner de nouvelles couleurs aux „ fleurs.* Il y a particulierement trois cou„ leurs qui sont rares dans les fleurs, & „ que les curieux y voudroient pouvoir „ introduire. Le *noir* si propre par sa cou„ leur lugubre à peindre le dégât que la „ mort cause dans les familles. Le *verd* „ si agréable aux yeux, & si propre à „ nourrir & à fortifier la vûe. Le *bleu* „ qui transmet sur la terre la couleur du „ Ciel. On peut faire prendre aux fleurs „ ces trois sortes de couleurs sans beau„ coup de peine. Pour le noir, on prend „ les petits fruits qui croissent sur les aû„ nes. Il faut attendre qu'ils y soient bien

„ desse-

„ deſſechez. On les met en poudre i[llegible]
„ palpable. Pour le verd, on ſe ſert d[u]
„ ſuc de ruë. Et pour le bleu, on em-
„ ploye les bleuëts qui croiſſent dans le[s]
„ bleds. On les fait ſecher, & on les ré-
„ duit pareillement en poudre bien fine.
„ Voici l'uſage. On prend la couleur dont
„ on veut imprégner une plante, & on la
„ mêle avec du fumier de mouton, une
„ petite pointe de vinaigre, & un peu de
„ ſel. Il faut qu'il y ait dans la compoſi-
„ tion un tiers de la couleur. On dépoſe
„ cette matiere, qui doit être épaiſſe com-
„ me de la pâte, ſur la racine d'une plan-
„ te dont les fleurs ſont blanches. On
„ l'arroſe d'eau un peu teinte de la même
„ couleur ; & du reſte, on la traite com-
„ me à l'ordinaire. On a le plaiſir de voir
„ des œillets qui étoient blancs, devenus
„ noirs comme des Ethiopiens. On fait
„ la même choſe pour le verd, & pour
„ le bleu. Pour mieux réüſſir, on pré-
„ pare la terre. Il la faut choiſir legere
„ & bien graſſe, la ſecher au Soleil, la
„ réduire en poudre, & la paſſer par le
„ tamis. On en remplit un vaſe, & l'on
„ met au milieu une giroflée blanche. Car
„ la ſeule couleur blanche eſt docile, &
„ ſuſceptible de nos impreſſions. Il ne faut
„ point que la pluye ni la roſée de la nuit
„ tombent ſur cette plante. Durant le jour
„ on la doit expoſer au Soleil. Si on veut
„ que

„ que cette fleur blanche se revête de la „ pourpre des Rois, on se sert de bois de „ Bresil pour faire la pâte, & pour teindre „ l'eau des arrosemens. Par cet artifice on „ auroit des lis charmans. En arrosant la „ plante de trois ou quatre couleurs, par „ trois ou quatre différents endroits, on „ auroit des lis de diverses couleurs, qui „ seroient beaux à l'admiration. " Ce secret seroit beau à l'admiration, si l'Auteur pouvoit ajoûter : *Je l'ai éprouvé moi-même.*

SECRETS TIREZ DU SECOND ARTICLE.

„ Si l'on greffe deux ou trois fois le „ jasmin sur un oranger, il en naîtra des „ fleurs plus fortes, & dont l'odeur tien„ dra quelque chose de tous les deux.

„ Si l'on greffe deux ou trois fois le „ jasmin d'Espagne sur du genêt d'Espa„ gne, la fleur du jasmin deviendra jau„ ne.

Nous avons rendu compte de la premiere Edition de cet Ouvrage dans le XVIII. Journal de 1705. pag. 480. Dans cette seconde, l'Ouvrage nous a paru retouché presque par-tout. Nous avons découvert du changement, même dans l'Epître Dédicatoire. En 1705. l'Auteur parloit ainsi du Journal de M. le Marquis de Dangeau : *Au milieu de tout cela, vous trouvez encore tous les jours des heures pour continuer ce cu-*

rieux Journal, où vous travaillez depuis vingt-cinq ans. Ce sera là qu'un jour la Posterité verra tout ce qui se fait à la Cour, le centre de tous les plus grands mouvemens, & des plus importantes affaires qui agitent l'Europe. Les évenemens des autres Parties du Monde, y trouvent aussi leur place, lors que la France y a quelque part, ou quelque interêt. Quel tresor que ce Journal! C'est une Histoire où la Verité parle par-tout, d'où la malignité est bannie; où un jugement exquis entre toujours, & d'où les graces ne sortent jamais. En 1709. M. l'Abbé de Vallemont laisse les *vingt-cinq ans*, & tout ce qui précede, & ce qui suit jusqu'au mot *Europe*; mais il retranche la periode suivante, & après avoir repeté *Quel tresor que ce Journal!* il se contente d'ajoûter: *C'est une Histoire où un jugement exquis entre toûjours, & d'où les graces ne sortent jamais.*

PAULI COMITOLI Perusini Societatis Jesu Theologi, Responsa Moralia in VII. Libros digesta: quibus, quæ in Christiani Officii rationibus videntur ardua ac difficilia, enucleantur. I. Liber Quæstiones complectitur de Sacramentis. II. De Voto & Jurejurando. III. De Contractibus. IV. De Criminibus & Criminosis. V. De Criminosa ignorantia, de metu Justo, ac de tuta eligenda opinione. VI. De Censuris & irregulari-

laritate. VII. De Teſtamentis, de Legatis piis, deque uſu capione. Cum indice rerum præcipuarum quæ hoc volumine Reſponſorum Moralium continentur. Opus nunc denuò in lucem editum, cui ad calcem adjectus eſt Tractatus ejuſdem Auctoris, cui titulus: Doctrina de Contractu univerſe ad Scientiæ methodum revocato, in 3. Partes diſtributa. C'eſt-à-dire : *Réſolutions de pluſieurs Cas de Conſcience, avec un Traité des Contracts en général. Par le P.* P. Comitoli, *Jeſuite.* A Roüen chez Nicolas Boucher, Euſtache Herault, Pierre le Boucher, & François Vaultier. 1709. in 4°. pagg. 974. ſans les Tables.

LE P. Comitoli entra dans la Societé à l'âge de vingt ans, vers l'an 1566. Il s'y diſtingua par ſon érudition, & par ſes écrits. Il y enſeigna d'abord la Rhetorique. De là il fut choiſi pour expliquer l'Ecriture, & enſuite la Theologie Morale. Il mourut à Perouſe en 1626. âgé de 80 ans. Il ſoûtint dans pluſieurs Ouvrages le droit du Pape Paul V. contre la République de Veniſe. Il a publié pluſieurs autres Ecrits qui font connoître tout à la fois ſon érudition, & la pureté de ſa doctrine. Nous avons de lui un Commentaire ſur Job, tiré des PP. Grecs. *Catena in B. Job è* XXIV. *Græciæ Doctorum explanationibus contexta.*

Lugd. 1586. in 4°. réimprimé à Venise en 1587. in 4°. Les privileges de la Sainte Vierge. *Centum & triginta privilegia B. Virginis, Perusiæ* 1615. *in* 4°.

Les résolutions qu'il a données de plusieurs Cas de Conscience ne sont pas moins estimées des Theologiens, que les Ouvrages précédens. L'Auteur ne se contente pas de répondre aux doutes qui lui sont proposez, il les dépoüille de toutes les circonstances, pour traiter la question plus à fond; en sorte que ce Livre ne contient pas seulement la résolution de plusieurs Cas singuliers, mais il présente en même temps à l'esprit plusieurs principes sur lesquels on peut résoudre une infinité d'autres doutes. Il fut imprimé d'abord sous ce titre, *Consilia seu responsa moralia, Lugd.* 1609. *in* 4°. L'utilité de l'Ouvrage, jointe à la rareté des Exemplaires, ont déterminé les Libraires à le faire réimprimer. Il n'y a rien de nouveau dans cette Edition. Elle est divisée en sept Livres, comme la prémiere. On y a seulement joint le Traité des Contracts, qui fût imprimé pour la prémiere fois sous ce titre, *Doctrina de Contractu universe ad Scientiæ methodum revocato. Lugd.* 1615. *in* 4°.

L'Auteur résout dans le prémier Livre des Cas de Conscience, plusieurs doutes qui peuvent arriver en administrant les Sacremens; & par occasion, en parlant de l'Or-

l'Ordre, il prétend qu'un Bénéficier est obligé au Breviaire, quelque petit que soit le revenu de son Bénéfice. Un Ecclesiastique pauvre, peche contre la charité, s'il ne desiste de sa poursuite, dès qu'il connoît son Concurrent; & celui qui recite son Office pendant la Messe, ne satisfait point à l'obligation du Breviaire.

Le P. Comitoli parle des Sermens & des Voeux dans le second Livre. Il prétend que les Voeux engagent à une obligation plus étroite que les Sermens; il ne croit pourtant pas que le Voeu simple de Continence soit un empêchement dirimant au Mariage; il n'y a, selon lui, que le Voeu que font les Jesuites non Profès, qui empêche de se marier.

L'Auteur traite des Contracts dans le troisiéme Livre; des Crimes & des Criminels dans le quatriéme; de l'ignorance, & de la probabilité, dans le cinquiéme. En expliquant ce qui rend l'ignorance excusable, il établit d'abord sans exception, que tous ceux qui ignorent les principaux Mystéres de la Foi & les préceptes du Decalogue, sont justement condamnez aux peines éternelles. Il entre ensuite dans le détail des choses qu'on peut ignorer sans crime, & il condamne la probabilité. Il explique dans le sixiéme Livre, ce que les Theologiens entendent par les termes de Censure & d'Interdit: il prétend que l-

lui qui a le pouvoir d'excommunier un homme vivant, peut lever son excommunication après la mort de celui qui a été excommunié.

Le dernier Livre roule sur les Testamens & sur les Legs pieux. L'Auteur ne croit pas qu'il soit permis aux Empereurs d'empêcher les Legs pieux: il soûtient que ces Legs sont toûjours validement faits, & qu'ils doivent être pleinement executez, quand même le Contract seroit nul de Droit.

Le Traité du Contract est divisé en trois Parties. La prémiere contient une explication de la nature & de l'essence du Contract. La seconde, le détail de toutes les proprietez du Contract, que l'Auteur fait aller jusqu'au nombre de douze, qui sont la nécessité, l'utilité, la liberté, le pact, la bonne foi, la realité, la justice, l'honnêteté, la benignité, l'action, le transport du domaine: & la troisiéme, les différentes especes de Contract.

Reflexions sur divers sujets. A Paris chez Esprit Billiot, en la maison de Denis Thierry, ruë de la Harpe, au coin de la ruë Pierre Sarasin, à la Ville de Paris. 1709. in 12. pagg. 217.

L'AUTEUR de cet Ouvrage avoüe que c'est un simple Essai de litterature, où

Il n'a pas dessein de donner au public des maximes ou des décisions de Morale, qui doivent être courtes & précises : mais où il se contente de proposer seulement des réflexions, qui semblent permettre un peu plus de liberté & d'étenduë. Il a exprimé ces réflexions avec plus ou moins de brieveté & de précision, suivant qu'elles se sont présentées différemment à son esprit. On a tâché, ajoute-t-il, d'en égayer le sérieux par divers traits d'esprit des Anciens & des Modernes. Celles qui ont paru avoir entr'elles quelque rapport, ont été mises sous un même titre; & toutes ensemble elles ne tendent qu'à inspirer le dégoût & le mépris de certains défauts, par le ridicule ou par l'aveuglement qu'on y fait remarquer. Les titres ausquels l'Auteur a cru pouvoir rapporter ses Réflexions, sont, 1. Des passions en général, & de quelques-unes en particulier. 2. De la Complaisance; de la Loüange, & des défauts qui y sont opposez. 3. De la Vertu, ou de la Probité. 4. De l'Esprit & de la Science. 5. De la Fortune, ou du bonheur de la vie de l'homme.

Comme le meilleur moyen de faire connoître ces sortes d'ouvrages, c'est d'en donner des échantillons, nous allons tirer de chaque Article quelques exemples qui en découvrant la methode de l'Auteur,

feront peut-être quelque plaisir aux Lecteurs.

I.

Les passions s'emparent du cœur de l'homme, & le tyrannisent pendant toute sa vie. Dans sa jeunesse ordinairement l'amour le domine; l'ambition dans un âge plus avancé; l'avarice & la crainte dans sa vieillesse; & même en mourant, il a peine à se défaire du desir de vengeance, & de la haine: en sorte qu'on regarde comme un signe infaillible de mort, s'il fait dans cet état, une vraye reconciliation avec ses ennemis.

Ce qu'on appelle vulgairement les Petits Maîtres, traitent l'Amour cavalierement; il n'est pas question chez eux d'en ressentir les effets, ni de s'en occuper entierement; ils n'y songent que lors qu'ils n'ont point d'autres amusemens; enfin par leurs manieres, ils semblent assez compter sur l'indulgence qu'on a pour eux.

Plusieurs Princes dégoûtez de la vertu, se sont tournez du côté de la volupté; & ils ont cherché à réparer par la varieté des plaisirs, ce qu'ils perdoient du côté de la durée; jusqu'à établir des Officiers pour leur en inventer de nouveaux. Mais la plûpart de ces Princes, par les suites fâcheuses des excès, sont enfin revenus à la vertu & à la modération, comme au cen-

tre le plus naturel, & au véritable bonheur du cœur humain.

II.

Nous aimons la raillerie qu'on fait des autres, parce qu'elle nous réjouït; sans néanmoins aimer le railleur: à peu près comme les Politiques aiment les trahisons qui leur sont utiles, quoi qu'ils n'aiment pas les traîtres.

Est-ce bien justifier la brusquerie ou la ferocité de certaines gens, que de dire qu'ils sont fâcheux, mais qu'ils ont le fond extrémement bon? On pourroit peut-être répondre: S'ils l'ont tel, tant mieux pour eux, c'est leur affaire; mais celle des personnes avec qui ils ont à vivre, est qu'ils ayent les dehors plus gracieux, & moins insupportables.

III.

Un mari credule est quelquefois assez bon & assez compatissant pour plaindre sérieusement les amans de sa femme, de ce qu'ils s'attachent inutilement auprès d'elle; mais sa compassion est-elle toûjours bien fondée? & ne les plaint-il point quelquefois des peines qu'ils ne perdent pas?

Si l'on étoit obligé dans le monde de rompre & de n'avoir aucun commerce avec les gens déraisonnables ou méchants, on feroit souvent seul; & parlant naturellement, on n'en feroit peut-être pas mieux ses affaires.

IV.

On rencontre par le monde des plaisans insipides qui s'emparent d'une conversation, où ils veulent briller: ils ont comme un recueil de bons mots, ou de petites historiettes, qu'ils essayent de placer le moins mal qu'ils peuvent: entendez-les sur certaines matieres pendant quelques jours de suite; semblables à une pendule à répétition, ils vous rediront plusieurs fois es mêmes choses.

Il semble que c'est assez bien définir un Sçavant, que de dire qu'il n'est ni Pyrrhonien, ni Dogmatique: qu'il n'aime que la Verité, & qu'il ne prend point le faux pour le vrai, ni un degré de verité pour un autre.

V.

Les gens vains attribuent toujours les succès favorables à leur sçavoir-faire, & rejettent leurs disgraces sur une fortune imaginaire ou une espece de fatalité.

Si l'on fait attention aux égards infinis qu'on a pour certain homme de fortune, on trouvera qu'on ne ménage souvent en lui que le fils d'un Concussionaire ou d'un scelerat; & qu'il ne dégénere peut-être en rien de celui dont il a reçu la vie.

Si l'on se mettoit au dessus des petits chagrins, on auroit bien de la tranquillité de reste. Cependant ce sont ces sortes de *chagrins*, & certains évenemens bizarres, qui

qui embarrassent ou inquiettent la plûpart des hommes.

Sermons sur divers Textes de l'Ecriture. Par feu M. P. BUTINI, *Ministre du S. E.* A Génève chez Fabri & Barillot. 1708. in 12. 2. Voll. Tom. I. pagg. 339. Tom. II. pagg. 360.

L'EDITEUR dit qu'il ne nous donne pas ces Sermons „ comme des Discours „ achevez, où toutes les régles de l'art „ & d'une méthode scrupuleuse soient observées avec exactitude; l'Auteur n'ayant eu en les composant d'autre but „ que celui d'inspirer une pieté solide & „ une dévotion fervente & vive à ses Auditeurs; & se laissant emporter par les „ beaux & les grands mouvemens dont il „ étoit animé, peut avoir quelquefois „ négligé l'ordre, qu'il auroit été plus „ maître de suivre, si les discours qu'il „ composoit, avoient roulé sur des matieres moins capitales & moins interessantes." Il a cependant cru que l'impression en seroit agréable au Public, parce que ces Sermons contiennent de grandes veritez, & que ces veritez y sont prouvées, dit-il, d'une maniere convaincante.

Le prémier Volume contien[illegible] mons, dont le pr[illegible] une

du verset 13. du Pseaume 19. *Qui est-ce qui connoit ses pechez commis par erreur? Purge-moi de mes fautes cachées.* L'Auteur explique d'abord ce qu'on doit entendre par les pechez d'ignorance. Ensuite, il pose pour principe, que Dieu nous ayant donné une Loi, c'est sur cette Loi que nous devons régler nôtre conduite : & comme cette Loi n'est pas loin de nous, puis qu'elle est dans nôtre bouche & dans nôtre cœur, dit l'Auteur après l'Ecriture, il conclut que les pechez commis par ignorance sont très-punissables.

Le second Sermon roule sur la nécessité & l'utilité des afflictions. Dans le troisiéme, l'Auteur entreprend de faire voir la verité de la Religion Chrétienne, 1°. Par les Miracles de Jesus-Christ. 2°. Par les Miracles des Apôtres. 3°. Par les Prophéties. 4°. Par le progrès que l'Evangile a fait en si peu de temps; & il tâche de répondre aux principales objections qu'on peut faire contre ses deux premieres preuves. Dans le quatriéme, il traite de la Penitence: il en explique la nature, les caractéres, & les motifs. Dans le cinquiéme, il parle de la différence qu'il y a entre les Sacrifices de la Loi nouvelle & ceux de la Loi ancienne. Le sixiéme est sur la Sanctification du Chrétien. Le septiéme, sur la Patience; & le huitiéme, sur la facilité d'observer les Commandemens de Dieu.

Le

Le prémier Sermon du second Tome, est une Exhortation contre l'Idolatrie. Dans le second, l'Auteur veut apprendre à ses Auditeurs à bien méditer: il leur découvre 1. les obstacles qui empêchent de bien faire cet exercice. 2. Les dispositions qu'il y faut apporter. Dans le troisiéme, il expose l'utilité de la Priere vocale. Le quatriéme Sermon est sur l'humilite. Le cinquiéme, sur la douceur. Le sixiéme, sur les peines de l'Enfer. Le septiéme, sur la Priere en général. Le huitiéme est une Explication du prémier verset de la seconde Epître aux Corinthiens: *Or donc, mes bien-aimez, puis que nous avons de telles promesses, nettoyons-nous de toute souillure de chair & d'esprit, en achevant la sanctification en la crainte de Dieu.* L'Auteur trouve trois choses à examiner dans ce passage de l'Ecriture. 1. Quelle est la souillure dont parle S. Paul dans cet endroit. 2. Quelles sont les promesses dont il est ici fait mention. 3. Quelle force ont ces promesses pour nous porter à obéir à la Loi de Dieu. Le dernier Sermon traite de l'exemple de Jesus-Christ. L'Auteur s'étend d'abord sur la force des Exemples en général. Il traite ensuite de celui de Jesus-Christ en particulier: & enfin, il explique les fins que Jesus-Christ s'est proposé, en se donnant lui-même pour Exemple. Ces Sermons ne sont pas écrits d'un style entiérement

exempt de négligence, mais ils sont pleins de Passages de l'Ecriture, & de raisonnemens solides.

Retraite pour les Ordinans, ou Traité des dispositions qu'on doit apporter aux Ordres. Par M. le CURE' DE S. SULPICE. A Paris chez Raymond Mazieres. 1709. in 12. 2. Voll. Tom. I. pagg. 432. Tom. II. pagg. 344.

L'AUTEUR n'avoit aucune envie de donner cet Ouvrage au Public lors qu'il l'a composé. Il n'avoit d'autre vûe que de satisfaire à sa vocation, qui l'appelloit alors à disposer de jeunes Ecclesiastiques aux Ordres sacrez: mais quelques personnes de pieté lui ayant remontré que ces Entretiens pouvoient être utiles au Public, il a cru devoir se rendre à leurs sollicitations & à leur zele pour le salut du prochain. On ne doit pas s'attendre à trouver ici de ces pensées ingénieuses, de ces tours heureux & de ces expressions choisies, qui amusant agréablement l'esprit des Lecteurs, ne laissent dans le cœur qu'une secheresse affreuse, ou en réveillent l'orgueil & la vanité: mais en récompense ces Entretiens sont remplis de l'onction du S. Esprit, & de cet esprit de charité qui forme les saints Prêtres.

Le prémier Volume contient neuf Instructions,

tructions, qui sont divisées en plusieurs Considérations. L'Auteur traite d'abord de la necessité & de l'excellence de la Retraite. Il rapporte tous les motifs qui doivent engager les Ecclesiastiques à pratiquer cet exercice, & il les y encourage par l'exemple de Jesus-Christ, & de tous ceux qui ont voulu se sanctifier dans l'Etat Ecclesiastique. (Premier Entretien.) Il tâche de faire voir ensuite combien il est nécessaire de se préparer aux Ordres par les dispositions que Dieu a exigé d'Aaron avant que de lui confier le Sacerdoce de l'ancienne Loi; par les dispositions qu'il a voulu trouver dans la Sainte Vierge avant que de s'y incarner; parce que ceux qui reçoivent les Ordres sans préparation, commettent un peché qui ne se remet que très-difficilement. (Second Entretien.) Ce n'est point assez de se disposer à recevoir les Ordres sacrez, il faut y avoir été appellé par le choix de Dieu; car Dieu ne donne la grace du Sacerdoce qu'à ceux qu'il y appelle, & il rejette ceux qui s'ingérent dans la dispensation de ses Mystéres contre son gré. (Troisiéme Entretien.) La meilleure marque d'une véritable vocation, c'est d'apporter au Sacerdoce l'innocence du Baptême. La nécessité de cette disposition est clairement expliquée dans l'Ecriture, dans les Saints Peres, & dans le *sens des paroles* que l'Evêque prononce

 dans

dans l'Ordination. Mais ſi par malheur on a perdu cette innocence, du moins doit-on l'avoir réparée par une véritable Penitence. (Quatriéme Entretien.) De tous les pechez, le plus opposé à l'eſprit du Sacerdoce, c'eſt l'impureté, dit l'Auteur. Auſſi exige-t-il de ceux qui ſe preſentent aux Ordres une virginité ſans tâche, ou du moins une chaſteté bien affermie. (Cinquiéme Entretien.) La principale vertu d'un Prêtre, c'eſt la charité : car ſans cette vertu, il n'eſt pas poſſible de ſoûtenir les travaux qui ſont attachez à cet Etat; il faudroit même poſſeder cette vertu au ſouverain degré, à l'exemple de Jeſus-Chriſt. (Sixiéme Entretien.) La charité doit être accompagnée d'une devotion actuelle, qui conſiſte, ſelon l'Auteur, dans l'impreſſion des différens mouvemens qu'inſpirent la foi, la confiance, l'amour, l'humilité, la reconnoiſſance, & la crainte. (Septiéme Entretien.)

Ces ſept premieres Inſtructions regardent les diſpoſitions qu'on doit apporter aux Ordres. Les trois dernieres contiennent les diſpoſitions que le Sacerdoce impoſe à ceux qui en ſont honorez. 1°. Ils ſont engagez à une ſinguliere reconnoiſſance, par la maniere généreuſe avec laquelle Jeſus-Chriſt leur accorde cette faveur. 2°. Par la grandeur du bienfait. 3°. Par le peu de proportion qui ſe trouve entre le bienfait

&

& le merite de celui qui le reçoit. (Huitiéme Instruction.) L'Auteur s'étend ensuite sur le fruit qu'on doit tirer de l'Ordination, & des engagemens qu'on y contracte. (Neuviéme Entretien.) Enfin, l'Ordination engage à vivre saintement. L'Auteur le prouve dans la derniere Instruction, par l'exemple des Ecclesiastiques qui ont illustré l'Eglise naissante, & par celui des Prêtres qui combattront pour la cause de Jesus-Christ dans les derniers temps.

A ces dix Instructions dont la Retraite est composée, on y en a ajoûté deux autres, dont la premiere traite de l'obligation de mener une vie exemplaire, lors qu'on est engagé dans l'Etat Ecclesiastique; & la seconde, du peu d'attachement que les Prêtres doivent avoir pour leurs parens. Au reste, toutes ces Instructions sont traitées d'une maniere solide. Ce n'est proprement qu'un tissu de Passages de l'Ecriture, & des plus beaux endroits des Peres.

C. D. Pentas Conatuum Sacrorum, potissimùm è sanctiori Hermeneutica, quibus I. Scripturæ sensus apparens. II. Justitiæ Divinæ ΕΝΔΕΙΞΙΣ vet. test. Typica. III. Nicolaus Lyranus numquam Judæus. IV. Interpres religiosus nus desperans exhibentur. A. M *HENR.* REINHARDO Sch

Rec. *Lipsiæ, impensis Heredum Lankisianorum.* C'est-à-dire : *Cinq Dissertations sur la Theologie Hermeneutique. Par M.* Reinhard. A Leipsic aux dépens des Heritiers de Lankisi. 1708. in 8. pp. 226.

CE petit Livre contient cinq Dissertations sur l'interprétation de l'Ecriture, comme le fait voir le titre. Dans la premiere, M. Reinhard traite du sens litteral & grammatical des Livres saints ; il s'étend sur la simplicité du stile de l'Ecriture : simplicité qui ne lui ôte rien de sa force & de sa majesté. L'Auteur convient avec les Sociniens & avec les Arminiens, que les hommes peuvent pénétrer le sens litteral par les seules lumieres de la nature : mais il dit que cette connoissance est bien différente de celle que le S. Esprit accorde aux Chrétiens par la foi.

La II. Dissertation roule sur la Justice typique, dont il est fait mention dans l'ancien Testament. L'Auteur prétend que tous les endroits où il est parlé de la justification par les Sacrifices dans l'ancien Testament, doivent s'entendre d'une maniere typique ; c'est-à-dire que les anciens Juifs n'étoient justifiez qu'en vertu du Sacrifice de Jesus-Christ, dont la Justice leur étoit appliquée selon la mesure de leur foi.

Dans la III. Dissertation, M. Reinhard fait l'Eloge du fameux Commentateur Nicolas

colas de Lyre. Il prétend que cet Interprête de l'Ecriture n'a jamais professé la Religion Judaïque ; & il le prouve par le témoignage de plusieurs Auteurs, & par le silence même de Nicolas, qui ne dit nulle part que Dieu lui ait fait la grace de le convertir.

Daas la IV. l'Auteur explique les qualitez d'un bon Interprête de l'Ecriture. Il prétend que la pieté doit être le fondement de ses perfections, & que toutes les autres doivent s'y rapporter. Cette Piece est écrite en Allemand, accompagnée de Notes Latines.

Dans la V. M. Reinhard prétend que Caïn a desesperé d'obtenir le pardon de ses pechez ; & il tâche de le prouver par les différentes explications que les Commentateurs ont données à ce Passage de l'Ecriture : *Major est iniquitas mea, quàm ut veniam merear. Gen. 4.* Mon iniquité est trop grande, pour en pouvoir obtenir le pardon.

JACOBI CRUCII Suada Delphica sive Orationes LXVIII. varii argumenti studiosæ juventuti manuductio ad artem Oratoriam, Editio nova revisa & emendata 12. *Amstelodami apud Janssonio-Waesbergios.* 1709.

XLVII.

JOURNA[L]

DES

SÇAVAN[S]

Du Lundi 25. Novembre M. D[CCIX.]

Politique tirée des propres paroles de l[']... sainte. A Monseigneur le Dauph[in]... vrage posthume de Messire JACQU[ES] ... NIGNE BOSSUET, *Evêque de* ... *Conseiller du Roi en ses Conseils,* ... *dinaire en son Conseil d'Etat, Préc*[epteur de] *Monseigneur le Dauphin, Premie*[r Aumô]*nier de Madame la Dauphine & d*[e Mada]*me la Duchesse de Bourgogne.* ... chez Pierre Cot, Imprimeur-Ordinaire de l'Academie Royale [des In]scriptions & Médailles, ruë du [Foin, à] la Minerve. 1709. Volume in ... 614. 2. volumes in 12. I. Vo[l. pagg.] 248. II. Vol. pagg. 316.

LEs premieres idées qu'on a de la Politique ſemblent combattre le titre de ce Livre. On s'imagine communément que la maniere de gouverner les Etats dépend ou de la volonté du Prince, ou du caractere des peuples, ou de l'uſage & des conſtitutions de chaque pays. Il eſt rare que ſoit de la part de ceux qui ſont établis pour commander, ſoit de la part de ceux qui doivent obeïr, on aille chercher ſes principes dans les Livres ſaints : c'eſt pourtant la ſource où il faut puiſer ; & il ſeroit bien étrange que Dieu qui a voulu donner des loix aux differens états de la vie civile, n'en eût point donné à celui dont tous les autres dépendent. Les regles des hommes ſont peu ſûres ; la flaterie les adoucit ou les corrompt ; le temps ſeul les change & les altere : mais celles qui ſont dictées par l'Eſprit de Dieu même ſont fermes & conſtantes ; & ce n'eſt auſſi que ſur celles-là qu'on peut jetter les fondemens ſolides d'un gouvernement parfait.

Feu M. Boſſuet Evêque de Meaux, s'étoit rempli par ſa pieté & par ſes lumieres d'un Syſtême ſi utile, & il avoit trouvé l'heureuſe occaſion d'en faire uſage pour l'éducation de Monſeigneur le Dauphin. Ce dépôt précieux qui lui avoit été confié, lui fit former le deſſein de recueillir tout ce que l'Ecriture fournit de regles & d'exem-

d'exemples pour bien gouverner. Et
me il travailloit par les ordres & so
yeux d'un Prince juste, pour l'instru
d'un auguste Disciple, en qui il tro
les mêmes dispositions, il s'engagea
cet Ouvrage sans scrupule, & ne cr
point de faire paroître la verité. Ma
même temps, pour rendre cette
plus respectable, il la renferma dans la
plicité du texte, & il n'y a apparen
que cette vûë qui ait pû porter un
qui parloit si bien de son chef, à mê
rement ses réfléxions aux propres p
de l'Ecriture. Mais avant que de to
au fonds de l'Ouvrage, il est bon
prendre au Public pourquoi il a p
tard, & à qui on le doit aujourd'hui

On trouve ces éclaircissemens d
Préface. M. Bossuet n'avoit compo
bord que les six premiers livres, qui
tiennent ce qu'il y a de plus essent
cette matiere. Les quatre derniers
vont pour ainsi dire, qu'à confirme
perfectionner les preuves, étoient
ment ébauchez. Il n'y avoit que l
miere partie qui fût précisément néc
à la vûë qu'on se proposoit alors ;
n'étoit ajoûtée que pour donner un
me plus réguliére à l'Ouvrage, s'il
à paroître aux yeux du Public ; & c'e
cela que l'Auteur qui avoit d'autres
pations importantes à l'Eglise & à l

ne s'étoit pas pressé de l'achever. Mais dans les derniéres années de sa vie il a travaillé à le mettre en l'état où il paroît presentement. „ Il auroit été fort à souhaiter, dit la Préface, pour l'entiére perfection de cet Ouvrage, qu'il eût été donné au Public du vivant de l'Auteur. „ Car encore qu'il soit certain qu'il l'a revû exactement la derniere année de sa vie, dans le dessein de le rendre public, on sçait assez qu'après avoir composé ses Ouvrages avec le plus grand soin, les avoir même revus & corrigez plus d'une fois, il se réservoit toûjours, à l'exemple des plus excellens Maîtres dans les plus beaux Arts, au moment de l'Impression, d'y ajoûter les derniers traits & les plus vives couleurs, & d'y mettre la derniere main. Il ramassoit alors toutes les forces de son génie, pour ne rien laisser sortir de ses mains qui ne fût achevé...... Il y a encore une nouvelle raison de regretter que l'Auteur n'ait pû faire imprimer lui-même son Ouvrage. C'est qu'il est certain qu'après l'avoir fini de la maniere que nous l'avons, son dessein étoit d'ajoûter encore à la fin une récapitulation de tout le Livre, comme il avoit accoûtumé de faire dans presque tous ceux qu'il a donnez au Public, & comme il l'a fait d'une maniere singuliere dans le Discours

sur

„ ſur l'Hiſtoire univerſelle, en s'adreſſant
„ à Monſeigneur le Dauphin, & en tour-
„ nant tout à ſon inſtruction. Car on
„ trouve à la fin de l'original de cette *Po-*
„ *litique*, ces mots écrits de ſa main en ti-
„ tre : *Abregé & concluſion de ce Diſcours*;
„ ce qu'il n'a pû executer, prévenu par u-
„ ne mort précedée de longues infirmitez,
„ pendant leſquelles il a ſouvent dit à la
„ perſonne qu'il a laiſſée dépoſitaire de ſes
„ Manuſcrits, & qui lui propoſoit de ren-
„ dre cet Ouvrage parfait ſuivant ſes vûës,
„ en faiſant cet abregé & cette conclu-
„ ſion, que toute la force de ſon eſprit
„ y étoit néceſſaire ; qu'il n'attendoit
„ qu'un rayon de ſanté pour l'achever, &
„ que comme il en avoit ſeul la parfai-
„ te comprehenſion, lui ſeul pouvoit y
„ travailler. „ Nous avons cru devoir mettre ici ces particularitez, dans les propres termes qu'on les rapporte, pour ne point prendre ſur nous certains détails dont M. l'Abbé Boſſuet, Neveu de l'Auteur, a voulu inſtruire le Public. C'eſt ce Neveu zêlé pour la mémoire de ſon Oncle, qui s'eſt chargé du ſoin de l'Edition ; & ce Livre ne pouvoit avoir un Editeur plus digne de toute maniere, ni qui fût plus propre à en donner une juſte idée. On l'a imprimé tout à la fois en un Volume in 4. & en deux Volumes in 12. Voila ce qui regarde les vûës de l'Auteur & la for-

me

me du Livre, il faut venir presentement au plan & à l'execution.

Pour expliquer par méthode les régles du Gouvernement, on remonte à l'origine & aux principes de la societé humaine. On considere cette societé ou par rapport à tous les hommes en général, qui étant nés d'un même pere, devoient se regarder comme freres; ou par rapport à différentes Nations unies sous un certain Gouvernement, & composées de plusieurs familles soumises aux mêmes Loix. C'est ce qu'on appelle proprement, la société civile. On fait voir en cet endroit, que dans le premier état d'innocence l'égalité regnoit entre les hommes; que cette égalité a été blessée & anéantie par les passions, & qu'alors il a fallu le frein de l'autorité & des Puissances pour tenir les hommes dans le devoir, & rétablir la paix parmi eux. „ *Si vous voyez*, dit l'Ecriture, *les* „ *pauvres calomniez*, & *des jugemens vio-* „ *lens*, *par lesquels la Justice est renversée* „ *dans la Province*, *le mal n'est pas sans re-* „ *mede*; *car au dessus du puissant*, *il y a de* „ *plus puissans*, & *ceux-là même ont sur* „ *leur tête des Puissances plus absoluës*, & „ *enfin le Roi de tout le Pays leur commande* „ *à tous*.... Quand chacun fait ce qu'il „ veut, & n'a pour régle que ses desirs, „ tout va en confusion. Un Lévite vio- „ le ce qu'il y a de plus saint dans la Loi

„ de

„ de Dieu. La cause qu'en donne l'E-
„ criture, c'est *qu'en ce temps-là il n'y avoit*
„ *point de Roi en Israël, & que chacun fai-*
„ *soit ce qu'il trouvoit à propos*; c'est pour-
„ quoi quand les Enfans d'Israël sont prêts
„ d'entrer dans la Terre où ils devoient
„ former un corps d'Etat & un Peuple re-
„ glé, Moyse leur dit : *Gardez-vous bien*
„ *de faire là comme nous faisons ici, où cha-*
„ *cun fait ce qu'il trouve à propos, parce que*
„ *vous n'êtes pas encore arrivez au lieu de*
„ *repos & à la possession que le Seigneur*
„ *vous a destinée.*" M. Bossuet remarque
que l'effet naturel du Gouvernement légi-
time, c'est d'établir l'union parmi les hom-
mes; & il le prouve, suivant sa méthode,
par ces paroles de l'Ecriture : *Ils étoient*
quarante mille hommes, & toute cette multi-
tude étoit comme un seul. „ Voila, ajoûte-
„ t-il, quelle est l'unité d'un Peuple, lors
„ que chacun renonçant à sa volonté, la
„ transporte & la réunit à celle du Prince
„ & du Magistrat; autrement nulle union.
„ Les Peuples errent vagabonds comme
„ un troupeau dispersé. *Que le Seigneur*
„ *Dieu des Esprits dont toute chair est ani-*
„ *mée, donne à cette multitude un homme*
„ *pour la gouverner, qui marche devant elle,*
„ *qui la conduise, de peur que le Peuple de*
„ *Dieu ne soit comme des brebis qui n'ont*
„ *point de Pasteur.*

Il ne suffit pas pour la perfection du
Gou-

Gouvernement, que le Prince régle les cas à mesure qu'ils surviennent ; il faut établir des régles générales de conduite, afin que le Gouvernement soit constant & uniforme : & c'est ce que l'on appelle *Loix*. La premiere de toutes les Loix est celle de la nature, c'est-à-dire, la droite Raison & l'équité naturelle. Cette Loi nous prescrit deux choses, 1. De reconnoître la Divinité d'où nous viennent tous les biens, & l'Etre même. *Crains Dieu, & observe ses Commandemens; c'est là tout l'homme.* 2. De ne faire à autrui que ce que nous voudrions qui nous fût fait. Ceux qui sortent de cette Loi primitive, meritent de souffrir ce qu'ils ont fait souffrir aux autres; c'est le juste fondement des châtimens prononcez contre Babylone : *Prenez vengeance d'elle, faites-lui comme elle a fait. Elle n'a épargné personne, ne l'épargnez pas.* Au reste, l'interêt & la passion corrompent les hommes ; la Loi est sans interêt & sans passion, elle est sans corruption & sans tâche ; elle represente à chacun son devoir & ne flatte personne, elle rend sages les enfans, prévient en eux l'expérience, & les remplit dès leur premier âge de bonnes maximes. La principale condition des bonnes Loix, c'est la fermeté. Moyse dans ce principe les faisoit écrire sur des pierres.
„ On perd la vénération pour les Loix,
„ *quand* on les voit si souvent changer.

„ C'eſt alors que les Nations ſemblent
„ chanceler, comme troublées & priſes de
„ vin, ainſi que parlent les Prophetes.
„ L'eſprit de vertige les poſſede, & leur
„ chute eſt inévitable; parce que les Peu-
„ ples ont violé les Loix, changé le Droit
„ Public, & rompu les pactes les plus ſo-
„ lemnels. C'eſt l'état d'un malade in-
„ quiet qui ne ſçait quel mouvement ſe
„ donner. *Je hais deux Nations*, dit le Sa-
„ ge fils de Sirac, *& la troiſiéme n'eſt pas*
„ *une Nation*, c'eſt le Peuple inſenſé qui
„ demeure dans Sichem, c'eſt-à-dire, le
„ Peuple de Samarie, qui ayant renverſé
„ l'ordre, oublié la Loi, établi une Re-
„ ligion & une Loi arbitraire, ne mérite
„ pas le nom de Peuple."

Comme l'amour de la Patrie eſt un puiſſant motif pour contribuer à l'affermiſſement des Loix, l'Auteur établit à ce ſujet la néceſſité d'être bon citoyen; & il prouve cette néceſſité par pluſieurs textes de l'Ecriture, par l'autorité de Jeſus-Chriſt, & par ſon exemple; par l'exemple même des Apôtres & des premiers Fidelles. Nous ne pouvons pas ſuivre ce détail. Il nous ſuffit d'avoir une fois fait entrevoir, par quelques endroits du premier Livre, la methode qui regne dans les neuf autres: & ſans nous amuſer à rapporter ſur chacun les principaux paſſages qui s'y trouvent, & qui par leur nombre & leur longueur conduiroient

roient

roient insensiblement cet Extrait au delà des bornes prescrites, nous nous en tiendrons à la simple idée de la suite de l'Ouvrage, par l'explication seule du sujet de chaque Livre dont il nous reste à parler.

Le second Livre traite de la Royauté, & contient les preuves de l'avantage qu'a l'Empire Monarchique sur toute autre forme de Gouvernement. L'Auteur rapporte les raisons qui vont à insinuer cette préference, sans vouloir faire néanmoins là-dessus une Dissertation dans les formes. Il se contente d'observer que la Puissance Royale a été établie par l'ordre de Dieu dans Israël ; que par conséquent c'est l'autorité la plus naturelle, la plus ancienne, & la plus légitime. Du reste, il ne blâme point les Etats qui sont gouvernez d'une autre maniere : il croit au contraire que toutes les Puissances sous lesquelles on est né, sont ordonnées de Dieu, & qu'il faut également s'y soumettre.

De l'établissement légitime du pouvoir des Rois, qui fait la matiere du second Livre, il passe à l'explication des qualitez essentielles à ce pouvoir. C'est le sujet du troisiéme, du quatriéme, & du cinquieme Livres. Quatre caractéres distinguent l'autorité Royale ; elle est sacrée, elle est paternelle, elle est absoluë, & elle est soumise à la Raison. Ces caracteres sont developez & prouvez ici par l'Ecriture, sui-

vant la methode ordinaire de l'Auteur.

On expoſe dans le ſixiéme Livre, les différens devoirs des Sujets envers le Prince. Ces devoirs ſont l'obéïſſance, le ſervice, & les tributs. Le Lecteur trouvera les preuves & les motifs de ces trois ſortes d'obligations.

Après avoir repréſenté les devoirs des Sujets, on revient encore aux devoirs des Princes ; & cette matiere qui eſt le grand objet du Livre, en occupe toute la ſuite.

L'Art de Gouverner doit avoir pour but le bien & la conſervation de l'Etat. Les Etats ſe conſervent à peu près de la même maniere que le corps humain. Il faut trois choſes pour la ſanté du corps : une bonne conſtitution, l'uſage journalier des ſecours néceſſaires à la foibleſſe humaine, & le choix des remedes dans les maladies. Il faut de même pour la conſervation d'un Etat, y entretenir au dedans une bonne conſtitution, profiter des ſecours qu'on lui donne, & prévenir les inconveniens dont il eſt menacé. La bonne conſtitution du corps de l'Etat conſiſte en deux choſes : dans la Religion, & dans la Juſtice. Les ſecours eſſentiels au Gouvernement ſont les Conſeils, les Armes, les Finances. Enfin les précautions contre les dangers & les maux d'un Etat, dépendent des conjonctures. Le détail & les preuves de tout cela rempliſſent les derniers Livres de l'Ouvrage.

Cha-

Chaque Livre eſt diviſé en pluſieurs ticles, & chaque article en pluſieurs p poſitions qui ſe ſuivent naturellement, qui ſont liées les unes aux autres. La p poſition qui ſert de titre, eſt comme précis de ce qui eſt prouvé ſous ce ti même: & les titres ſeuls, pris ſéparéme & tels qu'ils ſont dans la Table, forme entr'eux un corps de maximes que le ſ naturel lie, & qui pourroient faire un cours ſuivi. „ Ainſi, quoi que la mati „ que l'Auteur embraſſe, ſoit d'une gra „ de étenduë; qu'il entre dans tous „ plus grands détails; que rien n'y ſ „ oublié pour ſon deſſein; que toute l' „ criture, pour ainſi dire, y paſſe ſous „ yeux du Prince: tout cependant s'y „ velope par principe & par degré, inſe „ ſiblement & naturellement l'un ap „ l'autre; tout y eſt en ſa place, & da „ un ordre ſi clair & ſi démonſtratif, q „ l'eſprit humain ne trouve rien à deſi „ pour ſe former l'idée d'un Gouvern „ ment ſtable & heureux, & le mod „ d'un Prince parfait." C'eſt le langa de la Préface. Il ne nous convient pas l'adopter ouvertement; nous faiſons l'ho neur au goût du Public de ne point p venir ſes jugemens, en le mettant à p tée de juger.

Ajoûtons ſeulement deux choſes p *l'exactitude* de cet Extrait. L'une, q

a joint à ce Traité de Politique la Lettre que l'Auteur avoit écrite en 1679. à Innocent XI. touchant l'éducation de Monseigneur le Dauphin, avec la Réponse de ce Pape. Ces deux Pieces imprimées en Latin & en François sont à la tête du Livre, & méritent d'être lûes. L'autre, que le seul endroit dans tout l'Ouvrage, qu'on nous assure n'être pas de M. Bossuet, c'est le passage qui sert de conclusion. Encore prend-on soin de nous avertir que son intention étoit d'employer ce passage en finissant, puisqu'à l'endroit destiné pour la récapitulation, on trouve ces mots écrits en abregé *Saint Augustin, de la Cité de Dieu*, & que c'est de là en effet que sont tirées les paroles qui terminent le Livre.

A l'égard du style, qui est ce qu'il y a de moins important dans un Ouvrage de cette nature, il est vif & serré, tel que celui des autres Ouvrages du même Auteur. M. Bossuet pensoit vivement, & s'exprimoit de même. La vivacité de son génie ne lui permettoit pas toûjours de s'assujettir à la contrainte des transitions, ni à la recherche des tours necessaires pour cela. C'est peut-être par cet endroit que les apparences pourroient d'abord faire passer ce Livre pour une simple compilation: mais peut-être aussi qu'en y regardant de près, on trouvera dans ce que l'Auteur y met du sien, un grand sens renfermé en peu de paroles.

D. JOAN-

D. JOANNIS CASPARI WESTPHALI, Academici Curiosi, Pathologia Dæmoniaca, id est Observationes & Meditationes Physiologico-magico-medicæ circa dæmonomanias, similesque morbos convulsivos à fascino ortos, Dæmonibus olim Græcorum, Ethnicorum ac Judæorum aëreis, nunc vero obsessioni, aliisque Diaboli infernalis tentationibus & operationibus superstitiose adscriptos, &c. Quibus accedunt Judicium Physiologico-magico-medicum de vivâ jumentorum contagio infectorum contumulatione, & Observationes atque Experimenta chymico-physica de prodigiis sanguinis falsò hactenus proclamatis. *Lipsiæ apud Heredes Frider. Lanckisii.* 1707. C'est-à-dire : *La Pathologie Démoniaque, ou Observations & Méditations sur les Démonomanies, & autres maladies convulsives produites par les fascinations, & faussement attribuées aux Demons ; &c. Avec un Jugement sur l'usage d'enterrer vifs des chevaux attaquez de peste, & sur le prétendu prodige d'une masse ressemblante à du sang.* A Leipsic chez les Heritiers de Frederic Lanckisius. Volume in 4. pagg. 148.

CE Livre est composé de quatre articles. Le premier renferme l'histoire & l'explication d'une maladie extraordinaire, de

la nature de celles que quelques perſonnes attribuent à la puiſſance des Démons. Le ſecond, les déciſions de deux Medecins de la Faculté de Medecine de Leipſic, au ſujet d'une Veuve ſoupçonnée d'avoir couché avec le Diable. Le troiſiéme, une Diſſertation ſur l'uſage d'enterrer vif un cheval attaqué de peſte. Et le quatriéme enfin, diverſes Obſervations ſur une maſſe reſſemblante à du ſang, trouvée dans la Piſcine du petit Liſſau.

De ces quatre articles le premier eſt le plus étendu. Il s'y agit d'une fille de dix ans, nommée Anne-Helene Goltſchalch, laquelle fut tourmentée pendant ſept mois de violentes convulſions, accompagnées de circonſtances extraordinaires. Le mal commença par un friſſon qui la ſaiſit le 7. de Decembre de 1701, comme elle entroit dans une maiſon, à la porte de laquelle une vieille femme nommée Sabine, venoit de répandre un peu d'eau. La petite fille n'eut pas plûtôt paſſé par cet endroit, qu'elle devint paſſe & froide. Quelque temps après il lui ſurvint de grands vomiſſemens, & enſuite des convulſions horribles, dont les unes l'élevoient quelquefois de terre, comme ſi elle avoit été ſuſpenduë en l'air par une corde. Elle parloit ſans ceſſe de la vieille Sabine, & lui adreſſant la parole, lui faiſoit diverſes plaintes. *Si on* cachoit une choſe qu'elle voulût a-

voir, on avoit beau la cacher ſecretement, elle devinoit auſſi-tôt où on l'avoit miſe, & l'alloit querir. L'Auteur en rapporte divers exemples. Elle répondoit avec une ſcience extraordinaire à diverſes queſtions qu'on lui faiſoit ſur ſa Religion. Quelquefois même elle ſe mettoit à prêcher dans une eſpece de chaire qu'elle bâtiſſoit ſur ſon lit, & là elle faiſoit des diſcours très-touchans, qu'on peut voir dans le Livre.

Six mois & demi après que cette maladie eut commencé, la vieille Sabine mourut. On porta la nouvelle de cette mort à la malade, qui dit auſſi-tôt : *Voila le temps que Dieu aura pitié de moi, & dans peu il me ſecourra.* Cinq jours après elle commença à ſe lever, & fut entiérement guerie.

M. Weſtphal, après avoir expoſé au long cette hiſtoire, demande d'où pouvoit venir une telle maladie, & ſi c'eſt au démon qu'il s'en faut prendre ? Il répond que non, & ſoûtient qu'en tout cela il n'y a rien que de naturel. Pour le prouver, il a recours, à deux cauſes: l'une materielle, & l'autre formelle. La cauſe materielle, dit-il, c'eſt cette eau répanduë, par deſſus laquelle la fille paſſa en entrant dans cette maiſon; & la cauſe formelle, c'eſt l'imagination de la vieille. Cette eau, dit-il, étoit, ſelon toutes les apparences, une dé-

coction d'herbes venimeuses, dont la vapeur s'étant introduite dans le corps de cette fille, lui avoit dérangé la Raison. Qu'il y ait des herbes dont les simples corpuscules qui s'en exhalent, puissent troubler l'imagination, l'Auteur le montre par l'exemple de la jusquiame, dont la seule fumée dit-il, cause à ceux qui la respirent des vapeurs horribles. Il raconte là-dessus une histoire arrivée en 1669. dans l'Apoticairerie de M. Muller. Un Garçon faisant secher au feu des graines de jusquiame, les laissa brûler. La fumée n'en fut pas plûtôt répanduë dans le Laboratoire, que ce Garçon, & un camarade qui étoit avec lui, entrerent dans une si grande fureur, que si M. Muller ne fût accouru, ils se seroient tuez à coups de mortiers & de pilons. Ils n'en furent pas quittes pour une fureur passagere: l'un d'eux, nommé Menzelius, eût pendant plusieurs heures de frequens vomissemens; il fut long-temps dans le délire, & pendant plus de quinze jours on le vit attaqué de vertiges furieux. L'autre qui se nommoit Chretien Date, eut un sort plus triste, & devint fou tout à fait. M. Westphal ajoûte deux autres exemples: celui d'un homme de 61. ans, qui pour avoir pris un lavement fait avec des feuilles de jusquiame, entra dans un délire dont il ne fut délivré qu'après avoir rendu le lavement; & celui de deux

servan-

ſervantes, qui pour avoir appliqué de la même herbe toute chaude ſur les jambes d'une malade, furent ſaiſies d'une furie ſi grande, qu'elles ſe ſauterent au viſage, & penſerent ſe déchirer l'une l'autre.

Pour ce qui eſt de la cauſe formelle de la maladie de cette fille, c'eſt, ſelon M. Weſtphal, l'imagination de la vieille Sabine. Cette vieille, dit-il, par la force de ſon imagination, dirigea à Anne Helene Goltſchalch l'intention qu'elle avoit de nuire; elle y dirigea auſſi tous les corpuſcules de l'eau qui étoit répanduë devant la porte; en ſorte que la pauvre fille recevant en même temps & l'impreſſion des idées de la vieille, & l'impreſſion des corpuſcules de cette eau, ne put échaper à la faſcination. Mais comment l'imagination peut-elle produire de ſi étranges effets? M. Weſtphal répond à cela, que la force de l'imagination paſſe tout ce qu'on pourroit croire. C'eſt l'imagination, dit-il, qui forme les enfans dans le ventre de leurs meres; c'eſt elle qui leur imprime diverſes tâches & diverſes figures qu'ils apportent quelquefois en naiſſant; c'eſt elle qui fait la plûpart des monſtres, &c. Enfin la force de l'imagination eſt ſi grande, ajoûte-t-il, qu'il n'y a point de prodiges que nôtre imagination ne puiſſe operer, ſoit ſur nous, ſoit ſur les autres; & pour le prouver, il abuſe des paroles mêmes de l'Ecriture, en

ſans heſiter dans ſon cœur, mais croyan
mement que ce qu'il dit arrivera; il le
en effet arriver. Marc. ch. XI. v. 23.

Quoi que ce ſoit que vous demandiez,
yez que vous l'obtiendrez, & il vous ſer
cordé. Ibid. v. 24.

Tout eſt poſſible à celui qui croit. Marc
IX. v. 22.

M. Weſtphal croit bien appuyer ſon
timent, en diſant que Jeſus-Chriſt m
n'attribuoit qu'à la ferme foi des ma
les guériſons qu'il operoit: témoin ce
roles: *Ma fille, vôtre foi vous a g*
Marc. ch. IX. v. 22. Cet Auteur,
me on voit, ne ſe fait pas une affai
confondre le don de la Foi avec la p
& l'imagination, & de peur qu'on
doute, il s'en explique en termes ex
Mens enim, Fides, atque imaginatio no
bus quidem tria diſtincta ſunt, quæ t
eandem vim ac robur habent. Or la
oſe-t-il dire encore, n'étant qu'une in
nation ferme & conſtante; on peut p
moyen de la Foi operer des miracles.
parle de certaines guериſons ſuperſtitie
qui ſe font ou par des paroles qu'on
nonce, ou par des mots qu'on écrit
par quelque autre moyen auſſi extr

naire. Ces guerisons, dit M. Westphal, ne viennent que de la forte imagination des malades, qui croyent effectivement que cela les guerira. On en a vû, dit-il, qui étant assez simples pour croire qu'en avalant le papier sur lequel le Medecin avoit écrit son ordonnance, ils seroient gueris, l'ont été en effet, après l'avoir avalé; ce qui ne peut être attribué qu'à la force de leur imagination. Il ne faut donc pas s'étonner, dit nôtre Auteur, que ceux qu'on appelle Sorciers, fassent par la vertu de leur imagination tant de choses surprenantes. Mais si cette imagination suffit pour cela, d'où vient donc que quand ils sont en prison, cette même imagination ne leur réussit pas pour les délivrer? M. Westphal n'est pas embarrassé sur la réponse; il dit que c'est qu'alors la crainte s'empare de leur cœur, & leur ôte toute la confiance qu'ils avoient auparavant, en sorte que leur imagination n'est plus la même. On s'étonne que David, n'étant encore qu'un enfant, ait pû terrasser Goliat; la chose est facile à comprendre, selon nôtre Auteur, c'est que David étoit si fortement persuadé qu'il terrasseroit ce géant, que la seule force de son imagination lui rendit possible en cette occasion, ce qui auroit été impossible sans cela.

M. Westphal pousse l'excès plus loin, il prétend qu'on peut expliquer de la même ma-

maniere, le Mystére du Baptême, & celui de l'Eucharistie.

Il n'oublie pas les épreuves du feu, celles de l'eau froide & de l'eau bouillante, qui étoient autrefois en usage pour découvrir l'innocence, & il dit que si ces épreuves épargnoient quelqu'un, ce n'étoit que par l'effet de l'imagination & de la ferme confiance de la personne qui s'y exposoit.

L'Auteur après plusieurs autres réflexions semblables, qui font certainement voir que l'imagination agit beaucoup sur lui, conclud que la maladie d'Helene Goltschalch, venoit d'une cause naturelle. On pourroit objecter ici la connoissance que cette fille avoit de plusieurs choses secrettes, & la science avec laquelle elle parloit sur la Religion. Mais M. Westphal pour expliquer la chose, dit que l'ame de l'homme renferme en elle toutes les connoissances; que quand elle vient une fois à être dégagée des liens du corps sans cesser de l'animer, elle jouït alors de ces connoissances, sçait tout & voit tout. Cela posé, il dit que l'ame de cette fille étoit comme délivrée des liens du corps, & renduë à elle-même, sans cesser néanmoins d'animer le corps; en sorte qu'il n'est pas étonnant que la malade sçût la plûpart des choses qui se passoient en cachette, & parût si instruite sur la Religion.

Pour ce qui est de la femme veuve, soup-

ſoupçonnée d'avoir couché avec le diable, & qui fait le ſujet du ſecond article : comme ce ſoupçon étoit fondé ſur l'aveu même de la femme, qui diſoit que cela lui étoit arrivé pluſieurs fois, il s'agit de ſçavoir ſi cette confeſſion étoit l'effet d'une affection mélancholique, ou ſi effectivement la femme étoit coupable. On voit ici ſur cette queſtion le jugement de deux Medecins, dont l'un prétend que la femme étoit criminelle ; & l'autre, qu'elle étoit folle : & enſuite la déciſion de la Faculté de Medecine de Leipſic, qui étant conſultée ſur le même cas, répond que cette femme n'étoit point coupable, & que tout ce qu'elle diſoit devoit être regardé comme des rêveries.

Quant au moyen dont on ſe ſert dans quelques villages pour préſerver de peſte les chevaux, qui eſt d'en prendre un qui en ſoit infecté, & de l'enterrer tout vivant, l'Auteur examine ſi cet uſage eſt ſuperſtitieux, ſi le moyen eſt bon, & comment il réüſſit. Il dit que dès que cela ſe fait ſans y employer aucunes paroles & aucunes invocations, il n'y a point de ſuperſtition : pour ce qui eſt du moyen, M. Weſtphal le croit bon ; il s'agit de ſçavoir comment il réüſſit. Nôtre Auteur dit, pour expliquer la choſe, que quand le cheval, *ou le bœuf*, ou le mouton attaqué *de peſte* eſt enterré, l'eſprit contagieux qu

qui eſt renfermé dans ſon corps, s'étouffe dans la terre, & communique par ſympathie la même altération à l'autre eſprit contagieux répandu dans l'air; en ſorte que les chevaux & les autres animaux ne reſpirent plus un air infecté. L'Auteur pour appuyer ſon explication, rapporte diverſes expériences qui paſſent pour vrayes parmi le peuple: comme par exemple, que ſi on frotte les poireaux des mains avec le dedans d'une pomme partagée par le milieu, qu'enſuite rejoignant les deux moitiez de la pomme, on les enterre, les poireaux ſe diſſiperont à meſure que la pomme ſe pourrira.

Le quatriéme article renferme peu de choſe. En 1707. dans la Piſcine du Bourg du petit Liſſau, on trouva une maſſe qui reſſembloit à du ſang, & qui nageoit ſur l'eau. Pluſieurs perſonnes regarderent cela comme un effet extraordinaire, s'imaginant que c'étoit l'eau qui s'étoit changée en ſang: mais M. Weſtphal qui examina la choſe avec ſoin, reconnut, que ce n'étoit qu'un amas de matiere provenuë de pluſieurs grenouilles mortes & jointes enſemble; en ſorte qu'il n'y avoit rien en cela qui meritât le bruit qu'on en faiſoit. C'eſt tout ce que nous avons à rapporter de ce dernier article. Au regard du Livre en général, nous laiſſons aux Lecteurs à en *juger; l'*Extrait que nous en avons donné

eſt

eſt plus que ſuffiſant pour leur faire connoître l'Ouvrage.

Synodus Diœceſana Miniatenſis, celebrata in Eccleſia Cathedrali, ſub auſpiciis Beatiſſimæ Virginis Mariæ in Cœlum aſſumptæ, atque SS. Chriſti Martyrum Geneſii & Miniatis, ejuſdem Eccleſiæ Diœceſiſque Titularium pariter ac Tutelarium, XII. & XI. Kal. Jul. 1707. C'eſt-à-dire: *Les Actes du Synode de Sanminiato, célébré dans l'Egliſe Cathedrale de cette Ville, les 21. & 22. de Juin de l'année* 1707. A Luques, de l'Imprimerie de Leonard Venturini. 1708. in 4. pagg. 536.

LE P. François Marie Poggi, Général des Servites, fut nommé à l'Evêché de Sanminiato en 1703. Le deſir de remplir ſa vocation lui fit naître le deſſein de viſiter ſon Dioceſe dès qu'il fut monté ſur le Siege Epiſcopal. Il le trouva aſſez bien reglé. Cependant pour exciter les Eccleſiaſtiques à travailler encore avec plus de zele au ſalut des ames qui leur ſont commiſes, il jugea à propos de convoquer un Synode général, qui fut tenu le 21 & le 22 jours du mois de Juin 1707. & ce ſont les Actes de ce Synode qui ſont contenus dans le Livre que nous annonçons. Outre ces Actes, ce Prelat y a ajoûté plu-

ſieurs

ſieurs Inſtructions très-utiles à ceux qui partagent avec lui le ſoin du troupeau qui lui eſt confié. Il y a inſeré pluſieurs Bulles qui ne furent point lûes au Synode. Toutes ces additions, dit-il, ont retardé l'impreſſion des Actes du Synode, qu'il avoit réſolu de publier auſſi-tôt après ſa célébration.

Le Livre eſt diviſé en quatre parties, dont la premiere contient, 1°. la Lettre Paſtorale que l'Evêque de Sanminiato a envoyée à ſon Clergé, pour le convoquer à ce Synode. 2°. L'Oraiſon Latine qui fut prononcée à l'ouverture du Synode, par M. Barth. Gueci Chanoine de la Cathedrale. 3°. Les Statuts qui doivent être obſervez dans le Dioceſe. On ne peut voir rien de plus ſage que ces Statuts; on y reconnoît par-tout des marques de la charité & du zele de celui qui les propoſe. Il eſt ordonné par le premier, que tous les Eccleſiaſtiques nouvellement pourvûs d'un Benefice, de quelque nature qu'il ſoit, ſeront obligez de faire leur Confeſſion de Foi entre les mains de l'Evêque, ou de ſon Grand-Vicaire, deux mois après leur reception, ſous peine d'être privez des fruits de leur Bénéfice. Cette obligation regarde auſſi le Chancelier & les Officiers de l'Evêque: elle s'étend même juſqu'aux Profeſſeurs & aux Maîtres d'Ecole. Dans *l'Article* de la Penitence, après avoir ex-

horté

les Confeſſeurs à un parfait deſinte-
nent, il leur défend de rien exiger des
ens ; il ne veut pas même qu'ils ac-
nt les preſens qui leur ſeront offerts.
Curez ni les autres Eccleſiaſtiques, ne
ſſeront point une femme malade, à
s que la porte de la chambre ne ſoit
rte. Dans l'Article des Funérailles,
lonne que les Prêtres ſeront enterrez
leurs habits Sacerdotaux, ou du
is avec un Etole autour du col. Il
encore que tous les Eccleſiaſtiques
nt la Tonſure. Il condamne à un du-
haque fois ceux qui ſeront rencontrez
Tonſure, & à quatorze écus ceux qui
heront dans les ruës ſans l'habit long.
'auront point de Parente chez eux
n qualité de Servante, continue-t-il,
près en avoir obtenu permiſſion de
s. Cette permiſſion ne leur ſera ac-
ée qu'à condition, 1°. Que cette Pa-
aura atteint l'âge de 45 ans. 2°. Qu'el-
ſera point belle de viſage. *Cujus facies*
fit decora. 3°. Que ſa conduite paſſée
exempte de reproches.

 ſeconde partie renferme pluſieurs Inſ-
ons ſur toutes les Fêtes de l'année.
Paſteurs trouveront ici les matieres
doivent expliquer ces jours-là à leur
eau, & pluſieurs bons avis que l'on
ge ſouvent de donner au peuple.
teur veut qu'on apprenne au peuple,
le

le jour de la Circoncision, la maniere d'administrer le Baptême dans le cas de nécessité ; qu'on l'instruise des jours ausquels tomberont toutes les Fêtes mobiles, le jour de l'Epiphanie ; qu'on prêche contre l'Usure le jour de S. Matthieu ; contre l'Amour profane, le jour de l'Annonciation de la Vierge ; contre les Bals & les Danses, le jour de l'Ascension, &c. Toutes ces Instructions sont en Italien.

La troisiéme partie contient plusieurs Bulles & Decrets des Congregations de Cardinaux, d'où sont tirez presque tous les Statuts qui sont rapportez dans la premiere partie. Cette troisiéme partie est proprement la preuve de la premiere.

La quatriéme enfin n'est pas moins utile que les précédentes ; on y trouve les formules de tous les Actes que les Curez sont obligez de faire. Tels sont l'enregistrement des Baptêmes & des Sépultures ; les Certificats de Bans ; la maniere de dresser l'état de tous les biens qui appartiennent à une Paroisse, &c. On a joint à ces formules les régles que doit observer un Ecclesiastique ; un ordre pour passer saintement la journée, & la résolution de quelques Cas de Conscience.

Sermons sur divers Textes de l'Ecriture Sainte. Par JACQUES SAURIN, *ci-devant Pasteur de l'Eglise Françoise de Londres, à present*

present Ministre à la Haye. A la Haye chez la Veuve d'Abraham Troyel. 1708. in 8. pagg. 495. II. Edition, pagg. 482.

E débit que le Libraire a fait de ces Sermons a été si prompt, qu'il l'a obligé d'en faire deux Editions dans la même année.. Aussi ces Discours sont-ils remplis de traits vifs & brillans, qui en rendent la lecture agreable.

Ces Sermons sont au nombre de neuf. Les trois premiers sont sur le Renvoi de la Conversion. L'Orateur prend le même Texte dans tous les trois : *Cherchez l'Eternel pendant qu'il se trouve, invoquez-le pendant qu'il est prêt.* Isaïe 55. Le quatriéme est sur les Profondeurs divines. L'Orateur expliquant ces paroles de l'Apôtre S. Paul, Rom. 11. qu'il a prises pour Texte : *O profondeurs des richesses de la sagesse & de la connoissance de Dieu !* dit qu'il y a deux voyes qui conduisent à la connoissance de Dieu. On voit la grandeur de Dieu dans ce qui se peut connoitre de lui, selon l'expression de l'Apôtre. „Mais il y a une autre voye, „ dit-il, pour connoitre la grandeur de „ Dieu : voye moins palpable veritable-„ ment à l'homme grossier, mais infini-„ ment plus noble, & même plus sensible „ à celui qui a les yeux de son entende-„ ment illuminez. C'est de juger de Dieu „ non par ce qu'on voit, mais par ce

„ qu'on

,, qu'on ne voit point ;
,, l'on connoît, mais par
,, re. Voye ſublime, où
,, tre perduë dans l'abîm
,, divines, couvre ſes ye
,, des Seraphins, devant
,, Dieu, & s'écrie avec u
,, tainement tu es un Di
,, ches. C'eſt par ce côt
,, nous nous propoſons de
,, ſager la Divinité ; les t
,, viront de lumieres ; &
,, impénétrable de ſes p
,, nôtre guide pour nous
,, ſa clarté inacceſſible..
,, prendre, Chrétiens, à
,, vous-mêmes, & à ſent
,, Nous allons vous ouvr
,, en vous faiſant enviſa
,, ſous quatre différentes
,, lons vous donner quat
,, écrier avec l'Apôtre :
,, &c. Je m'explique. I
,, dont Dieu ſe ſert pour
,, tre à l'homme, & qui ſ
,, tre miroirs de ſes perf
,, même temps quatre a
,, Raiſon ſe perd. Ces v
,, de la Divinité, la Natu
,, ce, & la Révélation :
,, ſi j'oſe ainſi dire, tout
,, mieres, mais en même

„ bîmes tout couverts d'une obſcurité a-
„ dorable.

Le cinquiéme Sermon fut prêché à l'occaſion d'un Jeûne ordonné en Hollande, à l'ouverture de la Campagne de l'année 1706. Le ſixiéme & le ſeptiéme, ſont ſur le peché irrémiſſible. L'Auteur a pris pour texte : *Il eſt impoſſible que ceux qui ont été une fois illuminez, &c. Heb. chap. 6.* Le huitiéme eſt ſur l'Aumône. *Donnez en aumône ce que vous avez. Luc. 11.* Et le neuviéme eſt ſur la ſuffiſance de la Révélation. *Le Riche diſoit, Pere Abraham je te prie que tu envoyes donc Lazare dans la maiſon de mon pere, &c. Luc. 26.*

JOAN. HENRICI MAJI, Prof. Gieſſ. Repetitum Examen Hiſtoriæ criticæ textus novi Teſtamenti à Richardo Simonio Congr. Orat. Presbyt. in Gallia vulgatæ publicè inſtitutum antehac in Academia Ludoviciana, nuncque auctum introductione ad ſtudium Philolog. criticum & exegeticum, atque examine Artis Criticæ *Joannis Clerici* & novi Speciminis Biblicarum emendationum & Interpretationum Marci Meibomii. 4. *Francofurti apud Maximilianum a Sande.* 1708.

SU-

SUPLE'ME
DU JOURNA
DES
SÇAVAN

Du dernier Novembre M.DC

Osservazioni di FRANCESCO DE' F-RONI sopra l'Antichità di Rom-critte nel *Diario Italico* publicato gi l'anno 1702. Dal M. Rev. P Bernardo de Montfaucon, nel fi quali s'aggiungono molte cose singolari scoperte ultimamente tr vine dell' antichità. *In Roma, nell peria di Antonio de' Rossi alla Pi Ceri*, 1709. C'est-à-dire : *Obse de M.* François de Ficoroni *sur les tez de Rome, décrites dans le* Diari licum, *publié à Paris en 1702. p P. Dom Bernard de Montfaucon. joint le recit de plusieurs nouvelles d tes.* A Rome, chez Antoine de' *1709.* in 4. pagg. 63.

E *Diarium Italicum*, ou le Journ
que D. Bernard de Montfaucon a pu
é de son Voyage d'Italie, est entre le
iins de tous les gens de Lettres, comme
Ouvrage d'où l'on peut tirer des lumie-
: considerables pour l'éclaircissement des
ntiquitez d'Italie & pour la connoissance
s Manuscrits que l'on garde dans les diffé-
ntes Bibliotheques qu'il a vûës. M. Fi-
roni, qui prépare un Ouvrage sur les
ntiquitez de Rome, & qui par l'usage
i'il a de les montrer aux Etrangers, s'en
t rendu l'étude familiere, propose ici
ielques Remarques sur l'Ouvrage du P.
Montfaucon. Il ne le fait, dit-il, que
ur en rendre la lecture plus utile, & les
mes qu'il employe en parlant de ce sça-
it Religieux, sont des preuves de l'esti-
particuliere qu'il a pour lui. Comme
'y a pas d'apparence de rapporter ici
es les Observations de M. Ficoroni,
: nous contenterons d'en choisir quel-
unes des plus considerables. Telle est
que l'on trouve à la page 20. où M.
oni prétend que l'Auteur n'a pû voir
ce qu'il rapporte touchant les Cime-
de Rome, parce que ne faisant
on que du Cimetiere de l'Eglise de
rent, nommé autrefois le Cimetiere
ite Cyriaque, dont les galleries se
nt murées après un assez petit espa-

ce, il n'a pû y observer lui même tout ce qu'il rapporte. La raison que l'on a euë de murer tous les Cimetieres de Rome, qui sont sous d'anciennes Eglises, car M. Ficoroni suppose qu'ils le sont tous, c'est qu'il n'étoit pas moins difficile d'en sortir que d'un labyrinte.

A la page 31. M. Ficoroni prétend que le P. de Montfaucon se contredit. Il rapporte en effet un endroit du *Diarium*, où selon lui, l'Auteur avertit que quand il parle des Urnes qu'il nomme grandes, *grandes* ou *grandiores*, il entend parler de ces Urnes où l'on mettoit les corps entiers: & que lors qu'il dit simplement & sans épithete des Urnes, *Urnæ*, il entend celles où l'on ne mettoit que les cendres. M. Ficoroni soûtient que cela est en même temps contraire à la verité, & à plusieurs endroits du *Diarium*; que ces grandes Urnes, qui se trouvent pour l'ordinaire dans des Mausolées magnifiques, contiennent d'autres vases précieux remplis d'ossemens & de cendres. On trouve des vases tout semblables dans les tombeaux; & ces vases, ajoûte-t-il, ne sont pas, comme on le prétend dans le *Diarium*, tous d'une même grandeur, sçavoir d'un pied en quarré, mais on en voit de toutes grandeurs. Delà M. Ficoroni conclut, que la méprise du P. de Montfaucon vient de ce qu'il a confondu les Bieres avec les Urnes.

La

La plûpart des autres Remarques sont sur des choses particulieres. Page 4. dans une Inscription rapportée par le P. de Montfaucon, on lit le mot *Flaminica*. Ce Pere dit, que c'est un titre d'Office, & que *Flaminica* signifie Prêtresse, comme *Flamen* signifie Prêtre. M. Ficoroni soûtient que c'est un nom propre ; sa raison est, que si c'étoit un titre d'Office, & que ce mot signifiât Prêtresse, le nom propre de la Prêtresse seroit mis devant. Page 6. au sujet d'une Note Italienne manuscrite, qui marque une datte d'environ l'an 500. de Jesus-Christ. Ce Pere dit, qu'au sixiéme siecle on ne se servoit point de l'Ere de Jesus-Christ que l'on voit employée dans l'inscription. M. Ficoroni, pour prouver l'opinion contraire, cite un Manuscrit Syriaque de la Bibliotheque Barberine, dans lequel sont contenus les Evangiles qui se lisent pendant le cours de l'année entre le Tigre & l'Euphrate, *inter duo flumina in regno civitatis Babel*, à la fin duquel on voit écrit en latin, que ce Manuscrit a été achevé trois cens ans après l'Ascension de nôtre Seigneur.

D. Bernard de Montfaucon s'est encore inscrit en faux contre l'épitaphe qu'on lit à Milan sur le tombeau de Pagano Pietra Santa, parce que dans cette épitaphe Pagano Pietra Santa est dit *Capitaine* des Florentins, *Capitaneus Florentinorum*, parce qu'

qu'on y voit des armoiries & le nom de la maiſon, toutes choſes qui n'étoient point, dit-il, en uſage l'an 800. de N S. où l'on ſuppoſe que l'épitaphe a été faite: outre que pour lois Florence étoit détruite, & qu'elle ne fut rebâtie qu'en 802. M. Ficoroni tâche de répondre à ces difficultez, & s'il ne ſatisfait pas à toutes, c'eſt, dit-il, de peur d'être trop long.

Page 11. il s'étonne que D. Bernard de Montfaucon paroiſſe faire ſi grand cas d'un ancien Sceau de plomb ſur lequel on voit la tête de M. Aurele, & celle de L. Verus. Il prétend que ce plomb n'eſt point, comme on l'aſſure dans le *Diarium*, d'une rareté ſinguliere, & que lui-même il l'a donné à M. François Treviſani ſur le pied d'une ſimple curioſité: que ces ſortes de plombs ne ſont point auſſi rares que l'Auteur le croit: que dans ſon cabinet il y en a plus de quatre cens de toutes ſortes, & que dans l'origine ils ſervoient comme d'épreuve aux Monetaires, qui faiſoient en plomb leurs Medailles avant que de les faire d'un autre métal: que dans le Cabinet du Prince Auguſte Chigi on conſerve un plomb de M. Aurele & de L. Verus tout ſemblable à celui-ci. M. Ficoroni parle auſſi d'un Caracalle en plomb avec une Allocution au revers, & d'un Commode de même métal, avec une Victoire aſſiſe au revers; & il cite le Cabinet de M. Bianchi-

ni,

ni, & celui de M. l'Abbé Vignoli, où l'on voit ces deux Medailles. Il soûtient qu'un pied d'ambre avec le titre de Pied de Venus, que D. Bernard de Montfaucon a pris pour antique, est un ouvrage moderne. Ce sçavant Religieux avoit avancé que du temps de Gallien la Sculpture n'étoit plus en sa force; l'Auteur s'oppose à ce sentiment, & cite des Statuës faites sous Gallien & depuis, qui ne sont pas indignes des meilleurs siecles.

A la page 28. il redonne une inscription publiée dans le *Diarium*, & par le soin qu'il prend de faire remarquer des différences entre son édition & celle du *Diarium*, il tâche de persuader que la sienne est plus conforme à l'original. C'est aux Sçavans qui sont sur les lieux, à décider laquelle est la meilleure. Page 61. M. Ficoroni accuse l'Auteur du *Diarium* d'avoir fait un Marc Aurele d'un Lucius Verus, & un Adrien d'une Statuë taillée du temps de Caracalle; & (page 37.) un Mithras d'un Jupiter. Il lui impute aussi différentes méprises de même nature, comme d'avoir dit qu'il n'y a que six colonnes au frontispice du Temple de la Concorde, au lieu qu'il y en a huit; d'avoir avancé que Caracalle fit bâtir l'Arc de Septime Severe, au lieu de dire que le Senat & le Peuple Romain l'avoient fait ériger; & par conséquent de n'avoir pas fait attention

à l'inſcription où cela eſt marqué expreſſément.

On voit à la page 39. l'origine du nom Marforio. De *Martis forum*, on a fait *Marsforo*, & de là on a nommé Marforio la Statuë du Rhin poſée dans le *forum Martis*. Page 47. D. Bernard de Montfaucon décrivant les Statuës & les Chevaux qui ſont au Mont Quirinal, ou Monte Cavallo, dit, ſelon M. Ficoroni, que Conſtantin les ayant fait tranſporter de Grece à Rome, les plaça ſur ſes Thermes, & avouë qu'il ignore de quel temps eſt l'inſcription qui les fait l'Ouvrage de Phidias & de Praxitele. A cela M. Ficoroni répond, que nul Auteur ancien ne parle de cette tranſlation, & qu'on trouve en pluſieurs endroits que ces chevaux étoient à Rome beaucoup avant l'Empire de Conſtantin. Quant à l'inſcription, elle eſt, dit-il, du temps de Sixte V. Ce fut Dominique Fontana, célébre Architecte, qui croyant reconnoître dans ces Statuës la maniere Grecque, mit les noms de Phidias & de Praxitele.

Nous en avons aſſez dit pour apprendre au Lecteur, de quelle eſpece ſont les obſervations de M. Ficoroni. Le ſçavant Auteur du *Diarium* y a fait la réponſe qui ſuit cet Extrait.

L'Ouvrage de M. Ficoroni finit par des *Remarques* ſur un Monument antique, &

& ſur une toile incombuſtible trouvée dans une urne ſepulcrale, & c'eſt ce qu'il promet dans le titre ſous le nom de nouvelles découvertes. L'Auteur parle d'une ſemblable toile que l'on garde avec d'autres curioſitez dans la Gallerie Barberine, & qui fut trouvée dans un ſepulcre l'an 1633. parmi les ruines de Pouzzole. L'ignorance de ceux qui firent cette découverte, fut cauſe qu'on ne ménagea point la toile, & qu'on la déchira en pluſieurs endroits. Cette ſorte de toile, dit l'Auteur, que nous appellons toile d'Amiante, ou de lin incombuſtible, ſe nommoit parmi les Grecs toile d'Asbeſte, & parmi les Romains, toile de lin vif : c'eſt ainſi, dit-il, que Pline l'appelle. Cette toile ſe fait d'une pierre qui ſe trouve en divers endroits, & ſur tout dans l'Iſle de Chypre. On bat la pierre, qui ſe met en filamens, que l'on file, & dont on fait de la toile qui ne ſe conſume point au feu. Parmi les Anciens le principal uſage de cette toile étoit d'envelopper les corps morts, & de les faire brûler dedans, parce que cette toile ne ſe brûlant point, on étoit ſûr d'y retrouver les cendres du corps qu'on avoit brûlé. M. Ficoroni ne doute point que nous n'euſſions beaucoup de ces toiles ſi elles n'avoient pas été déchirées par les mains de ceux à qui l'avarice a fait ouvrir les tombeaux pour y prendre les choſes pré-

cieuſes que les Anciens enterroient avec les morts. Il avertit que ceux-là ſe trompent qui croyent que la coûtume de brûler les corps n'a duré que juſques aux Antonins; & pour appuyer ſon opinion, il rapporte qu'en 1692. il trouva dans un vaſe d'albaſtre parmi les oſſemens & les cendres que ce vaſe contenoit, une Medaille d'or d'Alexandre Severe, qui, comme chacun ſçait, a tenu l'Empire depuis les Antonins. Le revers d'une Medaille de Valerien le jeune, où l'on voit le bucher, lui fait croire que la coûtume de brûler les corps a duré juſqu'à l'Empire de Gallien. Tout ce qu'il dit ſur ce ſujet regarde principalement un Livre publié par M. Muret à Paris en 1675. ſous le titre de *Ceremonies funebres de toutes les Nations.*

RE'PONSE DE L'AUTEUR DU DIARIUM ITALICUM,

A M. FICORONI.

MONSIEUR Ficoroni avertit dans ſa Preface, où il parle avec eſtime de l'Auteur du *Diarium Italicum*, qu'il n'a cedé aux inſtances de ceux qui le preſſoient de donner ſes Nôtes ſur cet Ouvrage, que dans le deſſein d'en rendre la lecture plus *utile.* On veut bien lui tenir compte de
ſes

ſes bonnes intentions, & on laiſſe au Lecteur à juger ſi le *Diarium Italicum* avoit beſoin de ce Commentaire.

P. 2. Flaminio Vacca, dit-il, met dans ſes Memoires, non pas ce qui s'eſt trouvé de ſon temps dans les mazures de Rome, mais ce qu'il a oui dire qui s'y eſt trouvé au temps paſſé. On n'a qu'à jetter les yeux ſur le Vacca, fidelement traduit en Latin dans le *Diarium Italicum*; on verra qu'il ne parle preſque jamais que des choſes qu'on a découvertes de ſon temps à Rome. ou qu'il a vû déterrer lui-même.

P. 3. Il dit que l'Auteur ſuppoſe, que le Manuſcrit du Vacca étoit inconnu; cependant, ajoûte-t-il, outre le Martinelli cité dans le *Diarium*, M. Fabretti en parle deux fois dans ſon Livre *de Aquaductibus*, le Bellori s'en eſt ſervi dans ſon *Fragmentum veſtigii veteris Romæ*, & les principales obſervations du Vacca étoient déja publiées. Tout cela, hors les deux citations de M. Fabretti, qui ne fait qu'indiquer les endroits ſans les produire, n'eſt pas conforme à la verité. Le Bellori n'en dit pas un mot; ainſi à la reſerve des deux paſſages qu'en avoit extraits le Martinelli, le reſte ne ſe trouvoit qu'en manuſcrit chez un petit nombre de curieux. Les Memoires du Vacca ont paru ſi utiles pour la connoiſſance des Antiquitez Romaines, qu'on les a depuis réimprimez à Rome en leur Langue originale.

P. 4. L'Auteur, dès le commencement de ſon Livre, dit le Critique, rapporte l'inſcription de Flaminica déja publiée par Gabriel Simeoni ; quoi qu'il ait dit dans ſa Préface, qu'il ne donneroit que les choſes inconnuës ou peu connuës : *Ignota ſolum, aut minus nota proferre viſum* ; & il ne fait nulle mention de ce qui ſuit : *Neque tamen mihi dicam impingi velim, ſicubi ab hoc inſtituto paulum receſſi, &c.* où l'Auteur marque qu'il ne s'eſt pas tenu dans ces bornes lorſqu'il a jugé à propos de faire autrement. Quant à l'inſcription de Flaminica, l'Auteur voulant donner ſes conjectures ſur un monument ſi ſingulier, l'a produite telle qu'il l'a luë ſur les lieux, & telle que l'ont rapportée Gruter, Caſaubon, M. du Cange, & pluſieurs autres, qui ont repréſenté comme lui ces trois lettres finales D. S. D. c'eſt à dire, *de ſuo dedit.* Ainſi il a eu raiſon de chercher aux deux lettres initiales D D. une autre explication que celle de *dedicavit*, qui deviendra neanmoins fort juſte ſi à la fin, au lieu de DSD, on lit DSP, *de ſua pecunia*, comme a lû le Simeoni. La queſtion eſt de ſçavoir ſi le Simeoni a mieux lû que tous les autres, ce qu'on aura de la peine à croire. A l'égard de *Flaminica* que le Critique prétend être un nom propre, on ne lui replique autre choſe ſinon, qu'un tel nom ſeroit bien extraordinaire : que l'idée qui

s'offre

s'offre d'abord eſt celle de *Prêtreſſe*, comme l'Auteur l'a expliqué, ce qui eſt ſi vrai, que Joſeph Scaliger dans le laborieux Index qu'il a mis à la fin des Inſcriptions de Gruter, n'a pas manqué de renvoyer à celle-ci, pour faire voir que *Flaminica* y ſignifie *Prêtreſſe*.

P. 5. Quoi que la conjecture touchant les douze niches du Temple de Nimes, ſur leſquelles l'Auteur a jugé que c'étoit une eſpece de Pantheon dedié aux douze Dieux principaux, ſoit très vrai-ſemblable, M. Ficoroni l'a abandonnée pour en ſuivre une autre. On a peine à croire que cette derniere puiſſe prévaloir à celle de l'Auteur.

P. 6. Une petite Urne, qui eſt à Milan, contient une Croix d'or avec une note manuſcrite tout à fait moderne, où il eſt dit, qu'il y a 1186. que la Croix eſt faite. Cette datte, ſi exactement marquée en retrogradant, a fait croire à l'Auteur que ce faiſeur de note avoit ſuppoſé quelque année de Jeſus-Chriſt, & il dit à ce ſujet, qu'au commencement du ſixieme ſiecle on ne comptoit point encore par l'année de l'Incarnation. M. Ficoroni s'éleve contre cela, & pour prouver que cette Ere eſt bien plus ancienne qu'on ne penſe, il recourt à la Bibliotheque Barberine, dont il cite un Manuſcrit * Arabe, à la fin du-

* *L'Errata dit Syriaque.*

quel ſe trouve cette note traduite en Latin : *Perfectus & abſolutus eſt auxilio Domini noſtri Jeſu-Chriſti liber Evangeliorum, quæ toto anno leguntur inter duo flumina in Regno civitatis Babel ab humili Petro, anno* 300. *poſt Aſcenſionem Domini noſtri ad cœlum die* 21. *Martii. Laus Deo in æternum.* A cette note il ajoûte quelques remarques de même goût, dont on laiſſe le jugement aux habiles Chronologiſtes ; auſſi-bien que de ce qu'il ajoûte pour ſoûtenir contre l'Auteur la verité de l'Inſcription qu'on lit à Milan ſur le Tombeau de Paganus Petra Santa. Il a fait graver cette Inſcription pour repréſenter les armoiries & les caracteres ſelon l'original. Voici les termes de l'Epitaphe : *Jacet D. Paganus Petra Santa Milles & Capitaneus Florentinorum, qui obiit anno Domini* 800. *ad cujus funus interfuerunt quatuor Cardinales.* Un Capitaine des Florentins en un temps où Florence n'étoit pas encore rétablie, le nombre de 800. écrit en chiffre, les quatre Cardinaux qui aſſiſterent aux funerailles, un ſurnom & des armes qu'on ne connoiſſoit point encore en ces temps-là ; toutes ces choſes, dis-je, ſont des preuves évidentes de ſuppoſition. Au reſte la Maiſon Petra Santa eſt d'ailleurs ſi illuſtre, elle a des preuves ſi inconteſtables de ſa grandeur & de ſon ancienneté, qu'elle ſe feroit tort de la fonder ſur un tel Monument.

P. 9. Sur les quatre Chevaux de bronze doré qui ornent le Portail de S. Marc à Venise, M. Ficoroni ne s'est pas souvenu que l'Auteur a expliqué plus clairement sa pensée à la p. 447. & qu'il laisse la chose indécise tant sur le sens du passage de l'Anonyme, que sur l'histoire de la translation de ces Chevaux de Constantinople à Venise. Il y en a bien d'autres que l'Auteur, qui doutent que ces Chevaux y ayent été apportez de Constantinople.

P. 10. L'Auteur, selon M. Ficoroni, devoit laisser aux Sçavans de Venise à découvrir, que la Pierre à trois tuyaux n'étoit pas celle d'où Moïse avoit fait sortir l'eau, que les vers Grecs qui y sont écrits ne marquent pas cela, & que l'Inscription gravée sur la grande Turquoise n'est pas Egyptienne, mais Arabe. Les Sçavans de Venise ont sçû bon gré à l'Auteur de ce qu'il les a détrompez là-dessus.

Touchant la Croix de l'Imperatrice Marie, l'Auteur, nonobstant le grand nombre d'Imperatrices de ce nom, soûtient que la ressemblance de cette croix, tant pour la forme que pour le caractere, à celle d'Irène femme d'Alexis, qui regnoit sur la fin du XI. siecle, donne lieu de conjecturer, [*si conjectare liceat*] qu'elle peut être de Marie femme de Nicephore, qui regnoit trois ans devant Alexis. M. Ficoroni met entre les Imperatrices qui ont pû

faire cette Croix Greque, Marie femme de l'Empereur Honorius, qui regnoit en Occident.

P. 11. Un Seau de plomb pendant avec la figure des Empereurs M. Aurele & Lucius Verus, est si rare & si singulier, que ceux qui ont écrit touchant les Seaux & les Bulles de plomb, n'en ont jamais connu qui approchassent de cette antiquité: mais M. Ficoroni les regarde comme des choses de peu de valeur. Les six Medailles de plomb anciennes qu'il allegue ici, n'ont rien de commun avec les Seaux.

L'Auteur dit du pié de Venus d'ambre, qui est chez M. Trevisani, *Florentissimam arcis olet ætatem.* Le Censeur nie qu'il soit antique. On s'en rapporte aux connoisseurs. M. Fabretti dans son Livre des Inscriptions, parle d'un autre pié de Venus de même matiere, qu'il croit antique. Rien de plus ordinaire, que la diversité d'opinions sur l'antiquité de ces sortes de Monumens. M. Ficoroni dit que ces pieces ont été forgées par des Polonois ou par des Grecs. Il faudroit des preuves pour cela.

P. 13. L'Auteur, dit M. Ficoroni, qui compte cinq Basiliques à Rome, devoit ajoûter que de ces cinq il y en a quatre principales. Il pouvoit dire cela en effet, & bien d'autres choses s'il avoit voulu donner plus d'étenduë à son sujet. Le Cri-

tique croit que l'Auteur se trompe en appellant *Victorina* cette Princesse qui se trouve parmi les trente Tyrans, & qui selon lui s'appelloit *Victoria.* En quoi il n'est pas du sentiment des Anciens, comme Trebellius Pollio, ni des Medaillistes, comme Goltzius, Occo & Mezzabarba, qui disent qu'elle avoit l'un & l'autre nom. Voici deux raisons de l'Auteur pour prouver que la Statuë dont parle le Vacca ne devoit pas être prise pour Victorina. La premiere est, qu'on n'auroit pas dressé à Rome des Statuës à une usurpatrice, qui regnoit du côté de Treves; la seconde, que les Medailles de Victorina sont d'un trop mauvais goût pour pouvoir aider à connoître une Statuë faite d'ailleurs en un temps où l'art de la Sculpture étoit fort déchû. On demande si les raisons de M. Ficoroni peuvent prévaloir à celles-là.

P. 15. On a dit dans le *Diarium*, que ce grand nombre de voûtes anciennes rangées en ligne droite, qu'on voit en plusieurs endroits de Rome pourroient bien être ce qu'on appelloit *Tabernes*, ou Boutiques. Mais comme on n'avance cela que comme une conjecture, on ajoûte, *majori disquisitione est opus*, que cela demande plus de recherche. Le Censeur, qui dans l'extrait de la Remarque omet ces derniers mots, dit que c'étoient une partie des Bains par où on faisoit sortir la fumée, ce qui

qui eſt hors d'apparence : car on a preuve presque certaine que ces grandes rangées de voûtes bordoient les ruës de l'ancienne Rome.

L'Auteur a dit, que l'inſcription des Thermes d'Helene eſt ſur la porte, *ad oſtium*. M. Ficoroni ſoûtient qu'il n'y a aucune porte : tous ceux qui ont des yeux ſont en état de juger qui des deux dit la verité. L'Auteur ſe ſouvient pourtant fort bien, qu'il y eſt entré pluſieurs fois par une porte qui étoit au deſſous de l'Inſcription. L'Inſcription des Thermes, comme le Cenſeur la rapporte, ne differe de celle du *Diarium*, qu'en ce qu'on y lit un C. pour un G. & en ce qu'il y a deux lettres dans le *Diarium* qui ſont en blanc dans l'autre. On s'en rapporte aux Antiquaires du païs.

P. 16. M. Ficoroni ſoûtient qu'en ſortant de la *Porta Maggiore*, le chemin de la droite eſt *via Praneſtina*, où eſt, dit-il, le ſepulcre d'Helene. Le Martinelli, *in Roma Ethnica ſacra*, p. 528. *In via Lavicana milliario tertio ab urbe ſepulta fuit Helena.* Le Nardini & tous les autres le mettent à la *via Lavicana*, & non pas à la *Praneſtina*. Il eſt aſſez ſurprenant qu'un Romain ignore cela.

P. 17. Le Critique dit, qu'il a copié l'inſcription du Terentia il y a plus de dix ans ailleurs qu'au Tombeau d'Helene ; &

l'Au-

l'Auteur soûtient qu'il l'a copiée au Tombeau d'Helene il y a près de dix ans en présence de gens qui vivent encore, & cela sur une pierre hors d'œuvre, qui peut avoir été transportée au Tombeau d'Helene.

Pour ce qni est des deux Inscriptions que l'Auteur rapporte, p. 116. il les a reçûës de M. del Torre Evêque d'Hadria en la même forme qu'elles sont imprimées dans le *Diarium*, comme il le dit lui-même. Il conserve encore sa lettre, où il lui marque qu'elles ont été tirées du Tombeau d'Helene. Ainsi tout ce que le Critique dit contre l'Auteur, retombe sur cet illustre Prelat, l'un des plus habiles d'Italie.

P. 18. L'Auteur suppose, dit le Critique, que S. Romain a reçû le Batême tout nû. L'Auteur dit seulement, que la peinture le représente ainsi : *Baptismus ibi S. Romani exprimitur, qui nudus stat, nec immersus in aqua, ut dixere quidam*; & cela est vrai. Le Censeur a omis les premieres paroles, pour faire voir que l'Auteur parloit de son chef. Dans la note suivante, il charge l'Auteur d'avoir avancé touchant les Catacombes de pures suppositions. Comme ce reproche est de grande conséquence, on va faire voir que rien n'est plus contraire à la verité. M. Ficoroni semble vouloir persuader que l'Auteur ne veut parler là que des Catacombes de S. Laurent,

rent, & par conséquent lui faire dire des choses qu'il ne dit pas; il rapporte ainsi les paroles du *Diarium*. *A sinistris angusto aditu descenditur in Cœmeterium S. Cyriaci dictum*; & s'arrêtant là tout court, il passe ce qui suit immediatement après: *Etsi porro trita res est & vulgaris amplissimisque descripta voluminibus, de Cœmeteriorum forma quædam observata nobis sine nausea lectoris huc adferri posse putamus. Sunt igitur illa labyrinthi subterranei.* L'Auteur parle donc là de tous les Cimetieres de Rome, dans lesquels il peut avoir vû tout ce qu'il raconte, & qui ne se trouve pas dans le seul Cimetiere de S. Laurent L'Auteur n'a jamais dit, que dans ces Cimetieres il ait vû des corps morts: tout le monde sçait qu'on les ôte de là dès qu'ils sont découverts; mais il assure qu'il a vû grand nombre d'urnes lacrymatoires de verre & de terre la plûpart cassées, quelques unes attachées avec du ciment à côté du lieu où étoient les corps, qu'il en a vû dans le Cimetiere de S. Laurent: mais en plus grand nombre dans celui de S. Pierre & S. Marcellin. Qu'il est faux que celui de S. Laurent fut bouché assez près de l'entrée avant l'an 1701. comme le pourront témoigner beaucoup de gens qui y sont entrez bien avant: qu'en ce temps-là on n'y pouvoit entrer qu'avec un guide: qu'il a vû de ses propres yeux tout ce qu'il a dit

dè

de la forme des fepultures, des tours & détours qui fe trouvent dans ces lieux foûterrains, de la maniere dont on bouchoit les niches avec de longues briques, & plus rarement avec de petites tables de marbre: qu'il a obfervé cela principalement dans les Catacombes de S. Pierre & S. Marcellin, où il eft entré bien avant une fois avec M. l'Abbé Fontaine, une autre fois avec M. l'Abbé de Louvois & beaucoup d'autres perfonnes qui s'y égarerent, en forte qu'on eut affez de peine d'en fortir, comme il le raconte à la page 113. du *Diarium*. Après cela n'a-t-il pas lieu de s'étonner, que M. Ficoroni dife, *per aver, come egli confeſsa, oſservato ſolamente il Cimiterio di San Lorenzo*, que l'Auteur avouë n'avoir obfervé que le Cimetiere de S. Laurent.

M. Ficoroni avance de même, que l'Auteur dit p. 118. & 119. qu'il a vû dans le Cimetiere de S. Laurent des Urnes avec l'infcription D M. Cependant les paroles de l'Auteur font, *Certis in locis vidi urnas marmoreas*, &c. Il en a vû d'infcrites D M en certains lieux, non pas au Cimetiere de S. Laurent, mais à celui de S. Pierre & S. Marcellin, & en d'autres endroits de la Ville. Perfonne n'ignore qu'on en tire tous les jours des Catacombes. Ce que l'Auteur dit de l'Urne infcrite DIS MANIBUS, tout au long, il l'a appris

de

de personnes dignes de foi, qu'il pourroit citer s'il étoit necessaire. Du reste, il n'a pas dit un seul mot qui puisse donner atteinte à la verité des Corps Saints que l'on tire des Catacombes.

P. 25. M. Ficoroni soûtient encore, que l'Auteur a pris les Urnes trouvées à la porte de S. Laurent pour des sepulcres des Gots. C'est le Vacca qui avance cela comme une conjecture. L'Auteur ne dit autre chose sinon, qu'une de ces Urnes est aujourd'hui à la Place de S. Marc.

La figure de Minerve avec un bâton entortillé d'un serpent, n'a rien de commun avec le *Pantheum Minervæ Medicæ*, dit le Censeur : cependant peut-on mieux exprimer *Minerva Medica*, qu'en représentant une Antique où cette Déesse est gravée avec le symbole de la Medecine. M. Ficoroni prétend que cette Minerve prenoit le nom *Medica*, d'un College de Medecins. Mais la vraie raison de cette dénomination est qu'elle étoit invoquée pour la santé, tout de même qu'*Apollo Medicus*, qui avoit un petit Temple dans une autre Region de la Ville.

P. 26. Il dit que l'animal de mauvaise sculpture qui est devant Sainte Bibiane, ne méritoit pas une description : & il omet que cette Statuë est le fameux *Ursus pileatus*, qui donnoit le nom à une contrée de la Ville, & dont on ne parle qu'en passant.

P. 27. M. Ficoroni rejette, sans s'expliquer davantage, les bonnes preuves que l'Auteur donne, que l'Edifice nommé *le sette sale* étoit le *Nymphæum Claudii*. On demande pourquoi on les appelle *les sept sales*, puisqu'il y en a neuf. L'Auteur rapporte ce qu'il a appris sur les lieux, qui est que parce qu'il y a à chacune sept portes de communication de l'une à l'autre, on a équivoqué sur le nombre de sept. Le Critique en donne une autre raison. On s'en rapporte aux gens du païs. Outre les sept portes de communication il y en a une qui répond à la campagne: & c'est ainsi qu'il faut entendre M. Ficoroni, quand il dit qu'il y en a huit.

P. 28. L'Auteur n'a pas dit que des mazures devant S. *Pietro in Vincoli*, soient le *Porticus Claudia*; il parle là en termes exprès d'un vieux bâtiment qui est entre les Thermes de Tite & le Colisée, & encore avec un *fortassis*, que M. Ficoroni a omis.

Malgré la remarque de M. Ficoroni, l'Auteur soûtient encore, que les bas reliefs de la grande urne sepulcrale d'Alexandre Severe & de Mammée marquent des Jeux funebres. Ce sont des hommes tous nûs qui meinent des chevaux par la bride. On en peut voir une preuve dans le *Diarium* même p. 10. le Vacca qui dit que c'est l'enlevement des Sabines, & le Bellori

qui

qui les prend pour des batailles, se sont apparemment mépris.

Les ligamens qui joignoient les pierres l'une avec l'autre dans le Colisée & dans les anciens Edifices, n'étoient point de bronze, dit le Critique, mais de fer plombé par les deux bouts, comme on l'a vû dans le dernier tremblement de terre, où quelque pan de muraille étant tombé, on y en a trouvé de cette derniere sorte. L'Auteur a dit que ces ligamens étoient de bronze sur le rapport du Vacca p. 232. qui ayant passé la meilleure partie de sa vie à visiter les mazures, devoit mieux sçavoir cela que personne. De ce qu'on en a trouvé qui étoient de fer, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en eût point de bronze. Le Vacca ne dit pas que tous fussent de la même matiere, puisqu'en la pag. 205. il assure qu'on en trouva de son temps d'un bois incorruptible. Au reste c'est deviner & aller contre l'opinion commune des derniers siecles, que de prétendre comme fait le Critique, que ce sont les Romains mêmes, & non pas les Gots, qui ont enlevé ces ligamens. Et il est inutile de dire que les Gots qui ont épargné le bronze du Pantheon, ne se seroient pas amusez à arracher des ligamens. Car ce sont les chefs qui ont voulu sauver ces beaux monumens, ce qui n'empêche pas que les Soldats n'ayent pû profiter des choses de moindre valeur.

eur. Mais c'est trop s'arrêter à des minuties.

P. 29. Le Vacca dit qu'on déterra auprès de S. Gregoire des Urnes qui représentoient des combats, & un bas relief où l'on voyoit un vieillard bercé par des enfans, avec cette inscription, *in senectute me bajulant.* L'Auteur croit que c'étoit un Silene, & ajoûte que ce bas relief pouvoit avoir appartenu au Temple de Bacchus situé en ce quartier. Sur quoi M. Ficoroni supposant que toutes ces Urnes étoient sepulcrales, & que le bas relief même en étoit une, reprend l'Auteur, d'avoir crû qu'une telle Urne eut place dans un Temple. La conséquence n'est bonne que dans cette supposition, les Sçavans jugeront si M. Ficoroni a eu raison de la faire.

P. 30. Le Censeur dit, qu'à l'inscription de l'Arc de Dolabella on lit IDEMQUE, & non pas ITIDEMQUE; on s'en rapporte à ceux qui sont sur les lieux: mais on lui soûtient que COS est en sa place dans le *Diarium*, quoi qu'on n'y ait pas suivi les lignes, & qu'il se trompe quand il dit que l'Auteur a crû que cet arc avoit quelque chose de commun avec l'*aqua Claudia.* Les termes du *Diarium* sont: *Istic aquæ Claudiæ divortia erant*, ce qui est vrai.

P. 31. Le Critique prétend, qu'entre les Statuës de la Vigne Mattei celle qui dans le

le *Diarium* est attribuée à Marc Aurele est de Lucius Verus, & celle qui est dite être d'Hadrien est inconnuë. L'Auteur suit en cela le sentiment des plus habiles Antiquaires, à qui il s'en rapportera toûjours. M. Ficoroni le reprend encore d'avoir écrit, qu'une tête de Serapis avoit été prise pour une tête de Jupiter Ammon; il ne croit pas une telle méprise possible. On n'a qu'à lire ceux qui ont parlé de la Vigne Mattei, & entre autres M. de Seine, qui en la pag. 543. l'appelle *une tête de Jupiter Hammon de pierre Egyptienne.* L'Auteur dit, qu'il est incertain si la tête colossale représente Alexandre le Grand. Le Critique soûtient qu'il est certain qu'elle le représente. On s'en rapporte aux connoisseurs.

L'Auteur, dit M. Ficoroni, met la Piscine publique à l'Hôpital de S. Jean de Latran, & en un autre endroit il la place auprès du grand Cirque. Il n'est point parlé du tout ici de la Piscine publique: mais des Thermes publiques, qui est toute autre chose. L'Auteur ne les place point à l'Hôpital de S. Jean de Latran: mais *ad sanctum Stephanum Rotundum versus Nosocomium S. Jo. Lateranensis.* Quant à la piscine publique le Critique ignore-t-il que c'étoit le nom d'une Region de Rome qui aboutissoit au grand Cirque?

L'Auteur, qui a inseré dans son *Diarium* tout le Vacca traduit en Latin, donnant rai-

raison de sa traduction, avertit qu'il a toûjours rendu le mot Italien *pili* par *urnæ grandiores*, & que lors qu'il tourne *urnæ* tout court, cela s'entend des petites urnes cineraires. *Monitum Lectorem velim, quoties in hisce Flaminii Schedis urnæ grandes vel grandiores memorantur, intelligi urnas oblongas inferendis corporibus, quæ vernacula lingua*, pili, *dicuntur : cùm autem urnæ vox sine addito profertur, cinerariæ urnæ indicantur, quæ plerumque non plus uno pede latæ profundæque sunt.* Il est évident qu'il ne s'agit là que des urnes dont parle le Vacca : mais M. Ficoroni redonne ce passage ainsi : *Monitum Lectorem velim, quoties &c. urnæ grandes vel grandiores memorantur, intelligi urnas oblongas inferendis corporibus &c. cum urnæ vox sine addito profertur, cinerariæ urnæ indicantur, quæ plerumque non plus uno pede latæ profundæque sunt.* Ensuite il attaque l'Auteur, comme s'il avoit dit qu'on trouve les corps entiers dans ces urnes : qu'on ne brûloit jamais anciennement les corps morts pour mettre ensuite les ossemens avec les cendres dans les grandes urnes : que les petites urnes étoient toûjours d'un pié en carré, & qu'on n'en trouvoit jamais d'autres. Cependant l'Auteur ne dit rien de tout cela. On aura peine à concevoir comment M. Ficoroni a pû s'y méprendre.

L'Auteur dit là même, que le marbre nommé *gentile* servoit à faire des statuës.

M. Ficoroni le nie. L'Auteur s'en rapporte aux Sculpteurs de qui il l'a appris, aussi bien que ce qu'il a dit du marbre nommé *saligno*.

Pag. 33. La petite riviere Almone a sa source à l'*Aqua santa*, comme le disent avec l'Auteur, Nardini & les autres. Le Critique assure que l'Almone ne se forme pas seulement de l'*Aqua santa*, mais aussi d'autres ruisseaux qui s'y joignent après. Il a cela de commun avec toutes les rivieres du monde ; mais qu'est-ce que cela fait contre le *Diarium* ?

On soûtient encore contre le Censeur, que la grande urne du Prieuré de sainte Marie est d'un travail moderne, que les neuf Muses n'y sont point reconnoissables par leurs instrumens, qu'il y a une figure *quæ libat inferiis*. Une preuve visible que cette urne d'un Prieuré de Malte est de ces derniers temps ; c'est qu'un des instrumens du milieu se termine en haut par le bout d'une Croix de Malte. L'Auteur en a un dessein exactement fait.

Pag. 32. L'Auteur soûtient qu'il ne s'est pas trompé quand il a dit que la Nef de l'Eglise de S. Paul étoit soûtenuë par 80. colonnes. La colonne chargée de bas reliefs, qui est hors de cette Eglise, est d'un goût si barbare, que l'Auteur qui s'y est peu arrêté, n'a pû juger si elle a été faite pour des Chrétiens ou pour des Payens.

M.

M. Ficoroni soûtient qu'on y reconnoît le Christianisme. On s'en rapporte aux habiles.

Pag. 36. Le Vacca nous apprend une chose remarquable; c'est que de son temps on découvrit sous le Capitole un ancien chemin soûterrain, par où on alloit de plein pié depuis l'Arc de Severe jusqu'au bas de l'autre côté de la montagne, & qu'au milieu de ce chemin un bas relief attaché au mur représentoit l'histoire de Jupiter & d'Europe. L'Auteur conjecture sur cela, que le Vacca pourroit s'être trompé, & avoir pris le Dieu Mithras, qu'on dépeint en jeune garçon monté sur un taureau, pour Europe & Jupiter. Sa raison est, que Mithras se trouve ainsi représenté à Rome en plusieurs bas reliefs, au lieu qu'à peine en pourroit-on trouver un d'Europe & de Jupiter, qu'on mettoit ce Dieu Mithras dans les antres & les lieux souterrains, & qu'on aura pû aisément prendre un jeune garçon qui portoit un bonnet Phrygien, pour une femme. M. Ficoroni dit que l'Auteur a crû que c'étoit le Dieu Mithras, parce qu'on l'avoit trouvé sous des ruines.

Pag. 37. On laisse aux connoisseurs à juger si la figure Egyptienne que l'Auteur a cru être un Canope, est une Diane avec la tête d'un chat, & si celle qu'il a pris pour un Antonin Pie, est un Hadrien comme le prétend le Critique.

Pag. 38. L'Auteur dit ſur la *rupes Tarpeïa. Eo redacta eſt ut jam modicum prærupti atque ſaxi promineat.* Tout le monde le voit, tout le monde parle de même. Le Nardini l'appelle, *une ombre de roche.* Cependant M. Ficoroni aſſure qu'en un endroit elle a 60. palmes, c'eſt à dire environ quarante piés : & pour preuve de ſa hauteur, il dit qu'un cocher qui tomba du haut en bas, s'y rompit le cou, & expira ſur l'heure.

Le Temple de la Concorde, comme dit l'Auteur, n'a certainement que ſix colonnes de front & deux ſur les côtez. Le Critique aſſure pourtant que l'Auteur ſe trompe, & qu'il y en a huit en tout.

Caracalle a bâti l'arc de Severe, & M. Aurele a fondé le Temple d'Antonin Pie, dit l'Auteur. M. Ficoroni prétend qu'il ſe trompe, & que c'eſt le Senat qui a bâti tout cela ſous ces deux Empereurs : comme ſi les Auteurs de l'hiſtoire d'Auguſte n'attribuoient pas aux Empereurs les Edifices qui portent encore aujourd'hui S. P. Q. R. Les plus habiles Architectes diſent que l'Arc de Severe fut bâti des dépouilles d'autres bâtimens. Le Cenſeur le nie : mais l'en croira-t-on plûtôt que le Serlio, qui dit l. 3. p. 110. de l'Edition de Veniſe 1559. *e per quanto ſi vede e fatto di ſpoglie d'altri edifici.*

Pag. 39. C'eſt le Vacca, & non pas l'Au-

teur,

teur, qui dit que la Louve & la Statuë d'Hercule furent déterrées auprès de l'Arc de Severe, *in foro Romano.* M. Ficoroni est d'avis contraire.

Tous les bons Auteurs, entre autres le Nardini, disent que l'Eglise de sainte Martine a été bâtie sur l'endroit nommé *Secretarium senatûs*, comme le prouve une inscription qu'on y a trouvée. M. Ficoroni a une opinion nouvelle là-dessus.

Pag. 40. L'Auteur a dit, que le Temple de la Paix avoit huit colonnes à son frontispice. M. Ficoroni assure, qu'on n'en voit que six au Temple représenté sur les Medailles de Vespasien, & cela est vrai. Il ajoûte, qu'on ne les a pas toutes mises, parce que l'espace étoit trop petit. L'Auteur, après avoir mieux examiné la chose, croit avec Bellori, que ce Temple représenté sur les Medailles est autre que celui de la Paix, tant à cause du trop petit nombre de colonnes, que parce qu'elles sont d'ordre Ionique sur les Medailles, & qu'apparemment celles du Temple de la Paix étoient d'ordre Corinthien.

Pag. 41. Le petit Temple du Soleil étoit très-assurément au milieu du grand Cirque. Nardini le dit; Tertullien, dans son Livre *de Spectaculis*, l'assure aussi, *medio spatio*. L'obélisque étoit aussi au milieu: parce que le milieu d'un aussi grand Cirque ne se

prend pas géometriquement, mais contient quelque espace.

L'Auteur soûtient toûjours que les trois colonnes du *Forum Romanum* auprès du mont Palatin, sont du Temple de Jules Cesar. Sans repeter ici les raisons qu'il en a apportées, Stace en fournit un argument convainquant, lors qu'il dit que le cheval de Domitien avoit la tête tournée vers le Temple de Jules, & la croupe vers celui de la Concorde. De plus l'Anonyme qui écrivoit il y a 500. ans dit pag. 294. *Infra palatium est Templum Julii.* Ce qui ne se peut entendre que de celui dont les trois colonnes restent, & qui portoit encore ce nom en ce temps-là.

Pag. 44. L'Auteur n'a pas dit, que la Tour de Frangapanis soit des anciens temps. Il est certain qu'il a appris de plusieurs Romains, que la Fontaine qui est là auprès est sortie de terre il n'y a pas long-temps.

Pag. 45. On s'en tient toûjours au sentiment de M. Rostgaard touchant la grande pierre ronde appellée, *bocca de la verità*, & l'on croit encore que c'étoit un écouloir d'eaux, sans aucun égard pour les raisons du Critique, qui prétend que c'étoit une Idole.

Pag. 46. Les oiseaux à tête de femme de la Vigne Aldobrandine sont certainement semblables à celui que l'Auteur a fait graver,

ver, tiré d'un MS. de ſept à huit cens ans, où il porte le nom de Sirene; l'ornement de tête eſt à peu près le même dans les uns & dans les autres, & la différence qui eſt dans la grandeur des aîles ſe doit compter pour rien.

L'Auteur n'a pas dit que Conſtantin ait fait apporter de la Grece les Chevaux de Montecavallo. Il dit ſeulement, après le ſçavant Onuphre Panvinius, qu'ils y ont été apportez par Conſtantin. Panvinius dit, qu'ils y ont été apportez d'Alexandrie: ce que l'Auteur, qui n'en parle qu'en paſſant, n'a pas exprimé. L'Inſcription *opus Phidiæ*, *opus Praxitelis*, n'eſt aſſurément pas moderne; voyez le Nardini l. 4. c. 6. Elle y étoit au treiziéme ſiecle; voyez l'Anonyme & Marlien l. IV. c. 22. *Quorum alterum Praxitelis, alterum Phidiæ eſſe tituli indicant.* Ainſi on ne voit pas pourquoi M. Ficoroni dit qu'elle a été miſe pour la premiere fois par le Cavalier Fontana, Marlien qui écrivoit avant que Fontana vint au monde, aſſurant qu'elle y étoit de ſon temps.

Pag. 47. L'Auteur bien loin de nier qu'il y ait eu quelque tombeau dans l'ancienne Rome, dit qu'on y en a mis quelquefois. Mais comme c'étoit une choſe rare & contre la Loi, il prétend que la mazure découverte du temps du Vacca, ne devoit pas être un Mauſolée comme celui-ci l'a crû. Plu-

Plusieurs ont dit que la mazure du Jardin Colonne étoit un Temple du Soleil. Voyez Nardini l. 4. c. 8. L'Auteur ne fait que rapporter le sentiment des autres, & ne dit point le sien.

Pag. 48. Excepté une des figures de Mithras, que l'Auteur a fait faire sur le dessein du Bartoli, il n'a jamais dit que les autres figures, ni le Temple de Venus Sallustia ayent été copiez sur l'antique. C'est sur le recit que le Vacca fait fort en détail de toutes ces choses qu'on les a dessinées, comme on fait tous les jours, lors même que les choses sont bien moins exactement décrites que ne le sont celles-là dans le Vacca. Cependant on ne sçait sur quel fondement M. Ficoroni soutient que ces figures sont supposées. Que le Bartoli ait dessiné la figure de Mithras sur une antique, comme l'Auteur le croit; ou sur le recit du Vacca, comme le dit M. Ficoroni, cela importe peu. Le Vacca décrit un homme nû, qui a la tête d'un lion, quatre aîles par derriere, dont deux s'elevent en haut, deux regardent en bas, un serpent qui l'entortille, &c. cela est fort aisé à représenter en figure.

L'Auteur ne suppose pas qu'il y eut une *ædicula Martis* au mont Viminal; Rufus le dit en propres termes.

Pag. 49. L'Inscription de Perpernia n'est *pas une* inscription supposée, comme le dit le

le Critique: elle a été imprimée à Rome dès l'an 1521. chez le Mazochio, Gruter l'a tirée de là, & le Nardini de Gruter. Tous trois la rapportent comme trouvée à S. Laurent in Panisperna.

Pag. 49. L'Auteur croit encore que ce qu'on appelle *Templum Palladis*, n'est qu'une *Ara*; parce que ce lieu étoit découvert, & n'a jamais eu de voûte, comme chacun peut voir. Ce qu'il rapporte en passant du *forum Nervæ*, & du Temple de Janus, est vrai à la lettre, comme on le peut voir dans le Nardini l. 3. c. 14.

M. Ficoroni dit qu'on se trompe en disant qu'il y a deux colonnes d'albâtre à sainte Agnès hors des murs. L'Auteur, qui a écrit cela sur les lieux, a peine à croire qu'il se soit mépris; il s'en rapporte à ceux du païs.

L'Auteur parle avec tout l'honneur possible de la Bibliotheque Barberine. Ce qu'il dit des MSS. Grecs est vrai à la lettre. S'il y en avoit d'autres cachez parmi les Latins, n'ayant jamais pû obtenir la liberté de les voir, il n'en peut rendre compte.

Le Critique pouvoit se souvenir, que l'Auteur a rapporté deux sentimens sur Venus Sallustia, l'un à la p. 223. l'autre vers la fin de la Preface: ainsi tout ce qu'il dit contre l'un des sentimens ne fait rien au *Diarium*, où on laisse la chose indécise. *Deana* en cet endroit veut dire très-certai-

nement *dea*, & non pas *Dianæ* comme dit M. Ficoroni. On trouve ailleurs *deana* en ce ſens dérivé de *Διανα*.

Pag. 50. Tout ce que M Ficoroni fait dire à l'Auteur de la villa Ludoviſia eſt ſans fondement, comme on le peut voir en comparant le texte du *Diarium* avec ſa note. Le bas relief en porphyre du Roi Pyrrhus y étoit certainement. Voyez de Seine p. 124.

Pag. 51. L'Auteur n'a pas cru devoir s'expliquer ſi le Coloſſe de Juſtinien repréſente bien cet Empereur, ou non.

Non ſeulement l'Auteur, mais bien d'autres avec lui diſent qu'il y a au Mauſolée d'Auguſte des traces d'une vieille peinture. M. Ficoroni le nie, on s'en rapporte.

Pag. 52. L'Auteur avouë dans le *Diarium* qu'il ignore la ſignification du mot *Baſilicata*. Le Critique omet cet aveu ſincere, & aſſure que ce mot veut dire une Proceſſion ; ce qui ne convient gueres à cet endroit. D'habiles Romains que l'Auteur a conſultez n'en ſçavoient pas plus que lui.

Pag. 214. du Diarium *dulciſſimo* pour *digniſſimo*, eſt une faute viſible d'impreſſion, & p. 268. *Semoni* eſt ainſi corrigé dans l'Errata.

Pag. 58. L'Anonyme du XIII. ſiecle dit que les Juifs habitoient de ſon temps au Pont d'Hadrien : *Pons Adrianus, qui dicitur*

Ju-

Judaorum, quia ibi Judai habitant. Le même dit que la pomme de pin de bronze qui est présentement à Belveder étoit dorée. Le Critique nie l'un & l'autre. Au reste cet Anonyme, qu'on a imprimé dans le *Diarium*, quoique plein de fables, ne laisse pas de donner bien des lumieres pour les Antiquitez de Rome.

Voilà ce que M. Ficoroni trouve à reprendre dans le *Diarium Italicum*. On n'a rien dit des endroits où il rapporte le sentiment de l'Auteur sans le refuter, ni de ceux où il met des Notes de sa façon sans attaquer celles du *Diarium*. On a cru devoir aussi passer ceux où il reproche à l'Auteur des omissions de choses qu'il a cru inutiles à son sujet.

L'Auteur avertit ici qu'à la p. 111. du *Diarium Italicum* il faut lire, *Animal ingratius homine nullum est*. Cette faute a été remarquée immediatement après la publication du Livre, & même corrigée à la main dans plusieurs Exemplaires.

Pag. 51. du Diarium, *in circo Neronis*, lisez *prope circum Neronis in sepulcro Hadriani.*

Pag. 190. *intra Monasterii septum*, lisez *prope Monasterii septum.*

Pag. 264. *Palatina*, lisez *Palatini.*

JO. ALBERTI FABRICII S. Theologiæ D. & Prof. Publ. Bibliotheca Græ-

ca, ſive Notitia Scriptorum veterum Græcorum, quorumcumque monumenta integra, aut fragmenta edita extant: tunc plerorumque è MSS. ac deperditis. Editio ſecunda, ab Auctore recognita & plurimis locis aucta: C'eſt-à-dire. *La Bibliotheque Grecque de* J. Albert Fabricius, *où il eſt parlé de tous les anciens Auteurs Grecs dont les Ouvrages ont été imprimez entiers ou en partie, & de la pluſpart de ceux dont les Livres ſont perdus, ou demeurez en MSS. Seconde édition revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur.* in 4. A Hambourg chez Chreſtien Liebezeit, trois volumes, 1. vol. 1708. pagg. 940. 2. vol. 1707. pagg. 830. 3. vol. 1708. pagg. 711.

LE deſſein de M. Fabricius dans cet Ouvrage, eſt de donner une idée de tous les Auteurs Grecs, depuis les prémiers temps juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les Turcs. Il s'attache beaucoup moins aux Auteurs Eccleſiaſtiques qu'aux autres, parce que le Pere Labbe, M. Cave, & M. Dupin lui ont laiſſé peu de choſes à remarquer ſur les Auteurs Eccleſiaſtiques. M. Fabricius examine avec ſoin en quel temps a vécu chaque Auteur, & s'il y a là-deſſus des conteſtations qu'il ne veuille pas décider, il renvoye aux Auteurs qui en ont traité exprès. Dans l'énumeration qu'il fait des Ouvrages, il s'attache principalement

aux

aux imprimez, & il en fait obſerver les différentes éditions. Il ne laiſſe pas de faire connoître ceux qui ſont perdus, & qu'on trouve citez dans d'autres Ecrivains, & ceux qui ſe conſervent encore manuſcrits dans les Bibliotheques. Comme il a voulu parler des Editions avec exactitude, il ne s'eſt pas contenté de parcourir de ſimples Catalogues, il a conſulté les Livres mêmes autant qu'il a pû.

M. Fabricius avouë qu'il n'eſt pas le prémier qui ait penſé à recueillir l'hiſtoire des Auteurs Grecs. On connoît la *Bibliotheque Grecque* de Meurſius, que Gronovius a miſe au jour dans le dixiéme Tome *des Antiquitez Grecques.* L'Auteur l'avoit vûë manuſcrite à Stokolme dans la Bibliotheque du Roi de Suede. Cet Ouvrage ne traite que des Livres perdus. La *Bibliotheque Attique* du même Meurſius, & les Ouvrages de Voſſius, de Jonſius, de Boecler, & de Lundius ont fourni beaucoup de choſes à M. Fabricius, auſſi-bien que ceux de Vidingius, & de Gyraldi. Il ne dit pas trop de bien du Livre de Gaddius des Ecrivains non Eccleſiaſtiques; il admire au contraire la Bibliotheque de Geſner, mais il n'eſt pas prévenu d'une grande eſtime pour ceux qui ont continué cette Bibliotheque.

Il partage ſon Ouvrage en ſix Livres. Le prémier Livre renferme les Ecrivains Grecs

qui passent pour plus anciens qu'Homere. Le second traite de ceux qui ont vécu depuis Homere jusqu'à Platon. Le troisiéme s'étend depuis Platon jusqu'à Jesus-Christ. Le quatriéme depuis Jesus-Christ jusqu'au temps de l'Empereur Constantin. Voilà les livres qui sont compris dans les trois volumes que nous avons. Le cinquiéme contiendra l'histoire des Ecrivains Grecs depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople, c'est-à-dire, jusque vers le milieu du xv. siecle. M. Fabricius a reservé pour le sixiéme & dernier Livre, les Jurisconsultes, les Chymistes, les Medecins, certains Auteurs anonymes ou supposez, & divers Recueils d'Ecrits entiers, ou de fragmens qui ont paru en différens temps.

Le prémier volume est composé des deux prémiers Livres. M. Fabricius entreprend d'abord de prouver que nous n'avons point d'Ouvrage Grec plus ancien que ceux d'Homere. Il n'y en avoit pas de plus ancien ni en prose ni en vers dès le temps de Sextus Empiricus. Les Historiens Grecs les plus anciens dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, sont Cadmus de Milet, Acusilaus d'Argos, Archiloque, Theagene de Reggio, Aristée le Proconnesien, Hecatée de Milet, Pherecyde, Chaton de Lampsaque, & Hellanique de Lesbos, sans compter Herodote qui est le plus ancien

des

des Historiens Grecs qui nous restent : or tous ces Auteurs ont paru depuis Homere.

M. Fabricius prétend même qu'Homere est le prémier Poëte Grec dont les Ouvrages ayent été écrits. Il y avoit bien eu avant lui d'autres Poëtes dans la Grece ; il en introduit lui-même qui chantent : & d'ailleurs comment auroit-il pû atteindre à la souveraine perfection, sans avoir eu aucun modele ? mais, selon nôtre Auteur, les Ouvrages de ces Poëtes ne subsistoient que dans la memoire de ceux qui les aprenoient. Ainsi chez les Germains & chez les Getes on chantoit les Poëmes composez à la loüange des Heros, mais on ne les écrivoit point.

Quoi que tout cela soit vrai, plusieurs Auteurs n'ont pas laissé d'attribuer certaines Pieces à des Poëtes qu'ils ont supposé avoir vécu avant Homere ; & c'est la liste historique de ces Poëtes qui est le sujet du prémier Livre. Ils y sont rangez par ordre alphabetique. Aristée le Proconnesien y paroît des prémiers. On le fait Auteur d'un Poëme Epique divisé en trois livres, & dont le sujet étoit la guerre des Arimaspes peuple de Scythie, contre les Griffons gardiens des mines d'or. Longin & Tzetzes rapportent chacun six vers tirez de ce Poëme. Herodote & Strabon en parlent, & ce dernier, auquel on peut *joindre* Tatien & Eustathe, assure que

quel

quelques-uns croyoient qu'Homere avoit été diſciple d'Ariſtée. Cependant, remarque M. Fabricius, la commune opinion eſt qu'Ariſtée n'a vécu que du temps de Creſus & de Cyrus, & par conſéquent cent ans au moins après Homere.

Hermes Triſmegiſte vient à ſon rang dans la liſte. L'inſcription de la *Table d'émeraude* n'eſt pas un des moindres morceaux qui nous ſoient reſtez de lui, ſi l'on en veut croire les Alchymiſtes. Ce précieux monument fut trouvé, diſent-ils, par Sara femme d'Abraham dans le ſepulchre d'Hermes qui étoit dans la vallée d'Hebron. Le cadavre d'Hermes tenoit l'émeraude dans ſes mains, & l'inſcription Phenicienne qui y étoit gravée, ſe voit ici en Latin. L'Auteur convient qu'elle eſt tres-ancienne, & répond avec Borrichius à une partie des objections de ceux qui la croyent ſuppoſée.

M. Fabricius nous entretient fort au long des Sibylles & de leurs oracles. Il nous donne même ſon jugement ſur ceux que nous avons ſous leur nom. Ce jugement eſt composé de ſeize propoſitions, dont la principale eſt, que ces Oracles ont été inventez par les Chrétiens pour confondre les Gentils. Dans l'arricle de Chiron le Centaure on voit un Poëme, ou plûtôt un fragment de Poëme ſur les poiſſons, composé par Marcel de Side Ville de Pamphylie.

lie. Il étoit Medecin, & il vivoit sous l'Empereur Marc Antonin selon Suidas. Ce fragment n'est que de 101. vers. Il a déja été imprimé une fois, mais seul, & en Grec seulement. La version Latine est ici jointe au texte, & cette piece fugitive ne court plus risque de se perdre.

L'Auteur suit l'ordre Chronologique dans le second Livre; le prémier regarde la personne d'Homere, le second ses Ouvrages, le troisiéme ses Interpretes & ses Scholiastes, le quatriéme les Auteurs que ceux-ci ont citez, le cinquiéme les Ouvrages perdus qui avoient été faits sur Homere ou contre lui, le sixiéme traite de la science universelle que possedoit Homere, & du respect que toute l'antiquité a eu pour lui; & le septiéme, des imitateurs, & des Critiques de ce Poëte. Parmi les prémiers on compte l'Auteur du Telemaque, & on louë extrémement son Ouvrage, qui à ce qu'on dit n'a déplû qu'à quelques François. Il a été traduit en Italien, en Anglois, en Flamand, & en Allemand. Sous le titre d'Empedocles, M. Fabricius remarque, qu'on attribuë à ce Philosophe une Piece fugitive en vers ïambes. Elle traite de la Sphere, & contient 168. vers que M. Fabricius nous donne avec la version latine de Florent Chrétien. Federic Morel publia cette Piece à Paris en 1584. & Florent Chrétien en *mit au jour* la traduction dans la même

Vil-

Ville en 1587. On y voit à peu près les mêmes choses que dans Aratus. L'Orateur Dinarque & ses Harangues terminent ce second Livre. Il nâquit à Corinthe la quatriéme année de la CIV. Olympiade, & fut disciple de Theophraste à Athenes. Il imita dans ses Discours l'éloquence d'Hyperides & de Demosthene, mais il ne brilla qu'après leur mort. Le parti qui favorisoit Harpalus le fit chasser d'Athenes, & son exil dura quinze ans. Theophraste son maître ménagea son rappel. Il perit par les embuches de Polyperchon, âgé de près de 70. ans.

Platon & ses principaux disciples occupent les trois prémiers Chapitres du troisiéme Livre. M. Fabricius parle ensuite de tous les autres Philosophes jusqu'à Epicure qui paroît le dernier. Il fait aussi l'histoire des versions Grecques de l'Ecriture sainte, & il montre de quelle maniere elles étoient rangées dans les Hexaples d'Origene. Le texte Hebreu tenoit la prémiere colonne, écrit en Hebreu; ce même texte écrit en caractéres Grecs faisoit la seconde colonne; les quatre autres colonnes étoient remplies des versions d'Aquila, de Symmaque, des Septante, & de Theodotion rangées tout de suite. Quoi que la Secte des Cyniques ne soit ni si estimée ni si celebre que les autres Sectes, elle n'a pas laissé de produire un grand nombre de Philosophes très-

diſtinguez, dont on trouve ici un Catalogue alphabetique. Ils préféroient la liberté à tous les autres biens, & ſe propoſoient Hercule pour modele. Zenon Auteur des Stoïciens, étoit diſciple de Crates Philoſophe Cynique; il ne fit qu'ajoûter la modeſtie à ce qu'il avoit appris de ſon Maître. La Philoſophie Cynique a duré plus longtemps que la Stoïque. Nous ne voyons preſque plus de Philoſophes, dit S. Auguſtin, qui ne ſoient ou Cyniques, ou Peripateticiens, ou Platoniciens. Les Cyniques ſubſiſtent, parce que la vie libre ou plûtôt licentieuſe qu'ils menent les maintient. M. Fabricius a inſeré dans ce ſecond volume, qui ne contient que le troiſiéme Livre, une introduction aux Dialogues de Platon par Albinus, laquelle n'a pas encore été imprimée. Cet Ouvrage eſt Grec, & la verſion Latine en a été faite ſous les yeux de M. Fabricius par Jean-Antoine Wincklerus de Hambourg. Les Lecteurs trouveront dans le même volume quelques fragmens Grecs d'Anatolius, & un Poëme ſur la vertu des Plantes conſacrées aux Dieux, lequel a déja été imprimé par Alde en 1518. à Veniſe. M. Fabricius le redonne, parce que cette Piece ne lui ſemble pas encore aſſez connuë des Sçavans. Elle eſt de 190. vers, & il y eſt parlé de treize Plantes, dont la derniere, qui eſt le

Mo-

Moly d'Homere, nous est inconnuë selon M. Fabricius.

Le quatriéme Livre, qui est contenu dans le troisiéme volume, renferme un grand nombre d'Auteurs très-celebres qui ont vécu depuis le temps de Strabon, jusqu'à celui d'Elien. Les principaux de ces Auteurs. sont Strabon lui-même, Dioscoride, Philon, Joseph, Epictete, Plutarque, Ptolemée, Pausanias, Lucien, Galien, Sextus Empiricus, Diogene Laërce. Dans cet intervale sont aussi compris les Auteurs sacrez des Livres du Nouveau Testament; & M. Fabricius en traite dans un Chapitre particulier, où il met ces Livres dans un ordre chronologique. Nous donnerons un précis de cet ordre. Les *deux Epîtres aux Thessaloniciens*, écrites à Corinthe l'an de Jesus-Christ 52: les *deux Epîtres aux Corinthiens*, à Philippes l'an 57: l'*Epître aux Romains*, à Corinthe l'an 58: l'*Epître aux Galates*, dans le voyage de saint Paul à Jerusalem, la même année: l'*Epître de S. Jacques*, à Jerusalem l'an 60: la *premiere Epître de S. Pierre*, à Rome en 61: l'*Evangile de S. Mathieu*, la même année: l'*Epître aux Philippiens*, à Rome en 62. aussi bien que les Epîtres aux *Ephesiens*, aux *Colossiens*, & à *Philemon*: l'Epître aux *Hebreux*, en quelque lieu d'Italie, l'an 63: l'*Evangile de S. Marc*, à Rome la même année:

née : l'*Evangile de S. Luc*, & les *Actes des Apôtres*, à Alexandrie, ou à Thebes d'Egypte en 64 : l'*Epître à Tite*, à Colosse la même année : la *prémiere à Timothée*, à Philippes en 65 : la *seconde*, à Rome en 67 : la *seconde de S. Pierre*, à Rome la même année : l'*Epître de S. Jude*, l'an 90 : les trois *Epîtres de S. Jean*, à Ephese en 91. ou 92. l'*Apocalypse*, à Pathmos l'an 96 : l'*Evangile de S. Jean*, à Ephese l'an 97. L'Auteur fait ensuite une énumeration assez exacte des Livres apocryphes qui ont été attribuez à Jesus-Christ, aux Apôtres & à leurs disciples. Il rapporte aussi quelques faits & quelques paroles dont les Mahometans font Jesus-Christ Auteur. Un jour, disent-ils, Jesus d'heureuse memoire, vit le monde sous la figure d'une vieille décrepite, & il lui dit : Combien de maris avez-vous eu ? J'en ai tant eu, répondit la vieille, que je ne sçaurois les compter. Ils sont donc morts, reprit Jesus, & ils vous ont abandonnée ? C'est moi-même qui les ai tué, repartit-elle. Il est étonnant, dit alors Jesus, que les hommes soient encore assez insensez pour vous aimer, après avoir vû de quelle maniere vous avez traité ceux qui les ont précedez. Dans le temps de Jesus, ajoûtent les Musulmans, trois hommes qui voyageoient ensemble trouverent un tresor, & dirent, nous avons faim, il faut que l'un de nous se détache,

& aille acheter de quoi manger. Celui qui fut choisi dit en lui-même, il sera bon que j'empoisonne les viandes que je rapporterai, par ce moyen j'aurai seul le tresor. Il le fit en effet : mais pendant son absence les deux autres conjurerent contre lui afin de partager le tresor entr'eux, & dès qu'il fut de retour ils le tuerent. Ils mangerent ensuite les viandes empoisonnées, & moururent sur le champ. Jesus en passant par là avec ses Disciples, leur dit: Tel est l'état du monde: voyez comme il a traité ces trois hommes ; il ne laisse pas de demeurer comme il étoit auparavant. M. Fabricius a fait entrer dans ce troisiéme volume le Livre de Ptolemée sur les Etoiles fixes, lequel paroît pour la prémiere fois en Grec avec une version latine ; & l'Eloge chronologique de Galien par le P. Labbe.

NICOLAI BURGUNDI Jurisconsulti & Professoris ordinarii codicis in Academia Ingolstadiensi, Historia Belgica ab anno 1558. cum Præfatione NICOLAI HIERONYMI GUNDLINGII J. U. D. sacri Tribunalis quod est in Ducatu Magdeburgico Consiliarii, Eloquentiæ ac antiquitatum Professoris in Fridericiana ordinarii. *Halæ Magdeburgicæ. Prostat in officina Libraria Rengeriana*, 1708. C'est-à-dire : *Histoire de Flandres par* Nicolas Burgundus, Juris-

risconsulte; depuis l'an 1558. *avec la Preface de* Nicolas Jerôme Gundlingius. &c. A Hall dans la Boutique de Renger, 1708. vol. in 4. pagg. 203.

L'HISTOIRE de Flandres composée par Nicolas Burgundus étant devenuë rare, Nicolas-Jerôme Gundlingius a eu soin de la faire réimprimer sur un Exemplaire qu'il en avoit dans sa Bibliotheque. Cette histoire commence à la Paix qui fut concluë à *Cateau-Cambresis* en 1558. entre la France & l'Espagne. L'Historien reprend les choses dès le temps que Philippe II. fut mis sur le trône par Charles V. son pere. Philippe II. né l'an 1527. épousa Marie fille de Jean III. Roi de Portugal Après la mort de cette Princesse il se maria en secondes nôces avec Marie fille de Henri VIII. laquelle étoit heritiere d'Angleterre. Quelque temps après, Charles V. fit en faveur de Philippe son fils, une abdication volontaire de ses Etats à Bruxelles en 1555 & après l'avoir créé Grand Maître de la Toison d'or, lui mit la Couronne sur la tête. On avoit fait alors une Treve pour cinq ans avec le Roi Henri II. Elle fut rompuë par Philippe, parce que Henri prenoit contre ce Prince les interêts du Pape Paul IV. Philippe fit une ligue avec les Anglois, & envoya en Picardie quarante mille hommes, qui défirent dix-huit mille *François* à la bataille de S. Quentin ou d

S. Laurent en 1557. Ce malheur fut réparé par la prise de Calais, par celle de Thionville & de Dunkerque, & fut enfin suivi d'une Paix entiere concluë à Cateau-Cambresis en 1559. Burgundus rapporte tous les Articles de cette Paix, après laquelle Philippe s'en alla en Espagne. On voit ici comment ce Prince avant son départ pour l'Espagne établit Gouvernante des Païs-bas Marguerite de Parme: on voit la distribution qu'il fit des Provinces, & les troubles qui arriverent dans son absence; les uns regardoient l'Etat, & les autres la Religion. Quelques-uns de ces derniers troubles furent excitez par Mathieu Launoi, Philippe Maillart, & Simon Faveau. Launoi, qui avoit été élevé dans l'Ecole de Calvin, vint à Tournai, où il seduisit un grand nombre de personnes par les dehors d'une piété affectée. Il gagna par argent plusieurs femmes qui faisoient semblant d'être attaquées de maladies violentes, & qui ensuite paroissant guéries, disoient tenir de lui leur guérison. Ces prétendus miracles lui attirerent une si grande réputation, qu'on accouroit de toutes les Villes voisines pour le voir. Il prêchoit, il catechisoit, & avoit un grand nombre de disciples qui le secondoient avec une grande ferveur. La tromperie fut enfin découverte. Les femmes qu'il payoit n'étant pas contentes de la récom-

récompense qu'il leur donnoit, revelerent le mystere, & Launoi fut abandonné. Il rentra depuis dans le sein de l'Eglise Romaine, & écrivit même pour la défense des dogmes orthodoxes. Philippe Mailart & Simon Faveau, tous deux Ministres, exciterent de grands mouvemens à Valenciennes, où après s'être fait un gros parti contre l'Eglise Romaine, ils furent mis en prison. Les Sectaires mirent tout en usage pour les délivrer, & en vinrent jusqu'à menacer les Magistrats, qui n'oserent rien faire dans cette occasion sans consulter Marguerite de Parme. Cette Princesse ordonna que les Loix fussent executées. Là-dessus les criminels furent condamnez à être brûlez ; mais comme on craignoit les Sectaires, on choisit pour le temps de l'execution la pointe du jour. Précaution qui fut neantmoins inutile, car à peine eut-on tiré de prison les criminels, qu'on fut obligé de les y remettre pour éviter la fureur des Sectaires, qui ne laisserent pas de continuer leurs violences, jusqu'à enfoncer les portes de la prison, d'où ils sauverent Mailart & Faveau.

La Ville de Geneve dans ce temps-là étoit extrémement fréquentée, & presque toute la jeunesse de Flandres s'y transportoit pour y être instruite dans les belles Lettres, & pour y apprendre la langue Françoise : mais les nouveautez en fait de

Religion y regnant alors plus que jamais, Philippe crut qu'il étoit de son devoir de défendre aux Villes de Flandres d'envoyer dorénavant leur jeunesse à Geneve, & en même temps il institua une Academie de belles Lettres dans la Ville de Doüai.

L'Auteur expose ici plusieurs différens excitez entre la Noblesse de Flandres & Antoine Perrenot Cardinal de Granvelle, que le Roi avoit élevé au Ministere. Granvelle fut prémierement Chanoine, puis Archidiacre de Besançon, & ensuite Evêque d'Arras. Il servit Charles V. en diverses Ambassades; & ce Prince en faisoit tant d'estime, qu'en se dépouillant de l'Empire, il recommanda à son fils d'avoir soin de Granvelle. Ce favori sçût si bien s'insinuer dans l'esprit de Philippe, que le Roi ne concluoit rien, soit pour les affaires privées, soit pour les affaires publiques, sans l'avoir consulté. Il fut depuis nommé Archevêque de Malines, & ensuite fait Cardinal par Pie IV. en 1561. Philippe, qui l'avoit établi premier Conseiller de Marguerite de Parme Gouvernante des Païs-bas, le rappella auprès de lui en Espagne, & quelque temps après l'envoia dans la Franche-Comté, puis à Rome à l'Election de Pie V. & à Naples en qualité de Viceroi. Philippe devant prendre possession de la Couronne de Portugal, le rappella une seconde fois, & lui laissa le

soin

loin de toutes les affaires d'Espagne.

Le grand credit que ce Ministre avoit auprès du Roi lui attira beaucoup d'ennemis ; & on voit ici quantité de troubles élevez à son occasion, aussi-bien qu'à celle de Marguerite de Parme Gouvernante des Païs-bas, de laquelle nôtre Auteur parle fort au long. Cette Princesse étoit fille naturelle de Charles V. & fut mariée à Alexandre de Medicis Duc de Florence. Ce Prince ayant été assassiné l'an 1537. on la donna en secondes nôces à Octave Farnese neveu du Pape Paul III. & qui fut fait Duc de Parme & de Plaisance. Ce second Epoux étant venu à mourir, Philippe II. la choisit, comme nous avons dit, pour Gouvernante des Païs-bas. Elle ménagea avec une extrême prudence les esprits de ces peuples portez à la revolte, & attachez à plusieurs opinions nouvelles dans ce qui concernoit la Religion.

L'érection des nouveaux Evêchez, & l'établissement de l'Inquisition en Flandres exciterent parmi eux de grands soulevemens, que la douceur de Marguerite de Parme auroit peut-être tout à fait éteints, si cette Princesse avoit continué de gouverner seule : mais le Duc d'Albe qui fut envoyé pour se mêler de cette affaire, affecta une trop grande rigueur, & porta les affaires à l'extrémité.

Nôtre Auteur prend ici occasion d'ex-

pliquer ce que c'est que l'Inquisition d'Espagne, & pour cela il remonte jusqu'à l'origine de ce Tribunal en Espagne.

Le Roi Ferdinand & la Reine Isabelle voyant que plusieurs Maures & plusieurs Juifs convertis, retournoient au Judaïsme & au Mahometisme, qu'ils pervertissoient même quelques Chrétiens, établirent dans la Castille l'Inquisition indépendante des Evêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Espagne; ce qu'ils firent par le conseil du Cardinal Pierre Gonzales de Mendoza, Archevêque de Seville, & par l'autorité du Pape Sixte IV. De là après la prise de Grenade & des autres places des Maures elle s'étendit jusques dans les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, & généralement dans tous les Etats du Roi d'Espagne, à la reserve des Païs-bas, où toutes les fois qu'on a tâché d'y introduire l'Inquisition les peuples se sont soulevez. Les Juges seculiers qui connoissoient du crime d'Heresie dans les Païs-bas sujets au Roi d'Espagne, ne pouvant employer la sevérité à cause de la trop grande quantité d'heretiques qui étoient dans le païs; l'Empereur Charles V. voulut y établir l'Inquisition, de la même maniere qu'elle étoit en Espagne; il publia même une Declaration à ce dessein. Mais la Reine de Hongrie sa sœur, qui étoit alors Gouvernante des *Païs-bas*, lui ayant donné avis que cela feroit

roit retirer tous les Marchands étrangers, & que les Villes seroient sans aucun commerce, il fit un second Edit, par lequel il declara que le pouvoir de l'Inquisition ne s'étendroit point sur les étrangers, & il modera en même temps la forme de l'Inquisition à l'égard de ceux du païs. Cependant sa volonté ne fut pas regulierement executée; & le droit de punir les Heretiques demeura toûjours aux Juges seculiers. Philippe II. son fils tenta de nouveau en 1559. & les années suivantes, d'introduire l'Inquisition dans les Païs-bas sur le même pied qu'elle étoit en Espagne; & après avoir fait inutilement plusieurs efforts pour cela, il ordonna en 1567. au Duc d'Albe de l'établir par la force des armes. Cette violence causa de grandes guerres qui affoiblirent considerablement la domination Espagnole.

Le mal commença par une conjuration concluë à Bruxelles entre sept Chevaliers seulement, qui entraînerent ensuite presque toute la Flandre après eux. Surquoi l'Historien dit que la posterité s'étonnera de voir, qu'une guerre où tant de milliers d'hommes ont répandu leur sang, ait d'abord commencé par un si petit nombre de personnes. Les articles de la conjuration sont ici rapportez en détail, avec tous les ravages qui la suivirent. Cet endroit, qui est le plus considerable du Livre, n'est

ra produire, c'eſt de faire voir que ſi par le ſecours des principes de la Geométrie l'on peut parvenir à déveloper les veritables cauſes de ce qui a paru juſqu'ici le plus impénétrable dans la Phyſique, c'eſt-à-dire, les divers phénoménes des Poiſons ; il eſt hors de doute que les effets naturels qui ſont beaucoup plus à la portée de nos ſens, ne doivent s'expliquer que par ces mêmes principes. C'eſt auſſi ſurquoi l'Auteur fonde tous les raiſonnemens par leſquels il eſſaie d'éclaircir les faits que ſes propres recherches ou celles d'autrui ont pû lui fournir ſur le ſujet dont il eſt ici queſtion ; & il propoſe de ſuivre en cela les traces de MM. *Bellini* & *Pitcarne*, dont les Découvertes touchant la Méchanique du Corps de l'Animal, ont été reçûës des bons connoiſſeurs avec tant d'applaudiſſement. Il eſpére qu'en comparant le peu de chemin qu'on a fait dans les Sciences naturelles, & dans la Médecine entre autres, pendant plus de deux mille ans qu'a regné le Syſtême des qualitez, avec le progrès de ces mêmes Sciences dans ces derniers ſiécles, où l'eſprit Geométrique a pris le deſſus ; on conviendra ſans peine, que la connoiſſance des Mathematiques eſt abſolument néceſſaire à un Médecin, pour le diſtinguer du Charlatan, & que le premier n'eſt pas plus excuſable d'ignorer ces Sciences, que de ne *ſçavoir* ni Grec ni Latin.

Les Eſſais qui rempliſſent ce Volume, ſont au nombre de cinq. Le premier concerne la Vipére; le ſecond la Tarantule & le Chien enragé; le troiſiéme roule ſur les Poiſons tirez des Minéraux & des Plantes; le quatriéme traite de l'*Opium*; & le dernier, des Poiſons répandus, ſoit dans l'Air, ſoit dans les Eaux.

I. L'Auteur, avant que d'en venir à la Vipére, fait quelques réflexions ſur les Serpens en général. Il nous parle du culte ſuperſtitieux, que leur rendoient les Payens, qui les conſidéroient comme les Miniſtres de la vengeance divine; & il attribuë au reſpect qu'on avoit pour ces animaux, joint à la crainte qu'inſpiroient leurs dangereuſes morſures, & à la créance que nulle partie de leur corps n'étoit exempte de venin, l'ignorance des Anciens par rapport à la ſtructure & aux propriétez de la plûpart des Reptiles. Il obſerve que les hommes ne ſont point encore aujourd'hui entierement délivrez de ces préjugez ridicules; & qu'aux Indes Orientales, le Roi de Calicut fait bâtir exprès de petites Cabanes, pour y nourrir les Serpens & les mettre à couvert de la pluye & des autres injures de l'air, avec défenſe, ſous peine de la vie, de tuer aucun de ces animaux. Quant à nos Européans, ils ſont devenus moins reſpectueux & moins craintifs à l'égard de la Vipere, & dans l'envie de découvrir l'origine &

la source d'un Poison aussi formidable que le sien, ils n'ont épargné pour s'en éclaircir, ni les dissections, ni les expériences chymiques. Leurs travaux n'ont point été infructueux, ainsi qu'on peut en juger par les découvertes de MM. *Redi* & *Charas*; sans compter ce que M. *Tyson* nous a donné sur l'Anatomie du *Serpent à sonnettes*, qui est une espéce de grande Vipére de l'Amérique.

Nôtre Auteur a rencheri sur les recherches de ces Messieurs : car non content de sçavoir que le venin de la Vipére a son siége dans le suc jaune, qui remplit les petits sacs situez à la racine des dents de ce Reptile, en quoi M. Mead est parfaitement d'accord avec M. *Redi*; il a voulu s'instruire plus à fond de la nature & des qualitez de ce Venin; & voici comment il s'y est pris. Aprés avoir irrité une Vipére, il a fait mordre un corps solide, sur lequel la Vipére n'a pas manqué de jetter quelques goutes du suc jaune, en quoi consiste précisément son venin. M. Mead en a mis sur un verre, & l'a examiné fort attentivement avec le Microscope. Il a découvert d'abord quelques particules salines qui nageoient dans cette liqueur, & qui peu de temps aprés, ont poussé de part & d'autre de petits crystaux très-déliez, très-aigus, & qui paroissoient sortir d'autant de petits *nœuds*; de maniere que le tout ensemble re-

représentoit, quoi qu'en petit, le tissu d'une toile d'araignée. Du reste ces petits crystaux, qui étoient comme autant de petits dards, avoient une telle solidité, quoiqu'ils fussent infiniment déliez, que l'Auteur les ayant laissez sur son verre, assûre n'y avoir observé nul changement plusieurs mois après. Il a voulu s'instruire ensuite dans quelle classe de sels on devoit ranger ces petits crystaux; & après plusieurs expériences dont l'exécution étoit d'autant plus difficile, qu'on ne peut recueillir pout cela qu'une très-petite quantité du suc jaune; il a trouvé que ces particules crystalines rougissoient la teinture de Tournesol, & par conséquent étoient de véritables acides; & non pas des alcalis, comme l'ont prétendu un peu trop légérement quelques Auteurs, qui concluent de-là, que les acides sont le véritable antidote du venin dont il s'agit.

Cette découverte de M. Mead est confirmée par une expérience faite aux Indes, & racontée dans les *Transactions Philosophiques*. Un homme qui voyageoit en ce païs-là, rencontra un Indien, qui portoit plusieurs sortes de Serpents, & qui lui offrit de lui faire voir quelques expériences curieuses sur la force du venin de quelques-uns de ces animaux. Pour cet effet, il lui fit une ligature au bras comme s'il eût voulu le saigner, après quoi il tira un Ser-

pent assez gros, mais dont la m
n'est point dangereuse, & l'ayant
ché du bras de cet homme, le S
qu'on avoit auparavant irrité, le
aussi-tôt, & y fit une petite playe.
dien avoit soin de recueillir avec le
le sang qui couloit de cette playe,
mettoit à mesure sur sa cuisse. Ap
avoir ainsi ramassé environ la valeur
cuillerée, il tira un autre Serpent
Cobra de Capelo, plus petit que le pr
mais des plus venimeux; & lui ayan
le col, il exprima de la liqueur co
dans les sacs des gencives, environ l
d'un demi grain, & la mêla dans le san
qu'il avoit recueilli, où elle excita
une violente fermentation, qui co
ce même sang en une liqueur jaun
(ajoûte l'Auteur) M. *Boyle* ayant pr
y a long-temps par diverses expéri
que le sang humain ne contient auc
de, & le Docteur *Pitcarne* ayant dé
d'un autre côté que toutes les sub
acides tirées des Végétaux & reçûë
l'estomac, sont changées en substan
kalines par l'action de ce viscere, d
mons & du cœur, avant que d'être
buées dans les vaisseaux sanguins q
vent les porter dans toutes les part
corps; il s'ensuit, qu'une liqueur q
mente avec le sang humain, n'est rien
qu'un alcali, & ne sçauroit être qu'u

M. Mead passe de-là à l'explication Méchanique de tous les symptomes qui suivent la morsure de la Vipére ; mais pour donner plus de jour à ce qu'il doit nous dire là-dessus, il fait quelques remarques sur la nature des corps fluides en général, & cela, conformément aux hypothéses de MM. *Bellini* & *Newton*. Il conçoit donc que toutes les parties qui forment un liquide, tendent à s'unir les unes aux autres; ce qu'elles font avec différens dégrez de force, & en suivant pour cela différentes déterminations. D'où il résulte, que tout ce qui sera capable de changer cette détermination naturelle des particules d'une liqueur, où cette *tendance* à se joindre mutuellement, causera dans cette liqueur une altération notable, & c'est ce que les Chymistes appellent *Fermentation*. Maintenant il est aisé de faire l'application de ce principe à ce qui arrive au sang par l'introduction du venin ou du suc jaune de la Vipére. Les sels aigus & tranchans qui y nagent, s'insinuent sans peine dans la tissure du sang, & perçant quelques-uns des globules, qui avec la serosité où ils nagent, composent toute cette liqueur, procurent une issuë à la matiére subtile & élastique renfermée dans ces globules. Cette matiére mise en liberté, & entrainant avec elle les particules salines qui lui ont donné le premier branle, porte le trouble dans toute

la

la masse du sang, en dérange toute l'économie, & en pervertit les mouvemens, d'où il arrive que certaines parties de ce liquide se coagulent, pendant que quelques autres acquiérent une trop grande fluidité. Cela posé, il est facile de rendre raison des accidents causez par la morsure de la Vipére. Ces accidents sont une douleur aiguë dans la partie blessée, accompagnée d'une tumeur, qui de rouge qu'elle étoit d'abord, prend une couleur livide qui s'étend à la ronde; une grande foiblesse, le pouls concentré & intermittent, les maux de cœur, le vomissement de bile, les sueurs froides, une douleur autour du nombril, quelquefois une jaunisse universelle, &c. Nous n'entrerons point dans le détail de l'explication méchanique de tous ces symptomes, que chacun pourra aisément imaginer; nous remarquerons seulement que l'Auteur à l'occasion du dernier de ces symptomes, qui est la jaunisse, propose une nouvelle Théorie de cette maladie, dont il fait différentes espéces, & dont il nous dévelope les causes d'une maniére également ingénieuse & probable.

M. Mead s'applique ensuite à fortifier son sentiment touchant le siége du venin de la Vipére, qu'il place avec M. *Redi* dans le suc jaune, dont nous avons déja fait mention plus d'une fois; & dans cette vûë il rapporte plusieurs expériences qui mettent

tent la chose hors de doute, & qui semblent détruire sans ressource le Systême de M. *Charas*, par lequel cet habile Chymiste ne reconnoissoit dans la Vipére d'autre venin, que les esprits irritez de cet Animal. Nôtre Auteur allegue quelques expériences faites par le Docteur *Areskine* pendant son séjour à Paris, & qui s'accordent parfaitement avec celles qu'a faites M. *Redi* en Italie. Cela pourroit rendre suspecte la bonne foi de M. *Charas*, lorsqu'il assûroit que ces mêmes expériences n'avoient point réüssi à Paris; ce qu'il attribuoit à la diversité des climats. Voici les expériences de M. *Areskine*. Après avoir coupé la tête à une Vipére des plus vives, & l'avoir gardée vingt-quatre heures, il blessa deux Pigeons avec les dents de cette tête, l'un à la poitrine, & l'autre à la cuisse; lesquels moururent aussi promptement que s'ils eussent été mordus par la Vipére même. En second lieu, le même Médecin présenta à plusieurs Vipéres un morceau de verre de figure cylindrique, qu'elles mordirent; & par ce moyen, il recueillit quelque quantité du suc jaune qu'elles jettent sur ce qu'elles mordent. Ensuite il blessa deux pigeons, & après que le sang eut cessé de couler des deux playes, il y appliqua un peu de ce suc jaune, qui dans l'intervalle de deux heures, fit mourir ces deux pigeons.

Il est inutile d'opposer à ces faits, qu'on peut

peut impunément ſuccer une playe faite par une Vipere, & même avaller de ce ſuc jaune, ſans aucun danger. Car, (comme on l'a déja remarqué plus haut) les ſubſtances acides reçûës dans l'eſtomac, ſouffrent tant d'altérations avant que d'entrer dans le ſang, que lorſqu'elles s'y mêlent, elles ont entiérement changé de nature, & ſont devenuës purement alcalines. D'où il s'enſuit, qu'un Poiſon agit fort différemment, ſelon qu'il s'inſinuë immediatement dans le ſang par une bleſſure, ou qu'il y eſt conduit par la route des premieres voyes. Les Anciens eux-mêmes n'ont pas ignoré cette verité, comme M. Mead le juſtifie par des paſſages de *Celſe*, du Poëte *Lucain* & de *Galien*. Celui-ci aſſure que Cléopatre ne ſe tua, qu'en appliquant un peu du venin d'un Aſpic ſur une playe qu'elle s'étoit faite au bras avec ſes propres dents: & *Celſe* recommande fort à ceux qui ſuccent les playes empoiſonnées, de prendre garde qu'ils n'ayent quelque petit ulcére dans la bouche. C'eſt ſur un ſemblable fondement que les Scythes, (au rapport de Pline) empoiſonnoient leurs fléches en les trempant dans la *ſanie* de Vipére mêlée avec du ſang humain; ce que font encore aujourd'hui les Tartares: & que les Indiens (ſelon *Bontius*) empoiſonnent les leurs, en les frottant du venin de certain Lezard appellé Gecco.

M.

M. Mead, après avoir établi ses hypotheses sur la nature & les effets du venin de la Vipére, nous informe des moyens de nous préserver de ces dangereux effets. Il nous parle d'abord du remede proposé par M. *Boyle* dans sa *Philosophie experimentale*, & qui consiste à approcher de la playe un fer rouge, & à l'y tenir aussi long-temps que le malade le pourra souffrir. Mais M. *Charas* n'a pas trouvé que l'effet de ce reméde répondît à ce que nous en promet M. *Boyle*. L'Auteur examine après cela, ce qu'on doit penser de la vertu des pierres de Serpent qu'on nous apporte des Indes, & qui se tirent (à ce qu'on suppose) de la tête d'un Serpent appellé par les Portugais *Cobra de Capelo*. On prétend que ces pierres appliquées sur les morsures des Animaux venimeux, s'y attachent fortement, & qu'après en avoir attiré tout le venin, elles tombent d'elles-mêmes. MM. *Redi* & *Charas* en ont fait l'expérience, mais sans aucun succès; au lieu qu'elle a réüssi à M. *Havers*. Nôtre Auteur est persuadé que ces pierres bien loin d'être ce qu'on s'imagine, ne sont que des pierres artificielles, composées vrai-semblablement d'os calcinez & d'autres matieres spongieuses & alcalines : & ce n'est qu'en vertu d'une pareille composition qu'elles s'attachent aux corps humides, & qu'elles peuvent absorber quelque portion du venin répandu dans

te sorte de Poissons. Aujoud'hui (continuë l'Auteur) les Medecins de France & d'Italie ordonnent frequemment les bouillons & la gelée de Vipére dans toutes les maladies où il est question de purifier & de ranimer la masse du sang, ou de détruire quelque mauvais levain qui ne cede point aux remedes ordinaires. Il est aisé de juger que la chair de Vipére ne produit tous ces bons effets, qu'entant qu'elle accelere la circulation des liqueurs, qu'elle procure un mélange plus parfait de leurs différens principes, & qu'elle débarrasse les glandes des sucs étrangers qui s'y aigrissent, & d'où tirent leur origine toutes les maladies qui attaquent la surface exterieure du corps, telles, que sont la Lepre, les Ecroüelles, &c. Or cette proprieté de la chair de Vipére, est dûë principalement au sel penetrant & actif, qui dans cette espece de reptile est sans comparaison plus abondant que dans les autres; la Vipére ne vivant que de Lezards, de Taupes, de Grenouilles, de Crapaux, de Souris, &c. tous animaux chargez de sels volatiles; au lieu que les Serpens communs ne se nourrissent que de plantes.

A propos de la nourriture des Vipéres, nous ne devons pas oublier ici une remarque de l'Auteur, laquelle tend à faire voir que le venin de la Vipére ne lui a pas été donné précisément pour la destruction du

genre humain, mais pour la conſervation de ſon propre individu; parceque la Vipére avalant ces ſortes d'animaux tous entiers & ſans les mâcher, il falloit qu'elle fût pourvûë d'un moyen de les tuer infailliblement avant que de les loger dans ſon eſtomac, où ils reſtent pluſieurs jours ſans être parfaitement digerez. Cette circonſtance jointe à la groſſiereté du ſang de la Vipére, & au peu de diſſipation qu'elle ſouffre par les pores, fait comprendre ſans peine comment elle peut vivre des trois & quatre mois ſans aucune nourriture.

On trouve à la fin de ce premier Eſſai une eſpece d'*Appendice* ou d'Addition, compoſée de deux articles, dont le premier nous préſente diverſes Obſervations Anatomiques concernant la ſtructure des organes de la Vipére, deſtinez à préparer & à répandre ſon venin; Obſervations accompagnées de figures, & qui ont été communiquées à l'Auteur, par ſon ami M. *Areskine.* Le ſecond Article contient quelques remarques ſur d'autres animaux venimeux, tels que les Araignées, les Scolopendres, les Scorpions, les Abeilles.

L'Araignée eſt armée d'une eſpece de pince crochuë placée auprès de ſa bouche, & avec laquelle cet inſecte perce ſa proye, y verſant en même temps un ſuc venimeux. M. *Boyle* raconte l'Hiſtoire d'un homme aveuglé par une goute de cette liqueur

qu'un

tre, l'*Eleganse della valdelsa spiegata da Mess. Giampagolo de Lucardesi Professore di belle lettere in Buggiano.* Cette piece manuscrite a porté M. Bertini à composer un gros volume sous le nom d'un Ecolier, dans lequel il répond aux objections de son adversaire, il est intitulé : *Riposta di Antonio Giuseppe Branchi di Castelfiorono scolare nello studio Pisano a quanto appone il sig. Dottor Ant. Franc. Bertini intitolato Specchio che non adula dedicata all' illust. sig. Ant Magliabechi Colonia* 1709. M. Bertini n'observe pas toutes les mesures qu'on a coûtume de garder dans ces sortes de Livres, & bien des gens croyent qu'il auroit mieux fait de ne point répondre aux objections de son adversaire, puisqu'elles n'avoient point été imprimées.

M. l'Abbé Salvini le cadet travaille à faire le Catalogue de tous les Consuls de l'Academie Florentine. Cet Ouvrage est attendu avec impatience; car outre qu'il contient les Vies de tous les grands Hommes qui ont rempli ce poste, on y trouvera toute l'histoire de cette Academie.

On a publié depuis peu un petit Recueil de Sonnets faits à la loüange du Pape par M. Norsini de Macerata.

DE FERRARE.

Osservassioni della Lingua Italiana raccolta del Cinonio Acad. le quali contengono il trattato delle particelle ; in questa nova nova edi-

zione accresciute di molti annotazioni spettanti alle dette Particelle da un Academico ontrepido, in 4. C'est une nouvelle Edition de l'Ouvrage de M. Mantelli de Forli, qui mourut en 1644. Ce Livre est divisé en deux parrties, dont la premiere regarde les Verbes Italiens, & la seconde les Particules. L'Academicien qui nous procure cette nouvelle Edition, & qui y a ajoûté des Notes très utiles, est M. le Docteur Jerôme Barufaldi de Ferrare.

On a encore fait ici un nouvel Ouvrage contre le Livre que M. Muratori a fait sur la perfection de la Poësie Italienne. Ce nouvel Ouvrage est intitulé, *Lettera defensiva di Messer Antonio Tebaldeo da Ferrara al S. D. Lodov. Antonio Muratori da Modona*, 8.°

DE HELMSTAD.

M. Fabricius doit publier une nouvelle Edition des Ouvrages de M. O. Ferrarius, qui contiennent plusieurs Discours Latins, plusieurs Lettres, &c. Ce même Auteur a aussi travaillé sur les Controverses de Forbesius, & il nous en promet une nouvelle Edition plus correcte.

Ce Sçavant a fait le Catalogue de tous les Livres de sa Bibliotheque. Ce Catalogue ne contient pas seulement le titre des Livres, mais on y trouvera une analyse exacte de ce qui est contenu dans chaque

volume. L'Auteur y a joint la Vie de chaque Auteur, les jugemens que les Critiques ont porté de ses Ouvrages, les fautes dans lesquelles il est tombé, & plusieurs autres choses qui regardent l'histoire Litteraire.

DE SUEDE.

M. Block Docteur en Medecine vient de publier une traduction Suedoise du Livre Anglois de J. Spencer touchant les prodiges ; & M. Reenstiern en a publié une autre des Metamorphoses d'Ovide, qu'il a enrichie de plusieurs figures. Ces deux Livres sont in 4°.

M. Elfwings a fait quelques observations sur les Eaux minerales qui se trouvent environ à huit lieuës d'Upsal, & il vient de les faire imprimer. C'est un in 12. en Langue Suedoise.

D'ANGLETERRE.

M. Cowper, qui nous a déja donné deux éditions de son Ouvrage sur les muscles du Corps humain, in 8. en fait imprimer une nouvelle in fol. de beaucoup augmentée, & enrichie de plusieurs planches.

Il paroît ici un Livre intitulé : *Sensus communis an Essay on the Freedom of Wit and Humour, &c.* C'est-à-dire : Essai sur la liberté de l'esprit & de la raillerie, dans une Lettre à un ami. C'est une espece

d'Apologie de la Lettre sur l'Enthousiasme. Ce Livre a été traduit en François, comme on le peut voir dans l'article de Hollande.

Un Docteur Anglois s'est proposé de critiquer & de publier ses Remarques sur les Livres nouveaux. Il en a déja publié un volume, dans lequel il attaque l'Histoire des Juifs de M. Basnage, les huit Sermons que M. Whiston a prêchez suivant la fondation de M. Boyle. Le Commentaire posthume de M. Locke sur l'Epître aux Romains, & quelques endroits de la *Bibliotheque choisie* de M. le Clerc. On parle diversement de cette Critique.

M. Carol Prêtre Irlandois proselyte, a publié un Livre intitulé *Spinosa revived, &c.* C'est-à-dire, le nouveau Spinosa, ou Traité montrant que le Livre intitulé les *Droits de l'Eglise Chrétienne* est le même dans les endroits essentiels, que le Traité de Spinosa sur les Droits du Clergé Chrétien; & qu'ils sont fondez l'un & l'autre sur le veritable Atheïsme : à quoi l'on a ajoûté un Discours preliminaire touchant ces mêmes Livres composé par le Docteur George Hicks, in 8. M. Carol traite M. Locke de Spinosiste dans cet Ouvrage, & il fait tout ce qu'il peut pour porter ses Lecteurs à avoir la même opinion de M. le Clerc. Il attaque vivement l'Auteur du Livre intitulé, *des Droits de l'Eglise Chré-*

tienne, & n'oublie rien pour le rendre odieux. M. Hicks louë beaucoup l'Auteur dans le Discours preliminaire, & il paroît du même sentiment que celui qu'il louë.

M. Erasm. Warren Ministre Anglican de Worlington, a publié une Lettre intitulée, *An Essay*, &c. C'est-à-dire, Essai où l'on tâche de montrer, que le dogme de la sainte & individuelle Trinité est raisonnable, ou du moins qu'il est très-raisonnable de le croire. Brochure in 8.

On dit que les disputes sur l'autorité des Rois & sur l'obéïssance passive commencent à se renouveller. M. l'Evêque d'Excester ayant prêché en présence de la Reine, qu'il n'étoit pas permis de secoüer le joug d'un Souverain, quand même il violeroit les Loix, il s'élevât quelques bruits dans l'Assemblée, & on dit que cette doctrine donnoit atteinte au Gouvernement présent, & renversoit les fondemens de la révolution de 1688. M. Hoadly a répondu à ce Sermon par un Ecrit public. Il paroît depuis peu un Ouvrage anonyme dans lequel on appuye le droit du peuple, & on justifie les raisons de M. Hoadly.

On a imprimé quatre Discours : I. Sur l'obéïssance dûë aux Souverains, & sur le devoir des Sujets dans toutes les révolutions d'Etat : II. Sur la Loi des Nations, & sur les droits des Souverains : III. Touchant le pouvoir des Magistrats, & les

droits

droits du genre humain en matiere de Religion : IV. Sur la liberté de faire imprimer. Ces Discours avoient déja été imprimez séparément : mais M. Tyndal a jugé à propos de les publier dans un seul vol. in 8.

DE HOLLANDE.

M. Brenkman, qui s'applique depuis longtemps à l'étude de la Jurisprudence, a formé un nouveau plan du Digeste. Il en a déja fait imprimer un Essai. Les Jurisconsultes & les autres Auteurs y sont rangez selon le temps où ils ont vécu ; & on trouvera sous le nom de chacun tous les fragmens qui sont répandus de côté & d'autre.

On a publié depuis peu un Livre de Droit intitulé, *Observationes Juris Romani.* Il contient plusieurs Remarques Critiques & Juridiques. C'est M. Bynkershoek Conseiller du haut Conseil, qui en est Auteur.

On imprime actuellement les Lettres & les Memoires envoyez aux Plenipotentiaires de France à Munster par le Cardinal Mazarin & par le Comte de Brienne. L'Edition est faite sur une copie manuscrite qui a été trouvée dans le Cabinet du feu Duc de Cell.

Outre la réponse que M. La Faye a faite à la *Dissertation* intitulée *Adeisidæmon*, on

on nous en fait eſperer une autre, dans laquelle elle ſera refutée encore plus ſolidement.

On doit publier inceſſamment les Lettres des Ambaſſadeurs de France à Nimegue. Cet Ouvrage ſervira de ſuite aux Memoires & Negociations de M. le Comte d'Eſtrades, puiſque M. d'Eſtrades étoit un de ces Ambaſſadeurs.

Guill. Van de Water Libraire à Utrecht, vient d'imprimer une nouvelle Edition des Ouvrages de Petrone avec les Commentaires qu'on appelle *Variorum.* C'eſt M. Burman à qui le Public en eſt redévable.

Charles de Lo Libraire à la Haye, qui a imprimé l'année paſſée les *Monumens de la Religion des Grecs* par le Sieur Aymon, a ſous preſſe deux autres Ouvrages du même Auteur; l'un eſt, les Lettres de Viſconti, qui ſeront publiées en Latin & en François, 2. vol. in 4. l'autre eſt un Recueil des Actes & des Synodes tenus par les Reformez en France & ailleurs, 2. vol. in 4. Ce dernier Ouvrage n'eſt proprement que l'extrait d'un Livre Anglois imprimé il y a quelques années en Angleterre ſous ce titre, *Synodicon in Gallia reformata, &c.* fol. Ce Livre n'a pas été fort bien reçû du public.

Thomas Johnſon Libraire de la même Ville, vient de publier l'Hiſtoire de l'Empire Ottoman en 3. vol. in 12. Cet Ouvra-

ge contient les principaux évenemens qui sont arrivez dans l'Empire depuis son premier établissement jusqu'à l'année 1704. Le même Libraire a actuellement sous presse la suite des Memoires du C. Temple, & un autre Traité assez curieux qui servira de suite à la Lettre sur l'Enthousiasme, il est intitulé, *Histoire naturelle de la Superstition.*

Il paroît ici une traduction Françoise d'un Livre Anglois intitulé : *Essai sur l'usage de la raillerie & de l'enjouëment dans les conversations qui roulent sur des matieres importantes.*

Le Sieur H. Desbordes Libraire à Amsterdam, imprime les Ouvrages de Rabelais avec les Notes de M. le Duchat Auteur des Notes sur la Confession de Sanci. Cet Ouvrage doit faire plusieurs volumes in 12. * car on y doit joindre le Catholicon d'Espagne, & le Journal de Henri III.

DE LYON.

R. P. J. Vanieri Dictionarium Poëticum. C'est un Ouvrage dans lequel on trouvera tout ce qui peut aider un homme à se perfectionner dans la Poësie Latine. Le P. Vaniere, qui est un des plus habiles Poëtes Latins de ce temps, n'y a mis que les

* Les Journalistes ont été mal informez, on ne doit point joindre ces deux Ouvrages à l'Edition de Rabelais.

mots qui conviennent à la Poësie. Tous les Epithetes sont choisis, & conviennent parfaitement aux termes ausquels ils sont joints. L'Auteur met ensuite les expressions des Poëtes anciens & modernes qui ont du rapport à chaque mot. Il rapporte les phrases des Orateurs & des Auteurs de la plus pure latinité, comme a fait Robert Etienne; & pour une plus grande utilité, on n'y trouve point de mot Latin qui ne soit expliqué en François. Tout ce qui regarde la Fable & la Mythologie des Dieux y est mêlé, avec tout ce que l'Histoire a de plus remarquable. On y voit la description des Villes, des Montagnes, des Fleuves qui se trouvent si souvent dans les Ouvrages des Poëtes, avec les termes de la Geographie & des Arts. Il se vend chez Antoine Briasson Libraire de cette Ville, qui a fait les frais de l'impression.

---

*Dominici Gulielmini Exercitatio de Idearum vitiis, Correctione, & usu ad statuendam & inquirendam morborum naturam. Item Ludovici Testi de novo Sacharo Lactis, novi Systematis compendium & notitia præstantissimorum remediorum pro Arthritidis Curatione. Cum Judiciis & rarissimis observationibus præstantissimorum Medicorum. 8. *Lugduni in Batavis apud Samuelem Luchtmans,* 1709. XLVIII.

XLVIII.

JOURNAL
DES
SÇAVANS.

Du Lundi 2. Decembre M.DCCIX.

FRANCISCI VAVASSORIS è Societate Jesu Opera omnia antehac edita, Theologica & Philologica. Nunc primùm in unum volumen collecta, ad quæ accesserunt inedita & sub ficto nomine emissa cùm Latina, tum Gallica; quorum catalogum Præfatio suppeditabit. *Amstelodami, apud Petrum Humbertum.* 1709. C'est-à-dire: *Toutes les Oeuvres de* François Vavasseur, *Jesuite, rassemblées pour la premiere fois en un volume. On y a joint quelques Pieces, qui n'avoient point encore paru, ou qui avoient paru sous un nom emprunté, &c.* A Amsterdam, chez Pierre Humbert. 1709. in fol. pagg. 700.

ON ne sçauroit trop louër le zéle des Libraires qui s'occupent à publier des Recueils complets. Ils rendent en cela un service considérable aux Gens de Lettres, en leur conservant un grand nombre de Piéces fugitives, qui devenuës fort rares auroient enfin disparu tout-à-fait. Plus l'Auteur dont on ramasse les Oeuvres est estimable par sa grande érudition ou par son extrême politesse, plus le present qu'un Libraire en fait au Public, doit lui être précieux. Celui-ci est dédié à Monsieur l'Abbé Bignon: & la dédicace qui est comprise dans une Inscription, ne sçauroit être que très-agreable aux Sçavans, & par la forme qu'on lui a donnée, & par les veritez qu'elle contient. Le Pere Vavasseur a eu souverainement la politesse & l'élégance du style jointe avec une érudition très-fine & en même temps très-profonde. Personne n'a eu plus de succès dans l'étude des Belles Lettres, & n'a porté à un si haut point l'exactitude & la justesse de la Critique. Il n'a jamais negligé son style, & il n'a rien exposé aux yeux du Public sans y avoir mis la derniere main. On reconnoît le même soin dans tout ce qu'il a écrit. Le P. Vavasseur après avoir enseigné les Belles Lettres & la Rhetorique, enseigna cette partie de la Theologie, qu'on appelle *Positive*, & qui a pour objet l'intelligence de l'Ecriture, & la connoissance de l'Histoi-

re Ecclesiastique. Il a rempli cette Chaire avec grande distinction pendant trente-six ans. Il mourut au College de Paris en 1681. âgé de 76. ans. Les plus habiles Jesuites s'empresserent à lui faire des Epitaphes en Vers. On les a toutes ramassées ici, aussi-bien que les Vers dont M. Menage, M. Duperier, & M. de Santeuil honorerent son tombeau.

Le premier Ouvrage que l'on trouve ici est le Livre *De Ludicra Dictione*, *Du style Burlesque*. Le but du P. Vavasseur est de montrer que jamais cette maniere d'écrire bizarre, qui de son temps commençoit à infecter en France tous les esprits tant à la Cour qu'à la Ville, n'avoit été en usage parmi les Anciens, non pas même parmi ceux des Anciens qui à Rome ou à Athénes ont été plaisans & bouffons de profession: qu'aucun Ecrivain ancien n'a donné des régles de ce style: qu'il n'y a nulle raison d'en user, & qu'il y a plusieurs raisons de s'en abstenir. En traitant ce sujet, l'Auteur fait passer en revûë tous les Anciens dont les Ouvrages sont semez de bons mots & de plaisanteries, & il en juge avec une finesse de goût & avec un discernement exquis. Peut-être, dit l'Auteur de la Préface, que pour combattre le mauvais goût de son siécle, le P. Vavasseur n'avoit pas besoin d'étaler tant d'érudition; mais c'est cette érudition qui fait la richesse de son Ouvra-

 ge.

ge, que l'on peut justement compa Silenes d'Alcibiade, qui ne pror rien au dehors, étoient au dedans de choses précieuses.

Le second Ouvrage est un Traité pigramme, où l'Auteur découvre to tifice de cette ingénieuse Poësie, mo fautes qu'on a faites contre les régle Poëme, & porte son jugement sur l grammes anciennes, Grecques & L avec des observations très-particulie P. Vavasseur est fort éloigné du sen de quelques personnes, qui sans e l'Anthologie, la méprisent; & ses ju sont d'autant plus seurs, qu'outre la te connoissance qu'il avoit des rég faisoit lui-même des Epigrammes de sel & d'agrément.

On redonne ensuite ses Observati la Langue Latine, qui ont pour tit *vi & usu quorumdam verborum, cù plicium, tum conjunctorum.* Il est penser qu'un aussi fin Critique qu' P. Vavasseur, remarquoit dans les A ce que tout le monde n'y voit pas.

On voit ensuite les Oraisons Lat P. Vavasseur sur différens sujets, sa profanes, & dont le dénombreme ticulier nous meneroit trop loin.

La cinquiéme Piece de ce Rec un petit Livre intitulé, *De forma* L'Auteur y met en avant ses conje

pour établir que Nôtre Seigneur Jesus-Christ, quant à sa forme extérieure, n'avoit rien de singulier ni en beau ni en laid.

Dans le fort des querelles que le Jansenisme a excitées en France, le P. Vavasseur écrivit contre Jansenius. Il lui reprochoit d'abandonner le dogme Catholique pour le sentiment de Calvin ; cet Ecrit a pour titre, *Jansenius suspectus*, & est la sixiéme Piece de cette Collection.

La septiéme & la huitiéme, sont deux petits Ouvrages contre Monsieur Godeau Evêque de Grasse, attribuez au P. Vavasseur. Dans le premier, l'Auteur examine si M. Godeau est propre à composer l'Eloge de Petrus Aurelius ; & dans le second, s'il est Poëte. Ces deux Traitez sont écrits avec toutes les qualitez du style qu'on peut remarquer dans le P. Vavasseur.

La Piece suivante est adressée à M. Arnauld. C'est une Plainte du P. Vavasseur, sur quelque Ouvrage qu'on lui avoit attribué.

La Traduction du Livre de Job en Vers Latins, avec les Commentaires du P. Vavasseur sur ce même Livre, sont ici mieux disposez pour la commodité du Lecteur, que dans l'édition de Paris. Car au lieu de mettre les Vers à part, on les a placez à côté du Texte, de sorte que l'on peut d'un coup d'œil comparer la version avec l'original.

On voit ici imprimez pour la premiere

 fois

ois les Commentaires du P. Vavasseur sur le Prophete Osée. C'est un Ouvrage posthume; & quoi que l'Auteur ne l'ait pas fini avec le même soin que ses autres Ouvrages, il ne laisse pas de meriter la curiosité des Sçavans.

Le reste de ce Recueil comprend les Oeuvres Poëtiques du P. Vavasseur. Les Miracles de Jesus-Christ mis en Vers Latins sur le Texte des quatre Evangelistes, sont ici de la même façon que le Livre de Job; c'est-à-dire, que le Texte est mis à côté de la Traduction, ce qu'on n'avoit pas observé dans l'Edition de Paris. Les Elegies, les Vers héroïques & les Epigrammes viennent ensuite; & l'on a pris soin de remettre en leurs places, des Pieces qui ayant été publiées en différens temps, étoient aussi répanduës en différens volumes. Enfin, le Libraire a jugé à propos de finir cette collection par un petit Livre François contre le P. Rapin, & que quelques personnes ont donné au P. Vavasseur. Il ne s'agit dans cet Ouvrage que de réflexions sur les Poëtes & sur l'Art Poëtique.

A Treatise of all the Degrees and Symptoms of the Veneral Disease, in both Sexes, &c. C'est-à-dire : *Traité des Maladies Vénériennes des deux Sexes, &c. Par* JEAN MARTEN, *Chirurgien. Sixième Edition corrigée & augmentée, avec une* Table

Table des matieres. A Londres, chez S. Crouch, N. Crouch, T. Knapton, M. Atkins, P. Varenne, C. King, & J. Isted, Libraires, & chez l'Auteur. 1708. in 8. pagg. 439. sans y comprendre la Préface, ni la Table.

C'EST ici un Traité des plus étendus qui ayent encore été publiez touchant les Maladies secrétes. Si le grand débit est une bonne recommandation pour un Livre, il sera difficile de ne pas convenir du merite de celui-ci, qui fut imprimé pour la premiere fois en 1704. & dont voici la sixiéme Edition, qui a paru dès le commencement de l'an passé. Cet Ouvrage partagé en cinq Chapitres, & grossi considérablement par le grand nombre d'additions que l'Auteur y a faites dans les trois derniéres Editions, & qui consistent particuliérement en plusieurs histoires de cures singuliéres, & en quantité de Lettres qu'on lui a écrites sur de pareils sujets. Il eût été à souhaiter que le trop grand empressement des Libraires à réimprimer ce Volume, n'eût point empêché l'Auteur de mettre plus d'ordre dans ses matiéres, qu'il s'est contenté de rassembler confusément. Il ne se propose ici d'autre but, que d'indiquer au Public les routes les plus sures pour parvenir à la guérison des Maladies vénériennes, & de lui inspirer en même temps une juste dé-

fiance

fiance des promeſſes magnifiques & trompeuſes des Charlatans, de l'ignorance & de la témérité deſquels tant de Malades de cette eſpéce deviennent tous les jours les victimes.

Il commence par examiner dans le premier Chapitre, la nature, les cauſes, & les ſignes du Mal Vénérien; les différentes voyes par leſquelles cette contagion ſe communique, & quels en ſont les divers degrez; après quoi il fournit les moyens tant pour s'aſſurer ſi l'on eſt effectivement atteint de cette maladie, que pour s'en préſerver, ou tout au moins pour en empêcher le progrès.

Quoi qu'il n'entreprenne pas ici de rechercher trop curieuſement l'origine de la Vérole, il ne laiſſe pas de parcourir ſur cela les divers ſentimens de M. *Liſter* ſon Compatriote, qui prétend que cette Maladie n'a d'autre cauſe primitive que la morſure de quelque animal venimeux, ou une nourriture empoiſonnée. Ce ſçavant Médecin obſerve à ce propos, que les Américains chez qui la Vérole eſt une Maladie épidémique, quoi que beaucoup moins fâcheuſe que dans nos climats, & qui certainement nous l'ont communiquée, ſe nourriſſent volontiers de certains ſerpens appellez *Inguanas*, leſquels ont cette proprieté ſinguliére de réveiller dans les étrangers qui en mangent, les levains aſſoupis

du

du Mal Vénérien, ſuppoſé qu'ils en ayent eu la moindre atteinte en leur vie; & cela, quelque parfaitement guéris qu'ils cruſſent être, avant cette redoutable épreuve. Ce qui confirme M. *Liſter* dans cette opinion, c'eſt la reſſemblance qui ſe trouve entre les crêtes dont ces ſerpens ſont couverts ſur toute l'étenduë de leurs corps, & certaines excroiſſances de chair familiéres aux perſonnes infectées du mal dont il s'agit. Pour mettre cette preuve dans un plus grand jour, il allegue divers exemples qui font foi du pouvoir qu'ont pluſieurs animaux vénimeux de transmettre à d'autres par leurs morſures quelques-unes de leurs qualitez. C'eſt ainſi que le chien enragé communique ſa faculté d'abboyer & de mordre; & la Tarantule, celle de ſautiller ou de danſer.

M. Marten paſſe de cette diſcuſſion ſur les cauſes de la Vérole, à une autre plus intereſſante, qui tend à combattre quelques préjugez populaires, ſoutenus de l'autorité d'habiles Médecins, touchant la propagation de cette Maladie. Il eſt queſtion de décider s'il eſt vrai qu'elle ſe puiſſe gagner par de ſimples baiſers, ou de ſimples attouchemens, & ſi le linge, les habits, ou le verre d'un Vérolé ſont contagieux; & c'eſt de quoi l'Auteur ne paroît nullement convaincu. Il n'eſt pas non plus du ſentiment de ceux qui ſoutiennent que cet-

te

te Maladie peut fort bien être le fruit d'une débauche outrée entre deux personnes de différent sexe parfaitement saines ; & il croit aussi peu, que le levain Vérolique puisse résulter du mélange des liqueurs seminales, que la prostitution du sexe rend presque inévitable. Il n'oublie pas d'appuyer son incrédulité sur tous ces points par quantité de preuves & d'exemples, qui méritent quelque sorte d'attention. Mais il ne doute en aucune façon qu'on ne puisse courir le dernier risque avec une femme, sans recevoir d'elle les dernieres faveurs ; & que de son côté, elle n'ait tout à craindre, malgré certains ménagemens qui sembleroient devoir la mettre à couvert.

L'Auteur s'attache ensuite à nous exposer les signes qui annoncent infailliblement le Mal Vénérien : & il s'applique sur-tout à bien démêler les différences qui distinguent les Gonorrhées simples d'avec les virulentes, ausquelles a coûtume de succeder la Vérole, quand elles ont été négligées.

Il termine ce Chapitre, en examinant ce qu'on doit penser de divers spécifiques proposez par différens Auteurs, comme d'excellens antidotes capables de préserver de toute contagion vénérienne les personnes les plus livrées à l'incontinence ; & quoi qu'il se fasse quelque scrupule de dé-

clarer ici quels sont ces spécifiques, de crainte, dit-il, d'ôter par là un frein à la débauche ; il a cependant la bonté de citer les endroits où ces Médecins compâtissans révélent leurs préservatifs, afin qu'on puisse y avoir recours en temps & lieu. Il est vrai qu'il ne prétend pas se rendre garant de la certitude de ces antidotes tant vantez par leurs Auteurs ; mais en recompense il nous apprend qu'il en possede un qui est immanquable, & qu'il dit être une liqueur, contre la vertu préservative de laquelle il assure que la plus fine Vérole ne fait que blanchir. Bien des gens auront peine à comprendre comment la délicatesse de conscience de M. Marten l'a empêché de nous faire part ici de son secret, pendant qu'il le distribuë en Angleterre à qui en veut. Quoi qu'il en soit, il vaut mieux en tout genre s'en tenir à un autre préservatif qu'il croit le plus certain de tous, & dont il ne fait nul mystére. C'est de ne rien risquer sur l'article.

M. Marten employe son second Chapitre à montrer combien les Maladies Vénériennes sont faciles à guérir lors qu'on y remédie dès les commencemens, & que l'on suit pour cela une bonne méthode : ce qui lui donne occasion de découvrir les inconvéniens qui traversent tous les jours la cure de ces maux, & d'apprendre aux Malades eux-mêmes à discerner s'ils sont

en bonnes ou en mauvaiſes mains. Il s'engage pour cela dans un détail des divers ſymptomes qui précedent ou qui accompagnent la Vérole, & qu'il a ſoin de bien caractériſer, afin que perſonne ne s'y puiſſe méprendre. Il avouë qu'une des plus grandes difficultez qui ſe rencontrent dans la pratique du traitement de ces Maladies, conſiſte à démêler ſi véritablement un ſujet en eſt attaqué ou non. Car il arrive quelquefois que ce mal paroît d'abord ſous une forme équivoque & propre à donner le change à un Medecin peu experimenté; ou que les levains véroliques ne ſe dévelopent qu'après un temps conſidérable; quoi que l'Auteur ne puiſſe croire, ſur la foi de M. *Baglivi*, & de quelques autres, que ces levains demeurent aſſoupis des 20 & 30 années, ſans ſe manifeſter par nul accident. Il eſt perſuadé que quelque ſourdement qu'ils agiſſent ſur la complexion de la perſonne infectée, il eſt preſque impoſſible qu'ils ne ſe décélent par quelques ſignes, qui veritablement feront peu d'impreſſion à des gens peu attentifs & peu inſtruits, mais qui ne laiſſeront pas de donner de légitimes ſoupçons aux bons connoiſſeurs en ce genre. Enfin, pour rendre les Malades plus clair-voyans ſur leur état, & ſur la bonne ou la mauvaiſe manœuvre de ceux auſquels ils confient leur traitement, M. Marten produit pluſieurs hiſtoi-

res & quantité de Lettres qui lui ont été adreſſées, par leſquelles chacun pourra s'initier dans les myſtéres de cette Maladie & de la méthode la plus ſure pour s'en délivrer.

L'Auteur continuë dans le troiſiéme Chapitre à faire connoître aux Malades de cette eſpece, de quelle conſequence il leur eſt de faire choix d'un habile homme pour leur guériſon. Si les Maladies Vénériennes ſont les plus faciles de toutes à guérir, dans les circonſtances marquées au Chapitre précédent; il n'y en a guéres de plus rebelles, lorſque par la négligence des Malades ou l'ignorance des Empiriques qui ſe chargent de ces ſortes de cures, elles ſont parvenuës à un degré de malignité, qui ne céde que très-difficilement aux ſpecifiques les plus ſouverains. C'eſt ce que M. Marten ne manque pas de rendre ſenſible par de nouvelles hiſtoires & de nouvelles Lettres qu'il raſſemble ici, & ſur leſquelles il fait diverſes obſervations qui tendent à inſinuer aux Lecteurs que les qualitez eſſentielles à quiconque veut réüſſir dans le traitement des maladies ſecrétes, ſe trouvent réünies en ſa perſonne, & qu'il n'a aucun des défauts qu'il condamne dans les Charlatans & les mauvais Medecins dont il travaille à deſabuſer le Public. Les réflexions de l'Auteur ſur tout cela, ſont aſſaiſonnées de pluſieurs citations de Poëtes An-

qu'une Araignée lui jetta dans l'œil ; *Pison* en parlant de la grande Araignée d'Amerique appellée *Nhamdu*, dit que ceux qui la poursuivent pour la prendre, doivent garantir leurs yeux de son venin, qui cause l'aveuglement. Ces insectes ne sçauroient se trouver plusieurs ensemble sans se battre avec une extrême furie, jusqu'à ce qu'une seule demeure victorieuse, laquelle meurt souvent de ses blessures peu de temps après.

Le venin du Scorpion est d'autant plus pernicieux, que les chaleurs sont plus violentes. Lorsque le Scorpion a piqué plusieurs fois de suite, ses picqueures deviennent moins dangereuses, parce que les reservoirs du venin se trouvent alors épuisez. Une observation singuliere touchant cet insecte, c'est que si on l'entoure de charbons ardents, ensorte qu'il ne puisse échaper, il s'agite & se tourne inutilement de tous côtez pour chercher une issuë, après quoi il se pique lui-même deux ou trois fois sur le dos, & meurt à l'instant.

Nous réservons les Essais suivans pour un autre Extrait.

Extrait des Lettres écrites aux Journalistes sur les nouvelles de Litterature.

DE ROME.

LE P. Tommasi connu par plusieurs Ouvrages qu'il a composez sur les Rites &

& les Ceremonies de l'Eglise, a entrepris de donner au public un nouveau Systême de Theologie. Il y abandonne la méthode des Scholastiques pour expliquer les Ouvrages des Peres sur la doctrine desquels il appuye son Systême. Il a déja publié le premier volume, dont voici le titre : *Institutiones Theologicæ antiquorum Patrum qui aperto sermone exponunt breviter Theologiam sive Theoreticam sive Practicam, Tomus primus. Complectens secundum ordinem temporum opuscula tum Latina, tum Græca quæ aditum Januamque patefaciunt ad Ecclesiastica dogmata, Romæ e Typographia sacræ Congregationis de propaganda fide, in fol.*

Un Religieux de l'Ordre des Camaldules se propose de publier les Lettres d'un sçavant Religieux de cet Ordre nommé le P. Ambroise, qui vivoit au temps que s'est tenu le Concile de Florence.

DE FLORENCE.

Il y a déja quelque temps que M. Bertini fit imprimer un Livre intitulé *Specchio che non adula*, dans lequel ce Docteur en Medecine soûtient quelques sentimens, que M. Manfredi n'approuve pas. Un Regent de Buggiano nommé M. Giampagolo de Lucardesi ; a crû voir quelques fautes contre la Langue dans l'Ouvrage de M. Bertini, & en a fait une Critique qui n'a point été imprimée, mais qui a couru sous ce titre

Anglois, dont il rapporte des morceaux qui témoignent qu'il sçait égayer ses études. Il cite entre autres plusieurs passages du fameux Poëme sur la Vérole composé par *Fracastor*, & traduit en Vers Anglois par M. *Tate*.

Le quatriéme Chapitre roule sur le bon usage & sur l'abus que l'on peut faire du Mercure, pour la guérison des Maladies Vénériennes. L'Auteur traite d'abord de la nature de ce mineral, & de ses différentes préparations; après quoi, il nous étale tout le bien & tout le mal que les Medecins en ont dit. Il ne résulte autre chose de ces divers jugemens, sinon que le bon ou le mauvais succès de ce spécifique dépend uniquement de la maniere de le préparer, & de l'application qu'on en fait; en sorte qu'on peut également lui attribuer les cures les plus surprenantes, & l'accuser des ravages les plus affreux. M. Marten semble préférer aux frictions l'usage intérieur de ce remede. Il en fait la base de plusieurs préparations qu'il employe (dit-il) très-heureusement pour la guérison de ces Maladies; mais dont il nous fait ici un secret. Sans compter ses *Pilules antivénériennes*, sa *Poudre spécifique*, son *Electuaire*, &c. il nous vante extrémement sa *Teinture glorieuse*, qui est une préparation du Mercure, dont nulle autre, selon lui, n'approche. Il assure avoir fait par ce mo-

yen

yen des cures ſurprenantes ſur grand nombre de perſonnes, dont le mal étoit des plus opiniâtres, & tellement invétéré, que la pourriture avoit gagné juſqu'aux os ; de maniére qu'il n'y avoit nulle apparence que ces Malades duſſent attendre quelque ſecours de l'induſtrie humaine. L'Auteur appuyé ſur une longue expérience qu'il a de cette Teinture, rend témoignage qu'elle n'a jamais operé de guériſon imparfaite, & qui ait été ſuivie de rechûte; mais qu'elle a toûjours procuré aux Malades qui s'en ſont ſervis, une ſanté auſſi ferme que s'ils n'euſſent jamais eu la moindre atteinte de Vérole. Il nous exalte encore beaucoup le mérite d'un autre ſpécifique de ſa façon, deſtiné à calmer toutes ſortes de douleurs vénériennes, & le fait ſi efficacement (dit l'Auteur) que des douleurs qui avoient reſiſté aux ſaignées, aux ventouſes, aux vomiſſemens, aux purgations, aux ſueurs, aux ptiſannes deſiccatives, & même à la ſalivation, n'ont pû tenir contre ce merveilleux anodyn. Il prétend que pour détailler toutes les vertus ſinguliéres de ce remede, à peine un volume feroit ſuffiſant. Il s'excuſe de ne point divulguer ici les ſpécifiques qui lui ſont particuliers, par la crainte des abus qu'en pourroient faire les Charlatans; & il juſtifie cette reſerve non ſeulement par l'exemple d'*Hippocrate*, qui n'a point voulu déclarer ſon ſpécifique contre

tre la Peste, mais encore par l'autorité de *Paracelse*, de *Riviere*, & de *Van-Helmont*, qui en ont usé de même, par rapport à leurs Secrets.

Enfin M. Marten, dans son dernier Chapitre, nous entretient en particulier des vieilles Gonorrhées, soit simples, soit virulentes. Il en établit la nature, le siége & les différences; & il donne la veritable méthode de les guerir, fondée sur l'experience & sur le raisonnement. Mais pour éclaircir davantage cette matiere, il a jugé à propos d'y joindre une description anatomique des parties destinées à la Génération dans les deux séxes; & c'est ce qu'on trouve à la tête du Chapitre. Nous croyons devoir renvoyer à l'Auteur sur ces deux points, qu'il traite avec étenduë; & nous finirons cet Extrait en faisant part au Public d'un Avertissement imprimé à la fin de ce Volume.

On nous informe dans cet Avertissement, que M. Marten Auteur de ce Livre, a traduit depuis peu en Anglois un Traité Latin de M. *Greenfield* Medecin de Londres, touchant l'usage intérieur des Cantharides, salutaire dans la pratique de la Médecine. Cette Traduction est accompagnée de quantité d'Observations & d'Histoires, qui prouvent l'utilité de ce remede dans plusieurs maladies desesperées, telles que les ulcéres des reins & de la vessie,

la Pierre, la Gravelle, la Strangurie, l'Hydropisie, les Maux Vénériens, &c. On y a joint encore, l'Anatomie & l'Analyse Chymique de cet Insecte, & une Lettre qui rend compte des bons effets des Cantharides pour la guerison de la Goutte. Cette Traduction se vend chez les mêmes Libraires qui ont imprimé ce Livre-ci.

JO. ANDREÆ QUENSTEDII SS. Theol. D. & Prof. Pub. ord. in Acad. Witteberg. Ethica Pastorum & Instructio Cathedralis, sive Monita omnibus ac singulis munus Concionatorium ambientibus & obeuntibus, cùm quoad vitam, tum quoad Concionem formandam scitu & observatu necessaria. Accessit Ratio seu Methodus Scriptores sacros & Ecclesiasticos cum fructu legendi, excerpendi, & locos communes Theologicos conficiendi. Edit. Tertia. C'est-à-dire : *La Morale des Pasteurs, & la Science de la Chaire, ou Avertissemens utiles à ceux qui veulent apprendre à prêcher, ou qui sont déja dans l'exercice de la Prédication ; avec une Méthode qui apprend à lire les Auteurs sacrez & les Auteurs Ecclesiastiques avec fruit. Par* Jean André Quensted, *Docteur & Prof. en Theologie dans l'Université de Wittemberg. Troisiéme Edition.* A Wittemberg, aux dépens de Chrétien Theophile

ophile Ludovici. 1708. in 8. pp. 820.

JEAN André Quensted naquit en 1617. & le 22. Mai 1688. il mourut à Wittemberg, après avoir professé la Theologie pendant trente-neuf ans. Il étoit alors Pasteur de l'Eglise de tous les Saints, & un des premiers du Consistoire. La multitude de ses Ecrits fait assez connoître son merite. Nous avons de lui un Dialogue sur le Païs des Hommes qui se sont rendus illustres par leur érudition & par leurs Ecrits. *Dialogus de Patriis illustrium doctrinâ & scriptis Virorum. Wittemberg.* 1654. *in* 4. Un Traité des Cérémonies essentielles dans l'administration du Baptême, *De ritibus Baptismalibus essentialibus & necessariis. Ibid.* 1681. *in* 4. Dissertation où l'on fait voir que la lecture de l'Ecriture doit être permise aux Laïcs. *De lectione Scripturæ sacræ Laicis concedenda. Ibid.* 1676. *in* 4. *Theologia Didactico-Polemica sive Systema Theologicum. fol. Witteberg.* 1685. 4. *voll. Antiquitates Biblicæ & Ecclesiasticæ* 4. *Ibid.* 1699. Il a encore composé plusieurs autres petites Dissertations, qui ont été imprimées toutes ensemble in 4. à Wittemberg en 1672.

L'Ouvrage dont nous avons à parler, parut pour la premiere fois en 1678. Il a encore été réimprimé depuis : cependant les Exemplaires en sont devenus si rares, que le Libraire s'est déterminé à en faire une troisiéme Edition. Il contient cent

trente-

trente-cinq Avis, dont les uns regardent ceux qui veulent devenir Prédicateurs; les autres peuvent servir de régles aux Ministres qui sont déja dans les emplois. Comme nous ne pouvons rapporter ici tous ces Avis, nous en allons transcrire quelques-uns sur lesquels le Lecteur pourra juger des autres.

Premier Avis. Celui qui veut devenir Prédicateur, doit sçavoir les Langues Latine, Grecque & Hebraïque. Et la raison que l'Auteur en donne, c'est, dit-il, qu'un Prédicateur ne peut point expliquer un Passage de l'Ecriture à ses Auditeurs, à moins qu'il ne le sache lui-même à fond. Or pour le sçavoir à fond, il faut, 1. Qu'il l'ait lû dans sa source, il est donc nécessaire qu'il entende l'Hebreu & le Grec. Il faut, en second lieu, qu'il ait lû tous les sens que les anciens Auteurs y ont donné, il doit donc sçavoir la Langue Latine.

Second Avis. Que celui qui veut devenir Prédicateur ait une exacte connoissance de la Logique, de la Rhétorique, de la Physique, de la Metaphysique, de la Morale, de la Politique, de l'Histoire Ecclesiastique & Profane, & des Mathematiques. On n'a pas de peine à comprendre que la plûpart de ces Sciences sont nécessaires à un Prédicateur : mais tout le monde ne conçoit peut-être pas l'utilité

qu'un Prédicateur peut tirer de la Politique & des Mathematiques. Voici ce que l'Auteur pense là-dessus : La Politique, dit-il, apprend au Prédicateur quels sont les devoirs des Princes, des Magistrats, & des Sujets. La Chronologie & la Geographie faisant partie des Mathematiques, continue t-il, qui doute que ces Sciences ne soient d'une grande utilité à un Prédicateur, lui qui doit souvent avoir recours à l'Histoire sacrée, ou pour en tirer des Exemples, ou pour appuyer sur des faits la Morale qu'il enseigne ?

Huitiéme Avertissement. Celui qui se destine au ministere de la Parole, doit avoir des Lieux communs ; c'est-à-dire, une Table Alphabetique où il mette les meilleurs morceaux qu'il trouvera dans les Auteurs qu'il lit. La raison que l'Auteur en donne, c'est, dit-il, que rien n'est plus fragile que la memoire : elle fournit assez à quelques-uns, tant qu'ils sont jeunes, mais elle les abandonne dans un âge avancé, & c'est quelquefois à cet âge que l'on est dans une plus grande obligation de prêcher.

87. Avertissement. Que l'Exorde ne contienne que trois périodes ou quatre tout au plus. L'Auteur le prouve par l'autorité du P. Drexelius, & de plusieurs autres Auteurs, & par cet Exemple. L'Exorde est au Discours, ce que la tête est

au

au corps. Or comme une tête trop longue & trop large rendroit un corps monſtrueux, de même un long Exorde défigure tout un Diſcours.

Après ces Avertiſſemens ſuit un Traité où l'on enſeigne la maniere de tirer du fruit des Auteurs que l'on lit. Toute cette methode ſe reduit à faire des Extraits des Livres, ou à en tirer les plus belles penſées. On le peut faire ſeul, dit l'Auteur : mais on va bien plus vîte & bien plus loin, quand pluſieurs perſonnes étudient la même matiere en particulier, & ſe raſſemblent enſuite pour ſe communiquer les Remarques qu'ils ont faites ſur les Auteurs qu'ils ont lûs. De quelque maniere qu'on étudie, voici les principales régles que l'Auteur veut qu'on ſe preſcrive. Il veut 1. qu'on faſſe choix des penſées de chaque Auteur. 2. Qu'on ne liſe pas toute ſorte de Livres. 3. Que celui qui étudie ait un but auquel il rapporte toutes ſes collections. 4. Qu'il ait ſoin de recueillir auſſi tout ce qu'il entend dire de bon. 5. Qu'il ne s'arrête pas ſeulement aux penſées, mais qu'il tranſcrive juſqu'aux termes. 6. Qu'il ne ſoit point pareſſeux d'écrire. 7. Qu'il range ſes Remarques par ordre. Ce petit Traité eſt terminé par des modéles de Tables.

Vera Historia de horrendo Sanguinis fluxu ex oculis, naribus, auribus, & ore Reverendi Patris Joannis Baptistæ Onraet Societatis Jesu, & de miraculosa ejusdem sanatione per intercessionem sancti Francisci Xaverii Societatis Jesu Sacerdotis, Indiarum & Japoniæ Apostoli. Cum annotationibus brevique discursu de essentia miraculi & de cultu SS. Authore PHILIPPO VERHEYEN in celeberrima Universitate Lovaniensi, Artium & Medicinæ Doctore, Anatomiæ & Chirurgiæ Professore Regio. Lovanii, apud Michaëlem Zangrium. 1708. C'est-à-dire : *Histoire d'une Hemorragie extraordinaire, arrivée au Pere Onraet Jesuite, lequel perdoit son sang par le nez, par les yeux, par les oreilles, & par la bouche ; avec la Relation de la guérison miraculeuse de cette maladie, par l'intercession de S. François Xavier ; à quoi on a joint diverses Réflexions sur la nature des Miracles, & sur le culte des Saints :* Par Philippe Verheyen, *Docteur en Medecine dans l'Université de Louvain, & Professeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie.* A Louvain, chez Michel Zangrius. 1708. in 12. pp. 164.

LE Pere Onraet Jesuite du College de Louvain, fut attaqué vers le mois de Septem

Septembre de l'année 1705. d'une violente Hemorragie, où il rendoit le ſang par le nez, par les yeux, par les oreilles, & par la bouche. L'Hemorragie s'étant appaiſée pour quelques jours, recommença enſuite en différens temps avec plus de violence que jamais. Le Malade tomboit alors dans d'horribles convulſions, perdoit connoiſſance, & demeuroit quelquefois comme mort. Aiant éprouvé inutilement pendant un an & demi tous les remedes de la Medecine, il renonça aux ſecours humains, & implora uniquement celui de Dieu par l'interceſſion de S. François Xavier. Ce Saint eſt particulierement honoré à Malines, où on l'invoque avec ſolemnité tous les ans dans une Neuvaine publique, qui commence le quatriéme de Mars. Le Pere Onraet eut la devotion de ſe faire porter en litiere à Malines, le ſecond jour de la neuvaine, qui étoit le 5. de Mars de 1707. Ce qu'il eut beaucoup de peine à obtenir de ſon Superieur, & des Medecins, à cauſe qu'il n'y avoit que quatre jours qu'il étoit quitte d'un accès qui l'avoit mis à l'extrémité. Le ſix, il commença en ſon particulier une neuvaine en l'honneur du Saint; & le Saint la nuit du 8. au 9. de Mars lui apparut environné d'une grande lumiere, & ſous la forme d'un homme de taille mediocre, aiant le viſage blanc & *ſerein, la* barbe & les cheveux noirs & un peu

peu crepus, un long ſurplis blanc, & tenant un lis à la main, il ſe tourna du côté du Pere Onraet, lui dit que ſa Neuvaine étoit agreable à Dieu, lui découvrit la cauſe de ſon mal, & lui promit une entiere gueriſon. La nuit ſuivante, qui étoit celle du neuf au dix de Mars, S. Xavier apparut de nouveau au Pere Onraet, & lui dit ces paroles : Ayez confiance, il vous ſera fait ſelon vôtre foi. Ne prenez point cette apparition, ni celle de la nuit derniere, pour un ſonge ou une illuſion ; & pour vous en marquer la verité, je vous apprends que la nuit prochaine vous aurez un dernier accès d'Hemorragie, mais que cet accès ne ſera point accompagné des ſymptomes ordinaires, & que vous n'aurez aucune convulſion : je vous avertis ſeulement d'avoir ſoin de vous faire ſaigner enſuite. Cette ſaignée vous cauſera une défaillance, mais ne craignez rien, je vous ſecourrai ſur l'heure. Le Saint ayant proferé ces paroles, donna ſa bénédiction au Malade, & diſparut. Le lendemain, le Pere Onraet raconta tout ceci au Pere Recteur, qni donna ordre à un Frere Infirmier de veiller la nuit ſuivante. Les choſes arriverent comme elles avoient été prédites : l'Hemorragie attaqua le Pere Onraet ſur le minuit, avec toutes les circonſtances que nous venons de marquer. Le Pere Recteur fut averti ſur le champ,

&

& il vit par lui-même la verité de la prédiction. Le Malade, après être revenu des autres accès, demeuroit comme mort, & cette fois il se sentit si fort & si vigoureux, qu'il se leva & s'habilla sans avoir besoin d'aide. Il restoit une saignée à faire pour suivre l'ordre qu'il en avoit reçû du Saint: le Pere Recteur qui sçavoit que la saignée loin de soulager le Malade, l'avoit toûjours mis dans une plus grande extrémité, n'osa consentir à ce remede sans l'avis du Medecin; le Medecin dit que la saignée ayant fait tomber le Pere Onraet dans de plus grands symptomes, elle n'étoit point à propos. Le Malade peu touché de ces raisons, demanda avec tant d'instance d'être saigné, qu'on ne put le lui refuser. La veine ne fut pas plûtôt ouverte, que le sang sortit avec la même violence que si le Malade n'en avoit point perdu, mais ce sang étoit corrompu & gâté, au lieu que celui des saignées précedentes avoit toûjours paru fort naturel. Le Malade tomba en défaillance, & il lui sembla dans ce moment que S. Xavier le soutenoit entre ses bras. L'accès se dissipa peu de temps après, & le Pere Onraet se trouva dans une meilleure santé que jamais. Ceci arriva le onze de Mars 1707. La nuit du treize au quatorze, S. Xavier apparut pour une troisiéme fois au Malade, lui recommandant de rendre graces à Dieu, & l'assurant

qu'il étoit parfaitement gueri. Ce que l'expérience a justifié pleinement, puisque le jour d'après sa Neuvaine, il fut à pied de Malines à Bruxelles; que le quatorziéme jour de sa guerison, il fut à pied à cinq lieuës de Louvain, & que le lendemain il revint tout de même à Louvain.

Ces circonstances, & plusieurs autres aussi singuliéres, ne permettent pas de douter, dit M. Verheyen, que cette guerison ne soit miraculeuse : c'est ce qu'il se propose de prouver dans un chapitre exprès; & voici ses raisons. Premiere raison. Si cette guerison étoit duë à quelque cause naturelle, ce devroit être à la derniere évacuation qui s'est faite par l'Hemorragie, & par la saignée; or cela ne se peut: donc la guerison est miraculeuse. Il prouve la mineure de cette sorte. La derniere Hemorragie ni la derniere saignée, n'ont pû ôter la matiere qui faisoit fermenter le sang, & qui l'obligeoit à s'échaper par le nez, par les yeux, &c. puisque si elles l'avoient pû, les autres Hemorragies qui ont été si fréquentes, & les autres saignées où l'on tiroit quelquefois jusqu'à seize onces de sang, en seroient venu à bout: donc l'intemperie qui faisoit fermenter le sang, ayant été corrigée tout à coup, sans qu'on voye rien de naturel à quoi attribuer ce changement, il s'ensuit que la chose s'est faite contre le cours ordinaire de

de la nature, & qu'il y a par conséquent du miracle. Seconde raison. Il n'est pas possible naturellement que des forces aussi épuisées que devoient l'être celles du Pere Onraet, après tant d'Hemorragies, tant de saignées, tant de medicamens, se rétablissent en un instant, comme on l'a vû ici, jusqu'à permettre au Malade de se lever sur le champ, sans aucune aide, & de voyager ensuite deux jours après. Troisiéme raison. Quand les forces auroient pû naturellement se rétablir ainsi, conçoit-on que les vaisseaux recemment fermez ne se fussent pas r'ouverts en chemin par l'exercice du corps, sur-tout le Malade mangeant indifféremment de toutes sortes de viandes & salées & poivrées, très-capables de renouveller l'efferverscence du sang? M. Verheyen, après avoir rapporté toutes ces preuves, pour montrer que la guerison dont il s'agit est miraculeuse, se fait diverses objections, & entr'autres celle-ci. Si la guerison dont on vient de parler, a été operée par la vertu divine, à quoi servoit cette derniere saignée qui fut faite au Malade? Il répond que Jesus-Christ voulant guerir l'Aveugle-né, lui appliqua de la bouë avec de la salive sur les yeux, & l'envoya se laver dans la Piscine de Siloé; que Naaman pour avoir été gueri de sa lépre, après s'être lavé *jusqu'à* sept fois dans le Jourdain,

ne laissa pas d'être gueri par la vertu divine.

L'Auteur prend ici occasion de justifier l'Invocation des Saints. Nous ne rapporterons point les réflexions qu'il fait sur cette matiere ; ce qu'il en dit est suffisamment connu. Il termine son Histoire, par les Certificats de plusieurs Theologiens de la Compagnie de Jesus, & de plusieurs Medecins, qui rendent tous témoignage à la guerison miraculeuse dont nous venons de parler.

J. H. L. Palæstra Judiciaria tam Civilis quam Criminalis, adjectis Observationibus Practicis, Præjudiciis, Responsis Academicis & privatis, nec non rationibus dubitandi & decidendi. Annexo Indice. *Francofurti, apud Bertr. Cramerum.* 1708. C'est-à-dire : *L'ordre Judiciaire dans les Matieres Civiles & Criminelles, avec des Observations de Pratique; les Consultations publiques de quelques Universitez, & le sentiment particulier de quelques Docteurs ; où l'on voit les raisons de douter & de décider.* A Francfort chez Bertrand Cramer. 1708. in 4. pagg. 342.

LE principal objet de ce Livre, c'est d'apprendre la maniere d'intenter une action, ou de se défendre contre une action

action intentée, soit en matiere Civile, soit en matiere Criminelle; devant les premiers Juges, ou devant les Juges superieurs. Et comme chaque Jurisdiction a son Style & ses Usages, il ne s'agit ici que de la methode observée dans les Tribunaux du Païs de Hesse. L'Auteur, en expliquant cette methode, ne l'approuve pas; il a la bonne foi d'avouër qu'elle lui déplaît du moins autant qu'elle pourra déplaire à ceux qui en liront le détail. Il se plaint des longueurs qu'elle produit, & des abus ausquels elle donne lieu: mais en même temps il dit qu'étant un simple particulier sans caractere, il ne peut que faire des souhaits pour la réformation de la Procedure; & que jusqu'à ce qu'il ait plû à l'autorité publique d'en décider, il doit toûjours exposer les choses telles qu'elles sont, afin que sur la connoissance de ce qui se pratique aujourd'hui, on soit en état de poursuivre ou de défendre régulierement ses droits.

Cet Ouvrage est mêlé de régles & d'exemples. Il contient en peu de mots les diverses voyes de diriger les différentes actions; & sur chaque action, il offre le modele de la demande qu'on doit former. Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur une matiere qui quoi que nécessaire dans la Societé civile, est peu interessante pour les Gens de Lettres.

cles que soutiennent les Arminiens, quoi que ces Articles ayent été condamnez autrefois à Dordrecht; & pour lui montrer que son attachement au Parti des Remontrans n'est pas ce qui a donné lieu à l'accusation dont il veut se justifier, il lui découvre les raisons sur lesquelles cette accusation est fondée. 1. On reproche à M. le Clerc de desapprouver les Loix que les Etats Protestans ont faites contre les Sociniens. 2. D'être persuadé qu'on doit les tolerer, & que c'est une injustice de croire qu'ils seront éternellement damnez. 3. D'adopter le Systême de Hobbes, & de l'Auteur du Livre intitulé, *La Religion Raisonnable*, puis qu'il soûtient avec eux, que pour être Chrétien, il suffit de croire que Jesus-Christ est le Messie. M. Mesnard employe plusieurs Sections de la premiere Partie de son Traité à refuter les raisons des Auteurs qui ont soûtenu cette proposition. Il fait voir, 1. Que selon M. le Clerc même, Bibl. chois. Tom. 2. art. 8. pag. 303. & 304. cette proposition, *Jesus est le Messie*, en suppose une infinité d'autres dont la croyance n'est pas moins essentielle au salut. 2. Que quand les Auteurs sacrez ont renfermé la Foi Chrétienne dans cette proposition, ils y ont compris un grand nombre d'autres veritez qui en dépendent. 3. Que selon la doctrine des Apôtres, on doit se separer de la Commu-

nion

nion de ceux qui croyent même que *Jesus est le Messie*, lors qu'ils enseignent des erreurs qui ne s'accordent pas avec les veritez qui sont dépendantes de cet Article de Foi. 4. Que pour croire ;que *Jesus est le Messie*, dans le sens que les Apôtres l'ont enseigné, il faut croire aussi les autres veritez qu'ils nous ont obligé de croire, au nombre desquelles sont la Divinité & la Satisfaction de J. C. veritez ausquelles les Sociniens ne veulent point se soumettre.

M. Mesnard combat ensuite les autres raisons que M. le Clerc apporte, pour se justifier du reproche qu'on lui fait d'être du Parti des Sociniens. Si nous en croyons M. Mesnard, M. le Clerc dit en se défendant, que les dogmes contre lesquels les Sociniens disputent, ne sont pas sans difficulté; que ce sont des *Mystéres incompréhensibles*, & que pour les expliquer d'une maniere scholastique, il faut avoir recours à bien des moyens qui ne se trouvent pas dans l'Ecriture Sainte. M. Mesnard prétend que toutes ces raisons ne servent qu'à rendre M. le Clerc encore plus suspect. Ce n'est pas précisément, dit nôtre Auteur, parce qu'il ne rejette pas toutes les explications des Sociniens, qu'on le soupçonne d'être de leur parti; mais c'est parce qu'il ne condamne pas nettement leurs dogmes. S'il convenoit avec les autres Societez Chrétiennes, sur le fond des principaux dog-

dogmes, ajoûte-t-il, il feroit difficile de comprendre, qu'il ne voulût point fe fervir des termes qui font reçus dans l'Eglife, pour exprimer le vrai fens des Auteurs facrez fur ces dogmes.

M. Mefnard avertit dans la Lettre qui eft à la tête de fon Traité, qu'il ne fera point un examen exact de toute la Traduction du Nouveau Teftament publiée par M. le Clerc. Sa Critique ne s'étend que fur vingt-deux endroits, qui font la matiere de la feconde Partie de fon Livre. Le premier Paffage qui fe préfente, eft le commencement de l'Evangile de S. Jean. M. le Clerc remarque, qu'on ne devroit pas traduire Λόγος, *Verbum*, par les termes de *Verbe* ou de *Parole*, mais par celui de *Raifon*. Il prétend que l'Evangelifte n'a pas emprunté cette expreffion de Moïfe, ni des Auteurs facrez, mais qu'il l'a tirée des Philofophes Platoniciens, Stoïciens, & Epicuriens qu'il avoit en vûe. S. Irenée dit, que S. Jean en fe fervant de ce terme, a voulu combattre des Hérétiques qui nioient la Divinité de Jefus-Chrift. M. le Clerc prétend qu'il n'eft pas certain que les Hérétiques dont parle S. Irenée, niaffent la Divinité de Jefus-Chrift, parceque nous n'avons pas leurs Ecrits. Sur ces mots du verfet 4. *Dans elle étoit la Vie*, M. le Clerc remarque que la Vie fignifie la doctrine, qui enfeigne aux hommes ce qu'il faut faire pour parve-

nir à la vie éternelle. M. Mesnard réfute le Systême de son Adversaire, aussi-bien que les explications qu'il donne à ces mots du verset 9. du même chapitre. *Il y avoit une autre Lumiere qui éclairoit*, &c. & à ceux du verset 15. du même chap. *Parce qu'il étoit avant moi*, &c.

Le cinquiéme Passage que M. Mesnard attaque, est le verset 13. du chap. 3. du même Evangile. *Personne n'est monté au Ciel que celui qui est descendu du Ciel, sçavoir le Fils de l'Homme qui est dans le Ciel.* Ce Passage fait voir clairement, dit M. Mesnard, que Jesus-Christ étoit descendu du Ciel, & qu'il étoit encore dans le Ciel selon sa nature divine. Ces paroles sont décisives contre les Sociniens. „ Pour „ les éluder, ils ont inventé que Jesus-„ Christ après sa naissance, & avant que „ de prêcher son Evangile, étoit monté „ au Ciel, & y avoit demeuré quelque „ temps pour se remplir d'une connois-„ sance pleine & assurée des vertus celes-„ tes qu'il devoit communiquer aux hom-„ mes dans la suite de son ministere." Cette pensée se trouve refutée par le 9. chap. de S. Paul aux Hebreux, où il est dit que *Jesus-Christ n'est entré qu'une seule fois dans le Ciel.* „ C'est apparemment, continuë „ M. Mesnard, ce qui a porté Socin mê-„ me à recourir à un autre subterfuge, & „ c'est celui qu'il a plû à M. le Clerc

„ d'a-

„ d'adopter." Par celui qui est descendu du Ciel, il entend, *Celui qui a été envoyé aux hommes par Dieu son Pere; ou qui est un present celeste que Dieu leur a fait.* Voici la raison qu'il en donne. *On ne peut pas entendre ces paroles de la Divinité de Nôtre Seigneur : parce que si l'on peut dire qu'elle est descenduë du Ciel, on ne peut pas dire qu'elle y est montée pour en apprendre les secrets, puis que c'est le lieu le plus sensible de son séjour.* Ainsi, selon M. le Clerc, lors que l'Evangile dit que Jesus-Christ est descendu du Ciel, c'est-à-dire qu'il est venu enseigner aux hommes des veritez celestes. M. Mesnard, pour réfuter cet argument, remarque que l'Evangile ne dit point en cet endroit, que Jesus-Christ soit monté au Ciel, mais seulement qu'il est descendu du Ciel, & qu'il en est descendu de telle sorte, qu'il est encore dans le Ciel. „ Dans cette „ phrase, dit-il, *Personne n'est monté au* „ *Ciel, sinon celui qui est descendu du Ciel,* „ la particule *sinon*, Εἰ μὴ, ne marque pas „ une exception, mais elle signifie que „ deux choses ont quelque opposition entre „ elles. Ou pour parler en termes de „ Grammaire, la particule *sinon*, Εἰ μὴ, „ n'est pas toûjours exceptive, mais elle „ est quelquefois adversative." En voici un Exemple. Gal. 2. v. 16. *Sçachant que les hommes ne sont point justifiez par les œuvres de la Loi* Εἰ μὴ, *sinon par la Foi de Jesus-Christ.*

Christ. Cette particule, *sinon*, ne veut pas dire que les œuvres de la Loi ne rendent justes que ceux qui ont la Foi en Jesus-Christ, puisque l'Apôtre conclut que l'homme est justifié par la Foi sans les œuvres de la Loi. La particule *sinon*, n'est pas une marque d'exception dans cet endroit. De même dans le Passage dont il s'agit, cette particule n'excepte pas Jesus-Christ du nombre de ceux qui n'ont pas monté au Ciel; elle signifie seulement l'opposition qui se trouve entre Jesus-Christ & ceux qui ne sont point montez au Ciel, laquelle consiste en ce que ceux qui n'ont point monté au Ciel, n'y ont point été; au lieu que Jesus-Christ a été au Ciel, puis qu'il en est descendu.

Le dernier Passage qu'examine M. Mesnard, est tiré du 20. vers. du chap. 5. de la premiere Epître de S. Jean. Voici comment M. le Clerc traduit ce verset: *Nous sçavons aussi que le Fils de Dieu est venu, & qu'il nous a donné de l'intelligence, afin que nous connoissions le vrai Dieu: & nous sommes dans le vrai Dieu & dans son Fils Jesus-Christ. C'est là le vrai Dieu & la Vie éternelle.* M. Mesnard reproche deux choses à M. le Clerc dans l'explication de ce Passage. 1. D'avoir ajoûté la conjonction *&* dans cet endroit: *Nous sommes dans le vrai Dieu, & dans son Fils Jesus-Christ.* Le Texte porte: *Dans le vrai Dieu, dans*

so

son Fils Jesus-Christ. 2. De n'avoir pas suivi exactement le Texte, en ajoûtant: *C'est-là le vrai Dieu & la Vie éternelle.* M. Mesnard prétend que pour traduire litteralement cet endroit, il faut dire : *Il est le vrai Dieu.*

Les dernieres paroles de cette Epitre, sont un coup de foudre pour les Sociniens, dit M. Mesnard. Socin s'en est bien apperçû, & il a cherché tous les détours possibles pour en éviter le coup. 1. Il a dit que la particule *il* ne doit point se rapporter au *Fils de Dieu*, mais au *vrai Dieu*, qui est devant. Pour le prouver, il rapporte plusieurs Passages de l'Ecriture, où l'article ne se rapporte pas au dernier sujet dont il a été parlé, mais à celui qui précede. M. Mesnard convient qu'il se trouve dans l'Ecriture certains Passages où le pronom ne se rapporte point au sujet immédiatement précedent, mais au sujet antérieur. Mais quand cela arrive-t-il? C'est lors que le sujet immédiatement précedent n'entre que comme par accident dans le discours : or dans l'endroit dont il s'agit, le sujet immédiatement précedent, est le principal sujet du discours. Socin a bien senti la force de ce raisonnement ; c'est pourquoi il a tâché de trouver un autre détour. L'article *Celui-ci est le vrai Dieu*, ne doit se rapporter ni au pere, ni au Fils, dit Socin ; mais il désigne tout ce qui a préce-

précedé. Ce pronom doit être régardé comme neutre, quoi qu'il soit au genre masculin, parce qu'il n'est au genre masculin qu'en vertu du mot qui le suit, qui est du masculin. Socin en rapporte un Exemple. *Hæc est vita, &c. C'est la Vie éternelle*, &c. M. Mesnard prétend que M. le Clerc a suivi cette explication de Socin dans cet endroit ; parce qu'il a traduit ainsi : *C'est-là le vrai Dieu & la Vie éternelle.*

Après ces Remarques, l'Auteur proteste qu'il n'a pas prétendu épuiser tout ce sujet, moins encore faire une Critique exacte du Nouveau Testament de M. le Clerc. „ On „ ne croira donc pas que nous approuvons „ tous les endroits que nous n'avons pas „ relevez. Ce que nous avons dit suffit „ pour nôtre dessein, & nous pouvons „ ici tirer deux conclusions.

„ La premiere, que lorsque M. le Clerc a „ avancé, Bibl. choi. Tom. 3. p. 407, „ qu'il ne dit pas que toutes les explica„ tions des Sociniens sont fausses, c'est „ une façon de parler modeste, qu'il ne „ faut pas prendre au pied de la lettre; „ en un mot, que c'est une figure qui „ laisse entendre beaucoup plus qu'elle ne „ dit, &c.

„ La seconde conclusion que nous pou„ vons tirer ici, & qui est la plus impor„ tante, celle que nous avons eu sur-tout

„ en

„ en vûe, c'eſt que le Nouveau Teſta-
„ mens de M. le Clerc ne nous ſçauroit
„ être d'uſage, & que nous ferions très-
„ mal de nous en ſervir dans nos lectures
„ de devotion, &c." Au reſte, M. Meſnard proteſte en finiſſant, qu'il n'a point entrepris cet Ouvrage par chagrin contre M. le Clerc. C'eſt, dit-il, le ſeul zele de défendre la Verité qui l'y a porté.

Hiſtoire de la Rebellion & des Guerres Civiles d'Angleterre, depuis 1641. juſqu'au rétabliſſement du Roi Charles II. Par EDWARD *Comte de* CLARENDON. A la Haye chez Louïs & Henri Van Dole, Marchands Libraires, dans le Pooten. 1709. in 12. Tome III. pagg. 663. Tome IV. pagg. 724. Tome V. pagg. 656. Tome VI. pagg. 740.

LES deux premiers Volumes de cette Hiſtoire ont paru en 1704. En voici la ſuite qui compoſe quatre autres Volumes, ſous le nom du même Auteur. Ce qu'on avoit de lui en ce genre, rendoit le Public fort impatient ſur le reſte, & cette impatience ſe trouve pleinement ſatisfaite : car après avoir vû d'abord l'origine & les commencemens des Guerres civiles d'Angleterre, on en découvre ici les progrès & les principaux évenemens. M. le Comte de Claren-
don-

don, à qui nous devons ce détail, en pouvoit rendre un témoignage fidelle. Il étoit Chancelier d'Angleterre, & avoit assisté comme Membre du Parlement aux déliberations qui se firent dans les premiers troubles. Il a expliqué dans les deux Tomes imprimez en 1704. les mécontentemens secrets & les dispositions séditieuses où étoient les esprits avant que Charles I. & le Parlement en vinssent à une rupture ouverte; il nous apprend dans les autres Tomes, qui sont les seuls dont il nous reste à parler, la suite & les effets de la révolte, depuis qu'on eut levé de part & d'autre l'étendart de la guerre.

Il paroit que le premier artifice dont se servirent les ennemis du Roi, pour détourner les Peuples de s'attacher à son parti, fut de leur faire craindre la perte ou la diminution considérable de leur fortune par l'excès des subsides nécessaires pour le secourir. Ils insinuoient qu'on alloit enlever aux riches Païsans la moitié de leurs revenus, & obliger le pauvre peuple à travailler un jour de la semaine pour le Roi. Ils ajoûtoient que les Partisans de Sa Majesté avoient dit „ que vingt livres sterling „ par an suffisoient pour la subsistance d'un „ Païsan.

Ces discours, quoi que sans fondement, excitérent la défiance & la révolte. Le

Marquis de Hertfort, qui étoit chargé de lever des troupes pour le Roi, dans le Comté de Somerſet, n'y trouva par cette raiſon que peu de ſecours. Son Armée étoit beaucoup inférieure à celle de ſes Ennemis, & manquoit preſque de tout: ce qui donne lieu à l'Hiſtorien d'obſerver, que ſi les Rebelles euſſent ſçû profiter de la conjoncture, & aller droit à Nottingham où étoit le Roi avec ſes troupes, ils l'auroient défait ſans peine; & en l'obligeant tout d'un coup à abandonner le Royaume, ils auroient épargné bien du ſang & bien de la honte à la Nation. Les Sujets fidelles qui apparemment connoiſſoient mieux la foibleſſe de leur parti, que les Ennemis ne la connoiſſoient eux-mêmes, conſeillerent au Roi dans cette ſituation de faire des ouvertures de paix au Parlement. Sa Majeſté reſiſta d'abord à cette propoſition, comme la croyant peu honorable à ſa dignité & à ſon courage, & uniquement propre à augmenter l'inſolence des Rebelles. Cependant il fut obligé de ceder ſur cela aux inſtances de ſon Conſeil, fondé ſur ce que les offres de paix étant toûjours agreables au Public, le Parlement ne manqueroit pas, s'il les refuſoit, de s'attirer l'indignation des Peuples, & de donner par là de nouvelles forces au bon parti.

Le

Le Comte de Southampton, le Comte de Dorſet, le Chevalier Jean Colapeper, & le Chevalier Guillaume Udan, furent donc envoyez au Parlement de la part du Roi. Ils firent une telle diligence, que ſans qu'on fût informé de leur départ, ils arriverent à Weſtminſter, au moment que les Chambres s'aſſembloient. Le Comte de Southampton entra dans la Chambre des Pairs pour y prendre ſa place ordinaire; mais à peine fut-il aſſis, qu'on luy dit avec aigreur de ſe retirer. Il repreſenta qu'il étoit chargé d'un meſſage de la part du Roi; on ne laiſſa pas de luy ordonner de ſortir, & on ſe contenta de luy envoyer demander par l'Huiſſier de la Chambre l'Adreſſe dont il étoit chargé. Il répondit que le Roi lui avoit commandé de la preſenter lui-même; & qu'en tout cas, pour être autoriſé à s'en déſaiſir, il luy falloit une injonction expreſſe de la Chambre. Cette formalité fut executée, & dès qu'il eût remis l'Adreſſe, on lui fit dire, qu'il eût à ſortir inceſſamment de la Ville, & qu'ils auroient ſoin de lui envoyer une réponſe.

Alors les deux Chambres aſſemblées examinérent fierement l'Adreſſe du Roi, qui ne tendoit qu'à l'union & à la paix, & qui pour cela demandoit que le Parlement donnât pouvoir à quelques perſonnes de

conférer & de traiter dans un lieu sûr avec les Deputez de Sa Majesté. Toute la réponse que firent les Chambres à une proposition si raisonnable, se réduisit à une exagération affectée de bonnes intentions de leur part: mais avant que d'entrer dans aucune négociation, on exigeoit que le Roi commençât par révoquer toutes les Déclarations qu'il avoit renduës contre ceux qu'il accusoit de rebellion. On vouloit qu'il vînt se livrer à son Parlement, sans précautions & sans seuretez. Cette réponse luy fit comprendre que les Rebelles étoient bien éloignez du desir de rentrer dans leur devoir, & que ce n'étoit pas souhaiter la paix sincérement, que d'y attacher des conditions injustes, & contraires aux droits de la Royauté. Cependant pour n'avoir rien à se reprocher, il se détermina à un second message, par lequel il assura les Chambres que dès qu'elles auroient révoqué leurs Déclarations, qui regardoient comme traîtres ceux qui l'assistoient, il étoit prêt de révoquer de même les siennes, & de mettre les armes bas. Ce second message fut inutile. Les Chambres en imposant au Roi la necessité de desavoüer tout ce qu'il avoit fait, se réservoient la liberté de poursuivre ceux qui s'étoient attachez à ses interêts. Ils le luy déclarerent précisément par une Replique. Le *Roi* pour épuiser à leur égard toutes les

voyes

oyes de douceur, tâcha encore de leur faire sentir par un nouveau message la difference qu'il y avoit entre leur procedé & le sien. Mais les Esprits seditieux, qui faisoient en ce temps-là la plus grande partie du Parlement, persistérent dans leurs résolutions: & alors toute espérance de paix étant rompuë, le Roi se rendit à Derbi, & de là à Shrewsbury, où il assembla son Armée, & fit lire à la tête de chaque Regiment les ordres necessaires pour la discipline. „ Une circonstance, dit l'Historien, „ qui ne doit pas être oubliée, c'est que „ se mettant au milieu de ses troupes pour „ être mieux entendu, à peu près comme „ l'Empereur Trajan, qui en faisant Sura „ Grand Maréchal de l'Empire, & lui presentant une épée, lui dit: Recevez de „ moi cette épée: Si je commande comme je dois, employez-la pour ma défense; si je fais autrement, tirez-la contre moi, & m'ôtez la vie; le Roi au „ milieu de ses Troupes, leur fit cette Harangue: Messieurs, vous avez entendu „ la lecture de ces ordres; c'est à vous, „ dans vos differens postes, à les observer „ exactement. Nous ne serons pas longtemps sans entrer en action; c'est pourquoi vous y devez prendre garde de plus „ près, & je dois vous avertir que ceux „ qui les transgresseront, seront severement „ *punis*, de quelque qualité qu'ils soient.

 „ Je

„ Je ne doute point de vôtre co
„ de vôtre résolution : vôtre conſ
„ vôtre fidelité vous ont fait v
„ afin de combattre pour vôtre R
„ pour vôtre Roi , & pour les
„ Pays. Vous n'aurez affaire à
„ ennemis qu'à des traîtres , dor
„ part ſont Browniſtes , Anabapt
„ Athées , qui cherchent à détruir
„ & l'Etat , & qui vous ont déja co
„ à une entiere ruine , à cauſe de
„ delité envers moi. Afin que v
„ yiez quel uſage je veux faire
„ valeur , s'il plaît à Dieu de la b
„ cru qu'il étoit à propos de publi
„ ſolution dans une Proteſtation ,
„ vous ſoyez pleinement convair
„ vous ne pouvez combattre p
„ plus juſte querelle , dans laquell
„ mets de vivre & de mourir av
„ (La Proteſtation de Sa Majeſté
„ ces termes :) Je promets en la
„ de Dieu tout-puiſſant , & c
„ l'eſpere par ſa benediction & pr
„ que je défendrai & maintiendrai
„ mon pouvoir la vraye Religion
„ tante établie dans l'Egliſe d'An
„ & que par la grace de Dieu je
„ mourrai dans la même Relig
„ deſire gouverner par toutes
„ connuës du Pays , afin que les
„ *les libertez des Sujets ſoient*

„ avec le même ſoin que ma juſte préroga-
„ tive. Et s'il plaît à Dieu de benir mes
„ armes, que j'ai été contraint de prendre
„ pour ma défenſe, & de me préſerver de
„ cette rebellion, je promets ſolemnelle-
„ ment & ſincerement devant Dieu, que
„ je maintiendrai les juſtes priviléges &
„ libertez du Parlement, & gouvernerai
„ de tout mon pouvoir ſelon les Loix con-
„ nuës du Pays, & en particulier que j'ob-
„ ſerverai inviolablement les Loix que j'ai
„ conſenties pendant la ſéance de ce Parle-
„ ment: mais ſi ce temps de guerre, ſi
„ cette grande neceſſité & détreſſe où je
„ me trouve reduit, ſont cauſe de la vio-
„ lation de ces mêmes priviléges, & de
„ ces mêmes Loix; j'eſpere que Dieu &
„ les hommes l'imputeront aux Auteurs de
„ cette guerre, & non à moi qui ai ſi ſe-
„ rieuſement travaillé à la conſervation de
„ la paix du Royaume. Si je contreviens
„ aux Articles ci-deſſus, je ne demande
„ aucun ſecours ni de Dieu, ni des hom-
„ mes: mais dans la réſolution où je ſuis
„ de les executer, j'ai lieu d'eſperer un
„ prompt ſecours des gens de bien, &
„ de me confier en la benediction de
„ Dieu.

Toutes les Troupes du Roi furent en-
couragées par ſa Harangue; & une partie
de ſes Peuples fut touchée de ſes offres &
de ſes promeſſes: de ſorte que ſon Armée
 groſſit

groffit confidérablement. Le Parlement de fon côté faifoit de grands preparatifs, & n'oublioit rien pour animer & étendre la révolte. Le Clergé fur-tout, fous prétexte de réformation, déclamoit publiquement contre la perfonne du Roi, & lui appliquoit fans ménagement ce que Dieu ou les Prophetes avoient dit contre les Rois les plus impies. „ C'étoit auffi, dit l'Hiftorien, un des fujets de plainte d'Erafme „ contre le Clergé de fon temps, que „ quand les Princes font enclins à la guerre, „ *des Prédicateurs promettent la rémiffion de* „ *tous les pechez paffez; d'autres promettent* „ *une Victoire affurée, tordant les paroles des* „ *Prophetes, pour les appliquer à des chofes* „ *profanes & impies; nous avons entendu,* „ dit-il, *de telles Harangues pour animer à* „ *la guerre.* Et certainement, ajoute l'Auteur, il n'y a point de bon Chrétien qui „ puiffe penfer, fans horreur, que ces Miniftres de l'Eglife, qui par le devoir de „ leurs Charges doivent être des Meffagers de Paix, étoient néanmoins les „ trompettes de la guerre, & les boutefeux de la rebellion. Cette Religieufe „ d'Athenes, dont parle Plutarque, infiniment plus Chrétienne que ces Miniftres feditieux, s'élevera en jugement „ contr'eux. Lors qu'Alcibiade fut condamné par un Decret du Senat, il fut „ enjoint à tous les Prêtres, Religieux &

„ Re-

„ Religieuses, de le maudire & de faire
„ des imprécations contre lui ; mais cette
„ Religieuse refusa résolument d'y obeïr,
„ disant que sa profession de Religieuse
„ l'engageoit à prier & à benir, & non à
„ maudire & à faire des imprécations.

Les commencemens de cette guerre furent assez avantageux au Roi. Il donna d'abord la Bataille de Edgehill ; & quoi que la victoire fût fort disputée dans cette action, il demeura néanmoins maître du champ de Bataille, & y passa la nuit. Il prit ensuite les Châteaux de Banbury, de Reading, de Vallingford, de Bristol, de Glocester : mais ces succès furent traversez par le combat d'Alresford, & par celui de Nasebi, où il fut entiérement défait. Au milieu de ses expéditions militaires, il renouvelloit de temps en temps ses tentatives pour la Paix, & toûjours inutilement. Il fut enfin obligé de se refugier en Ecosse, & les Ecossois le livrérent au Parlement. Les circonstances de cette trahison, & de tous les évenemens qui l'ont précedée, sont décrites ici. Et le détail en est d'autant plus interessant, qu'il paroît sincere & exempt de partialité. On expose aussi les différentes opinions des Membres du Parlement, touchant la maniere de proceder contre le Roi ; & on vient enfin à cette cruelle déliberation qui a coûté la vie à ce *Prince*, & qui n'a pas fait honneur à la

Nation. L'Hiſtorien parle enſuite de l'état d'agitation & d'incertitude où le Royaume ſe trouva par cette mort ſous la protection apparente de Cromwel; & il continuë l'Hiſtoire de ce temps-là, juſqu'au rétabliſſement de Charles II. Il a ſemé en divers endroits des réflexions judicieuſes ſur les révolutions qu'il raconte, & on entrevoit dans tout ce qu'il dit, un air d'ingenuité qui perſuade.

Lexicon Technicum; or, an Univerſal English Dictionary of Arts and Sciences: explaining not only the Terms of Art, but the Arts themſelves; &c. C'eſt-à-dire: *Dictionnaire Anglois univerſel des Arts & des Sciences, où l'on explique non ſeulement les Termes de chaque Art, mais encore les Arts mêmes. Tome I. Par* JEAN HARRIS, *Docteur en Théologie, & Membre de la Societé Royale. Seconde Edition.* A Londres, imprimé pour Dan. Brown, Tim. Goodwin, Jean Walthoe, &c. 1708. fol. Quatre Alphabets & dix-neuf cahiers, qui font en tout 888 pages. Planches VII.

POur rendre au Public un fidéle compte de cet Ouvrage, nous ne ſçaurions mieux faire que de l'informer de ce que l'Auteur lui-même nous en apprend dans *ſa Préface*, où il nous indique ce qui diſtin-

tingue ce Dictionnaire de tous les autres de même genre, les matieres qui y sont contenües, & quelles sont les sources où il a puisé. Il ne s'est pas contenté de rassembler ici les termes de chaque Art, & de nous en donner des explications superficielles; mais il a pris de ces differens termes, occasion de nous déveloper & de traiter avec quelque sorte d'étenduë ce que chacun de ces Arts offre de plus utile & de plus curieux: & pour éclaircir ce qu'il nous en dit, & le mettre sous les yeux du Lecteur, il a eu soin de faire graver tant dans le corps de l'Ouvrage, que sur des feuilles particuliéres, prés de six-cens Figures, qui jointes aux explications detaillées, ne laissent presque rien à désirer pour l'intelligence de chaque terme. Ce sont principalement ces deux circonstances qui distinguent ce Dictionnaire de tous ceux qui ont paru jusqu'ici, & dont l'Auteur fait une Critique également judicieuse & desinteressée, nous marquant en même temps combien peu de secours il a tiré de la plûpart.

Le Dictionnaire de *Chauvin*, qui a pour titre *Lexicon Rationale*, ou *Thesaurus Philosophicus*, quoi que bien imprimé & enrichi de figures proprement gravées, est trop plein de termes scholastiques pour être à présent d'un fort grand usage; outre qu'il *est aussi* stérile, par rapport aux nouvelles

découvertes de Mathematique & de Physique, qu'il est abondant en cette espéce de jargon qui passoit autrefois pour vraye science.

Le *Grand Dictionnaire des Arts & des Sciences, par M. D. C. de l'Académie Françoise*, est non seulement dénué de figures (dit M. Harris) & ne contient qu'une explication toute séche des termes des Arts; mais il semble qu'on y ait eu plutôt en vûe de perfectionner la Langue Françoise & d'en étendre l'usage, que d'instruire & de perfectionner l'esprit. On y trouve (continue-t-il) quantité de Termes communs, en sorte qu'on y peut apprendre ce que c'est qu'un *Chien*, un *Chat*, un *Cheval*, une *Brebis*, &c. Mais quoi qu'un pareil détail puisse être de quelque utilité à ceux qui seroient curieux de voir comment on peut décrire en François les choses exprimées par de semblables Termes; il est difficile d'appercevoir le rapport de ces Termes avec les Arts & les Sciences, & de deviner la raison pourquoi ils font la plus grande partie d'un Dictionnaire de cette nature. Aussi n'a-t-il pas été d'une grande ressource à l'Auteur, non plus que le Dictionnaire de *Furetière*, & un Dictionnaire Anglois intitulé *The new World of Words*, &c. *Le nouveau Monde des Mots*, &c. dans lequel le Compilateur a rassemblé fort fidelement toutes les fautes des autres

La-

Lexicographes, & a témoigné ne rien entendre aux Sciences & aux Arts dont il s'agissoit.

M. Harris rend justice au mérite du *Dictionnaire Mathematique* de M. *Ozanam*; & autant il marque l'estimer, autant paroît-il faire peu de cas du *Dictionnaire Mathématique* de *Vitalis*, lequel (selon lui) dans la derniere Edition faite à Rome en deux Volumes, se trouve après tant d'années, aussi défectueux, qu'il étoit dans la premiere Edition. Quant aux Dictionnaires de Medecine & de Chymie, composez par *Johnson*, *Castellus*, & *Blanchard*, & dont le dernier a été imprimé en Anglois jusqu'à quatre fois; l'Auteur convient qu'on y a recueilli grand nombre de Termes qui ne se rencontrent point ailleurs, & qu'il s'en est servi utilement; avec la précaution néanmoins de les citer dans les articles qu'il en a empruntez, lors qu'il n'a pas cru devoir se rendre garant de ce que contenoient ces Articles.

Mais quelque opinion qu'ait eu M. Harris des Dictionnaires publiez avant le sien; ce ne sont point ces sortes de Livres qu'il a consultez avec le plus de soin. Il a eu recours aux plus excellens Traitez en chaque genre, & les a fait entrer dans son Dictionnaire en les abregeant, & les disposant selon l'ordre que lui a prescrit l'arrangement des differens Termes. C'est de quoi il

nous donne ici un détail circonst
nous nous contenterons d'effleur
Les Mathématiques & la Phy
les deux Sciences sur quoi il s'
étendu. Il nous explique avec
de netteté tout ce qui concerne l
trie tant spéculative que pratique
gonométrie, les Sections Coniq
gébre, l'Arithmétique, l'Astron
Gnomonique, l'Optique, la C
gie, la Cosmographie, la Geogr
Musique, l'Artillerie, l'Architect
& militaire, la Navigation, la co
des Vaisseaux, la Méchanique, l'
tique, les Loix du mouvement,
gerie, &c. Il entre dans une
discussion touchant les diverses pa
Physique tant générale que par
telles que sont la Météorologie, l
que, l'Histoire des Fossiles, la
l'Anatomie, &c. Il parcourt av
me exactitude, quoi que plus bri
tout ce qui est du ressort de la l
de la Metaphysique, de la Mora
Grammaire, de la Rhetorique, de
re, du Blason, de la Jurisprudenc
Peinture, de la Sculpture, &c.
donne de curieuses descriptions d
mens de Mathematique & de l
Les principaux Ouvrages qui lui
ni cette riche moisson, & qu'il
sa Préface, sont ceux de MM.

Newton, *Halley*, *Anderſon*, *Evelyn*, *Boteler*, *Philips*, *Manwaring*, *Varignon*, *Keil*, *Boyle*, *Derham*, *Grew*, *Woodward*, *Ray*, *Moriſon*, *Tournefort*, *Wilkins*, les *Tranſactions Philoſophiques*, &c.

Au reſte, M. Harris ne diſſimule point ce que ſon Dictionnaire peut laiſſer encore à ſouhaiter. Il reconnoît de bonne foi qu'il y manque pluſieurs choſes, & que d'autres ſont demeurées imparfaites, entre autres, un Catalogue des *Aſcenſions droites*, des *Déclinaiſons*, &c, des Etoiles fixes, que M. *Flamſteed* a refuſé de lui communiquer. De plus, il ne doute pas qu'il n'y ait pluſieurs Articles tranſcrits d'après les autres Dictionnaires, qui auront beſoin d'être retouchez dans la ſuite. Il eſt perſuadé qu'un Alphabet particulier pour les Termes de chaque Science, mis à la fin du Volume, eût été d'une grande commodité; auſſi-bien que des Planches pour l'Anatomie, & d'autres qui euſſent repreſenté l'extérieur d'un Vaiſſeau, ſes Agrez, & ſes différentes piéces. Mais comme tout cela eût engagé les Libraires à une dépenſe, ſur laquelle ils n'avoient point compté, en ſe chargeant de l'impreſſion de ce Livre; l'Auteur a été contraint de renvoyer à un Supplément tout ce qui ſera néceſſaire pour rendre ſon Ouvrage plus complet; & c'eſt la raiſon pourquoi l'on voit au titre de ce Volume, *Tome I*; ce qui ſuppoſe qu'il ſera bien

bien-tôt ſuivi d'un ſecond.

L. ANNÆI SENECÆ ET PUBLII SYRI Mimi forſan & aliorum ſingulares Sententiæ, centum aliquot verſibus ex Codd. Pall. & Friſing. auctæ & correctæ. Studio & operâ JANI GRUTERI, cum Notis ejuſdem recognitis & caſtigatis. Accedunt Notæ poſthumæ, ut & nova verſio Græca JOS. SCALIGERI JUL. Cæſ. F. nunc primùm ex utriuſque autographis adornatæ & in lucem editæ. C'eſt à dire: *Les Penſées choiſies de* Seneque, *de* Publius *de Syrie*, *& peut-être de quelques autres Auteurs, corrigées & augmentées; avec les Notes de* J. Gruter. *Nouvelle Edition, dans laquelle on a inſeré les Notes poſthumes, & la Verſion Grecque de* Joſ. Scaliger. A Leyde chez Jean du Vivié. 1708. in 8°. pp. 569.

MACROBE dit que le génie de Publius de Syrie ſe déclara dès ſa tendre jeuneſſe; & il rapporte que cet Auteur ſçut plaire à ſon Maître dès ſon enfance, non ſeulement par la beauté de ſon viſage, mais auſſi par la vivacité de ſes réponſes. C'eſt ce qui l'engagea à le faire inſtruire avec plus de ſoin. Il vivoit du temps de Jules Ceſar, dont il a merité l'eſtime & l'approbation.

Eraſme eſt le premier Auteur qui ait pu-

publié les Ecrits de Publius. Il y ajouta des Scholies qui furent imprimées à Bâle en 1520. in 4. & à Londres en 1592. in 8 Jos. Scaliger en donna une nouvelle Edition sous ce titre Μιμιαμβοι, *sive selectæ Sententiæ Latinè, Græce versæ, & notis illustratæ. Lugd. Bat.* 1598. 8. Ces Sentences furent encore imprimées à Lyon en 1603. avec la Vie de l'Auteur, à Francfort en 1610. & à Saumur en 1657. L'Editeur dit, qu'il y en a une Edition dans la Bibliotheque de l'Université de Leyde, qui a été imprimée à Venise en 1618. mais il dit en même temps que cette Edition ne renferme rien qui ne soit dans celle de Scaliger. Ces Sentences se trouvent encore à la fin des Discours & des Vers de Muret : elles sont aussi dans les Pensées choisies des Poëtes Comiques, que H. Etienne a données au Public. Outre cela, Geo. Fabricius de Kemnits en a publié une autre Edition, & M. Velserus une autre. Tous ces Editeurs ont fait des Remarques sur cet Auteur : mais les Notes de J. Gruter qu'on donne ici, méritent bien le nom de Commentaires. Elles occupent 488 pages du Volume, & le Texte n'en occupe que 34. Ces Notes ne contiennent pas seulement des Explications, ce sont des Réflexions sur chaque Sentence, tirées des anciens Auteurs Grecs & Latins, & même des Peres de l'Eglise. Ces Notes auroient été perduës

dans la disgrace de M. Gruter, si un Sçavant ne les eût enlevées de la main d'un des Soldats qui pillerent la maison de Gruter. Des mains de ce Sçavant, elles tomberent dans celles de M. Oosters, Professeur en Droit & en Morale à Amsterdam. M. Oosters les donna à M. Gronovius; & ce dernier en a fait present à Messieurs Haverkamp & Preyger, qui ont eu soin de cette Edition.

PAULI COLOMESII Opera Theologici, Critici & Historici Argumenti. Gallia Orientalis, varia Opuscula, *Bibliotheque Choisie*, Selectæ Clarorum Virorum Epistolæ, Observationes Sacræ in varia S. Script. Loca, Paralipomena ad Guil. Cavei V. C. Chartophylacem de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Rome Protestante*, Icon Presbyterianorum *Parallele de la pratique de l'Eglise Ancienne & de celle des Protestans de France*, *Lettre à Mr. Justel sur l'Histoire Critique du N. Testament*, *Mélanges Historiques*, Catalogus Manuscriptorum Codicum Isaaci Vossii junctim edita: curante Jo. Alberto Fabricio. 4. Hamburgi sumtu *Christiani Liebezeit*. 1709.

L.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 16. Decembre M. DCCIX.

Le Livre de PHILON *de la Vie Contemplati-ve, traduit sur l'Original Grec, avec d[es] Observations, où l'on fait voir que les The-rapeutes dont il parle, étoient Chrétien[s].* A Paris chez Louïs Guerin, ruë S. Jac-ques. 1709. in 12. pp. 302.

L'Auteur du Livre dont on nous donn[e] ici la Traduction avec des Remarques est un Juif d'Alexandrie, né peu d'année[s] avant la naissance de Jesus-Christ, & qu[i] s'appliqua beaucoup à l'étude des belle[s] Lettres. On voit dans tous ses Ouvrage[s] une grande lecture des Auteurs profanes & sur-tout de Platon: ce qui a donné lie[u] à ce proverbe Grec, ἢ Πλάτων Φιλωνίζει, [ἢ] Φίλων Πλατωνίζει; c'est à dire à la lettre [ou] *Platon Philonise, ou Philon Platonise.*

trouve aussi dans ses Oeuvres plusieurs Sentences de Pythagore, & c'est apparemment pour cette raison que Sozomene l'appelle Philon le Pythagoricien. D'ailleurs, il raisonne souvent selon les principes de la Philosophie Numerique, comme les Pythagoriciens, & comme ont fait plusieurs Chrétiens, qui croyoient qu'il y avoit quelque vertu dans les Nombres, & qui trouvoient des mystéres dans chacun en particulier. Philon fonde souvent là-dessus ses explications de l'ancien Testament. Quelques Peres des premiers siécles raisonnent assez souvent comme lui; & on peut voir ce que dit là-dessus Eusebe de Cesarée, dans son Interprétation du Pseaume LXII. où il réfute cette maniere d'expliquer l'Ecriture par les Nombres. Nôtre Auteur qui passoit pour le plus sçavant & le plus sage de toute sa Nation, fut député par les Juifs d'Alexandrie vers l'Empereur Caligula, pour répondre aux calomnies que les Grecs de la même Ville avoient répanduës contre eux; ce fut en l'an 40. de Jesus-Christ. Il revint encore à Rome sous l'Empereur Claude, & y fit connoissance avec S. Pierre. Plusieurs années après ce second voyage, il composa son Livre de la Vie contemplative, où il décrit, à ce que prétend le Traducteur, la vie des Chrétiens de l'Eglise primitive d'Alexandrie, *fondée par* S. Marc; & sur-tout la vie des So-

Solitaires du Mont de Nitre. Il leur donne de grands éloges, il fait mention de leurs Aſſemblées, & il parle de leurs Prêtres, de leurs Diacres, & de leurs Vierges: mais il ne s'explique là-deſſus qu'en termes généraux; apparemment par politique, dit le Traducteur, & de peur d'irriter ceux de ſa Nation. La Traduction Françoiſe qu'on donne de cet Ouvrage, & qui a été faite avec ſoin ſur le Texte Grec, paroît auſſi fidelle pour le moins que la Traduction Latine qu'en a donnée Sigiſmond Gelenius. Le Traducteur paroît s'être particuliérement appliqué à rendre avec clarté le ſens de ſon Auteur; mais il a jetté un voile leger ſur certains endroits où la bienſéance ne permettoit pas d'être plus clair. Un avantage de cette Traduction, c'eſt que c'eſt un portrait reſſemblant, qui nous preſente Philon tel qu'il eſt, c'eſt à dire avec les fréquentes digreſſions que cet Auteur entaſſe les unes ſur les autres, & juſqu'aux images baſſes dont il ſe ſert, en parlant des excès du vin où ſe plongeoient les Gentils dans leurs débauches; en ſorte qu'on peut juger du caractére & du génie de Philon dans cette Traduction, comme on en jugeroit en liſant l'Original même. La Traduction eſt ſuivie d'Obſervations ſur le Livre de Philon, elles ſont diviſées en trois Parties. La premiere contient quelques Réflexions générales, & l'expoſition du ſen-

sentiment des Peres touchant les Therapeutes de Philon. La seconde, diverses Réflexions pour confirmer l'opinion de ceux qui croyent que ces Therapeutes étoient de véritables Chrétiens. Et la troisiéme, les Réponses aux objections qu'on peut faire contre ce sentiment. Avant que de rapporter ce qu'on nous dit ici sur la Religion des Therapeutes, il est à propos d'expliquer ce que c'est que le mot de *Therapeutes*. *Therapeute* vient de Θεραπευτὴς, qui signifie quelquefois Medecin dans les Auteurs Grecs. Platon, dans son premier Livre de la République, le prend en ce sens; & S. Epiphane, dans un passage que rapporte le Traducteur, dit aussi que *Therapeute* signifie Medecin; mais il tire cette explication du nom de Jesus, qui veut dire Sauveur, d'où il veut que soit venu le nom de *Gesséens* ou *Esséens*, qu'il confond avec celui de *Therapeutes*. Philon entend par le mot de *Therapeute*, *Adorateur* ou *Serviteur*, & cette signification paroît ici beaucoup plus naturelle. Clement Alexandrin le prend dans le même sens, lors qu'il dit que les Therapeutes sont ceux qui servent Dieu d'une maniere libre & noble, & qui ont la connoissance de son véritable culte. Eusebe dans son Histoire Ecclesiastique, doute si le nom de Therapeutes n'a point été inventé par Philon, pour exprimer la sainteté de vie de ceux qui faisoient profession

&-

d'être vrais Serviteurs de Dieu ; mais ce soupçon ne paroît pas bien fondé, car Philon dit expressément qu'on appelloit ceux de cette Secte, Therapeutes : il cherche même la raison pourquoi on les nommoit ainsi, & il rapporte deux significations de ce mot, comme ne sçachant pas bien laquelle des deux les Therapeutes avoient eu en vûe, lors qu'ils prirent ce nom-là. D'ailleurs, puisque le nom de Therapeutes étoit encore en usage du temps de Clement Alexandrin, comme il est facile de le voir par le passage qu'on vient de rapporter : il y a toute apparence, dit le Traducteur, que ce nom n'est pas de l'invention de Philon.

Ils s'agit à present de sçavoir, si ceux que Philon appelle Therapeutes, étoient Chrétiens : le Traducteur tient l'affirmative, & se propose d'établir ce sentiment dans les Observations qu'il nous donne ici. Nous rapporterons le plus succinctement qu'il nous sera possible ses principales Réflexions sur ce sujet. Il y a eu des temps où la Critique étoit si peu en usage, que l'on admettoit sans peine comme véritables beaucoup de faits qui n'avoient pas même de vrai-semblance. On s'en rapportoit à la bonne foi des Auteurs, & l'on négligeoit d'examiner, si ce qu'ils avançoient étoit fondé sur des témoignages certains. Ce n'est que depuis environ deux

cens

cens ans qu'on a commencé à e
faits & les points d'Hiſtoire.
vertes qu'on a faites par ce m
enrichi le Public de pluſieurs
ces qui aident à déterrer tous les
que choſe de nouveau : mais o
fin apperçû que bien ſouvent
pouſſé la Critique trop loin ; q
rejetté trop legerement des faits
ſtoires qui n'avoient aucun c
fauſſeté, & que pluſieurs Modern
apparemment ſe faire plus d'h
prenant la négative, avoient t
ment prononcé ſur des choſes q
doient plus de réflexion. Le
me des Therapeutes de Philon
nombre, dit ici le Traducteur
tous les Peres avoient écrit que l
res dont cet Auteur parle dans
de la Vie contemplative, étoient
Cette Tradition s'étoit conſervée
gliſe ſans aucune conteſtation ;
plus de cent ans que des Auteu
tans s'aviſerent de rejetter le ſent
Anciens. Joſeph Scaliger entre
depuis lui Blondel, entreprirent
Euſebe, & ceux qui l'avoient ſui
avec ſi peu de ſuccès l'un & l'a
bien loin de détruire l'opinion q
quent, ils ne viennent pas même
de la queſtion : cela n'a pas emp
n'ayent eu des partiſans, non

parmi les Proteſtans, mais parmi les Catholiques mêmes. M. de Valois dans ſes Notes ſur Euſebe, tâche de prouver contre ſon Auteur, que les Therapeutes n'étoient pas Chrétiens; il a gardé plus d'ordre & de méthode que ceux qui l'ont précedé; & s'il n'a pas réüſſi dans ſon deſſein, il a du moins rapporté tout ce qu'on pouvoit dire de plus vrai-ſemblable contre le ſentiment oppoſé. Mais pluſieurs Sçavans de nos jours, après avoir examiné ce qu'Euſebe & les autres Anciens diſent touchant les Therapeutes de Philon, & peſé d'un autre côté ce que les Modernes alleguent contr'eux, ont jugé que les raiſons des Critiques de ces derniers temps, n'étoient pas aſſez fortes pour nous obliger à rejetter un fait ſi généralement reçu dans l'Antiquité: il y a même eu des Proteſtans qui ont ſoûtenu que les Therapeutes étoient véritablement des Chrétiens. Quelque effort cependant qu'on ait fait juſqu'à preſent pour éclaircir ce point d'Hiſtoire, on peut dire, qu'il n'a été touché que fort legerement. Les Auteurs qui ont travaillé à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſont preſque les ſeuls qui en ayent parlé; mais il n'eſt pas poſſible que lors qu'on entreprend d'établir à la fois un auſſi grand nombre de faits que ceux qui compoſent l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, on les examine chacun en particulier avec toute l'attention qu'ils méritent. Le Traducteur

teur après bien des recherches, n'a trouvé qu'un ſeul Auteur qui ait fait une Diſſertation ſur ce point en particulier. C'eſt Thomas Bruno Proteſtant Anglois, lequel ſoûtient que les Therapeutes étoient Chrétiens. Sa Diſſertation eſt un Ouvrage poſthume, imprimé en Angleterre en 1694 mais l'Auteur n'y avoit pas mis la derniere main, les choſes n'y ſont pas bien digerées il s'arrête ſur des faits peu importans, & en paſſe un grand nombre d'autres qui demandoient plus d'attention.

On a donc obligation au Traducteur de Philon, d'avoir bien voulu traiter la choſe avec plus d'exactitude. Le point d'Hiſtoire dont il s'agit, eſt aſſez important pour mériter qu'on entreprenne de l'éclaircir. Après l'Ecriture Sainte, on n'a point de témoignage auſſi ancien de la maniere de vivre des premiers Chrétiens, de leurs Aſſemblées, des différens degrez de la Hierarchie Eccleſiaſtique: c'eſt ce qui a engagé nôtre Auteur à donner au Public des Obſervations ſur le Livre de la Vie contemplative, dans leſquelles il ſoûtient le ſentiment des anciens Peres, & répond aux objections des Auteurs modernes. 1. De tous les caracteres que Philon repreſente dans les Therapeutes, il n'y en a point de plus propre aux Chrétiens que la pratique du renoncement univerſel, dont il dit que les Therapeutes faiſoient profeſſion. Tous

ce qu'il rapporte de leur deſintereſſement, de leur vie en commun, du ſoin qu'ils avoient d'éviter le commerce des gens du ſiecle, convient parfaitement avec ce que S. Luc rapporte de la vie des premiers Chrétiens, comme l'a remarqué Euſebe. Philon, dit-il, rapporte que lors qu'ils embraſſent ce genre de Philoſophie, ils abandonnent tous leurs biens à leurs plus proches, & ſe détachent entiérement du ſoin des choſes temporelles; qu'ils habitent hors des murailles des Villes dans des lieux deſerts, pour éviter le commerce des Etrangers dont le mauvais exemple leur pourroit nuire. C'eſt ce que faiſoient alors ceux qui étoient animez d'une foi vive, & qui vouloient imiter la vie des anciens Prophetes. En effet, continuë Euſebe, nous liſons dans les Actes, que tous les Diſciples des Apôtres vendoient leurs poſſeſſions, leurs biens & leurs maiſons, qu'ils en apportoient le prix aux pieds des Apôtres, qui le diſtribuoient à chacun ſelon le beſoin, & qu'il n'y avoit point de pauvres parmi eux. Philon nous dit à peu près la même choſe des Therapeutes. 2. Une ſeconde marque de Chriſtianiſme dans les Therapeutes, dit le Traducteur, c'eſt que Philon remarque que leur Secte s'étoit répanduë en divers Pays, tant parmi les Grecs, que parmi les Barbares; ce qui s'accorde avec ce que l'Hiſtoire Eccleſiaſtique nous apprend de l'ac-

croissement de l'Eglise. Mais ce qui prouve manifestement, selon lui, que la profession des Therapeutes & celle des Chrétiens étoit la même, c'est qu'ils conviennent ensemble non seulement pour les maximes & les coutumes, mais aussi pour l'origine & le temps de leur naissance. Quant à l'origine, personne ne doute que les Therapeutes, aussi-bien que les Chrétiens, ne l'ayent tirée des Juifs: pour le temps de la naissance de ces professions, il est le même; car comme on ne peut douter que le Christianisme n'ait commencé du temps de Philon, la maniere dont cet Auteur parle des Therapeutes, du concours de gens qui suivoient cette Profession, du grand nombre de ceux qui abandonnoient leurs biens pour l'embrasser, ne laisse ancun lieu de douter que la Profession dont il s'agit ne fût alors dans la ferveur de sa premiere institution. Philon parle ici en témoin oculaire, il represente les Therapeutes comme des gens qu'un puissant mouvement du S. Esprit portoit à un renoncement si grand & si général, à un genre de vie si merveilleux, qu'on n'avoit jamais vû ni ouï dire rien de semblable. Tout cela caractérise si bien le Christianisme, qu'il est difficile de comprendre, dit le Traducteur, comment on s'est avisé de nier une chose qui portant en elle-même toutes les marques de la verité, se trouve encore autorisée du témoi-

gna-

gnage de tous les Peres. Il joint à tout ceci plusieurs autres marques pour confirmer son sentiment. Ces marques sont les Monastéres des Therapeutes ; les Hymnes qu'ils composoient & qu'ils chantoient, leurs Assemblées & leurs Conférences le septiéme jour, la forme de leurs Eglises, leurs austéritez, & la boisson chaude au jour du Sabat, l'observation des cinquante jours depuis la Pâque jusqu'à la Pentecôte, les Prêtres, les Diacres, & les Vierges qui étoient parmi eux, la Table sacrée qui paroît n'être chose que l'Eucharistie même ; & enfin pour derniere marque, la Priere vers l'Orient. Il s'étend au long sur tous ces points, & conclut qu'on ne sçauroit douter que ces Therapeutes ne fussent Chrétiens. L'austerité dans laquelle ils vivoient, lui paroît sur-tout avoir tant de rapport avec l'austerité des anciens Solitaires Chrétiens, qu'il ne peut s'empêcher de dire, que les Therapeutes étoient de vrais Disciples de Jesus-Christ. „ Ceux d'entre les „ Therapeutes, *dit Philon*, qui sont les „ plus pénétrez d'amour pour cette sainte „ Doctrine, demeurent jusqu'à trois jours „ sans manger ; il s'en trouve même qui „ sont si remplis, ou pour mieux dire, si „ rassasiez de la vraye sagesse, qu'ils passent fort aisément jusqu'à six jours sans „ prendre aucune nourriture, accoutumez „ à *subsister* du chant seul des Hymnes, à

 „ peu

„ peu près comme on dit que les cigales „ vivent de rosée.

Le Traducteur observe ici qu'on trouve des exemples de toutes ces austéritez parmi les Solitaires d'Egypte. Il rapporte là-dessus ce qu'on lit dans la Vie de St. Antoine : Que ce saint Hermite ne mangeoit jamais qu'après le Soleil couché ; qu'il ne prenoit pour sa nourriture qu'un peu de pain avec du sel; qu'il ne beuvoit que de l'eau, & qu'il passoit même quelquefois deux ou trois jours sans manger. Il joint à cet exemple celui de S. Hilarion, qui s'abstenoit de nourriture pendant trois ou quatre jours de suite ; celui d'Adolius qui demeuroit jusqu'à cinq jours sans rien prendre; celui de Conon qui vécut trente années sans manger qu'une fois la semaine.

Philon dit, que ceux d'entre les Therapeutes qui n'avoient pas assez de santé pour suivre l'austerité des autres, ajoutoient de l'hyssope à leur pain, & que cet adoucissement passoit chez eux pour un delice qui ne pouvoit être permis que par nécessité. Le Traducteur remarque, qu'on ne sçait pas bien ce que c'étoit que l'hyssope dont il s'agit ici: mais il dit que comme parmi les anciens Solitaires, il s'en trouvoit qui ajoutoient des herbes à leur pain, il se peut faire que parmi ces herbes il y eût de l'hyssope. On parle diversement du suc & des proprietez de cette plante ; les uns la font

font medecinale, les autres la mettent parmi les alimens. On peut voir ce qu'en dit Mathias Martinius, qui en parle fort au long dans son Lexicon Philologique sur le mot *Hyssopus*. Quoi qu'il en soit, ce que Cassien dit des repas des Solitaires, se rapporte assez à ce que Philon dit de ceux des Therapeutes. Mais Cassien appelle *Lapsanum*, l'herbe qu'ils mangeoient. „ Je „ passe, dit-il, sous silence leur austerité „ surprenante, qui fait que le comble des „ délices parmi eux, est de presenter aux „ Freres pour leur repas, de l'herbe ap- „ pellée *Lapsanum*, assaisonnée avec du „ sel & détrempée dans de l'eau. La „ temperature de nos climats, ajoute-t-il, „ & la fragilité de nos corps, ne nous per- „ mettant pas de les imiter en cela.

On ignore ce que c'est que le Lapsanum, dont parle Cassien, peut-être est-ce la même herbe que Philon appelle Hyssope: mais toûjours la maniere dont ces deux Auteurs s'expliquent ici, marque assez qu'ils parlent de gens d'une même Profession. Le comble des delices parmi les Therapeutes, dit Philon, est d'ajouter à leur pain, du sel mêlé avec de l'Hyssope; le comble des delices parmi les Solitaires d'Egypte, dit Cassien, est de presenter aux Freres pour leur repas de l'herbe appellée *Lapsanum*, mêlée avec du sel. Peut-on voir, demande le Traducteur, une plus grande con-

formité ? Au reste, l'usage du Lapsanum étoit ancien parmi les Solitaires : il en est fait mention dans la Vie de S. Pacôme, donnée par les Peres Jesuites d'Anvers, à la fin du troisiéme Tome, du mois de Mai, num. 4. L'Auteur de cette Vie écrit qu'un jour de Pâque, Palemon ordonna à son disciple Pacôme de préparer à dîner, & que Pacôme mêla de l'huile avec du sel, espece de mets dont les Solitaires se servoient ordinairement. Après quoi il ajoute, qu'ils se servoient aussi quelquefois du *Lapsanum*, mais sans huile & sans vinaigre, & que d'autres fois ils mêloient de la cendre avec le sel.

Philon dit, que dans les Assemblées où les Therapeutes mangeoient en commun, on servoit de l'eau chaude pour les vieillards. Cet usage n'est pas sans exemple dans l'Eglise. S. Justin dans son Dialogue avec Tryphon, rapporte que chez les Chrétiens on buvoit chaud les jours de Sabat, qui dans un grand nombre d'Eglises, étoient des jours d'Assemblées. L'Imperatrice Irene, femme d'Alexis Comnene, dans sa Régle pour des Réligieuses, dit qu'en certains jours de l'année, elles doivent boire de l'eau chaude, où l'on ait fait bouillir du cumin. On trouve la même chose dans la Régle du Maître, où parlant de la boisson du Carême, il dit : *Ceux qui sont les plus robustes, & qui voudront faire une plus grande absti-*

nen-

nence, boiront de l'eau chaude mêlée avec du cumin. Il y a bien de l'apparence, dit le Traducteur, que l'usage de la boisson chaude étoit venu des Therapeutes.

Il seroit temps de dire un mot des Réponses qu'on fait ici à diverses objections; mais la longueur de cet Extrait nous oblige de finir. Nous remarquerons seulement que ces Réponses sont pleines d'érudition, & dignes de leur celebre Auteur.

LUCRECE *de la nature des choses, Avec des Remarques sur les endroits les plus difficiles. Traduction nouvelle.* A Paris chez Pierre Ribou, Quay des Augustins, à l'Image S. Louis. 1708. in 12. deux Volumes. Tom. I. pp. 450. Tome II. pp. 510.

LA grande quantité d'Editions qu'on a fait des Ouvrages de Lucrece, prouve assez l'estime qu'on a toujours fait de ce Poëte. Son Poëme fut d'abord imprimé à Verone en 1486. in fol. sous ce titre, *De rerum natura Lib. VI. ad Epicuri mentem descripti.* Neuf ans après, il fut publié à Venise. 1495. in 4. En 1500. Manuce Imprimeur dans la même Ville, en fit une Edition in 4. avec les Corrections de Jerôme Avancius de Verone. En 1512. il en parut une autre à Florence in fol. & Manuce la réimprima la même année in 8.

avec une Préface de Pierre le Blanc. Les Ouvrages de Lucrece furent ensuite imprimez à Paris en 1514. in fol. avec les Remarques de Jean Baptiste Pic de Bologne; & l'année suivante à Venise in 8. corrigée sur les Originaux, si nous en croyons le titre, *ad verorum exemplarium fidem castigati.* En 1540. il en parut une autre à Lyon in 8. Une autre à Lyon chez Sebastien Griffe. 1558. in 16. En 1563. Denis Lambin Professeur Royal, fit des Notes sur Lucrece, & publia une nouvelle Edition des Oeuvres de ce Poëte, qu'il avoit conferée avec les anciens Manuscrits, comme porte le titre, *Ex auctoritate quindecim Codicum Mss. restituti, & brevibus Commentariis illustrati, in* 4. Il en parut une ensuite à Paris en 1564. in 16 sans Notes, & sans Commentaire. *Obertus Giffanius*, Hubert Giffen, qui avoit aussi travaillé sur ce Poëte, en voulut donner une nouvelle Edition, qui fut d'abord imprimée à Leyde, avec des Notes marginales, 1565. in 8. & trente ans après à Anvers chez Rapheleng. Denis Lambin, aidé des lumieres d'Adrien Turnebe, & de Jean Disnematin ou Disnemardi, surnommé Daurat, en fit une nouvelle Edition, qu'il publia à Paris in 8. & in 16. en 1565. L'année suivante on en fit une à Anvers in 8. Une autre à Paris in 4. 1570. Griffe réimprima la sienne en 1576. in 16. On en publia une autre à Francfort, 158[illegible]

in 8. Une autre à Anvers 1589. in 16. Une autre à Leyde, *Ad postremam Giffanii emendationem restituti*, 1595. *in* 8. Une autre à Leyde 1597. in 16. Une autre à Lyon 1606. in 16. Une autre chez Rapheleng, 1611. in 16. Une autre à Amsterdam 1616. in 32. Une autre à Francfort sous ce titre, *Notis brevioribus ex ipso Auctore illustrati, cum Lexico, sive Indice absolutissimo Elegantiarum Lucretianarum, curâ & labore Danielis Parei* 1631. *in* 8. 2. *vol.* Jean Nardi fit des Observations sur Lucrece, & les publia avec le texte, à Florence en 1647. in 4. Les Oeuvres de Lucrece furent traduites en Anglois, & publiées à Londres en 1656. in 8. M. Tanaq. le Fevre nous en a donné une nouvelle Edition, 1662. in 4. à Saumur. Celle qui fut faite par ordre dn Roi, *ad usum Delphini*, parut en 1680. Depuis il en a paru une à Oxfort, *Cum Interpretatione & Notis Th. Creech*, 1695. *in* 8. On nous en promet une nouvelle Edition de Londres, peut-être est-elle déja imprimée, mais elle n'est pas encore venuë jusqu'à nous.

Voilà une Liste des principales Editions Latines des Ouvrages de Lucrece; venons à present aux Traducteurs François. M. de Marolles, Abbé de Villeloin, est le premier dont nous ayons connoissance. Il publia sa Traduction en 1650. in 8. & elle fut réimprimée en 1659. in 8. En 1677.

 parut

parut une autre Traduction de Lucrece en Vers François in 4. sur celle de M. de Marolles. Mais la Langue Françoise ayant changé depuis ces Traductions, M. le Baron des Coutures en fit une nouvelle, qui parut pour la premiere fois à Paris en 1685. in 12. & qui fut reimprimée à Amsterdam en 1692. & c'est de cette Traduction dont on donne ici une nouvelle Edition.

Elle est entierement conforme à la premiere : on y a seulement ajouté des Notes, dont les unes servent à expliquer les endroits de cet Auteur qu'on a jugé les plus difficiles; les autres font connoître les fautes dans lesquelles M. le Baron des Coutures est tombé. Les autres répondent aux Critiques qu'on a faites de sa Traduction. Nous allons en rapporter quelques-unes.

M. le Baron des Coutures n'a point voulu décider sur le temps de la naissance de Lucrece. Il s'est contenté de dire,, qu'Eu-
,, sebe de Pamphile le fait naître la 171
,, Olympiade, sous le Consulat de Lucius
,, Domitius Ænobarbus, & de C. Cassius,
,, 657 depuis la fondation de Rome.
,, D'autres prétendent que ce fut la 172
,, Olympiade, dans le temps que L. Li-
,, cinius Crassus, & Q. Mutius Scævola
,, étoient Consuls, 658 ans depuis les com-
,, mencemens de cette Capitale du Monde:
,, de sorte que selon ce calcul, Ciceron au-
,, roit eu douze ans moins que nôtre Philo-
,, sophe.

„ sophe. „ L'Editeur fait la remarque suivante sur cet endroit. „ La plus commune opinion touchant la naissance de „ Lucrece, dit-il, est qu'il est né douze „ ans après Ciceron, sous le Consulat de „ L. Licinius Crassus, & de Q. Mutius „ Scævola-, l'an du Monde 3855. 658 de „ la fondation de Rome, 93 ans avant la „ Naissance de Jesus-Christ. C'est le sen- „ timent d'Eusebe, de Denis Lambin, „ d'Hubert Giffen, & de Daniel Paré. Il prétend que les Auteurs qui mettent la naissance de Lucrece dans la 171 Olympiade, se sont trompez, & il répond aux objections qu'on fait contre l'opinion qu'il établit.

„ Dans la page suivante, M. le Baron des „ Coutures dit: „ qu'il est vrai-semblable „ que Lucrece ayant choisi la secte d'E- „ picure préferablement à toutes celles qui „ partageoient pour lors les Philosophes, „ alla à Athenes, qui peu de temps avant „ avoit été saccagée par Sylla, où Zenon „ qui étoit un vieillard severe, & l'hon- „ neur de la secte Epicurienne, s'étoit ac- „ quis une estime générale par son âge, „ par son sçavoir, & par sa vertu. Ce „ fut sous ce Philosophe que Lucrece se „ perfectionna dans l'étude de la Nature. „ (Remarque.) M. le Baron des Coutures „ a suivi le sentiment de Denis Lambin, „ & d'Hubert Giffen, qui assurent que Lu-

,, Lucrece alla à Athenes pour y étudier, &
,, qu'il eut pour maître Zenon, pour lors
,, Chef de l'Ecole d'Epicure. C'est à tort
,, que l'Auteur de la Lettre inserée dans
,, le 22. Tome de la Bibliotheque univer-
,, selle critique M. le Baron des Coutures,
,, lors qu'il dit que la cinquiéme bevûe est
,, d'avoir avancé que Zenon avoit été
,, l'honneur de la secte Epicurienne, au
,, lieu qu'il est reconnu pour le Chef des
,, Stoïciens. Ce Censeur, (dit-il après
,, M. Bayle) n'a pas pris garde, que le
,, Zenon dont parle M. des Coutures, est
,, different du Chef des Stoïciens: car ce-
,, lui-ci est mort la premiere année de la
,, 129 Olympiade, qui se célébra le 3.
,, Août sous le Consulat d'App. Claudius
,, Caudex, & de M. Flavius Flaccus, l'an
,, du Monde 3686. 489 de la fondation de
,, Rome, 262 ans avant J. C. & par con-
,, séquent sa mort précede la naissance de
,, nôtre Poëte de plus de 160 ans; au lieu
,, que celui dont parle M. des Coutures,
,, étoit de Sidon, comme l'a remarqué
,, *Jonsius de script. hist. Philosop.* & contem-
,, porain de Lucrece. ,,

Le Sacramentaire des Pasteurs, tiré des saintes Ecritures, des Conciles, des Peres, & des Usages de l'Eglise de France; Contenant le Dogme & la pratique de tous les Sacremens: Avec un Traité des Monitoires, à l'usage

des

des Cours Ecclesiastiques & Seculieres, & de Messieurs les Curez du Royaume. Par M. J. F. JOLIOT, *Prêtre du Diocese de Besançon, Docteur en Theologie.* A Paris chez Jean de Nully, ruë S. Jacques, à l'Image S. Pierre. 1709. Vol in. 4. divisé en trois Tomes. Premier Tome, pp. 343. Second Tome, pp. 242. Troisiéme Tome, pp. 224.

CEt Ouvrage a pour titre le *Sacramentaire des Pasteurs*, parce que les Sacremens sont la principale matiere qu'on y traite. C'est une compilation de tout ce qu'on a trouvé de meilleur, répandu en plusieurs Ouvrages, tant anciens que modernes. Les autoritez qui en forment tout le corps, font voir qu'on a eu soin par-tout de ne rien avancer de soi-même, & qui ne fût appuyé sur l'Ecriture, ou sur la Tradition. Le Livre peut être regardé comme une Theologie sur les Sacremens, mais une Theologie familiere, aisée, & à la portée de tout le monde, une Theologie débarrassée de tous les termes épineux de l'Ecole. L'Auteur a joint au Traité du Sacrifice de la Messe, un Traité des Monitoires. Il dit qu'il l'a fait, parce que cette matiere n'est pas traitée dans les Ecoles; que peu d'Auteurs en ont parlé, & que ceux qui l'ont fait, n'en ont pas parlé suivant les Usages du Royaume de France; au lieu qu'ici

qu'ici on a eu égard aux Déclarations des Rois, à leurs Edits, & aux Usages: d'autant plus que l'ignorance de ces matieres peut engager les Pasteurs dans de grandes fautes. L'Auteur remarque ici, qu'on peut dire des jeunes Ecclesiastiques qui sortent des Universitez, ce qu'un Ancien disoit de la Jeunesse qui frequentoit les Ecoles de son temps; sçavoir, qu'ils ne s'y remplissent l'esprit que d'idées inutiles, qu'ils n'y apprennent point ce qui est de pratique & d'usage, & que lors qu'ils se voyent ensuite dans les emplois, ils s'y trouvent comme dans des Terres inconnuës, dont ils ne sçavent pas même la Langue. La lecture de cet Ouvrage pourra beaucoup servir à prévenir ce danger. C'est un mélange de Theologie, de Droit Canon, de Discipline, & de Morale. Voici comme l'Auteur lui-même nous en parle. „ On „ a bien reconnu, dit-il, & à loisir, la „ vaste étenduë des lumieres que demande „ le sacré Ministere. Aussi on s'est pro-„ posé de rassembler dans ce Recueil les „ plus importantes connoissances qu'il re-„ quiert. Quoi que la simplicité en fasse „ le caractere, on se flatte néanmoins que „ la lecture en sera fructueuse. Car si de „ tous les Livres qu'on peut faire, il n'y „ en a point de plus utiles que ceux qui „ contribuent le plus à l'instruction des Fi-„ delles & de nos Freres nouvellement

réunis

réunis à l'Eglise, soit pour confirmer les premiers dans la foi que la pieté de leurs Peres leur a fait sucer avec le lait, soit pour achever de convaincre les autres de la verité qu'on leur avoit cachée, il „ faut convenir aussi qu'entre tous ces „ Ouvrages, il n'y en a point qui soient „ plus capables de produire un si bon effet, „ que ceux qui font voir clairement, sans „ dispute, & par un simple exposé, que „ la Foi de l'ancienne Eglise des premiers „ siécles est toute conforme à celle que les „ Fidelles professent, & que les Nouveaux „ Convertis viennent d'embrasser. Or c'est „ ce que les Pasteurs de l'Eglise pourront ai- „ sément persuader aux uns & aux autres, en „ leur exposant simplement, comme nous „ avons fait dans nos Observations, la per- „ petuité de nôtre croyance, bien mar- „ quée dans la Tradition la plus pure, & „ sur tout, en ce qui concerne les Dog- „ mes que l'Heresie Protestante nous con- „ teste: d'où nos nouveaux Freres pour- „ ront conclure qu'on les avoit trompez, „ en fabriquant une nouvelle Religion pour „ eux, toute differente de celle que nos „ anciens Peres ont reçuë de Jesus-Christ „ même, par ses Apôtres, & par ses Suc- „ cesseurs. De plus, si dans cette même „ Tradition nous trouvons l'origine & le „ fondement de nôtre Discipline, de nos „ Usages, & de nos Rits, les Pasteurs mar-

„ marcheront d'un pas ferme dans to[...]
„ les fonctions saintes du sacré Minist[...]
„ & les Peuples pourront se flatter h[...]
„ ment, en y conformant leurs mœur[...]
„ leur conduite, d'être encore les Di[...]
„ ples de Jesus-Christ & des Apôtres. E[...]
„ fin, quelque petit avantage que le L[...]
„ teur trouve en ce Recueil, on sera co[...]
„ solé de son travail, & on ne lui dema[...]
„ de pour tout retour, qu'un peu de pa[...]
„ dans ses prieres. On le soumet avec
„ humilité & avec respect à l'examen & [...]
„ la correction de l'Eglise Catholique, A[...]
„ postolique & Romaine.

Voilà de quoi l'Auteur a jugé à prop[...] de nous avertir à l'entrée de son Livre, qui consiste en treize Traitez; sçavoir, des Sacremens en général, du Baptême, de la Confirmation, de l'Eucharistie, du Sacrifice de la Messe, des Monitoires, du Sacrement de Penitence, de la Penitence publique des premiers Siécles, des Indulgences, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre, du Mariage, & enfin des Dispenses du Mariage. Le Livre est disposé par Demande & par Réponse, comme on le peut voir dans l'exemple suivant.

DU MARIAGE.

„ D. Pourquoi le Sacrement du Maria-
„ ge est-il appellé de ce nom? R. Pour
„ plusieurs raisons. 1. Pour apprendre à la

„ fem-

„ femme que la principale intention qu'el-
„ le doit avoir en se mariant, est d'avoir
„ des enfans, & ainsi de devenir mere.
„ *Matrimonium quippe ex hoc appellatum est,*
„ *quòd non ob aliud debeat fœmina nubere*
„ *quàm ut mater fiat.* S. August. lib. 19.
„ contra Faustum. cap. 26. 2. Parce que
„ les soins que la mere prend dans cet état,
„ éclatent plus que ceux du pere. *Quia*
„ *mulieris officium plus apparet in matrimonio*
„ *quàm officium viri. S. Raimundus tit. de*
„ *Matrim.* 3. Parce que ce qu'il y a de
„ plus difficile dans cette condition tombe
„ à la charge de la mere. *Infans ante par-*
„ *tum onerosus, dolorosus in partu, post par-*
„ *tum laboriosus esse noscitur matri. Ac ex*
„ *hoc legitima conjunctio maris & fœminæ*
„ *magis matrimonium quam patrimonium*
„ *nuncupatur, ait Gregorius. 9. cap. ex litte-*
„ *ris, extra de conv. in fid.* 4. Parce que
„ l'on voit certainement la mere des en-
„ fans, au lieu qu'on n'a que des présomp-
„ tions pour en nommer le pere. *Filius est*
„ *ejus quem nuptiæ demonstrant.*

„ D. Y a-t-il plusieurs sortes de Maria-
„ ges? R. Oui. On peut dire qu'il y en
„ a de trois sortes. 1. Le legitime & natu-
„ rel. 2. Le ratifié. 3. Le consommé.

„ D. Qu'est-ce que le Mariage legitime?
„ R. C'est celui qui se contracte par le
„ consentement legitime entre des person-
„ nes libres selon les Loix; tel a été le

„ Concile de Trente.

„ D. Qu'eſt-ce que le M

„ C'eſt celui qui ſe contrac

„ gliſe, & ajoûte au Mar

„ qualité de Sacrement,

Cet Ouvrage eſt fort
comme il ne renferme au
nouvelles, nous croyons c
pour le faire connoître.

ULRICI HUBERI de Ju
bri tres novam Juris Pu
diſciplinam continentes
de Jure ſacrorum & Ec
Editio quarta, priore m
cum novis adnotationibu
ce, in uſum Audito
Francofurti & Lipſiæ apud
Zeitlerum. 1708. C'eſt
du Droit des Citoyens, d'

ON doit cette nouvelle Edition à M. Thomasius, Professeur de Droit à Leipsic. Après avoir achevé son Traité du Droit naturel, il s'est proposé d'expliquer le Droit Public : & comme l'explication qu'en avoit donnée avant lui M. Huber dans un Ouvrage imprimé, s'est trouvée de son goût, il a cru qu'il valoit mieux l'adopter pour l'usage de ses Disciples, que de leur donner inutilement la peine d'écrire, & se donner à lui-même celle de dicter. Il s'est contenté d'ajouter quelques Notes à cet Ouvrage, pour éclaircir les endroits qui lui ont paru obscurs, ou rectifier ceux qui lui ont semblé défectueux.

La distribution générale de son Traité est en trois Livres, divisez par plusieurs Sections. On expose dans le premier Livre l'origine & la nécessité du Gouvernement. On observe que quoique tous les hommes soient égaux par la nature, il faut néanmoins pour le bon ordre de la Societé civile, que les conditions soient inégales. Et c'est cette inégalité qui a introduit les subordinations & les dépendances. La premiere espece de Gouvernement s'exerce dans les familles par la puissance paternelle. La seconde est attachée aux différens emplois que demandent les besoins reciproques des hommes. Et comme tous les hommes ne se portent pas également à leurs devoirs, il a fallu pour ceux qui s'en écartent,

une

une autorité ſuperieure qui ſe fît obéir.

Cette autorité reſide dans le Prince ſous la domination duquel on eſt né, ou dans ceux à qui il a confié ſon pouvoir, & qui le repreſentent. La puiſſance du Souverain renferme tout à la fois l'autorité & les forces. L'autorité ſeule ſuffiroit pour les perſonnes raiſonnables & fidelles à leur devoir; mais ſans les forces, ſouvent elle ſeroit mépriſée, & deviendroit inutile: de même les forces ſeules ſans l'autorité legitime ne ſeroient qu'une tyrannie; mais lors que les forces accompagnent le bon uſage de l'autorité, le Regne du Prince eſt juſte & paiſible. La Puiſſance Souveraine a deux uſages néceſſaires pour la tranquillité publique, l'un qui conſiſte à contenir les Sujets dans l'obeïſſance & la juſtice; l'autre à défendre l'Etat contre les Entrepriſes des Ennemis; c'eſt ce qu'on appelle les forces du dedans & les forces du dehors.

De l'explication de ces principes généraux, l'Auteur paſſe au détail des droits de Souveraineté, qui ne ſont ignorez de perſonne, & que nous ne répéterons point ici: mais après en avoir fait une énumération fort exacte il demande ſi ces droits ſont ſujets à la preſcription? & il décide pour la négative; parce que, dit-il, la preſcription n'a été introduite ni par le Droit Divin, ni par le Droit naturel, c'eſt le pur Ouvrage des Loix Civiles. Or le Prince eſt au

deſ-

dessus de ces sortes de Loix, & par conséquent on ne peut point s'en servir contre lui-même.

Comme les soins de la Religion sont partie du Droit Public, on traite ici assez amplement de l'Eglise, & de ses Ministres; mais par la maniere dont on y parle du Pape & de sa puissance, il est facile de connoître de quelle Religion est l'Auteur. On vient après cela à examiner ce qui regarde la Police, les Finances, les Tributs, les Alliances, les Jurisdictions, & les Droits de la Guerre. On explique aussi les différentes formes de Gouvernement. On compare & on balance les avantages & les inconveniens de chacune. On joint à cet examen l'explication des différentes voyes de parvenir à la Souveraineté. La voye de l'élection est, au sentiment de l'Auteur, une source de cabales & de guerres. La voye des Successions naturelles lui paroît la plus légitime. Et dans l'ordre des Successions, on suit en certains Pays la proximité du degré à l'égard des Souverains, comme à l'égard des particuliers : & en d'autres Pays, on s'attache inviolablement à la suite des lignes, sans faire attention au degré. On distingue ces diverses manieres de succeder, par les termes de Succession héréditaire, & Succession lineale. L'Ouvrage entier ne contient presque que des principes généraux, qui paroissent très-propres pour instruire de jeunes gens, mais qui ne *sont de nul usage* pour un Extrait. LI.

LI.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 23. Decembre M. DCCIX.

L'Etat present de la Grande Bretagne, après son heureuse union en 1707. *sous le Regne glorieux d'Anne Reine de la Grande Bretagne, France, Irlande, &c. Par* GUY MIEGE, *Auteur de l'Etat nouveau de l'Angleterre, dont il s'est debité cinq Editions en très-peu d'années.* A Amsterdam chez les Wetsteins. 1708. in 8o. 2 vol. pp. 804. sans la Table.

CE Livre est divisé en deux Tomes, & chaque Tome est soudivisé en deux Parties. Dans la premiere Partie, l'Auteur fait un abregé de l'Histoire d'Angleterre, depuis les Rois Bretons, jusqu'au Regne de Guillaume le Conquerant. Après cet abregé suit une description générale de l'Angleterre. M. Miege parle ensuite des

avantages que l'Angleterre possede au dessus des autres Royaumes. Ces avantages consistent, selon lui, en ce que le Pays est fertile & agreable à la vûe, en ce qu'il nourrit des coqs & des chiens qui sont exercez au combat, en ce qu'on n'y voit point de loups, ni de sangliers, ni d'ours, &c. Il convient que les Palais qu'on voit en Italie & en France, sont beaucoup au dessus de ceux qu'on trouve en Angleterre; mais il prétend que ce Royaume l'emporte sur les autres parties de l'Europe par ses Eglises, ses Clochers, ses Universitez, ses Salles publiques, ses Ponts, ses Monumens antiques. Il entend par ces Monumens, l'amas de pierres qui se voit dans la plaine de Salisbury, les Pyramides qui sont dans la Province de Westmorland, les souterrains de Badminton, &c. Il dit encore qu'il n'y a point de Roiaume plus peuplé que l'Angleterre; la Ville de Londres seule contient près d'un million d'ames, selon lui. „ Il y a, dit-il, cent & vingt „ mille maisons logeables dans Londres, „ & en comptant huit personnes dans cha„ que maison l'une portant l'autre, le „ nombre des Habitans se montera sur ce „ pied-là à 960000, c'est à dire à 40 mil„ le moins d'un million.

M. Miege divise ensuite l'Angleterre en 40 Provinces, qu'il décrit l'une après l'autre: il marque les Villes qui ont droit d'en-

il s'eſt aſſez étendu; il y rapp
ſes fort curieuſes.

La ſeconde Partie du premi
employée à faire le caractere
de la Grande Bretagne, que
pelle Bretons-Anglois. Il parl
la Langue, qu'il prétend être
du Saxon, du Latin, &
Lors que les Romains poſſedo
terre, dit il, ils obligerent la
prendre la Langue Latine; &
encore aujourd'huy dans les
Cours de Juſtice. Enſuite les
troduiſirent leur Langue par-to
tablirent. Enfin, continue-t-i
mans s'étant rendu maîtres de l
après les Saxons, ils obligeren
apprendre le Normand, en fo
Statuts d'Angleterre, les Plai

„ ture ordinaire vient à leur manquer, ils
„ en ſont plus incommodez que les autres
„ Nations: c'eſt pourquoi on dit commu-
„ nément, qu'un Ecoſſois verra bien-tôt
„ le bout d'un Anglois, parce qu'il eſt plus
„ aiſé à nourrir; & l'on remarque, con-
„ tinue-t-il, que les Anglois perdent plus
„ de Soldats dans une premiere Campagne,
„ qu'aucune autre Nation, s'ils ſont mis
„ à quelque épreuve un peu rude. Ils
„ ſont fort complaiſans pour les femmes;
„ & c'eſt cette grande complaiſance qui
„ fait que les femmes y ont plus de liber-
„ té qu'en aucune partie de l'Europe; les
„ jaloux y ſont regardez comme des fous;
„ & celui qui a ſujet de l'être, comme
„ une perſonne qui a fait un mauvais choix.

L'Auteur leur donne beaucoup de valeur, d'adreſſe, de vanité, d'éducation, &c. mais peu de politeſſe pour les Etrangers. „ J'ai vû le temps, dit-il, que des
„ Etrangers, parlant François dans les ruës
„ de Londres & de Weſtminſter, cou-
„ roient riſque d'être inſultez. M. Miege vante beaucoup l'eſprit des Anglois, tant pour les Sciences que pour les Arts, & il donne une Liſte des Sçavans qui ont vécu en Angleterre dans les ſiecles paſſez; cette Liſte eſt tirée de la Coſmographie de Heylin.

Il parle enſuite de la Religion qu'on profeſſe en Angleterre. Il croit, après le D.

Stillingfleet, que S. Paul est le premier Fondateur de l'Eglise d'Angleterre: mais à cause des persecutions, dit-il, ou faute d'un nombre suffisant de Prédicateurs, le Christianisme n'y fleurit que sous le regne de Lucius Roi Breton, qui vivoit sur la fin du second siecle. Il ajoute que les Bretons avoient des Evêques, qui ne dépendoient aucunement du Siege de Rome; l'Eglise Britannique demeuroit toûjours une Eglise distincte & indépendante de toute autre.

„ Mais quand les Saxons vinrent à posseder cette Isle, & que les naturels Habitans du Pays furent obligez de se refugier dans les montagnes de Galles, la Foi Chrétienne s'y refugia avec eux, ce Pays fut encore replongé dans les ténébres du Paganisme, jusqu'à ce qu'environ l'an 596, le Moine Augustin ayant été envoyé par Gregoire le Grand, pour prêcher l'Evangile dans ce Pays, l'Ouvrage prospera si bien par sa diligence & son zele, que tous les Saxons furent peu à peu convertis à la Foi Chrétienne, & qu'Augustin fut fait le premier Evêque de Cantorbery, mais dépendant de la Cour de Rome.

M. Miege rapporte ensuite les 39 Articles qui composent la Confession de Foi de la Religion Anglicane: il fait après une description de toutes les autres Sectes qui sont tolerées en Angleterre: tels sont les Pres-

Presbyteriens, ainsi appellez, parce que leur Eglise est gouvernée par les Anciens; les Indépendans, les Anabaptistes, les Quakers ou Trembleurs, &c. On trouve, après ce détail, une legere teinture des mœurs des Anglois. „ Ils se nourrissent „ principalement de viande de Boucherie, „ dit M. Miege; les soupes, les ragoûts, „ la venaison, le gibier & le poisson, ne „ sont gueres que pour les bonnes tables. „ En patisseries, mais principalement en „ pâtez de venaison, continue-t-il, ils „ surpassent toutes les Nations. Leurs va- „ rietez de boudins, leurs soupes de raisin „ de Corinthe, leurs tourtes de Noëls, „ &c. sont des mets qui leur sont particu- „ liers, & à peine connus des autres Na- „ tions.

„ Il n'y a pas fort long temps qu'ils ne „ mangeoient la plûpart que très-peu de „ pain, & j'en ai même connu qui n'en „ mangeoient pas; aujourd'hui ce n'est „ plus cela.

M. Miege parle ensuite des Exercices les plus particuliers aux Anglois, de leurs Monnoyes & de leur Commerce, des commoditez pour voyager, comme des Paquetbots, des Postes, &c. Il décrit les divers Ordres de la Noblesse & du Clergé, & il traite des sources des divisions qui sont si frequentes en Angleterre.

Le second Volume est aussi divisé en deux

& il s'applique à exposer quelle doit être la Foi que Dieu exige des Chrétiens. On trouve ici plusieurs questions curieuses touchant la foi des Patriarches de l'ancien Testament. Après ces questions, l'Auteur en examine d'autres qui ne sont pas moins importantes. Il traite du Nom de Jesus, de la vie publique de J. C. de son état humilié, de son Sacerdoce, de ses Satisfactions, &c. On trouve après cela une explication des Sacremens, selon la doctrine des Protestans. L'Auteur parle ensuite de l'Eglise, de son Gouvernement, de la Resurrection, du Jugement, &c.

Toutes ces questions sont traitées avec beaucoup de breveté ; elles ne sont, pour ainsi dire, qu'ébauchées, comme le Titre le fait connoître ; & il y a bien de l'apparence que ce n'est ici que le plan de quelque gros Traité de Theologie, que l'Auteur médite de donner au Public ; il semble même le donner à entendre. Si ce petit Ouvrage plaît au Public, dit-il dans la Préface, qu'il adresse à ses Disciples, si je m'apperçois que vous en ayez tiré quelque utilité, cela me déterminera à travailler à des Ouvrages d'une plus grande étenduë.

Economia nelle Fabriche, e Regola di tutti li materiali per construire ogni fabrica urbana, e rurale, &c. C'est-à-dire: *L'Economie des Bâtimens*, ou Description de

tous les materiaux qui entrent dans un Edifice, avec les prix des Ouvrages. A Bologne, de l'Imprimerie de Jean Pierre Barbiroli. 1708. in 4. pp. 120.

IL y a dix ans que cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois. Il ne contenoit alors qu'une partie, dans laquelle l'Auteur, après avoir fait le portrait d'un Architecte habile, enseigne les régles pour bien construire un Bâtiment de quelque nature qu'il soit; fait la description de tous les materiaux nécessaires, & fixe les prix de tous les Ouvrages qui entrent dans la construction d'un Edifice.

M. Spinelli a ajouté une seconde Partie à cette Edition. Cette seconde Partie est une Critique de l'Ouvrage de M. J. B. Natali, intitulé, *Il Martello del Muratore*, le Marteau du Maçon, ou Tarif général de tous les Ouvrages de Maçonnerie. M. Spinelli a inseré ce Tarif dans la seconde Partie de son Livre: mais il releve cet Auteur presque par-tout, & il a placé ses corrections à la fin de chaque article où il prétend que M. Natali s'est trompé; afin que le Public connoisse dit-il, le peu de fond qu'il y a à faire sur l'Ouvrage de cet Auteur, qui étoit à la verité très-habile dans le Dessein, mais qui n'avoit aucune connoissance de la Pratique.

On trouve ensuite plusieurs instruction

res & plus intelligibles. Il do
nouveau Tarif des Ouvrag
nerie ; & pour faire connoît
trompera pas en le suivant
plusieurs Marchez conclus s
prix.

M. Spinelli a pourvû à tou
à la fin du Livre quelques
guerir les maladies & les bles
vent avoir les pauvres Maçon
lent loin des Villes, & qui s
quent destituez de tout secou

De Vita & Scriptis famosi
CÆSARIS VANINI Tract
in quo genus, mores & St
morte horrenda, è Scripti
bus & aliis fide dignis Auct
sunt & ne cui offendiculo

LII.

JOURNAL DES SCAVANS.

Du Lundi 30. Decembre M.DCCIX.

Exercitationes ad BARONII Annales continuatæ ubi desiit If. Casaubonus, & publicatæ quondam, Auctore ADAMO TRIBBECHOVIO, tum temporis Prof. Hist. Sacræ & Civil. in Acad. Kilon. C'est-à-dire : *Dissertations sur Baronius, continuées depuis l'endroit où Casaubon a fini les siennes. Publiées autrefois par* Adam Tribbechovius. Réimpr. à Leipsic & à Hambourg chez Reuman. 1708. in 4. pagg. 168.

CEs Dissertations ont paru pour la premiere fois en 1666 à Kiel. On voit à la tête de l'Ouvrage deux Lettres, l'une de Fra Paolo, l'autre de Casaubon, lesquelles avoient été communiquées à Chré-

tien Kortholt pere de l'Editeur, par Marquard Gudius. Fra Paolo congratule Casaubon de la résolution qu'il a prise d'écrire contre Baronius. Il dit que cet Annaliste peut aisément être refuté, par les choses mêmes qu'il avance. C'est, selon lui, un Pedant fastidieux, qui sera trop heureux de perir par la main du grand Enée. Fra Paolo ne conseille point à Casaubon d'accuser Baronius de malice & de fourberie. Il n'attribuë à ce Cardinal que de la legereté & de la témérité; il assure qu'il n'a jamais vû un homme plus simple; & il le dépeint comme un demi Sçavant, qui n'ayant pas en son particulier d'opinion fixe, se saisit au hazard des idées des autres, se les approprie, & les défend ensuite avec opiniâtreté. Fra Paolo felicite aussi Casaubon du grand credit où il est auprès du Roi d'Angleterre (Jacques I.) Si j'étois digne de la protection de ce Prince, continue-t-il, il ne manqueroit rien à mon bonheur dans cette vie mortelle. La Réponse de Casaubon dut être fort agréable à Fra Paolo. Il y est extrémement loüé, tandis que Baronius est accablé d'injures. L'Auteur convient en général du portrait qu'en avoit fait Fra Paolo; mais comme il n'étoit pas de l'interêt de Casaubon, que Baronius fût trop méprisé, il le releve par certains endroits par où il prétend l'attaquer & le défaire. A l'égard de la protection du Roi,

Fra

Fra Paolo peut se flatter de l'avoir toute entiere. Jacques souhaiteroit à la verité que ce Frere continuât d'édifier ses compatriotes ; mais s'il arrive quelque embarras, ce Prince veut bien que vous sçachiez, dit Casaubon, que vous trouverez toujours dans sa liberalité un secours certain, & qu'il a écrit à son Ambassadeur de vous aider en tout.

Les Dissertations de Tribbechovius sont au nombre de cinq. Dès que Casaubon eut attaqué Baronius, il fut attaqué à son tour. Trois Jesuites, sçavoir Eudæmon-Joannes, Rosweide, & Bulengerus s'éleverent contre lui. Les deux premiers ne publierent que des injures, selon nôtre Auteur ; le dernier parut plus sincere & plus habile. Il est quelquefois pour Casaubon dans son Ouvrage, & c'est par là qu'il a merité cet éloge que lui donne Tribbechovius. Jacques Capelle prit la défense de Casaubon contre ces trois Adversaires, & son Livre fut refuté par Rosweide. Richard Montagut attaqua Bulengerus, mais sans beaucoup de succès, dit l'Auteur, parce que tantôt il critique Casaubon qu'il devroit défendre, & tantôt il comble d'éloges Baronius qu'il devroit attaquer. Il se rendit même si suspect aux Ennemis de l'Eglise Romaine, que Rivet, Blondel, & du Moulin, crurent devoir écrire contre lui.

La premiere Dissertation contient des

un Dimanche. Il ne croit pas que ce jour-là les Apôtres ayent eu réellement pour auditeurs des personnes de toutes les Nations; ni qu'ils ayent parlé toutes les Langues. Il rapporte les sentimens de plusieurs Auteurs sur le nombre des Langues. Il est persuadé qu'elles viennent toutes de l'Hebreu. A la fin de cette Dissertation, Tribbechovius fait des Remarques sur l'heure de Tierce, & sur quelques autres circonstances qui ont du rapport au discours que prononça S. Pierre après avoir reçu le S. Esprit.

Dans la troisiéme Dissertation, après avoir transcrit ce que racontent quelques Voyageurs sur la situation du Sepulchre de David; il tâche de montrer que S. Jacques, S. Paul, & les autres Apôtres étoient égaux à S. Pierre. Le Batême conferé au nom de Jesus-Christ, & les Heures Canoniales, dont on rapporte ici l'origine au Judaïsme, & dont on regarde la distinction comme un abus, occupent l'Auteur dans le reste de cette Dissertation.

Tribbechovius fait voir dans la quatriéme, qu'Herode n'a pas fait bâtir un troisiéme Temple, & qu'il fit seulement construire un nouvel Edifice d'une assez mediocre étenduë dans l'enceinte du second Temple qui subsistoit en son entier. Suivent plusieurs Remarques, sur le Portique de Salomon, & sur quelques autres parties
du

du Temple, qu'on prétend que Baronius a mal reprefentées; fur la pauvreté & la fobrieté de S. Pierre; fur le Pontificat d'Anne & de Caïphe, fur l'argent qu'on apportoit aux pieds des Apôtres; fur la mort d'Ananias, & fur la communauté de biens entre les Difciples.

L'ombre de S. Pierre laquelle operoit des miracles, les difficultez qui embaraffent les Epoques de Theudas & de Judas le Galiléen, defquels il eft parlé dans les Actes, la Religion de Gamaliel, les Helleniftes, les Diacres choifis par les Apôtres, & leurs différentes fonctions, font la matiere de la derniere Differtation.

Medela Chymica: or, an Account of the Vertues and Ufes of a felect number of Chymical Medicines, &c. C'eft-à-dire: *La Medecine Chymique, ou Traité des vertus & des ufages d'un nombre choifi de Remédes Chymiques, accommodez à la cure des Maladies Chroniques les plus rebelles. On y a joint une Hiftoire fuccincte des guérifons que ces Remédes ont opérées; & un Effai touchant le Vinaigre très-aigre des Philofophes, ou le Vinaigre d'Antimoine, avec le récit de quelques Epreuves qui en ont eté faites. Par* CHRISTOPHLE PACKE, *Profeffeur de Chymie.* A Londres, imprimé pour Jean Lawrence, &c. 1708. in 8. pp. 173.

L'Au-

L'AUTEUR nous apprend dans l'Epître dédicatoire de ce Livre, addressée aux Amateurs de la Chymie, & qui tient ici lieu de Préface, que depuis trente-huit ans qu'il s'applique à la Medecine Chymique, il a eu le bonheur d'y faire plusieurs découvertes utiles, dont il a fait part au Public. Le premier Ouvrage qu'il mit au jour, fut une Version Angloise du Traité de *Regnier de Graaf*, touchant *le suc Pancréatique*, imprimée en 1674, & dans laquelle il proposoit un spécifique pour la guérison des Fievres intermittentes. En 1680, parut sa *Pratique universelle*, ou *Praxis Catholica*, qu'il ne nous fait pas connoître ici plus en détail, & qui est une pratique de Medecine pour les gens de la campagne, les Matelots, & les Voyageurs, composée par *Robert Couch*, & augmentée par M. Packe. Il publia, en 1688. sa Version Angloise des Oeuvres de *Glauber*, qui forme un gros *in folio*. En 1703 & 1704, il fit imprimer sa *Mineralogia* ou son *Traité des Mineraux*, qui est son quatriéme Ouvrage, sans compter la Traduction Angloise d'un petit Ecrit contenant 135 Aphorismes Chymiques, publiée en 1688. Quant au Traité qu'il nous donne ici, il y a renfermé les Remedes dont il s'est servi avec succès dans sa pratique depuis 14 ou 15 ans. La bonne opinion qu'il en a, & qu'il tâche de nous inspirer,

est,

eſt, dit-il, fondée non ſur un merite purement imaginaire, mais ſur des vertus très-réelles, & appuyées d'un grand nombre d'expériences, qui ne permettent pas d'en révoquer en doute l'efficace. C'eſt donc à l'expoſition de ces vertus, & à celle de la methode de preſcrire ces remedes, que M. Packe employe la premiere partie de ce Volume; ſe réſervant à confirmer l'une & l'autre dans la ſeconde partie, en nous faiſant le recit d'un grand nombre de cures opérées par ſes ſpécifiques, ainſi qu'en font foi les différentes Lettres qu'on lui a écrites ſur ce ſujet, & qu'il a ſoin de raſſembler ici.

Pour donner une idée générale de ces Remédes, nous dirons, en ſuivant le témoignage qu'en rend l'Auteur lui-même, que les uns ſont propres à réſoudre & à chaſſer promptement la matiére qui entretient la maladie, & de ce genre ſont l'*Aſtre de Mercure & le Sel purgatif*; les autres produiſent plus lentement cet effet & par voye d'alteration, c'eſt-à-dire, en excitant les ſueurs ou en temperant l'acreté des ſucs, & tels ſont l'*Elixir anti-ſcorbutique*, la *Teinture metallique*, la *Teinture de Corail*, &c. Ceux-ci, deſtinez à réveiller l'*Archée* aſſoupi, & à lui communiquer des forces ſuffiſantes pour écarter les humeurs corrompuës, n'agiſſent que ſur les Malades, & c'eſt à quoi ſe borne la vertu de la *Poudre Univerſelle*,

de

de l'*Aſtre d'Antimoine*, &c. Ceux-là, au contraire, calment la fureur du même *Archée*, par leur proprieté anodyne, cordiale, & legerement ſudorifique; & de ce nombre ſont les *Pilules balſamiques*, l'*Elixir Nepenthes*, l'*Elixir de proprieté volatile*, & l'*Elixir Anti-épileptique*. Enfin il y en a qui conviennent particuliérement à la guerison des maladies extérieures, telles que les douleurs de rhumatiſme, & les maladies de la peau; & c'eſt à ces derniers remédes qu'il faut rapporter le *Baume de Vénus*, l'*Eau Vénérienne*, l'*Eau phagédénique*, & le *Sel purgatif* avec le *Soufre de Vénus*.

Outre les quatorze Médicamens que nous venons de ſpécifier, l'Auteur nous entretient encore des vertus de ſon *Arcane univerſel*, de ſes *Pilules ſtomachiques*, de ſa *Teinture febrifuge*, de ſon *Arcane de Camphre*, de ſon *Emplaſtre noir* ou *réſolutif*, & de ſon *Baume pour la Gonorrhée*. Mais il ne nous informe nullement de la maniere de préparer tous ces ſpécifiques, ſe contentant de nous indiquer, par une eſpéce de petit tarif, à quel prix il les diſtribuë.

M. Packe n'a pas non plus jugé à propos de s'expliquer ſur la compoſition de ſon *Vinaigre très-aigre*, ou de ſon *Vinaigre d'Antimoine*; liqueur qui diſſout radicalement les Métaux & les Minéraux, & par là les met en état de devenir d'excellens remédes pour la guériſon des Maladies. On en

trouve

re à la verité une préparation dans le té de *Basile Valentin*, qui a pour titre, *us triumphalis Antimonii*: mais le pro- en est si long & si ennuyeux, & pro- une si petite quantité de cette précieu- queur, qu'il seroit capable de pousser à la patience des Artistes les plus infati- es: au lieu que la méthode dont se sert iteur est plus courte, plus facile, & plus nde tout ensemble. Il nous dit que ce l en écrit ici est uniquement en faveur ceux qui veulent bien ne pas traiter de es & d'impostures tout ce que nous dé- nt les *Adeptes* au sujet du Grand-œuvre. son particulier, il paroit très-convain- de la possibilité de transformer & de fectionner les Métaux; & il trouve que is tous les siécles, on pourroit produire ce fait des témoins aussi dignes de foi aussi irréprochables, que sur tout autre historique. Il allégue le témoignage de ux hommes éclairez, qui ont vécu dans siécle passé, & qui assurent avoir vû de rs propres yeux dans leurs maisons, la *jection* & la *transmutation*. L'un est feu . *Helvetius*, célébre Médecin de la Haye, quel pour perpétuer la mémoire de ce fait traordinaire, publia vers l'an 1666, un raité intitulé, *Le Veau d'Or*. L'autre est u M. *Edmond Dickinson*, Medecin des ois d'Angleterre Charles II. & Jacques II. ami particulier de l'Auteur, auquel il a certifié

certifié plus d'une fois, qu'il avoit vû du
Vif-argent & du Plomb changez en très
bon Or, presque sans aucune diminutio
de leur poids, & cela par le moyen d'une
très-petite quantité de certaine poudre je-
tée sur le métal à deux reprises différente.
Cette Expérience donna occasion à ce Mé-
decin d'écrire une Lettre Latine à *Ibeodo*
Mundanus, sur la *Quinte essence des Philo-*
phes, laquelle Lettre fut imprimée à Ox-
ford en 1686, avec la Réponse de *Munda-*
nus.

Mais pour revenir au *Vinaigre très-aigre*,
secret cherché vainement & à grands fra
par quantité d'Alchimistes, & qui fourn
une espéce de clef pour pénétrer plus avan
dans les mystéres de la Pierre Philosopha-
le; M. Packe avouë qu'il est le premier de
ceux dont les recherches en ce genre n'ont
point été infructueuses, qui ait eu le cou-
rage de l'exposer en vente; sans en être dé-
tourné par l'application que les *Adeptes* font
de la Fable d'Acteon dévoré par ses chiens
pour avoir vû Diane dans le bain, à ceux
qui révélent ces sortes de secrets. Le dé-
sir d'être utile au Public l'a emporté dans
l'esprit de l'Auteur sur la crainte de s'atti-
rer l'indignation de ses Confreres les Al-
chimistes; & il s'est cru obligé en conscien-
ce, de mettre ce *Menstruë* ou ce *Dissolvant*
entre les mains de tout le monde, afin que
chacun pût sans grande dépense en faire des
épreu-

preuves, capables de conduire à quelque hose de plus considérable. Il est persuadé ue si l'on vouloit réciproquement se ommuniquer de bonne foi les expériences ue l'on pourroit faire avec le secours de e *Vinaigre*, il seroit aisé de parvenir à uelque découverte, dont l'importance & a nouveauté ne laisseroient pas de surrendre nôtre Siécle, quelque clair-voyant u'il soit sur une infinité de matiéres.

L'Auteur eût fort souhaité donner ici n plus grand nombre d'Experiences, sur et article; mais ce qu'il en publie dans et Essai, suffira pour indiquer le but qu'il 'est proposé en les faisant, & qui consiste *laver*, *purger*, & *régénérer* les Métaux, & les réduire en *Magisteres*, en *Teintures*, & n *Essences*; épreuves que chacun pourra erfectionner ou diversifier selon ses vuës articuliéres. ,, Ce *Vinaigre* (dit M. Packe , le prenant sur le ton d'un *Adepte* déclaré) , est une fontaine où Diane aime à se bai- , gner; elle se plaît à y mourir, pour repren- , dre ensuite une vie incorruptible. Les , bocages de Diane & de Vénus arrosez de , l'eau de cette fontaine, reverdissent & , poussent de nouveaux bourgeons. C'est , par cette même eau que les Dragons, , les Lyons, & les autres bêtes farouches, , qui s'y lavent journellement, deviennent , propres à donner du sang & du lait. Je , n'employe (continuë-t-il) de semblables

,, ex-

„ expressions, que pour faire entendre la
„ nature des choses que j'ai vuës & ma-
„ niées moi-même, dans les opérations
„ que j'ai faites avec ce Dissolvant." Nous ne prétendons entrer ici dans aucun détail de ces Opérations, sur lesquelles on pourra consulter l'Auteur. Nous dirons seulement qu'elles sont au nombre de sept; sçavoir, sur l'Etain, sur le Fer, sur le Mercure, sur l'Antimoine crud, sur le Cuivre, sur l'Or, & sur le régule de Mars.

---

*Lettres, Memoires & Negociations de Monsieur le Comte d'*ESTRADES, *Ambassadeur de sa Majesté très-Chrétienne auprès de leurs Hautes Puissances Messeigneurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Païs-bas, pendant les années* 1663. *jusques à* 1668. *inclus.* 5. *Tom.* 12. à Bruxelles chez Henri le Jeune. 1709.

Les Lettres de CICERON *à ses Amis & à Atticus. Traduites en François suivant l'Edition de Gravius, avec des Avertissemens sur chaque Livre, des Sommaires & des Notes sur chaque Lettre.* In 12. 7. voll. à la Haye chez Pierre Husson. 1709.

SU-

SUPLEMENT
DU JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Dernier Decembre M. DCCIX.

Ἡ Παλαιὰ διαθήκη κατὰ τοὺς Ἑβδομήκοντα. Vetus Teſtamentum juxta Septuaginta Interpretes. Septuaginta Interpretum Tomus I. continens Octateuchum; quem ex antiquiſſimo MS. Codice Alexandrino accuratè deſcriptum, & ope aliorum Exemplarium, ac priſcorum Scriptorum, præſertim vero, Hexaplaris Editionis Origenianæ emendatum atque ſuppletum, additis ſæpe Aſteriſcorum & Obelorum ſignis, ſumma cura edidit JOANNES ERNESTUS GRABE S. T. P. *Oxonii, e Theatro Sheldoniano.* 1707. C'eſt-à-dire: *L'Ancien Teſtament, ſuivant la verſion des Septante. La verſion des Septante.* Tome I. contenant

nant l'Octateuque, copié exactement d'après le Manuscrit Alexandrin; corrigé & supléé par le moyen d'autres exemplaires, & d'anciens Ecrivains, principalement par les Hexaples d'Origene, avec les Asterisques *& les* Obeles. *Par* JEAN ERNEST GRABE, *Professeur en Theologie.* A Oxford, dans le Theatre de Sheldon: 1707. in 8. 2. vol. Les pages ne sont point chiffrées.

MOnsieur Grabe a mis à la tête de cette édition une assez longue Preface de M. Pearson sur l'excellence de la version des Septante, & sur la grande utilité que l'on en peut tirer. Cette Preface est écrite avec methode. Le premier article regarde l'usage que l'on doit faire des Septante pour avoir une intelligence exacte du texte original: car ce texte, dit-il, tel que nous l'avons aujourd'hui, & tel que l'ont commenté ou les Juifs ou les Chrétiens, est souvent obscur; or les Septante, dans les endroits difficiles à entendre, présentent quelquefois un sens qui n'a rien que de clair & de facile. L'Auteur accuse ensuite S. Jerôme de n'avoir pas réüssi quand il a voulu corriger la version des Septante; & c'est ce qu'il tâche de prouver en rapportant diverses corrections faites par ce Pere sur des endroits qui, selon lui, sont mieux dans le Grec que dans la correction de S. Jerôme. Cette version, dit il, est encore très-

très-utile, & même necessaire pour confirmer en quelques endroits le texte Hebreu, tel que l'ont conservé les Masorethes, & du moins pour justifier leur maniere de lire. C'est ce qu'il confirme par des exemples.

De là il passe à établir la necessité où sont les Theologiens d'avoir recours aux Septante pour mettre hors d'atteinte & de toute chicane les passages de l'ancien Testament citez par les Apôtres & par les Ecrivains du nouveau Testament, pour prouver que Jesus est le Messie, & pour mettre en évidence la verité de la Religion Chrétienne. Il faut remarquer en general, dit S. Jerôme, que quand les Saints Apôtres ou les hommes Apostoliques parlent au peuple, ils employent ordinairement les témoignages qui étoient déja connus des nations ; c'est-à-dire, selon M. Pearson, qui étoient connus par la version Grecque des Septante.

En troisiéme lieu, dit-il, cette version est très-necessaire pour entendre & pour expliquer le nouveau Testament, à cause des Hebraïsmes que les Ecrivains sacrez y ont conservez, & dont l'Auteur rapporte ici quelques exemples. Il marque aussi l'utilité des LXX. pour entendre bien les Peres Grecs & les Peres Latins : car les uns & les autres ont employé dans leurs citations, ou le grec des Septante, ou des versions

faites sur ce grec. Avant S. Jerôme il n'y en avoit aucune d'après l'original Hebreu. Enfin M. Pearson soûtient que la lecture des Septante est utile aux Sçavans, parce que l'on y trouve beaucoup de vestiges de l'ancienne érudition Grecque. Cette Preface finit par des vœux que fait l'Auteur pour une nouvelle édition des Septante, dans laquelle il voudroit que l'on fit une comparaison exacte des divers exemplaires, qui différens entr'eux, différent aussi du manuscrit Alexandrin. Il voudroit que l'on recueillit les diverses Leçons, non seulement par rapport à l'Hebreu, mais encore par rapport aux écrits des plus anciens Juifs Philon & Joseph, & des plus anciens Peres: il voudroit que l'on eut sous les yeux les expositions qui se rencontrent dans les Lexicographes de l'Ecriture, & que de tout cela on fit une édition correcte des Septante; & plût à Dieu, dit-il, que le Sçavant Isaac Vossius, qui plus que personne est capable de ce travail, l'achevât & le donnât au Public.

M. Grabe, dans une addition à cette Preface de Pearson, dit qu'il feroit le même souhait si M. Vossius étoit en vie: mais qu'il souhaiteroit encore davantage que M. Pearson lui-même se fût chargé de ce travail, lui qui par son esprit & par la justesse de sa Critique en étoit aussi capable que Vossius, & qui n'avoit pas les mêmes préventions

ventions que lui contre le texte Hebreu des Masorethes. Ce que ni l'un ni l'autre n'a fait, M. Grabe l'entreprend ici.

On trouve d'abord des Prolegomenes qui remplissent quatre chapitres. Le premier chapitre comprend une notice du Manuscrit Alexandrin, que l'Auteur préfere à l'édition de Rome, sur tout quant à cette partie de la Bible qui en comprend huit livres, & qui pour cette raison est nommée Octateuque. Le Manuscrit Alexandrin est nommé ainsi, parce que Cyrille Lucar le porta d'Alexandrie où il avoit été Patriarche, à Constantinople, lorsqu'il y fut élevé au Patriarchat. Il en fit ensuite présent à Charles I. Roi d'Angleterre, & il y ajoûta un écrit de sa main, qui contient ces mots: Cet exemplaire de l'ancien Testament & du nouveau a été, suivant nôtre tradition, écrit par Thecle Dame Egyptienne il y a environ treize cens ans, peu après le Concile de Nicée. Le nom de Thecle étoit à la fin du Livre; mais la Religion Chrétienne ayant été éteinte en Egypte par les Mahometans, & les Livres des Chrétiens ayant eu le même sort que le Christianisme, le nom de Thecle a disparu du Manuscrit, mais il s'est conservé dans la memoire des hommes & dans la tradition. Cet écrit est signé, *Cyrille Patriarche de Constantinople.* Il y a quelque soixante & dix ans que Cyrille Lucar fit ce présent au Roi d'Angleterre.

 Dans

Dans ce Manuſcrit il y a environ vingt cinq pages de Saint Matthieu perdues, de ſorte que l'Evangile de Saint Matthieu commence à ces paroles du verſet 6. chapitre 25. ἐξέρχεσθε εἰς ἀπάντησιν αὐτοῦ. Les Epitres de S. Paul y ſont arrangées comme dans les éditions communes; ſi ce n'eſt que l'Epitre aux Hebreux ſuit immediatement les deux Epîtres aux Theſſaloniciens. L'Auteur, qui ne travaille préſentement que ſur *les Livres* de l'Ancien Teſtament, ne s'étend pas beaucoup ſur ceux du Nouveau. Le Manuſcrit commence par les cinq Livres de Moyſe, après quoi viennent tout de ſuite Joſué, les Juges, & Ruth; & c'eſt ce que M. Grabe donne préſentement au Public ſous le nom d'Octateuque. Il fait ici diverſes obſervations ſur l'arrangement des autres Livres de l'Ancien Teſtament. Il croit que Thecle, dont parle Cyrille Lucar, pourroit être cette même Thecle à qui S. Gregoire de Nazianze déja avancé en âge a écrit trois Lettres qui ſont imprimées dans le Tome premier de ſes Ouvrages, pag. 897. ſçavoir la 200. 201. & 202.

M. Grabe, dans le §. 6. du premier chapitre, fait une deſcription exacte du Manuſcrit. C'eſt un volume in folio écrit ſur du parchemin avec de l'encre, à l'exception des quatre ou cinq premieres lignes de chaque livre, qui ſont écrites en rouge, auſſibien que le commencement des Prophe-

tics

ties, & les titres des Pſeaumes. Il eſt à deux colomnes, dont chacune contient à peu près cinquante lignes longues de la moitié d'un doigt. Chaque colomne a ſa marge interieure & exterieure. Les lettres ſont unciales rondes, preſque toutes de la même forme & de la même grandeur, ſi ce n'eſt que vers la fin des lignes elles vont quelquefois en diminuant; & qu'après cinq ou ſix lignes ou davantage, c'eſt-à-dire, après douze ou quinze lignes, la nouvelle ligne commence par une grande lettre qui ſe trouve très-ſouvent à la fin de la periode; quelquefois au milieu d'une phraſe, & quelquefois même au milieu d'un mot. Les conſonnes y ſont quelquefois l'une pour l'autre; mais cela eſt fort ordinaire aux voyelles & aux diphthongues. Dans tout le corps du Livre on voit peu d'eſprits & d'accens marquez de la premiere main; mais une main plus recente les a marquez dans les premiers chapitres de la Geneſe. La plûpart des mots y ſont écrits tout au long, quelques-uns ſont en abregé, & par le moyen d'une ligne tirée au deſſus du mot abregé, on connoît que c'eſt une abréviation. Les mots par les liaiſons des lettres, ou par l'égalité des diſtances entre chaque lettre, paroiſſent ne faire qu'un mot: on y a quelquefois mis des points pour une plus grande clarté; mais quelquefois auſſi on les a placé malheureuſement.

Par exemple, au chapitre 5. du Levitique verſet 4. on trouve ἄνομος· ὃ pour, ἂν ὀμόσῃ. M. Grabe, pour faire encore mieux connoître le Manuſcrit Alexandrin, en a fait ici graver & figurer un endroit du neuviéme chapitre de l'Exode, qui dans les éditions ordinaires où le texte eſt partagé en verſets, contient quatre verſets, ſçavoir depuis le verſet 30. juſqu'au verſet 33. qu'il n'a pas mis tout entier. Il a choiſi cet endroit par préférence, parce qu'on y voit tous les caractéres de l'alphabet. Il n'a point trouvé la diſtinction des chapitres marquée d'une main ancienne, excepté dans la premiere partie du Deuteronome, & dans le milieu du Livre de Joſué. Le Manuſcrit Alexandrin a été corrigé par une main auſſi ancienne que le copiſte, mais les corrections ne ſont pas juſtes par tout. Malgré tout cela M. Grabe lui donne la préférence ſur le MS. de Rome. Voici ſes raiſons, ſur quoi tout le monde ne ſera peut-être pas d'accord avec lui: 1. Le MS. Alexandrin s'accorde mieux que le MS. Romain, & cela dans beaucoup d'endroits, & d'endroits importans avec les endroits de l'Ecriture citez par Philon Juif & par les plus anciens Peres Grecs, avec les fragmens de la verſion Italique qui ſe rencontrent dans Tertullien, dans S. Cyprien, &c. 2. Il reſſemble davantage aux Hexaples d'*Origene*. 3. Il repréſente mieux le texte He-

Hebreu. M. Grabe convient cependant que ce dernier article ne se trouve pas vrai par tout : & que de ce côté-là chacun de ces MSS. a son mérite, & qu'ils ont tous deux de l'avantage l'un sur l'autre. 4. Enfin pour soûtenir la préférence qu'il donne au MS. Alexandrin sur celui de Rome, du moins dans l'Octateuque, il s'en rapporte à la confrontation & à l'examen des deux Manuscrits : & il prétend que le sien est la vraie édition des LXX. au lieu que celui du Vatican ne représente que celle d'Hesychius, qui en est fort différente. C'est ce qu'il a, dit-il, prouvé dans une Lettre à M. Mill, & dans une Dissertation faite exprès, dans laquelle il compare le Pentateuque & le Livre de Josué tels qu'ils sont dans le MS. Alexandrin, avec les mêmes Livres tels qu'ils sont dans celui de Rome. Il donne ici cette partie de la comparaison qui regarde les chapitres XIII. & XIV. du Deuteronome.

Dans le second chapitre M. Grabe, après avoir parlé de quelques Sçavans, qui chargez de publier le MS. Alexandrin, en ont été empêchez par diverses raisons, donne une liste des endroits de l'Octateuque, où dans l'édition de la Bible polyglote on n'a point conservé la leçon du MS. Alexandrin, & ceux où on l'a visiblement alterée. Comme dans ce MS. celebre il se rencontre plusieurs fautes & plusieurs vuides que M.

Grabe a jugé à propos de corriger & de suppléer dans le texte même, il a pris soin pour l'ordinaire de faire imprimer à la marge la Leçon du Manuscrit qu'il a abandonnée ; mais pour concilier les différens avis de ses amis, dont les uns vouloient qu'il chargeât ses marges de toutes les fautes du Manuscrit, les autres lui conseilloient de n'en rien faire ; il ne choisit que les fautes principales & les plus visibles du Manuscrit pour les présenter aux yeux du Lecteur ; en quoi certainement il n'aura pas l'approbation de tous les gens de Lettres, dont les plus habiles veulent qu'on leur marque scrupuleusement jusqu'aux moindres différences qui se trouvent entre le Manuscrit & l'imprimé, parce qu'ils ont l'expérience que souvent d'une faute manifeste, ou d'un mot qui en soi ne fait point de sens, ils ont sçû tirer la veritable leçon dont l'Editeur ne doit pas être le seul arbitre.

Dans le Chapitre troisiéme M. Grabe fait passer en revûë les différentes éditions des Septante, les Manuscrits de l'Octateuque, & les autres monumens dont il s'est servi pour corriger ou pour suppléer le texte du Manuscrit Alexandrin. C'est un détail dans lequel nous n'entrerons point, non plus que dans ce qui fait le sujet du quatriéme Chapitre, sçavoir le dénombrement des endroits que M. Grabe dans l'Octateuque a corrigez par conjecture, ou qui sont peut-

peut-être encore à corriger. Nous ne dirons rien non plus de la censure qu'il exerce sur les conjectures de quelques sçavans hommes : ce que nous avons dit est suffisant pour faire connoître ces deux premiers volumes, qui seront, dit M. Grabe, bien-tôt suivis de tous les autres.

Lettre du TH. DE SAL. *à Mr. l'Abbé B. Sur la nouvelle Edition du Manuscrit Alexandrin.*

MOnsieur, Vous me demandez mon sentiment sur la nouvelle édition du MS. Alexandrin, je ne puis vous refuser.

Il me semble d'abord que la description que M. Grabe fait de son Manuscrit, est peu propre à nous en donner une haute idée. Le fréquent changement des lettres entr'elles, tant consonnes, que voyelles & diphthongues ; la diminution des caracteres plus serrez & plus pressez à la fin des lignes ; la situation des majuscules qui après cinq, six, douze, quinze lignes, en commencent une nouvelle, à la fin d'une periode, au milieu d'un discours, au milieu même d'un mot, font juger à M. Grabe que celui qui l'a écrit n'entendoit pas le texte qu'il écrivoit, & il ajoûte qu'il ne faudroit pas s'en étonner si c'étoient les compagnes de Thecle. Cet Exemplaire a été corrigé & suppléé à la marge, quelquefois mal à pro-

pos. Des Copistes posterieurs ont effacé des versets entiers, & ont écrit dessus d'autres mots, ou du moins ont mis de nouvelle encre sur des lignes usées de vieillesse, jusqu'à cinq, six & sept, ce qui a fait perdre la leçon primitive, & l'a renduë douteuse.

Malgré tous ces défauts M. Grabe pretend que le MS. Alexandrin est de beaucoup à préferer à celui du Vatican.

M. de Sainjore dit, que jusqu'à présent les habiles Critiques ont donné la préférence à l'Edition de Rome. Il est vrai que le Pere Morin, Usserius, Walton, M. Simon, & plusieurs autres, en ont porté ce jugement; mais il se peut faire que le jeune homme d'Oxford, ainsi qu'il plaît à M. de Sainjore de nommer M. Grabe, ayant entre les mains le MS. Alexandrin, l'ait examiné avec soin & exactitude, & en puisse porter un jugement plus certain que ces grands Critiques. M. de Sainjore se contente de dire, que si l'on veut juger exactement quel est l'Exemplaire Grec qui approche le plus de l'ancien texte des Septante, il faut avoir devant les yeux un exemplaire où soient les asterisques & les obeles, tel qu'est celui des Jesuites : que si M. Vossius avoit suivi cette methode, il n'auroit pas dit si librement que l'exemplaire le plus exact de tous est l'ancien Manuscrit Alexandrin qui est en Angleterre ; qu'on trouvera au contraire, qu'il est un des moins

moins exacts, & que l'edition de Rome qui a été faite sur l'ancien Manuscrit du Vatican est la plus fidele, parce que ce MS. est le plus simple de tous, quoi qu'il ne soit pas tout d'une même main, c'est à dire, d'une seule & même édition: sentiment qui lui est tout nouveau, & dont on ne voit aucune trace dans tous ses Ouvrages précedens. Il nous auroit fait plaisir de prouver ce qu'il avance, car il n'a pas pû ignorer en 1709. lorsqu'il a fait imprimer sa Bibliotheque Critique, que M. Grabe prétend avoir prouvé dans la Preface de son Octateuque par trois raisons incontestables, que le MS. Alexandrin est bien plus considerable que celui du Vatican, principalement dans le Pentateuque & dans le Livre de Josué; & dans sa Lettre écrite à M. Mill en 1705. que le Livre des Juges dans le Manuscrit du Vatican, n'est pas l'Edition d'Origene, mais celle d'Hesychius. Cependant il a suivi la methode marquée par M. de Sainjore; il s'est mis devant les yeux des Exemplaires où sont les asterisques & les obeles, & il en a porté un jugement bien different de celui de M. de Sainjore, qui dit tranquillement, que le MS. du Vatican est plus simple que l'Alexandrin, & qu'il lui doit être preferé; mais qui ne se donne pas la peine de refuter aucune des raisons de M. Grabe.

Le premier sentiment de M. Grabe avoit été

été, que le MS. Alexandrin étoit à p
rer à celui du Vatican principalement
le Pentateuque; mais que ce dernier
beaucoup moins de fautes & d'addition
de supplémens dans les Prophetes: il
long temps soupçonné que le MS. du
tican contenoit l'édition de Lucien
d'Hesychius; enfin il s'est determin
prétend aujourd'hui, que les deux Ex
plaires de Rome & d'Alexandrie cont
nent dans le Livre des Juges deux diffé
tes versions, ou du moins deux vers
fort différentes entr'elles; d'où le Scho
te allegué dans l'édition de Rome aux C
pitres 11. 12. & 15. a nommé avec ra
l'une des deux, ἄλλη ἔκδοσις, autre édit
(Mais il faut remarquer que ce Scholi
appelle, autre Edition, celle dont il
les paroles conformément au MS. Alex
drin, pour en marquer les différences
vec la Version des Septante, sur laquel
composoit ses Scholies, & qui étoit c
forme au MS. du Vatican.) Que le
Alexandrin est conforme à l'édition
Hexaples d'Origene, & représente la
ritable & sincere version des Septante: Q
le MS. du Vatican contient l'édition d'H
sychius, ou la version de quelque a
Auteur; car il ne sçait pas encore à
s'en tenir: Edition dans laquelle les m
sont changez, le sens perverti à des
presque à chaque section ou membre d'

periode, en ſorte qu'elle n'eſt pas ſuſceptible de correction: *Adeò ut correctionem non admittat.*

M. Grabe auroit mieux fait de demeurer dans ſon premier ſentiment, & de ne pas décider ſi légérement ſur la préference de l'un des deux plus anciens Manuſcrits de la verſion des Septante que nous ayons dans l'Europe. Il pouvoit imiter la modeſtie du ſçavant Pere Morin de l'Oratoire, qui étant peut-être autant capable que lui d'en juger, ne dit pas du MS. Alexandrin, qu'il eſt, mais, qu'il paroît être l'édition d'Heſychius, *Heſychiana videtur MS. editio*: que le caractere du MS. Romain lui paroît avoir quelque choſe de plus ancien que celui de l'Alexandrin : que l'édition de Rome, autant qu'il en peut juger, lui ſemble l'emporter ſur toutes les autres, même ſur le MS. Alexandrin, par l'avantage qu'elle a d'avoir moins d'additions & d'interpretations étrangeres: qu'il dit ſon ſentiment librement, mais non au préjudice & au mépris du MS. Alexandrin : qu'il ſe pourroit faire, s'il en avoit lû davantage, qu'il changeât de ſentiment, n'attribuant pas à l'édition de Rome une intégrité abſoluë & parfaite dans toutes ſes parties, & ne niant pas même qu'en beaucoup d'endroits l'édition de Rome ne pût être fort utilement corrigée ſur le MS. Alexandrin.

Mais M. Grabe a crû ne pouvoir élever ſo

son Manuscrit que sur les ruines
du Vatican; & pour cet effet i
mal traité sous le faux masque de
d'Hesychius.

Voyons si ses raisons ne pourro
justifier son procedé.

Dans sa Préface sur l'Octateu

M. Grabe prétend que le MS
drin est de beaucoup à préferer à
Vatican, principalement dans l
que, pour trois raisons.

La premiere, en ce qu'il est
forme aux citations de Philon J
anciens Peres Grecs; & aux frag
nous restent de l'ancienne Itali
Tertullien, S. Cyprien, & au
Latins.

Les citations de Philon Juif &
ciens Peres Grecs ne sont pas to
veritables Leçons des Septante,
les Leçons des Exemplaires dont
voient, & qui pouvoient n'êtr
plus exacts : car il y avoit du
Philon, comme du temps d'Orig
Manuscrits exacts, & d'autr
exacts. Je n'en veux d'autre pr
les exemples rapportez par M. Gr
remarque que, Levit. 5. 4. le
lexandrin & Philon (il pouvoit aj
éditions de Rome & de Venise) o
bien que la leçon veritable & co

Hebreu ait, ἂν ὀμόσῃ. Le MS. de Philon
toit donc fautif en cet endroit, & ceux
ır lesquels les MSS. de Rome, d'Alexan-
rie, & de Venise ont été copiez: & il y
n avoit d'exacts qui avoient la veritable
eçon, puisqu'elle se trouve dans Origene,
ont l'Interprete a, *quæ juraverit*, & dans
. Augustin, *quæcunque juraverit*.

Gen. 3. 2. ἀπὸ πάντος τοῦ ξύλου, ainsi lisent
 MS. Alex. & Theop. Iren. Ambr. Aug.
'roc. Chrys.

ἀπὸ καρποῦ τοῦ ξύλου, ainsi lisent les édit. de
lom. & de Ven. le MS. d'Oxford, S. Aug.
onformément à l'Hebr. & au Samar.

M. Grabe dit qu'il n'a pas voulu corriger
ı leçon de son MS. en mettant l'autre à la
ıarge selon la regle qu'il s'est prescrite; par-
e que la leçon du MS. Alexandrin est la
eritable & la plus ancienne, comme il
aroît par les citations des anciens Peres;
ıais il ne prend pas garde que pour être
nciennes elles n'en sont pas moins fauti-
es, d'où l'on peut inferer, que les exem-
laires de ces anciens Peres n'étoient pas
xacts, & qu'il y en avoit de leur temps
e plus exacts, desquels ont été tirez les
ıanuscrits des éditions de Venise, de Ro-
ıe, du manuscrit d'Oxford, de la leçon
e S. Augustin, & qui contenoient la ve-
table & ancienne leçon des Septante con-
ɔrme aux Textes Hebreu & Samaritain.
lle paroît à M. Grabe venir de l'édition
de

de Lucien ou d'Hesychius, mais ce n'est pas assez de le dire, il devoit appuyer sa conjecture. Il ajoûte que les Septante peuvent avoir lû מכל, au lieu de מפרי, *miccol* pour *mipperi*. Cela est tiré de bien loin.

Num. 23. 19. μετανοῆ, ainsi lit Philon pag. 646. μετανοήσει, MS. d'Oxford.

ἀπειληθῆναι, ainsi lisent Judith 8. 15. S. Cypr. Orig. Theodoret, & les éditions de Compl. Ven. Rom. Alex.

M. Grabe dit qu'il n'a pas voulu toucher au MS. Alexandrin, parce qu'Origene & S. Cyprien confirment cette leçon, & que l'Auteur du Livre de Judith lui est aussi conforme. Il ajoûte que Philon trouvant cette leçon obscure & peu convenable, l'a citée en la traduisant plus clairement selon l'Hebreu, comme il a fait en d'autres passages, quoique rarement, & que la leçon du MS. d'Oxford vient d'une semblable correction de Lucien, d'Hesychius, & d'Apollinaire.

Nôtre Auteur avouë donc que Philon Juif n'a pas toûjours suivi la version des Septante, mais qu'il a substitué une autre version plus claire & plus selon l'Hebreu en plusieurs endroits, quoi qu'il ajoûte rarement. Quel fonds ferons-nous donc desormais sur les citations de Philon, & serons-nous obligez de prendre les mots qu'il lui aura plû de substituer, pour les verita-bles

:s leçons des Septante? N'y a-t-il pas plus
ıpparence que Philon, qui ne ſçavoit pas
Iebreu, a cité ici la leçon de ſes exem-
ıires, qui de manuſcrit en manuſcrit a
ſſé à celui d'Oxford, ſans avoir recours
x corrections de Lucien, d'Heſychius,
ı d'Apollinaire: & qu'il y avoit d'autres
emplaires qui contenoient une leçon plus
cienne que celle de Philon, puiſque l'Au-
ır du Livre de Judith s'en eſt ſervi, &
i a paſſé à S. Cyprien, à Origene, à
ıeodoret, & dans tous nos Manuſcrits.
:pendant cette leçon ſi ancienne eſt celle
qui M. Grabe fait la grace de ne la pas
er de ſon Manuſcrit: Hé! ſurquoi ſe ſe-
it-il fondé pour l'ôter, ſi ce n'eſt que ſe-
ı la regle qu'il s'eſt preſcrite il auroit pré-
é la leçon de Philon qui s'accorde avec
Iebreu, à celle qui ne s'y accorde pas,
'il appelle obſcure & peu convenable? En
oi il ſe trompe, car ἀπειληθῆναι, exprime
faitement la force du mot Hebreu
יתנחם, *itnahem*, du paſſif εἰλέομαι, *ver-*
, *mutor*, & ἀπὸ augmentatif. Heſychius
plique εἰλήθη, par ἐστράφη, & Theodoret
ainſi entendu, lorſqu'il dit, ἄτρεπτος καὶ
λλοίωτος ἡ τοῦ Θεοῦ φύσις, *immutabilis & in-*
iabilis eſt Dei natura. Il faut donc tra-
re, οὐδ' ὡς υἱὸς ἀνθρώπου ἀπειληθῆναι, *non ut*
s hominis ut mutetur, ainſi que S. Jerô-
a traduit, & non pas, *ut minis terreat*,
terreatur, d'ἀπειλέομαι, menacer, ou ê-
tre

tre menacé. J'ajoûte, qu'au premier hemistiche du même verset, la leçon de Philon, διαψευσθῆναι, différente de celle de Judith, διαιτηθῆναι, ou διαρτηθῆναι dans Origene, S. Cyprien, Theodoret, & tous nos Manuscrits, prouve encore la diversité des exemplaires dès le temps de Philon : & je remarque en passant, que quoique διαρτηθῆναι forme un sens assez commode, *Non est Deus quasi homo ut suspendatur, suspensus maneat, suspenso & inconstanti animo sit*; l'on pourroit soupçonner que la veritable leçon des Septante fût, διαπατηθῆναι, *non est Deus quasi homo ut fallat*, S. Jerôme, *ut mentiatur*, le mot Hebreu signifiant mentir & tromper.

Osée 4. 14. ὁ λαὸς ὁ συνιών. Ainsi lisent les éditions de Venise, de Rome, d'Alexandrie ; ainsi lit Clement d'Alexandrie, ajoûtant δείκνυσιν αὐτῶν φανερώτερον τὸ ἁμάρτημα, συνιέναι αὐτοὺς ὁμολογῶν, ὡς ἑκόντας ἁμαρτάνοντας, *Eorum peccatum apertius ostendit, dum eos intelligere fatetur, velut qui sua sponte peccarent.* D'où il paroît que Clement a lû affirmativement & sans negation. Mais la leçon de Clement est fautive selon M. Grabe ; l'édition de Complute & Theodoret lisent, ὁ λαὸς ὐ συνιῶν, correctement & conformément à l'Hebreu & à l'édition des Hexaples d'Origene, que S. Jerôme traduit, *populus non intelligens.* Voici donc encore une des leçons fautives dès anciens

Peres, mais je ne m'en ſervirai pas pour groſſir le nombre, elle peut être la leçon veritable des Septante: que M. Grabe inſere la negation dans ſon édition, qu'il corrompe ſon exemplaire ſur l'autorité de l'édition des Hexaples d'Origene, d'où l'édition de Complute, Theodoret, & ſaint Jerôme ont pris la negation; pour moi je me défie des corrections d'Origene, je ne les tiens pas pour les veritables leçons des Septante; comme il formoit ſes corrections ſur l'Hebreu, ou plûtôt ſur les autres verſions Grecques, *utens judicio cæterarum editionum*, ayant trouvé ici la négation dans l'Hebreu & dans les autres verſions, il a corrigé hardiment ſon texte, & a mis la negation pour l'affirmation; cependant il eſt poſſible que les Septante n'ayent point lû la negation, qu'ils ayent traduit affirmativement, comme la citation de Clement & la leçon de nos Manuſcrits nous en convainquent; & que dans le temps qui s'eſt écoulé depuis eux juſques à Aquila, la negation a pû être inſerée dans le texte Hebreu par la précipitation ou témérité d'un Copiſte qui ſe ſoit imaginé que la negation étoit neceſſaire, & que *populus non intelligens*, rendoit un ſens plus commode que *populus intelligens*. M. Grabe ne dit-il pas dans cette Preface, qu'il a omis les additions d'Origene lorſqu'elles lui ont ſemblé peu neceſſaires, ſuperfluës, ou mal inſe-
rées

le lieu d'examiner si M. G
rigene avec raison, mais
aveu la conséquence que
d'Origene ne contiennent p
leçons des Septante.

Quant aux anciens Peres
citent pas tous l'ancienne It
se servent d'autres versions,
eux-mêmes sur le Grec: *Ut
mis fidei temporibus in manus
cus & aliquantulum facultati
que lingua habere videbatur,
pretari*, dit saint Augustin.
sûr que leurs exemplaires, &
quels ont été faites l'ancien
les autres versions latines, fu
exacts, qu'ils nous obligent
fragmens qui nous en restent
fermans toûjours les veritab

des Septante, plus correcte qu'elle n'étoit auparavant.

Quoi que la methode d'Origene de conferer les differens manuscrits des Septante, & de préferer les leçons plus conformes aux autres versions Grecques, ait été sujette à l'erreur, & que suivant cette methode il ait pû rejetter beaucoup de veritables leçons des Septante qu'il ne jugeoit pas conformes aux autres versions Grecques, & par conséquent à l'Hebreu; il ne s'agit pas ici de disputer de la pureté & de l'exactitude de cette édition, mais la supposant examiner si le MS. Alexandrin en approche de plus près que celui du Vatican; c'est ce que prétend M. Grabe, mais c'est un fait qu'il avance sans prouver: il devoit nous fournir des passages de la correction d'Origene qui se trouvassent dans le MS. Alexandrin, & qui ne fussent point dans celui du Vatican. Des 41. différences de la Κοινη & de l'édition des Hexaples dans les Pseaumes, rapportées par S. Jerôme dans l'Epître à Sunia & Fretela, il y en a 19. où les MSS. de Rome & d'Alexandrie sont conformes à la Κοινη, & 6. où l'Alexandrin seul y est conforme.

La troisiême: En ce que le MS. Alexandrin s'accorde mieux avec le texte Hebreu, non pas generalement, mais en certains endroits dans lesquels les mots Grecs des deux exemplaires ne different

que

cine approchante de l'hebr
ſans doute corrompu. Dan
le MS. Alexandrin a bien
que celui de Rome le mot
à l'hebreu. C'eſt une queſt
on en trouvera peut-être
ne pas dire plus, dans l'éd
me, qui auront le mot q
l'hebreu. Il en donne pour
mos 6. 5. οἱ ἐπικρότουντες, *appl*
que porte le MS. Alexandr
autres exemplaires & les P
commenté ce paſſage, con
l'hebreu : au lieu que l'éditi
a, οἱ ἐπικράτουντες, *dominante*
qu'une erreur de Copiſte.
point dans le MS. Alexand
dans celui du Vatican ? N'y
dans tous les exemplaires ?
d'erreurs de Copiſtes qui pren

ans l'Octateuque, En voici un de l'Octa-
euque, & même du Livre des Juges, qui
ayera content M. Grabe; c'est au chap. 2.
erf. 15. où les éditions de Rome & de
enise ont ἐπορεύοντο, *ibant*, conformément
l'hebreu יצאו, au lieu que le MS. A-
exandrin, & l'édition de Complute por-
ent ἐπόρνευον, *fornicabantur*, mot qui a une
gnification bien différente de la Racine
ebraïque, ou d'aucune autre Racine ap-
rochante de l'hebraïque, & est sans doute
orrompu.

Ainsi Job 39. 18. l'édition de Rome a
κατὰ καιρὸν, mots qui conviennent à l'he-
reu ; & le Manuscrit Alexandrin a,
ἀτακαίρων, mot qui sans doute est corrom-
u.

Et 4. Reg. 11. 12. l'édition de Rome
orte, ἐκρότησαν, conformément à l'hebreu
& aux autres éditions ; le MS. Alexan-
rin a ἐκράτησεν, mot sans doute corrom-
u.

Dans sa Lettre à M. Mill.

M. Grabe prétend, que dans le Livre des
uges le MS. Alexandrin contient la veri-
able & sincere édition des Septante ; au
ontraire le MS. du Vatican l'édition d'He-
ychius qui en est fort différente. Il le
rouve par une induction des passages du
ivre des Juges citez par les Peres Grecs,
ui tous sont conformes au MS. Alexan-

drin, & non à celui du Vatican; à l'exception de ceux citez par S. Athanase & par S. Cyrille Patriarches d'Alexandrie, qui se servoient de l'édition d'Hesychius, lesquels sont conformes au manuscrit du Vatican, & non à l'Alexandrin.

Que le manuscrit du Vatican soit conforme dans le Livre des Juges aux citations des seuls saint Athanase & saint Cyrille, j'y consens pour le présent, sans entrer dans la discussion des passages rapportez par M. Grabe: mais qu'il ne puisse pas être conforme aux citations de ces deux Peres, sans être en même-temps conforme à l'édition d'Hesychius, c'est ce que je ne puis accorder à M. Grabe. Il faut qu'il me dise auparavant sur quoi il se fonde pour prétendre que saint Athanase & saint Cyrille ont cité la correction ou édition d'Hesychius. Sans ce préliminaire il est inutile de faire une énumération des passages du manuscrit Romain conformes dans le Livre des Juges aux citations de ces deux Patriarches.

M. Grabe se fonde uniquement sur ce passage de S. Jerôme: *Alexandria & Ægyptus in septuaginta suis Esychium laudat Auctorem, Constantinopolis usque Antiochiam Luciani Martyris exemplaria probat, media inter has provincia Palæstinos codices legunt quos ab Origene elaboratos Eusebius & Pamphilus vulgaverunt, totúsque orbis hac inter se trifaria varietate compugnat.* „Dans ses Septante

Alexan-

„ Alexandrie & l'Egypte loüent le travail
„ d'Hesychius; depuis Constantinople jusqu'à
„ Antioche on approuve les exemplaires du
„ martyr Lucien; les Provinces qui sont en-
„ tre celles-ci lisent dans les exemplaires de
„ la Palestine le travail d'Origene publié par
„ Eusebe & par Pamphile: & sur cette triple
„ diversité toute la terre est en debat." On peut bien inferer de ce passage, que tout l'Orient étoit partagé sur ces trois differentes corrections; que la correction d'Hesychius étoit en grande estime dans Alexandrie & dans l'Egypte; la correction de Lucien dans Constantinople & dans Antioche; la correction d'Origene dans la Palestine & dans les Provinces situées entre Alexandrie & Antioche; mais je doute fort qu'on en puisse inferer que la correction d'Hesychius étoit tellement reçûë & en usage dans toutes les Eglises d'Egypte, que les Patriarches, les Evêques & les Ecrivains Ecclesiastiques fussent obligez de s'en servir, & qu'il ne leur fût pas permis de se servir d'autre dans leurs Ecrits & Commentaires, en sorte qu'il suffise que saint Athanase & saint Cyrille ayent été Patriarches d'Alexandrie, saint Isidore Prêtre de Damiette, & Synesius Evêque de Ptolemaïde en Egypte, pour en conclure qu'ils se sont servis de la correction d'Hesychius. Car par la même raison les Patriarches d'Antioche, les Archevêques de Constantinople, &

& tous les Ecrivains Ecclesiastiques de ces Villes & Provinces, auroient dû se servir de la correction de Lucien: Cependant S. Jean Chrysostome Prêtre d'Antioche & Archevêque de Constantinople ne s'en sert point, mais bien de celle d'Origene, jusqu'à rapporter dans ses Commentaires sur les Pseaumes, les mots hebreux en caracteres grecs, tels qu'ils étoient dans les Hexaples. S. Gregoire de Nazianze Archevêque de Constantinople, Theodoret Evêque de Cyr sous la primatie d'Antioche, ont dû se servir de la correction de Lucien; & M. Grabe, qui rapporte leurs citations pour confirmer les leçons de son Manuscrit, qu'il prétend conforme à la correction d'Origene, doit avoüer que son Manuscrit contient la correction de Lucien, ou renoncer à l'autorité de ces Peres. Nicetas Diacre de la grande Eglise de Constantinople, & Archevêque d'Heraclée Metropole, ne dit-il pas dans la Préface de ses Commentaires sur les Pseaumes, citée par Usserius, qu'il respecte l'édition de Lucien, mais qu'il lui préfere celle des Septante (il entend apparemment l'édition d'Origene ou la Κοινὴ). S. Jerôme dit, que l'on chantoit la version des Septante qui étoit dans les Hexaples, & qu'il avoit traduite en latin, dans les Eglises de Jerusalem & d'Orient: que toutes les Eglises des Grecs & des Latins, des Syriens & des Egyptiens, lisoient l'édition

d'Origene avec les asteriſques & les obeles: qu'à peine dans les Bibliotheques des Egliſes trouvoit-on un ou deux exemplaires ſans ces Notes; & parlant en un autre endroit des exemplaires de Lucien & d'Heſychius, il dit, qu'il n'y avoit que l'injuſte opiniâtreté de quelques perſonnes qui les ſoûtînt, *paucorum hominum aſſerit perverſa contentio*, ce qu'il ne pourroit pas dire d'Alexandrie & de toute l'Egypte, & ce qui ne marque pas qu'elle eût grand cours. Il n'eſt donc pas ſûr que S. Athanaſe & S. Cyri le ayent cité l'édition d'Heſychius; ce n'eſt pas une imperfection au Manuſcrit Romain d'être conforme aux citations de ces deux Peres, ce n'eſt pas une raiſon valable pour préferer le Manuſcrit Alexandrin au Manuſcrit Romain, que cette ſeule imperfection vaine & imaginaire. L'on peut voir dans le ſixiéme Tome de la Polyglotte d'Angleterre, par une foule de paſſages, que le MS. Alexandrin eſt conforme dans le Livre des petits Prophetes aux citations de S. Cyrille. Donc le MS. Alexandrin ſera imparfait à ſon tour. Donc dans ces deux anciens & venerables Manuſcrits les éditions ſeront brouillées, quelques Livres contiendront la correction d'Origene, d'autres celle d'Heſychius, d'autres encore celle de Lucien; & ce corps entier de Bible ne ſera plus qu'un ramas de differentes éditions. C'eſt le ſentiment de *M. Grabe*; il avouë que le Manuſcrit Alexan-

Z 3 drin

drin, aussi-bien que celui du Vatican, contient dans quelques Livres l'édition d'Hesychius, à laquelle il ne touchera pas; mais nous donnera à part la pure & veritable édition de ces mêmes Livres des Septante, tirée d'autres Manuscrits. Voyez en quel embarras nous jetteroit la prétention de M. Grabe, si elle étoit veritable, car on peut remarquer au même 6. Tome de la Polyglotte d'Angleterre, que dans le même Livre, dans le même Chapitre, il y a beaucoup d'endroits dans lesquels le Manuscrit Alexandrin s'accorde avec les citations de S. Cyrille, & les autres exemplaires, contre le MS. Romain; & qu'en beaucoup d'autres endroits le MS. Romain s'accorde avec les citations de S. Cyrille & les autres exemplaires, contre le MS. Alexandrin. Comment accorder cela avec les principes de M. Grabe?

Cependant je serois bien plus porté à croire que le Manuscrit Alexandrin contient la correction d'Hesychius, & non le MS. Romain.

En premier lieu, il porte le nom de Manuscrit Alexandrin, il vient d'Egypte, la tradition le donne à une noble Egyptienne nommée Thecle: Ce n'est pas une conviction, je l'avouë, mais c'est toûjours une présomption qu'il est un de ces Manuscrits que S. Jerôme appelle Alexandrins, *in Alexandrinis exemplaribus*, présomption que l'on

l'on ne peut employer contre le MS. du Vatican.

Secondement, il nous reste un seul & unique fragment de la correction d'Hesychius, rapporté par S. Jerôme dans ses Commentaires sur Isaïe ch. 58. vers. 11. Ce qui est ajoûté, dit ce Pere, dans les exemplaires d'Alexandrie, *in Alexandrinis exemplaribus*, au commencement de ce Chapitre, *Et adhuc erit in te laus mea semper*; & à la fin, *& ossa tua quasi herba orientur & pinguescent & hæreditate possidebunt in generatione & generationes*, n'est point dans l'hebreu, ni même dans les vrais & corrects exemplaires des Septante, *sed ne in Septuaginta quidem emendatis & veris exemplaribus.* Le sçavant Usserius est du sentiment qu'il n'y a rien qui nous empêche de croire que le Manuscrit Alexandrin contient l'édition d'Hesychius, sinon l'absence de ces mots, *& adhuc erit in te laus mea semper*, qui ne s'y trouvent pas, & qui se lisoient selon S. Jerôme dans les exemplaires Alexandrins de son temps. Mais si l'absence de la premiere partie du fragment d'Hesychius peut faire douter que le MS. Alexandrin contienne l'édition d'Hesychius, la présence de la seconde partie du fragment qui se lisoit, selon saint Jerôme, dans les exemplaires Alexandrins, & qui se trouve dans le Manuscrit Alexandrin, en ces termes, καὶ τὰ ὀςᾶ σου ὡς βοτάνη ἀνατελεῖ, καὶ πιανθήσεται, κληρονομήσουσι

(εἰς) γενεὰς γενεῶν, conformément aux citations de S. Cyrille & de Procope, & au latin cité par ſaint Jerôme, peut nous déterminer & nous faire conclure, que le Manuſcrit Alexandrin contient l'édition d'Heſychius, & qu'il n'eſt pas un des vrais & corrects exemplaires des Septante, qui comme le manuſcrit Romain n'ont aucune partie de ce fragment; car il y a plus de fonds à faire ſur un ſeul paſſage veritable & réel, que ſur un grand nombre de douteux & d'incertains. Ajoûtez l'aveu que M. Grabe fait lui-même, de bonne grace & ſans y être aucunement forcé que par l'évidence de la verité, que le manuſcrit Alexandrin contient dans quelques Livres de l'Ecriture l'édition d'Heſychius, *habemus confitentem reum*; car pour nous qui ne faiſons pas un pareil aveu, qui ſoûtenons au contraire qu'il n'y a pas un ſeul Livre de l'Ecriture dans le manuſcrit du Vatican qui contienne l'édition d'Heſychius, nous avons quelque droit d'étendre l'aveu de M. Grabe à tous les Livres de l'Ecriture dans le manuſcrit Alexandrin, d'autant plus que nous n'admettons pas, comme lui, ni comme M. de Sainjore, une multiplicité de verſions ou d'éditions dans un même exemplaire.

Quant à l'édition de M. Grabe, l'on ne peut bien en juger ſans ſes Notes, dans leſquelles il marque les ſources & les Auteurs

teurs des additions & corrections inserées dans son texte; & ce sera un grand desagrément pour les Lecteurs, d'être obligez d'aller chercher à la fin du Livre, ou dans un autre volume, la raison d'un mot ajoûté ou changé. Je fais seulement quelques remarques.

1. Que ce n'est pas garder assez d'uniformité dans l'impression de son Manuscrit, que d'en mettre tantôt les fautes, soit qu'elles viennent de celui qui l'a écrit, soit de son original, soit de l'ancienne maniere dont il est écrit; & tantôt ne les pas mettre, suivant les avis contraires de ses amis, dont les uns l'ont averti de charger sa marge de peu d'erreurs, d'autres au contraire de compter les plus petites choses parmi les fautes; & que c'est, pour vouloir plaire à tous, risquer de ne plaire ni aux uns ni aux autres.

2. Qu'il eût été plus à propos de suivre la methode ordinaire, & de mettre les corrections à la marge; car, à moins qu'elles ne soient sûres & indubitables, on est souvent en danger de souiller & corrompre son texte, & de substituer des conjectures peu heureuses, & des corrections fautives & erronées, à la place des leçons bonnes & veritables que l'on renvoye à la marge.

3. Que M. Grabe, pour rendre son texte plus conforme à l'édition des Hexaples d'O-

Grecs, nommément les Ma
& Alexandrin, il ſubſtitu
qu'il nous donne de ſon M
μου τὴν ὁδόν σου, ſur ce que
te לפני דככך, & ſur l'au
rôme, qui dit que la pren
ni dans les Septante (il e
des Hexaples,) ni dans
Symmaque, ni dans The
dans la ſeule Κοινῆ. Eſt-il p
ger & de corrompre ainſi ſ
& de nous donner pour veri
leçon qui peut venir du texte
pu? Car les Septante ont pû li
que la negligence ou inadver
a pû changer en לפני דרכך
Symmaque & Theodotio
Origene formoit ſes correct
peut conclure, qu'Origen

qui est dans tous les exemplaires des LXX. il substituë χαροποὶ, sur les citations de saint Justin, saint Hippolite, & autres Peres. Cela seroit bon si ce dernier mot avoit une signification différente du premier, & qui exprimât mieux la force du mot hebreu; mais comme ces deux mots n'ont qu'une même signification, il semble inutile de changer le texte contre la foi de tous les exemplaires, sur les citations de quelques Peres, & qu'il eût été plus à propos de laisser χαροποιοὶ dans le texte, & de marquer dans les Notes que quelques Peres lisent χαροποί. C'est ainsi qu'on en a usé dans l'édition de Francfort, il y a dans le texte χαροποιοὶ, & dans les Notes au bas de la page, autrement χαροποί.

Exod. 15. 18. pour Βασιλεύων τὸν αἰῶνα, qu'ont tous les exemplaires des Septante, il met Βασιλεύων τῶν αἰώνων, sur l'autorité de Philon Juif, & sur ce que l'Apôtre a peut-être en vûë ce passage, lors qu'il a écrit; τῷ δὲ βασιλεῖ τῶν αἰώνων. Peut-être aussi n'a-t-il pas eu en vûë ce passage de l'Exode, mais celui du Ps. 145. 13. ἡ βασιλεία πάντων τῶν αἰώνων, & il y a de la temerité à changer son texte sur une seule citation de Philon qui peut être fautive, contre la foi de tous les exemplaires des Septante, si ce n'est que quelques uns portent, εἰς τὸν αἰῶνα, qui peut être la veritable leçon.

5. Que les conjectures de M. Grabe dans

Augustin sur le Chapitre cin
chée; il remarque que cette
de l'hebreu, en lisant תיעף a
cela est tiré d'aussi loin que
Genes. 3. 2. Les Septante s'a
S. Jerôme, *καὶ ἐπορεύθη ἀπ' α*
ab eo, est là même chose
Jerôme a tourné, *quæ reliqu*
sephe, *καταλίπουσα τὸν ἄνδρα.*
lû תווה avec un *he* final, qu
cata est, d'où M. Grabe tire
pour rendre les Septante con
breu moderne; mais ils ont
un *heth* final qui signifie
jecit rejecit, repulit, ce qui
sans colere, d'où l'*ὠργίσθη*, *ir*
ditions de Venise, de Comp
nuscrits d'Alexandrie & d'Ox
leçon de S. Augustin, mais l
dition Romaine, confirmée

voir qu'il faut lire dans le texte Grec des Septante, ἐπικράτησαν *dominati sunt*, quoi que tous les exemplaires qu'il a vûs portent ἐπεκρότησαν, *applauserunt*. Ce sçavant homme se trompe ; au contraire le mot grec ἐπεκρότησαν, dans tous les exemplaires des Septante, & le mot latin, *applaudebant*, dans S. Jerôme, nous font voir, que les Septante & S. Jerôme n'ont pas pris le mot ירד *jarad*, dans la signification de *dominari*, mais dans celle d'*accipere*, *acceptare*, *probare*: *Prophetæ prophetabant mendacium & sacerdotes accipiebant*, *acceptabant*, *probabant*; S. Jerôme & les Septante, *applaudebant*, *manibus suis*, à la lettre, *plaudebant*, *percutiebant super manibus suis*, ou encore, *extendebant*, *diducebant manus suas*. Et cette signification du mot hebreu ירד *jarad*, est confirmée Isai. 14. 6. où les Septante ont traduit רדה גוים *rodeh goim*, παίων ἔθνος, *percutiens gentem*.

Observations sur les Ulceres de l'Oeil qui penetrent la cornée: Par M. LE FRANÇOIS *Docteur en Medecine de la Faculté de Paris.*

DE toutes les parties du corps humain qui ne sont point absolument necessaires pour la conservation de la vie, l'œil est celle que l'on prend le plus de soin de maintenir en bon état. Quand il est atteint de quelque maladie, il n'y en a

point dont on souhaite avec plus d'empressement la guérison. Les avantages qu'on retire de cette partie sont si grands, qu'ils méritent bien qu'on ait cette attention à la conserver, puisqu'elle ne contribuë pas moins à nôtre plaisir qu'à nôtre utilité. Ce n'est donc pas sans raison que M. Coward Medecin Anglois se plaint dans le Traité qu'il a fait depuis peu sur les maladies de l'œil, de ce que les Medecins ont comme abandonné cette partie du corps humain, & en ont laissé le soin à des Oculistes qui ne sçachant pas employer les remedes internes, ni même assez souvent les externes, causent la perte de la vuë dans des occasions où il seroit facile de la conserver. Car il est certain que pour réüssir dans la cure des maladies de l'œil, il faut corriger la mauvaise disposition de tout le corps, qui les accompagne très-souvent ; & quand il s'agit de détourner les humeurs qui se jettent sur l'œil, on doit employer des remedes qui conviennent à l'âge, au tempérament, & à l'état du malade. C'est dequoi est peu capable une personne qui ne s'est pas appliquée à l'étude de la Medecine, & je puis assurer que j'ai vû des gens, qui pour être peu versez dans cette science, ont fait des fautes considerables, lesquelles ont été suivies d'accidens très-fâcheux, & même de la perte de la vuë. Cette consideration m'ayant engagé à m'appli-

pliquer ſoigneuſement à tout ce qui peut faciliter la cure des différentes maladies qui ſurviennent à l'œil, j'ai recherché dans l'Optique, la Phyſique & la Medecine, les lumieres neceſſaires pour connoître la fonction de cet organe, les cauſes des maladies dont il eſt attaqué, & les moyens les plus aſſurez pour les guérir. Mais comme j'ai l'honneur d'être d'un Corps qui s'eſt de tout temps rendu recommendable par les ſoins qu'il a pris de perfectionner la Medecine, & qui s'eſt toûjours fait un devoir de découvrir à tout le monde les routes les plus ſûres pour ſe conduire dans la cure des maladies; j'ai crû que j'étois dans l'obligation d'entrer dans le même eſprit; & que je manquerois à ce que je dois au public, ſi je me contentois de traiter les malades qui ſe mettent entre mes mains, ſans lui donner les obſervations que je ferois ſur les maladies de l'œil, auſſi bien que ſur les autres, lors qu'elles pourroient être utiles à ceux qui entreprennent d'en guérir de ſemblables. C'eſt ce qui m'a déterminé à mettre au jour les deux obſervations ſuivantes ſur des ulceres où la cornée étoit percée, ayant lieu de croire que la méthode que j'ai ſuivie eſt plus ſûre que celle que nous propoſent les Auteurs.

Premiere Obſervation.

l'Orpiliere Maître Gainier demeurant ruë de la Coutellerie, âgé de cinq ans, avoit à l'œil droit une ophthalmie considerable accompagnée d'ulceres. Il y avoit sept mois qu'il étoit entre les mains de différentes personnes, sans que le mal diminuât. Cet œil étoit en si mauvais état, qu'une personne qui est à présent fort en credit pour les maladies des yeux, assura qu'il étoit pourri, à ce que le pere m'a rapporté. Toute la cornée étoit superficiellement ulcerée; il y avoit de plus un ulcere qui pénetroit au travers de la même membrane vers le bas du côté du grand angle. La figure de cet ulcere étoit ronde, & il avoit près d'une ligne de diametre; de sorte que la membrane iris s'étoit appliquée au trou. Cet ulcere étoit ce qu'il y avoit de plus dangereux dans le mal. Si j'avois suivi les Auteurs qui ont écrit de ces sortes d'ulceres, je me serois servi de collyres astringents. Leur intention est de rétrécir le trou de la cornée, & par là d'empêcher l'iris de sortir, & de produire un staphylome. Mais cette pratique me paroît dangereuse, & je croi que le moyen qu'ils employent pour prévenir cet accident, peut beaucoup contribuer à le faire arriver. En voici la raison. D'abord que la cornée est percée, si l'ouverture est assez grande, l'humeur aqueuse s'écoule; & lorsque l'ulcere n'est pas vis à vis la prunelle, l'iris s'applique & se

col-

colle au trou. Cela paroît en ce que l'œil se remplit, & reprend sa grosseur ordinaire; ce qui n'arriveroit pas si le trou n'étoit point bouché par l'iris. Si l'on se sert de remedes astringents dans cette occasion, il est à craindre que l'ouverture de la cornée ne se resserre, & que la partie de l'iris qui s'est appliquée & collée à ce trou ne se relâche, & n'avance en dehors. Car on voit arriver quelque chose de semblable dans les ulceres des autres parties du corps. On sçait que quand on employe des remedes astringents pour en procurer plûtôt la cicatrice, les bords de l'ulcere s'approchent trop, & la chair qui est entre deux se boursoufle. Si l'on en use de même sur l'œil dans l'occasion dont il s'agit, outre que la même chose pourroit arriver, on doit appréhender de plus que les bords de l'ulcere s'étant trop approchez, il ne se fasse un étranglement, par lequel l'iris seroit fort serrée; & alors le suc nourricier ayant de la peine à circuler dans la partie, s'y arrêteroit & formeroit un staphylome. Pour prévenir ces accidens, je crus que je ne devois songer qu'à entretenir les fibres dans une tension molle, mais assez ferme pour empêcher leur relâchement, & ensuite à mondifier & cicatriser l'ulcere, sans me mettre en peine de retrécir le trou de la cornée. Pour cet effet je me servis de collyres *fortifiants*, mondifiants & dessiccatifs.

Par

Par leur uſage l'ulcere s'eſt guéri ſuivant les vuës que j'avois. [Je ne parle point des remedes tant internes qu'externes que j'ai employez pour détourner le cours des humeurs acres, qui avoient pris leur route par l'œil, & qui en entretenoient l'inflammation; ce n'eſt pas de quoi il s'agit préſentement.] Les bords de l'ulcere ne s'étant point approchez, la partie de l'iris qui bouche le trou ne s'eſt point relâchée; au contraire ſes fibres ont été conſervées dans une tenſion ſuffiſante, de ſorte qu'elle paroît avoir à peu près la même continuité, & la même figure que le reſte de la cornée. La cicatrice eſt de la même grandeur qu'étoit le trou. Il s'eſt regeneré autour un peu de chair blanche qui recouvre une petite partie de la portion de l'iris qui s'eſt appliquée au trou de la cornée, le reſte demeure encore découvert. Si quelqu'un doutoit que ce qui paroît noirâtre au milieu de la cicatrice, fut une partie de l'iris; pour s'en convaincre il n'auroit qu'à conſiderer que l'iris s'approche de la cornée vers la cicatrice, & que la prunelle de cet œil s'allonge vers le même endroit, comme je l'ai toûjours remarqué, depuis que j'ai commencé de traiter le malade; ce qui fait connoître que l'iris s'étant collée au trou quand l'œil étoit affaiſſé par l'écoulement de l'humeur aqueuſe, cette même membrane a été tirée & entraînée par la cor-

rnée, lorſque l'œil s'eſt rempli par la ré-
nération de cette humeur. Enfin le ſuc-
s favoriſe mon ſentiment, car malgré la
andeur du mal, l'œil eſt guéri ſans être
figuré, comme il le feroit par un ſtaphy-
me, & l'on ne s'apperçoit pas que
nfant voye moins de cet œil-là que de
utre.

Seconde Obſervation.

Cette obſervation eſt aſſez ſemblable à
précédente à quelques circonſtances près.
e fils du Sieur Fontaine Maître Tapiſſier
meurant ruë de Grenelle au Fauxbourg
Germain, au coin de la ruë des cinq
eres, âgé d'environ cinq ans, eut vers le
ois de Juillet dernier une inflammation
nſiderable à l'œil droit, avec un écoule-
ent extraordinaire d'une matiere puru-
nte. Il y avoit dix jours que le mal a-
oit commencé, lorſqu'on m'appella; en
it jours de temps je diſſipai l'inflamma-
on; alors l'enfant ouvrit l'œil, ce qu'il
avoit pû faire depuis le commencement
la maladie: j'apperçûs d'abord un ulce-
vers le bas de la cornée en tirant du cô-
du grand angle; cet ulcere étoit de la
ême grandeur que celui de la premiere
ſervation; je reconnus enſuite qu'il per-
it la cornée, & que l'iris s'étoit appli-
ée au trou, parce que la prunelle étoit
ale, & que l'iris s'approchoit de la cor-
née

née vers l'ulcere. Je ne me servis point de collyres astringents, comme les Auteurs le prescrivent, pour les raisons que j'ai rapportées dans la premiere observation ; mais le cas étant semblable, je suivis la méthode qui m'avoit réüssi. L'ulcere se mondifia, la partie de l'iris qui bouchoit le trou se raffermit ; car il faut remarquer qu'elle étoit lâche au commencement, & faisoit une petite bosse. Ce qui fait juger du desordre qui auroit pû arriver, si j'avois employé des remedes astringents, lesquels en resserrant l'ouverture de la cornée, auroient donné lieu à l'iris de s'avancer encore plus en dehors, & de produire un staphylome. La cicatrice qui reste est aussi de la même grandeur qu'étoit le trou de la cornée. Quand l'ulcere a été guéri il est arrivé la même chose que dans la premiere observation; c'est-à-dire, qu'il s'est régéneré de même autour de ce trou un peu de chair blanche qui a récouvert une partie de l'iris qui s'y étoit appliquée ; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que cette chair s'est étenduë petit à petit dans la suite, & qu'elle a presque entierement recouvert cette partie de l'iris ; mais comme elle n'excede point la surface du reste de la cornée, elle ne forme qu'une tache blanche, & l'enfant voit aussi-bien de cet œil-là qu'auparavant. Quand il est au grand jour, & que le temps est serain, la prunel-



nelle érant plus resserrée, on voit comme dans la premiere observation, que la prunelle s'allonge vers l'endroit de la cicatrice, ce qui marque l'adhérence de l'iris.

---

* *Description exacte des Os, comprise en ces trois Traitez: 1. Nouvelles Observations Anatomiques sur les Os, sur leurs maladies extraordinaires, & sur quelques autres sujets. Par* JEAN JOSEPH COURTIAL. *2. L'Art de guerir les maladies des Os: ou l'on traite des Luxations & des fractures, avec les Instrumens necessaires & une machine de nouvelle invention pour les reduire: ensemble des Exostoses, des Caries, des Anchyloses, des maladies des Dents, & de la Charte ou* Rachitis. *maladie ordinaire aux Enfans. Par* J. L. PETIT. *3. Dissertation sur la nourriture des Os où l'on explique la nature & l'usage de la moelle, avec trois Lettres sur le Livre de la Generation des Vers dans le Corps de l'homme. Par Mr.* LOUIS LEMERY. 12. à Leyde chez Theodore Haak 1709.

TABLE DES MATIERES,

Contenuës dans le XLVI. Volume.

A.

Apol-

C.

pour

E.

F.

G.

J.

I.

L.

M.

Me-

TABLE

N.

O.

P

Pas-

R.

S.

T.

V.

Fin de la Table des Matieres.

